

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
Université Abou Bakr Belkaid Tlemcen

**FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, DES SCIENCES COMMERCIALES ET DE
GESTION**

Thèse de Doctorat en sciences économiques
Option : économie régionale et urbaine appliquée

**Politiques d'aménagement du territoire et disparités
spatiales de développement en Algérie**

Par Mlle Sabéha HARRAR

Sous la direction de :

Mr le professeur : Mohamed BENBOUZIANE

Avec la codirection de Mr le professeur : André TORRE

Composition du Jury

Pr. KERZABI Abdellatif	Université de Tlemcen	Président
Pr. BENBOUZIANE Mohamed	Université de Tlemcen	Directeur
Pr. André TORRE	INRA AgroParisTech, Paris	Co- Directeur
Pr. CHAIIB Baghdad	Université de Tlemcen	Examineur
Pr. BENBAYER Habib	Université d'Oran	Examineur
Dr. MOKHTARI Fayçal	Université de Mascara	Examineur

Année Universitaire : 2016-2017

Remerciements

Je tiens tout d'abord à témoigner toute ma reconnaissance à mon directeur de thèse Monsieur Mohammed BENBOUZIANE , Professeur à l'Université de Tlemcen, qui a accepté de diriger ce travail. Ses conseils et ses recommandations m'ont guidé tout au long de ce travail.

Je tiens tout particulièrement à remercier très chaleureusement, Mr André TORRE, Directeur de recherche à l'INRA, qui en encadrant cette thèse a été au plus près de mes questionnements, mais également de mes difficultés.

Un grand merci à Monsieur KERZABI Abdellatif, Professeur à l'université de Tlemcen qui a fait l'honneur de présider le jury de cette thèse.

Je remercie aussi tous les membres de mon jury qui ont participé dans ce jury et examiné cette thèse. Il s'agit de Mr CHAIIB Baghdad professeur à l'Université de Tlemcen, et Mr BENBAYER Habib professeur à l'Université d'Oran, et de l'université de Mascara Mr MOKHTARI Fayçal.

Je tiens à remercier Mr ARAAR Abdelkrim professeur à l'université de Laval-Québec pour toutes ses orientations et ses réponses. Je remercie également Mr SAADAOUI docteur à l'INSA- Alger.

Mes remerciements s'adressent également à Mr YAHLALI cardé à l'URBAT pour son aide précieuse dans la réalisation des cartes de cette thèse.

Mes remerciements vont aussi à mes sœurs et neveux qui, avec cette question récurrente, « quand est-ce que tu la soutiens cette thèse ? », bien qu'angoissante en période fréquente de doutes, m'ont permis de ne jamais dévier de mon objectif final.

Et pour finir en amitié, je remercie très chaleureusement tous mes amis et plus particulièrement Meriem, Abdelillah, Sofiane, Djawed et Abderrahim.

Sabeha HARRAR

Dédicace

À mes parents

De profondes mutations ont caractérisé la société algérienne depuis l'indépendance notamment avec le nouveau contexte sous jacent de l'ouverture à l'économie libérale et de la phase démographique qui se caractérise par une faible croissance. Dans une économie toujours plus internationale et ouverte, le maintien d'une croissance forte pour notre pays passe par la poursuite de la modernisation de l'économie. En tant que pays en développement, l'Algérie connaît d'importantes disparités entre les 48 wilayas qui composent son territoire, pour cela la stratégie de développement doit atténuer ces disparités régionales existantes dans le territoire national. Les disparités se traduisent notamment par la concentration de la population et des activités sur la frange littorale. En effet, 65% des Algériens sont réunis dans les régions Nord, soit 4% du territoire national, alors que les régions du Sud, c'est-à-dire 87% du territoire, n'accueillent que 9% de la population. De plus, l'activité économique est concentrée dans les grandes métropoles à savoir Alger, Oran, Annaba et Bejaïa.

L'organisation territoriale de l'Algérie est une synthèse entre les données du territoire et les injonctions de l'histoire. Au cours des vingt dernières années, les politiques de développement appliquées en Algérie ont subi de très importantes modifications sous l'effet d'événement cruciaux intervenus dans différents contextes :

- Le contexte mondial avec la libéralisation et la globalisation des marchés.
- Le contexte national notamment avec l'intérêt majeur de la part des pouvoirs publics au concept de développement local en matière des politiques publiques et des politiques d'aménagement du territoire.

Les politiques d'aménagement du territoire sont une action volontaire et réfléchie qui a pour objectif principal la lutte contre les déséquilibres démographiques avec la mise en œuvre des incitations fiscales et financières à la localisation dans les régions pauvres dans le but d'une meilleure répartition spatiale des biens publics et la fixation des populations rurales. La mise en compétitivité des territoires constitue aussi un enjeu majeur de la politique d'aménagement du territoire. Compte tenu du contexte de libéralisation des marchés intérieur et extérieur dans lequel évolue l'Algérie, et le passage d'une économie protégée à une économie de marché, le maintien de la croissance forte de l'économie s'impose pour accompagner, de manière pragmatique et progressive, l'émergence d'une économie de pôles et de métropoles.

Les économies régionales ne se développent pas de la même façon. Ce constat est à l'origine de l'apparition de l'approche territoriale du développement. L'inégalité de la diffusion du

développement dans l'espace est marquée aussi bien sur le plan international que sur le plan national. Dans le premier cas, on constate toujours des déséquilibres entre le nord et le sud. Au niveau national, les inégalités de développement ne cessent de se creuser entre les territoires des pays. Cette approche est le résultat de la nouvelle organisation spatiale du développement. Pour certains auteurs, il s'agit du paradigme du développement par le bas. Celui-là est opposé au développement par le haut et repose sur un processus spontané de l'économie entraînant la généralisation du développement.

Les modèles de l'économie géographique s'intéressent aux mécanismes économiques de formation des agglomérations géographiques d'activité économique. Ces modèles servent à comprendre par leur enseignement en matière des disparités économiques le processus de la concentration géographique de la richesse et de la pauvreté, ils permettent de comprendre la façon dont l'espace s'homogénéise et se différencie.

Sur la relation entre inégalités et développement une littérature foisonnante étudie d'ores et déjà les multi formes des disparités qui résultent des différentes étapes de développement. Elle met en évidence, les effets et les conséquences d'une accentuation des inégalités sur la croissance d'un pays. Plusieurs auteurs ont abordé le problème des inégalités depuis les années 1970, en particulier John Rawls, « A theory of justice » (1971) ; Pierre Rosanvallon et Jean Paul Fitoussi, « Le nouvel âge des inégalités (1996) ; Jean Pierre Dupuy, « Libéralisme et justice sociale » (1992), et Amartya Sen, « Inequality reexamined » (1992).

Concernant la thématique des disparités dans les pays en développement, plusieurs travaux réalisés un peu partout dans le monde ont abordé la question, mais ce sont les travaux réalisés au Japon dans « l'institute of developing economies » qui sont les plus importants. Des économistes comme Kenichi Ohmura, Masahisa Fujita et Young Han Kim figurent en bonne place. Leurs récentes recherches portent sur la thématique de « la mondialisation l'intégration régionale et l'économie spatiale ». Les économistes américains sont aussi renommés dans ce domaine, notamment Paul Krugman et Anthony Venables qui sont considérés comme les fondateurs de l'école des disparités spatiales et de développement. Leurs travaux ont influencé la réflexion de la Banque Mondiale autour de cette thématique. Le rapport de celle-ci publié en 2009 « repenser la géographie économique en témoigne de cela.

Comme nous l'avons souligné dans les paragraphes précédents ; les politiques d'aménagement du territoire cherchent une meilleure répartition spatiale des activités et des agents, cette recomposition territoriale a pour finalité la lutte contre les disparités spatiales.

Ainsi l'analyse et l'évaluation des politiques d'aménagement du territoire deviennent une nécessité primordiale pour aborder la question des disparités spatiales et la variabilité de la nature des processus de développement.

C'est dans ce contexte que s'inscrit notre recherche, l'objet général de notre thèse consiste à caractériser l'effet des politiques d'aménagement du territoire sur les disparités spatiales de développement en Algérie. Il s'agit d'expliquer les différentes formes des disparités, des interactions spatiales et de convergence régionale en Algérie en terme de développement pour l'ensemble des wilayas sur la période de 2000- 2014.

Si les travaux sur l'organisation territoriale et les découpages régionaux sont nombreux en Algérie, les études académiques sur la mesure du degré des disparités socio-spatiales et les processus en cause dans la formation de ces disparités sont plus rares. L'intérêt de cette recherche réside dans le fait qu'elle procède d'une part à l'évaluation des politiques d'aménagement du territoire adoptées en Algérie depuis l'indépendance, et d'autre part à l'explication et la mesure de la contribution des facteurs spatiaux et a-spatiaux à la dynamique des disparités inter-régionales.

Partant de l'hypothèse que les disparités sont inhérentes à tout processus de développement et que l'objet de tout aménagement du territoire est la lutte contre les disparités spatiales, notre problématique est la suivante :

Quelle est l'ampleur des disparités spatiales en Algérie et dans quelles mesures les politiques d'aménagement du territoire ont-elles réussi à lutter contre ces disparités ?

De cette problématique découlent quatre questions qui constituent les préoccupations scientifiques essentielles de la thèse :

- Quel est le rôle de l'économie spatiale dans l'explication de l'inégale répartition des hommes et des activités dans l'espace ?
- Quelles sont les grandes phases de l'aménagement du territoire en Algérie, et quelle est l'efficacité des politiques publiques en matière de lutte contre les inégalités ?
- Comment se caractérisent les dynamiques territoriales nationales, et quel est l'état actuel des disparités spatiales en Algérie ?
- Est-ce que les wilayas de l'Algérie connaissent des niveaux de développement convergents ?

Notre recherche vise donc à faire une analyse économique de la portée des politiques d'aménagement du territoire sur le développement, nous passons en revue les différentes orientations des politiques d'aménagement du territoire menées depuis l'indépendance et leurs contributions dans la lutte contre les disparités de développement entre les régions de l'Algérie.

Notre questionnement s'appuie sur les hypothèses suivantes :

H1 : les territoires sont différents les uns des autres et le développement économique n'arrive pas de la même manière danses territoires.

H2 : Les disparités spatiales de développement se creusent entre les territoires infranationaux.

H3 : Les politiques d'aménagement du territoire contribuent à réduire les inégalités

Notre thèse se développe en deux parties. La première est théorique et se consacre à établir le cadre conceptuel et théorique dans lequel s'insère le présent travail. La deuxième partie consacrée à l'analyse des disparités spatiales en Algérie consiste à examiner l'état et les formes des inégalités en s'appuyant sur l'analyse des différents indicateurs des inégalités et la construction d'un indicateur composite de développement des wilayas.

Notre approche se situe dans un niveau méso économique et cherche à travers l'étude des espaces infranationaux (wilayas, régions) de mettre l'accent sur leur niveau de développement et l'effet des politiques économiques sur ces espaces.

Dans ce contexte, le premier chapitre est consacré au cadre conceptuel servant de base au cadre de l'analyse. Il nous amène dans un premier temps, à s'interroger sur la place de l'espace dans la pensée économique et sur l'apport de l'analyse économique spatiale dans l'explication des disparités spatiales, et d'évoquer dans un deuxième temps, les spécificités de l'analyse territoriale des disparités.

Partant de l'idée que l'analyse de la problématique d'aménagement du territoire ne doit pas être séparée de la problématique de développement régional, le deuxième chapitre propose d'appuyer le cadre d'analyse de notre thèse à l'aide d'une revue de littérature. Il s'agit de mettre en lumière la base théorique d'appui pour combattre les disparités et de présenter les principes de l'aménagement du territoire.

Le troisième chapitre s'intéresse aux fondements de la mise en place de la politique nationale de l'aménagement du territoire. A travers un aperçu de l'expérience algérienne en matière d'aménagement, nous tentons d'évaluer la trajectoire de la politique d'aménagement de l'indépendance jusqu'à nos jours.

Dans le quatrième chapitre, nous passons en revue l'état des lieux des disparités spatiales en Algérie en 2003, 2008 et 2013. Pour ce faire, nous présentons d'abord un diagnostic détaillé de la situation actuelle du territoire national, et ensuite, nous optons pour une démarche classique basée sur la mesure des inégalités à l'aide des indices classiques de Gini, Atkinson et Theil.

Au delà des indicateurs classiques, nous optons dans le cinquième chapitre à une démarche multidimensionnelle à travers la construction d'un indicateur composite de développement des wilayas d'Algérie. Le recours à l'analyse multidimensionnelle des données, nous permettra de ressortir une typologie des différents niveaux de développement en Algérie en appliquant une Analyse en Composantes Principales (ACP) sur un ensemble d'indicateurs aussi bien économiques que sociaux tel que (la densité de la population, tissu économique, taux d'urbanisation, ...) relatifs aux 48 wilayas de l'Algérie. Cette analyse nous permettra, outre la typologie des wilayas, de classer ces wilayas selon leur niveau de développement et d'appréhender leurs évolutions entre 2008 et 2013.

Chapitre 1 : L'espace dans la pensée économique et la question des disparités spatiales

« L'homme a toujours su qu'il vivait dans l'espace. L'économiste a fait semblant parfois de l'ignorer »

P. Dockès (1969)

Introduction

- I. Le concept de l'espace et sa représentation
- II. L'espace dans l'analyse économique : un essai d'intégration
- III. Les spécificités de l'analyse territoriale en matière de disparités

Conclusion

Introduction

Les économistes néoclassiques se sont longtemps désintéressés à la prise en considération de la dimension spatiale de l'économie. Les travaux effectués dans le cadre d'une « économie spatiale » se limitaient à une conception abstraite de l'espace. L'attachement aux hypothèses de concurrence pure et parfaite et de rendements non croissants explique en grande partie la marginalisation de l'économie spatiale du corpus principal de la théorie économique.

Il est à noter que l'idée que l'économie ait un encrage local, concret et territorial était encore nouvelle à la fin des années soixante. Aujourd'hui, l'intégration de l'espace est en cours notamment avec les recherches menées en Economie Géographique dont le moteur principal est la reconnaissance et l'exploitation des rendements croissants comme explication de la formation de l'espace économique. Ces travaux présentent une vision simplifiée de la réalité, ils permettent de comprendre et de développer une théorie complète de la localisation des personnes et des activités, des flux entre ces localisations et des évolutions du paysage économique. Ils mettent ainsi en évidence les interactions existantes entre les entreprises et les consommateurs, et la tendance lourde qui les pousse à se localiser dans les mêmes zones géographiques.

D'autres recherches envisagent la géographie économique sous d'autres formes de concentration spatiale, qui dépendent largement de la mise en réseau des êtres humains et des activités de production. Réseaux locaux, systèmes localisés de production et d'innovation, technopoles, clusters, districts industriels et technologiques, espaces urbains de production... ces systèmes sont aujourd'hui au centre des nouvelles dynamiques de développement.

Il s'agit dans ce chapitre de faire un survol historique de l'intégration de l'espace dans le champ économique en présentant les principales évolutions traversant le courant de l'économie spatiale, puis de présenter les modèles fondateurs de l'analyse spatiale. Mais avant cela, nous nous intéressons dans un premier temps à la notion d'espace telle qu'elle est perçue par les économistes et nous apportons des précisions sur les notions de territoire et de région souvent utilisées indifféremment en économie spatiale.

Dans une dernière partie, nous nous intéressons à la question des disparités spatiales en apportant quelques éclairages sur la notion pour ensuite, mettre en lumière les problèmes de mesure des inégalités et les principales méthodes utilisées dans ce sens.

I- Le concept de l'espace et sa représentation

Dans le langage courant, le dictionnaire Robert définit l'espace ainsi : « lieu plus ou moins bien délimité où peut se situer quelque chose ». C'est dans ce sens très large que les géographes l'utilisent parfois. Il signifie alors une portion ou la totalité de l'étendue terrestre. S'il s'agit d'une portion, elle est plus ou moins délimitée et l'adjectif qui la qualifie fournit l'indication de ses limites.

De par sa polysémie, le terme d'espace pose une série de problèmes, à commencer par sa relative imprécision. Pour le géographe, l'espace, au sens le plus banal du terme, est un lieu délimité de l'étendue terrestre, susceptible de faire l'objet d'une représentation cartographique. La géographie est d'ailleurs souvent définie comme l'étude de l'organisation de l'espace. L'expression d'espace géographique semble plus satisfaisante car elle évoque un espace aménagé par les sociétés et leurs activités mais aussi par le milieu naturel et l'histoire.

La difficulté d'appréhender l'espace est due à la multitude des dimensions qu'il recèle. En effet, cette multiplicité rend impossible une approche unique et est source de difficulté dans la mesure où l'espace a une dimension physique, une dimension temporelle et une dimension sociale.

1-1 genèse d'un concept

L'étude de l'espace revient à s'interroger sur les relations de l'homme vivant en société avec le cadre de son existence. Dans ce sens, nous distinguons deux espaces : espace géographique et espace économique (Plassard, 1999. P3). Mais avant cela, il convient de mettre le point sur la notion de l'espace physique, d'autant plus que celui là constitue le substrat commun de nos activités et donc le fondement de ces deux types d'espace.

1-1-1 L'espace physique :

Il renvoie à l'ensemble des lieux de la surface terrestre, pourvu de qualités particulières : altitude, climat, relief, etc. C'est le support matériel où s'exercent les activités humaines. Concrètement, c'est l'espace sur lequel nous évoluons.

Les économistes ont souvent confondu l'espace physique, pris dans ce sens, avec l'espace géographique. Ils considèrent que l'espace géographique se réduit à l'espace physique. Et même chez les géographes, il y a une certaine confusion entre espace géographique et espace

physique, ils ne font pas toujours clairement la distinction. Ceci tient à l'ambiguïté de la définition de l'espace qui se veut très générale.

Selon Jean Paul Ferrier, l'espace est le support banal concret et universel de l'homme et de ses activités, et dont l'apparence visible est le paysage (Ferrier, 1973). Cette définition ne peut s'appliquer qu'à l'espace physique, ce que l'auteur confirme en ajoutant : "Nous l'employons ici au sens simple et concret de portion de la surface terrestre".

1-1-2 L'espace géographique :

On déclare souvent que la géographie est la science de l'espace. En effet, l'espace est le concept principal de cette discipline. La définition de la géographie ne fait pas l'unanimité parmi les géographes. Ceci est à l'origine de l'absence d'un consensus quant à la définition exacte de « l'espace géographique ».

L'espace géographique correspond à la notion courante d'espace, celle que F. Perroux a appelée espace « banal ». L'espace géographique peut être défini comme « l'ensemble des lieux et de leurs relations » ; il est le produit des sociétés humaines et forcément en relation avec d'autres espaces. Il est antérieur au territoire ». (Brunet, 1992).

Quatre composantes permettent de saisir l'espace géographique : un ensemble de lieux, une relation de distanciation entre ces lieux, une mesure de surface, et les attributs propres à chaque lieu. L'espace géographique ainsi défini est simple et générique, formel et décomposable, opératoire mais abstrait (Huriot, 1997).

En d'autres termes, l'expression d'espace géographique évoque un espace aménagé par les sociétés et leurs activités mais aussi par le milieu naturel et l'histoire. D'après Boudeville « l'espace géographique est le sol, le climat, le paysage dans lequel nous vivons, le lieu où se situent nos outils et nos actes » (Boudeville cité par Penouil, 1983, p.74). L'espace géographique est un paysage, mais aussi une image, un reflexe du développement d'un groupe social dans une période de temps.

1-1-3 L'espace économique ;

Au contraire à l'espace géographique ou espace banal qui est défini par des relations géométriques entre points, surfaces, lignes, volumes où sont localisés les hommes et les choses, l'espace économique selon François Perroux ¹ se définit par les relations

¹François Perroux est le premier économiste français à introduire la notion d'espace dans l'analyse économique.

économiques qui existent entre les éléments économiques, ceci renvoi à dire qu'il existe autant d'espaces économiques qu'il y a objets de la science économique et de relations abstraites. De ce point de vue, François Perroux distingue trois sortes d'espaces :

- Espace homogène, naturel : il est déterminé par la géographie, c'est l'espace physique qui sert à décrire (cartographie physique).
- Espace plan, l'espace institutionnel : c'est l'espace de l'Etat où il y a le découpage du pays, il est caractérisé par l'existence d'une seule autorité de décision.
- Espace pôle, champs de force : c'est l'unité motrice qui a des échanges avec d'autres unités.

Plus généralement, l'espace est considéré comme un support de la vie économique. Ici, le support n'est pas neutre car il est muni de caractéristiques et il a une structure (configuration) qui joue un rôle important dans le comportement de l'homme, (Ponsard, 1977, P41). De surcroît, toutes les activités se produisent dans un espace quelconque, et du coup l'espace géographique ne peut être considéré neutre au processus de développement économique. Ainsi sa classification dépend de son rôle dans le processus de développement. Boudeville propose trois notions d'espace déterminées chacune par un rôle, il écrit : «Du point de vue économique, il existe trois notions fondamentales correspondant à trois réalités distinctes qui reflètent le bon sens et la logique traditionnelle" (Boudeville, 1964, p. 8). Il s'agit des trois notions d'espace homogène, d'espace polarisé, et d'espace région de programme ou espace - plan.

- Espace homogène : il tire son originalité de ce qu'il réunisse des zones, des territoires ou des régions possédant les mêmes particularités physiques, économiques et sociales, et donc les mêmes chances de développement.
- Espace polarisé : François Perroux, le principal théoricien de la conception d'espace polarisé, parle des pôles pour désigner les centres où se concentrent la plupart de la population et des activités productives qui exercent une domination sur les autres régions. Cette notion est liée aux notions de dépendance, de concentration et d'existence d'un centre avec une périphérie composée de plusieurs petits espaces gravitant dans son champ d'influence économique ou politique (Ferrera , 2012, P 17). Chaque unité économique envisagée comme centre de décision autonome et localisé constitue un pôle.

- Espace de planification : Ce type d'espace se caractérise par l'existence de divers territoires et régions qui sont attachés aux mêmes décisions. La région-plan « a pour vocation de tendre à la création des régions polarisées nouvelles d'un rendement économique supérieur aux anciennes » (Juillard, 1965, p. 736.)

En conclusion, espaces économiques et espace géographique sont deux concepts tout à fait différents. Les premiers ne participent pas à l'espace dit banal. L'espace économique est un champ d'activités économiques délimité par des frontières (frontières économiques, politiques, culturelles,...), il est concret. Malgré cette différence ; il existe des liens entre les deux espaces. En effet, l'espace économique contribue à la transformation de l'espace géographique. Par exemple, l'implantation d'une firme dans un espace pauvre et peu peuplé constitué par une forêt, transforme ce lieu grâce à la réalisation des réseaux routiers ou ferrés et attire de plus en plus de populations à s'y installer.

De même la physionomie de l'espace géographique influe les relations qui définissent l'espace économique. Les effets économiques d'un pôle de croissance se propagent facilement ou difficilement selon la structure de l'espace géographique, ainsi une zone pauvre en agriculture attire de moins en moins la population. La faible densité de la population et des moyens de communication ralenti donc la propagation des effets de revenus dans le monde rural environnant.

1-2 De l'espace aux territoires

Au delà de la notion de l'espace, on préfère parfois raisonner à partir du concept de territoire. En dépit de son statut encore mal cerné et instable, le territoire est privilégié dans l'analyse spatiale dans la mesure où il relie l'économie spatiale et les facteurs historiques, géographiques, culturels et sociaux. (Lacour, 1992).

De même, la notion de la région est fortement utilisée en sciences régionales, elle forme la base d'une analyse nouvelle des processus économiques. Tout comme le territoire, les définitions et mesures multiples de la région proposées ne sont pas dépourvues d'ambiguïté.

Les paragraphes suivants apportent des précisions quant aux notions de « territoire » et de « région ».

1-2-1 Le territoire :

Lorsque l'homme souhaite utiliser et maîtriser l'espace nous devons recourir à un autre concept : *le territoire*.

Depuis une vingtaine d'années, les travaux visant à donner, en science régionale un contenu satisfaisant à la notion de territoire, sont en augmentation. D'une manière générale, Ils montrent presque unanimement que la difficulté d'intégrer la notion de territoire dans le corpus théorique s'explique à la fois par les options épistémologiques et méthodologiques propres à l'analyse économique et par l'existence de caractéristiques propres aux territoires qui résistent à la formalisation.

La notion du territoire n'est pas facile à appréhender et fait l'objet de nombreux débats. Théoriquement, elle renvoie à une triple approche (géographique, administrato-institutionnelle et socio-économique). Cette approche définit le territoire en tant qu'espace économique, à la fois comme un espace "géographique et homogène", un espace "plan", soumis à un seul centre de décision et un espace "champ de forces" de plusieurs acteurs (entreprises, ménages, collectivités).

Nous retenons dans notre travail la définition de B. Pecqueur (1992) qui considère que le territoire est une forme d'organisation et de coordination inscrite dans l'espace et construite socialement à terme et, non pas un morceau de nation ou de région.

Par ailleurs, le territoire est aussi un système de relations économiques et sociales qui contribue à la formation du capital relationnel et/ou social et dont la cohérence et l'efficacité des actions de l'ensemble de ses agents économiques découlent du degré de bonne gouvernance locale.

Aussi, il faut identifier la diversité des territoires que l'on peut observer ou déduire théoriquement de l'analyse et du diagnostic des espaces économiques. Par conséquent, on peut identifier quatre types de territoire :

- Les territoires institutionnels et classiques, que les nouvelles politiques d'aménagement du territoire jugent en déclin
- Les territoires pertinents, définis à partir d'un zonage comme pôle ou système d'organisation. On y trouve dans ce cas, les pôles de compétitivité, les systèmes productifs locaux (SPL), les pôles d'économie du patrimoine.

- Les territoires pertinents dans l'urgence, définis dans le cadre de politiques d'aménagement du territoire sous forme de contrats de site, dans le cas notamment de territoires qui rencontrent un sinistre économique majeur (crise économique avec impact territorial conséquent en termes d'emploi et de fermeture d'entreprises)
- Les territoires expérimentaux, définis comme la mise en place d'une politique de développement territorial ayant force de loi pour tester certains territoires au développement d'une nouvelle industrie, d'une nouvelle technologie, d'un système productif local ou d'un pôle d'économie du patrimoine.

Ces territoires peuvent être identifiés à partir des caractéristiques spatiales mesurables liées à l'homogénéité et à la ressemblance, aux réseaux et à l'information géographique. L'évaluation et le diagnostic nécessaire à la confection d'un plan d'aménagement de ces territoires sous-entendent la réalisation de trois fonctions :

Une fonction d'aménagement qui consiste à rechercher la qualité d'un cadre de vie (Habitat), de déplacement, de qualité de l'environnement, de propreté.

Une fonction de gestion et de préservation du territoire dans une perspective de développement durable. En d'autres termes, rechercher un bien être durable, ce qui implique la prise en compte des modes de consommation d'énergie, de l'eau de la gestion et la églementation des déchets, du bruit, des risques urbains.

Enfin, aménager un territoire, c'est aussi la recherche des conditions de production, d'investissement, de consommation et d'emploi dans les différents secteurs de l'économie tels que le commerce et la distribution, l'industrie et son implantation, les nouvelles technologies, l'agriculture, la pêche, le tourisme et l'artisanat...

1-2-2 La région

Nous remarquons une unanimité autour du concept de « région » dans la littérature. Il a le caractère imprécis. Les chercheurs en économies territoriales témoignent de son ambiguïté et de son imprécision.

Selon Walter Isard « la plus part sinon la totalité des chercheurs en science régionale savent fort bien qu'une région est un organisme dynamique qui évolue avec le temps, parfois sans heurt, parfois brutalement, et où se produit le jeu complexe de diverses variables : politiques,

économiques, environnementales, écologiques, sociales, culturelles et autres ». (Isard 1987, P. 172).

Ceci témoigne que la région est une réalité mouvante et multidimensionnelle qu'il est difficile d'analyser sous le seul angle économique.

Le concept de région, est d'une certaine manière l'expression des spécificités d'un lieu par rapport à un espace plus large (*ibid* ; P8). Une bonne notion de la région est celle qui tient compte des caractères des sociétés dans leurs rapports avec les lieux ; c'est-à-dire un territoire qui est le résultat d'une combinaison entre l'espace physique et la culture des hommes qui y sont installés.

Enfin, force est de constater que chaque théorie proposée par l'économie régionale formule une définition implicite différente de la région (Aydalot, 1985, p 105).

Dans ce qui suit, nous tenterons de répondre aux questions suivantes : comment l'espace est expliqué dans l'analyse économique ? L'intégration de l'espace dans l'analyse économique modifiera-t-elle les théories de l'économie standard c'est-à-dire l'économie a- spatiale ?

II- L'espace dans l'analyse économique : une lente intégration

L'intégration de l'espace dans l'analyse s'est effectuée progressivement selon une démarche sinueuse, avec des temporalités propres. (Derycke, 1994, p 19).

Les différents courants de la pensée économique ont chacun leur propre manière de considérer l'espace et le temps. Ainsi, la notion de temps dans la théorie économique a été nettement privilégiée au détriment de celle de l'espace.

Le temps est présent dès l'origine de l'économie politique, en effet de nombreux auteurs se sont intéressés à la question du temps et de l'incertain en économie. Raymond Barre a effectué une synthèse partielle de « La période » qui était l'objet central des préoccupations de l'auteur dans son livre « La période dans l'analyse économique une approche à l'étude du temps ». La notion de temps fut introduite dans la théorie économique par les deux approches macroéconomique et microéconomique. Dans la première approche, la notion de période était élaborée dans la théorie de l'équilibre qu'il s'agisse de l'équilibre de court terme sur les différents marchés ou de l'évolution en longue période du système économique dans son ensemble. Alors qu'en microéconomie on trouve la notion de temps structurée avec son contenu subjectif dans l'étude des comportements des sujets (Roger, 1959. P 52).

La théorie économique a longtemps négligé l'espace, ceci peut être expliqué par la différence de traitement accordée aux notions de temps et d'espace par les classiques. Alors qu'il est illusoire de vouloir séparer le temps de l'espace, en d'autres termes, le temps comme l'espace ne peuvent pas être conçus séparément.

La théorie des espaces économiques vise donc à remédier aux lacunes de la science économique mais aussi à rapprocher la science économique de la politique économique concrète. Deux niveaux d'analyse se posent en économie spatiale. D'une part, la mise en question des hypothèses traditionnelles de l'économie non spatiale. A ce niveau, il est évident que les concepts, les hypothèses et les résultats perdent leur réalisme si on suppose que les agents économiques ne se sont plus localisés dans un monde sans dimension, mais localisés dans un espace.

D'autre part, l'économie spatiale cherche à résoudre la question de l'organisation spatiale des activités et des flux des biens et des personnes. Dans cette optique se soulève la question des imperfections du régime de concurrence issues de la prise en compte de l'espace qui donne lieu à de nombreuses recherches. Elles se situent autour des thématiques communes de l'imperfection des marchés et du rôle des économies d'échelle.

A ce niveau encore plusieurs questions se posent dont la principale : ***Comment expliquer l'inégale répartition des hommes et des activités dans l'espace ?***

Dans l'histoire des sciences économiques, peu d'auteurs ont accordé une place importante à l'espace. Il semble possible de considérer l'économie dans un instant alors il évidemment impossible de la concevoir en un point, chose que les auteurs classiques du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle l'ont complètement négligé. Ils croyaient en avoir assez dit en mentionnant que le prix des produits vendus doit comprendre les coûts de transport. Selon ces auteurs, les activités humaines sont vues comme déroulant dans ce que Walter Isard a pu appeler « un monde sans dimensions ».

Par contre, les auteurs les plus anciens avaient accordé dans leur pensée une grande place à l'espace (Dockès, 1969). Les travaux remontant au XVIII^e siècle, notamment ceux de Richard Cantillon reconnaissent la dimension spatiale de la discipline économique.

Les paragraphes suivants passent en revue la conception de l'espace à travers les différents courants de la pensée économique à commencer par les mercantilistes, puis les classiques jusqu'aux auteurs du XX^e siècle.

2-1 L'espace chez les mercantilistes

Une réflexion originale sur l'espace a été développée par les mercantilistes. La logique que l'on ne peut gagner sans que le voisin perde quelque chose rendait incontournable la puissance du prince et de la nation. Ainsi, l'Etat intervenait dans le commerce intérieur et extérieur et aussi dans la répartition des activités entre villes et campagnes.

Dans les travaux de J. Bodin (1530 - 1596) et A. de Montvhrestien on constate l'intérêt qu'ils accordaient au pouvoir des nations naissantes sur leurs espaces à travers le commerce international et le contrôle des voies maritimes. Ici, l'espace est assimilé au territoire national, il est donc réduit du fait que la nation est incarnée par le souverain. Cette analyse réductrice de l'espace se perfectionne chez W. Petty (1623-1687) et R. Cantillon (1680-1734). Le premier, dans son essai arithmétique (1682), démontrait le rôle de la concentration urbaine dans la croissance de Londres, il faisait l'apologie de l'inégalité de la répartition des activités entre nations ou régions. Cantillon à son tour parla de l'organisation de l'espace comme facteur déterminant dans les échanges économiques et sociaux. Il précisait les conditions de l'équilibre entre villes et campagnes. On constate dans les travaux de Cantillon la forte présence de l'analyse spatiale dans son analyse économique et spatiale (Derycke, 1994, p 19). D'une manière générale, pour les mercantilistes la formation de la richesse relève de son appropriation, de sa centralisation par un espace économique au dépend d'un autre (nation/ nation, ville/ campagne) (Rallet , 1984, P 120).

2-2 Les classiques

Le riche message du mercantilisme semble oublié dans la pensée classique. Les auteurs du XIX^e siècle se sont intéressés aux questions de l'industrie, de la division du travail et la concurrence sur les marchés.

Autant de problèmes ont fait en sorte que l'espace soit négligé sauf dans la théorie du commerce international où l'espace national est considéré comme un bloc de facteurs expliquant les spécialisations et les avantages comparatifs.

Les classiques ont donc abandonné l'espace et se sont concentrés sur les facteurs généraux qu'ils supposaient être les mêmes en tous lieux (Thisse, 1997, P 8). Selon Lepetit, les classiques traitaient l'organisation spatiale d'une manière fruste, pour eux :

« L'espace se présente à la manière des poupées russes : le désemboîtement des niveaux n'amène au jour aucune originalité, mais prouve au contraire la reproduction à l'identique de principes de fonctionnement semblables » (Lepetit, 1988, P.370).

L'industrialisation capitaliste a changé les rapports de la production à l'espace. Elle a la capacité de refondre les contraintes en cherchant à les dépasser, c'est le cas de l'agriculture qui se mécanise et oriente ses cultures en fonction des besoins industriels. La même observation pour la localisation, celle-ci ne constitue plus une contrainte vu le développement technologique où les facteurs de localisation sont soit substitués soit remplacés par des nouveaux (*Ibid*, p 11).

L'espace cesse d'opérer comme une contradiction dominante dans l'organisation économique et sociale. Il n'est plus un élément constitutif des théories économiques. Pour Ricardo, l'espace est l'égal du temps. Son identification est plus sociale (mœurs et niveaux de civilisation...) que géographique.

Chez Marx, l'espace est absent hormis quelques considérations assez banales sur les contradictions villes/ campagnes qui renforcent celles existantes entre les classes sociales.

Cependant, le plus ancien des modèles de l'économie spatiale remonte à Von Thünen - souvent considéré comme le père de l'économie spatiale- qui fait paraître au début du 19^e siècle son fameux ouvrage intitulé : "l'État isolé en relation avec l'agriculture et l'économie nationale" ; c'est le premier chercheur à analyser la relation entre la production économique et l'organisation de l'espace. Dans son modèle, Thünen démontre que la localisation des productions agricoles obéit à une logique de maximisation de la rente foncière nette des coûts de transport des marchandises vers les consommateurs.

Cette logique trouve sa traduction dans l'espace rural sous la forme de cercles concentriques admettant pour centre la ville, seul point d'écoulement des denrées agricoles.

Ce modèle à la fois pertinent et moderne sur l'organisation de l'espace est passé longtemps inaperçu. En dépit de sa contribution monumentale à la pensée économique, les idées de Von Thünen restèrent ignorées pendant plus d'un siècle par les économistes.

Toutefois ce genre de modèle est utilisé et développé dans le cadre de la géographie urbaine où l'on explique la localisation des ménages et des activités dans les villes en fonction des prix du foncier et le revenu des ménages (Fujita et Thisse, 1997, P 40).

2-3 Evolution des courants traversant la géographie économique

Le caractère a-spatial de l'analyse économique a longtemps marqué la théorie économique. Les économistes ont pris l'habitude de construire des modèles économiques sans faire référence à l'espace. Celui-ci a connu de nouveaux problèmes d'intégration, ceci tient au fait que sa prise en considération introduit des rendements croissants et une concurrence imparfaite, chose que les économistes ont considérée comme facteur contribuant à obscurcir la compréhension de la réalité.

L'histoire de la pensée en économie spatiale telle que présentée par Ponsard marque le retard pris par cette discipline par rapport aux progrès de l'analyse économique en général. En effet, si l'on néglige les travaux précurseurs de Von Thünen, les contributions clés furent tardives et restèrent très dispersées. Il s'agit très majoritairement des travaux de l'école allemande parus au début du 20^e siècle.

Le modèle d'Alfred Weber (1909), au début du 20^e siècle, « La Théorie de la localisation des industries » reprend la même perspective de Von Thünen et constitue un paradigme original fondé, mais fondé sur une toute autre approche : celle de la localisation optimale d'une firme unique et isolée dans un espace initialement homogène.

Mais les travaux qui ont abouti à l'intégration de l'espace se trouvent chez Alfred Marshall dans le traitement des districts industriels. A partir de ses publications, un important courant de l'économie territoriale a vu le jour.

Quelques années plus tard, d'autres interrogations furent introduites à l'analyse spatiale, notamment la concurrence spatiale avec le modèle de duopole de Hottelling, et les modèles des aires de marché de Loch.

La perception d'une différence de contexte entre les économistes anglo-saxon et les économistes allemands est particulièrement remarquable.

Chez les économistes de la théorie du commerce international ; et tenant compte des faibles coûts du commerce par la mer, l'espace pouvait être facilement négligé. Par contre l'école

allemande a marqué sa forte contribution à l'intégration de l'espace dans la théorie économique.

A partir des années 50, l'école allemande est relayée par une puissante école américaine avec la création en 1954 sous l'égide de Walter Isard de l'Association Internationale des Sciences Régionales. Isard s'est largement inspiré des allemands notamment le travail de Loch, dont l'ouvrage « l'organisation spatiale de l'économie » publié en 1940.

D'autres approches émergent et qui font référence au rôle des effets d'entraînement et les effets de seuil en économie spatiale. En effet, ces deux facteurs sont à l'origine de la présence des déséquilibres spatiaux. Pour ces derniers, plusieurs modèles en traitent la question à l'image des modèles keynésiens à la Hoyt ou à la North ou le modèle de la théorie des pôles de croissance de Perroux (1955), ainsi que le modèle de la causalité circulaire de Maydell (1957).

Il faut attendre jusqu'au début des années 70 pour assister à un véritable retournement spatial analysé par de nombreux chercheurs économiques. L'intérêt aux questions spatiales est poussé par l'effet de la mondialisation et l'apparition d'une économie de la connaissance avec le double mouvement de la désindustrialisation et de la métropolisation.

Il s'agit de nombreux travaux, nous citons quelques-uns : Aydalot (1984), Uhruch (1987), Pecqueur (1989), Veltz (1996). (Duez, 2011).

Les chercheurs en économie, en sociologie ou en géographie se sont intéressés dans les deux dernières décennies au sujet de l'espace, ils s'accordent tous sur sa non neutralité. La lecture de l'espace par ces chercheurs les répartie en deux camps :

Les chercheurs qui défendent le poids croissant des grandes firmes et les grands réseaux de l'économie internationale. Et les autres qui s'intéressent au local et à la réussite des tissus locaux formés par les PME (Lipez, 2000, P 11).

L'histoire de la pensée économique qui explique l'organisation spatiale a connu des communautés théoriques distinctes et éclatées. Le bilan de l'ensemble des théories ayant introduits l'espace dans leur corpus depuis Von Thünen jusqu'à nos jours peut s'organiser autour de deux générations de modèles. Ainsi on distingue les approches traditionnelles issues de l'école d'économie spatiale et les questions contemporaines qui se rattachent aux

travaux initiateurs et s'inspirent de l'économie spatiale mais ouvertes sur un pluralisme disciplinaire, il s'agit de l'école d'économie régionale.

Les approches traditionnelles s'intéressaient aux facteurs classiques de la localisation industrielle et des phénomènes d'agglomérations productives et urbaines. Ces approches si nombreuses et traitant chacune une question spécifique de l'économie spatiale ont donné lieu à plusieurs paradigmes. Il s'agit, pour citer que les plus importants, des modèles gravitaires qui expliquent l'organisation spontanée de l'espace. Le modèle de base de Hotelling qui traite la question de choix simultanés de localisation de plusieurs firmes ; et pose ainsi le problème de la concurrence spatiale. Christaller et Loch analysent la formation et la hiérarchie des réseaux urbains, leur modèle apporte la démonstration de l'équilibre général walrasien spatialisé et explique les caractéristiques de l'armature urbaine à partir des principales villes.

Tous ces modèles ont une contribution pour l'explication d'un aspect particulier de l'organisation spatiale mais en l'absence de politiques publiques de développement et d'aménagement.

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, les ruptures et les recompositions de l'économie spatiale deviennent marquantes. De nouvelles voies de recherche s'ouvrent et donnent naissance à ce qu'on appelle « la science régionale ».

Comme le souligne Benko (2008) dans son article parlant de l'histoire de l'économie géographique, deux éléments importants ont contribué à la naissance de cette nouvelle discipline :

« L'économie spatiale a été marginalisée dans la pensée économique. Elle était pratiquée par les Allemands (appuyés par les Américains et Suédois), et n'intéressait guère que quelques spécialistes. Les résultats des recherches sont restés peu accessibles et les applications immédiates n'apparaissaient pas à première vue. Ces éléments font sentir que la dimension spatiale demande aussi une réflexion générale, à côté de la réflexion temporelle.

Le succès de l'économie keynésienne favorise l'analyse globale du circuit économique. L'importance de la distribution spatiale des activités revient au premier plan. La consolidation politique et économique d'après-guerre a permis la mise en œuvre des idées de Keynes. L'homogénéisation spatiale des économies nationales devient une priorité dans

les pays développés. L'aménagement du territoire est né. On peut le définir comme l'application géographique de l'économie keynésienne. Les évolutions théoriques et les possibilités d'applications pratiques ont rendu crédible l'économie spatiale, et ont suscité des vocations à partir des années 1950 ».

La science régionale tire ses fondements donc de l'analyse spatiale, néanmoins la difficulté des tâches qui lui sont attribuées et la complexité des questions abordées par cette nouvelle discipline rend indispensable l'ouverture de celle-ci à d'autres disciplines. En effet, la science régionale se trouve à la croisée des réflexions de plusieurs domaines : économie, géographie humaine, sociologie, urbanisme, aménagement, démographie, droit. Cette pluridisciplinarité est nécessaire dans la mesure où chaque discipline rejoint l'autre avec ses concepts, son vocabulaire, ses modes de raisonnement et ses instruments pour apporter des solutions aux problèmes soulevés par la science régionale. Au-delà des questions de localisation et de la formation et le rôle des villes ; il existe bien d'autres centres d'intérêt qui orientent cette discipline vers les questions contemporaines. Il s'agit essentiellement d'analyser et de traiter les disparités régionales et d'en chercher les mécanismes de convergence des régions. Il est question aussi d'interroger le rôle que remplissent les institutions au niveau local, régional et national, et d'évaluer l'efficacité des politiques publiques. Le paysage intellectuel de la discipline est en mouvement, et les progrès marqués dans la discipline sont le fruit comme nous l'avons souligné auparavant au rapprochement de l'économie spatiale à l'économie internationale mais aussi à la théorie de la croissance endogène sur la base du concept central des rendements croissants. Dans le même ordre d'idée, d'autres rapprochements s'opèrent entre l'économie spatiale et l'économie publique donnant lieu à l'économie publique locale d'où le regain d'intérêt aux initiatives locales de développement, la gouvernance et le rôle des acteurs publics dans le développement. Un nombre important d'exposés sont donc écrits dans ce sens donnant fin aux modèles de développement par le haut pour enrichir le débat autour du nouveau concept de « développement local » connu aussi sous les labels de développement endogène, développement territorial, développement par le bas, développement communautaire, développement autocentré ou encore développement agropolitain.

On marque un tournant vers le territoire, une approche qui se veut territoriale prenant en compte les facteurs locaux dans la dynamique économique.

A côté de ces progrès, un autre facteur de renouveau de l'économie spatiale se manifeste avec la reprise de l'analyse marshallienne à savoir celle de la proximité : de la concentration spatiale et des rendements économiques de production qui y sont associés. Ces approches qui s'articulent autour des districts industriels, les systèmes productifs locaux et les milieux innovateurs sont fondés sur la base de l'existence des externalités spatiales (*Ibid*, P 15).

Donc l'espace reviendra dans le corpus de l'économie traitant les thématiques de l'imperfection des marchés et le rôle des économies d'échelle. Aujourd'hui, cette discipline est en mouvement et on constate un rapprochement entre l'économie spatiale, l'économie industrielle et l'économie internationale. En effet, l'économie industrielle accorde un grand intérêt aux questions de localisation liées aux réalités tandis que l'économie géographique s'intéresse de plus en plus à la stratégie et le fonctionnement des firmes. De même pour l'économie internationale, le rôle de l'espace est déterminant d'autant plus que cette discipline ne constitue, en un sens qu'une variante de la géographie économique ; selon Paul Krugman, l'un des principaux auteurs des nouvelles théories du commerce international :

« Il y a un an, j'ai soudain réalisé que j'avais passé toute ma vie de spécialiste d'économie internationale à réfléchir et à écrire sur la géographie économique sans m'en rendre compte. »
(Krugman, 1991, P 1).

Au vu de ce qui a été dit dans les paragraphes précédents, l'histoire de la pensée économique spatiale a connu une succession d'approches allant des travaux précurseurs de Von Thünen, Weber, Christaller, Lösch et Hotelling jusqu'aux récents développements connus sous le nom de la nouvelle économie géographique.

Les différentes approches de l'économie spatiale ne sont que des dérivées du paradigme néoclassique dominant essayant de donner une version spatialisée à l'équilibre général. Rappelons que la théorie de l'équilibre général a négligé les notions de l'espace et du temps. Chez Walras la place du marché se réduit à un point, de même pour le temps, les équilibres des marchés s'effectuent en un instant. Dans leur représentation, Arrow et Debreu introduisent les coûts de transport rendant compte ainsi de la contrainte de la distance. Mais le modèle demeure insuffisant. Sa première critique relève du fait que l'espace dont ils font référence est abstrait. Il s'agit d'un espace mathématique représenté par un vecteur des coûts de transport. C'est une simple attribution de l'aspect spatial par une seule interprétation arbitraire aux seuls coûts de transport (Corpataux et Crevoisier, 2007, P 12).

Le tableau suivant dresse un état récapitulatif des principaux auteurs de la pensée économique spatiale en présentant le contexte de leurs travaux ainsi que leurs interrogations.

Tableau 1 : les principaux auteurs de la pensée économique spatiale

	Auteurs	Apports	Contexte économique	Interrogations
1820	Von Thünen	Théorie de la rente foncière	Economie agraire	Comment se répartissent les activités agricoles?
1890	Marshall	District industriel et économie d'agglomération	Croissance industrielle	Pourquoi les activités tendent-elles à se concentrer dans l'espace?
1910	Weber	Théorie de la localisation industrielle	Développement industriel	Comment les entreprises industrielles opèrent-elles leur choix de localisation?
1930	Hotelling	Théorie des aires de marché	Crise et aménagement du territoire	Qu'est-ce que l'espace change à la concurrence?
1930	Lösch	Théorie de l'équilibre économique spatial		Comment se forment les espaces économiques?
1940	Christaller	Théorie des lieux centraux		Comment se structurent les espaces urbains?
1955	North	Théorie de la base	Croissance urbaine,	Comment s'opère le développement régional?
1955	Perroux	Théorie des pôles de croissance	développement spatial inégal et décentralisation industrielle	Pourquoi observe-t-on des processus de croissance spatialement déséquilibrée?
1956	Isard	Equilibre économique spatial et méthodes d'analyse spatiale		Comment se réalise l'équilibre économique spatial et analyser les performances régionales?

1957	Myrdal	Théorie de la causalité circulaire cumulative		Pourquoi certaines régions éprouvent-elles des difficultés à se développer/reconvertir?
1960	Alonso	Economie urbaine	Développement des infrastructures	Comment se localisent les activités dans un espace urbain?
1964	Borts-Stein	Modèle néoclassique de la croissance régionale	Périurbanisation, désindustrialisation	Quels sont les facteurs à la base de croissance régionale?
1979-1981	Friedmann-Stöhr	Théorie du développement endogène	Désurbanisation, reconversion industrielle, décentralisation	Quelles sont les options alternatives à la crise des modèles de développement traditionnel?
1985	Aydalot	Théorie des milieux innovateurs	Inefficacité accrue des instruments de politique économique régionale	Quel est le rôle joué par le territoire dans la dynamique de recomposition des activités
1990	Krugman-Fujita	Nouvelle économie géographique	Externalités, agglomération	Comment mieux saisir l'influence des facteurs géographiques sur le fonctionnement des économies?
1995	Asheim-Florida	Modèle des régions apprenantes	Systèmes régionaux d'innovation	Quel est le rôle de l'innovation et de l'apprentissage dans les stratégies de développement régional?

Source : Economie régionale et urbaine, Henri Capron (2009)

III- Les spécificités de l'analyse territoriale en matière de disparités

« Les inégalités importantes et durables entre régions peuvent compromettre le succès d'une politique de croissance, en aggravant les déséquilibres économiques et les tensions sociales » (Viot, 1967)

La question des disparités spatiales est présente dans tous les débats. Qu'il s'agisse du marché du travail, de l'éducation, de la santé ou plus généralement du développement économique, les disparités spatiales constituent un vrai problème de par leur importance et

dans la mesure où celles-ci sont sources de dysfonctionnement tant au niveau économique, par le ralentissement de la croissance, que sur le plan social du fait de la création des tensions sociales et la ségrégation urbaine.

De ce point de vue, la diminution des inégalités spatiales devient une priorité majeure des décideurs publics afin de favoriser les conditions de la croissance et le développement des territoires.

La réflexion sur la question des inégalités spatiales mobilise deux champs de littérature, le premier appartenant à l'économie internationale, présente deux conceptions de l'inégalité spatiale. Et le deuxième champ, celui relevant de la nouvelle économie géographique fournit plusieurs réponses dans le cadre de la théorie de la croissance endogène et du développement inégal.

Sur la relation entre inégalités et développement une littérature foisonnante étudie d'ores et déjà les multi formes des disparités qui résultent des différentes étapes de développement. Elle met en évidence, après avoir spécifié leurs formes et identifié leurs déterminants, les effets et les conséquences d'une accentuation des inégalités sur la croissance d'un pays. En matière de disparités spatiales, deux thèses s'opposent habituellement : la thèse de la convergence (issue du courant néoclassique) et celle qui conclut au renforcement des disparités.

Plusieurs auteurs ont abordé le problème des inégalités depuis les années 1970, en particulier John Rawls, « A theory of justice » (1971) ; Pierre Rosanvallon et Jean Paul Fitoussi, « Le nouvel âge des inégalités (1996) ; Jean Pierre Dupuy, « Libéralisme et justice sociale » (1992), et Amartya Sen, « Inequality reexamined » (1992).

Concernant la thématique des disparités dans les pays en développement, plusieurs travaux réalisés un peu partout dans le monde ont abordé la question, mais ce sont les travaux réalisés au Japon dans « l'institute of developing economies » qui sont les plus importants. Des économistes comme Kenichi Ohmura, Masahisa Fujita et Young Han Kim figurent en bonne place. Leurs récentes recherches portent sur la thématique de « la mondialisation, l'intégration régionale et l'économie spatiale ».

Les économistes américains sont aussi renommés dans ce domaine, notamment Paul Krugman et Anthony Venables qui sont les pionniers ayant traité les questions des disparités spatiales et de développement. Leurs travaux ont influencé la réflexion de la Banque Mondiale autour de

cette thématique. Le rapport de celle-ci publié en 2009 « repenser la géographie économique en témoigne de cela.

Avant de poursuivre dans la revue de littérature, il semble nécessaire de clarifier ce que l'on entend par « inégalités », « disparités » et de relever les spécificités de l'analyse territoriale lorsqu'il s'agit de la question des disparités spatiales.

3-1 Disparités : un concept difficile à cerner

De façon étonnante, le concept « disparités » est rarement défini et est souvent utilisé indifféremment avec « inégalités ».

Définir « les disparités » n'est pas simple : il n'existe pas de définition officielle, ou qui fasse consensus.

Williamson (1965), précise que la notion de « disparité » est relative. Elle indique une mesure d'égalité ou de non égalité des paramètres régionaux d'une région tels que la population, le revenu régional, les équipements, les infrastructures par rapport à une valeur générale de référence.

Pour Trachen Ahmed, les inégalités (ou disparités) spatiales correspondent à l'ensemble des différences dues au degré de développement économique. Plus précisément, elles résultent du fonctionnement naturel des mécanismes de l'économie de marché. (TRACHEN, 1985)

Selon R. Brunet, R. Ferras et H. They, le terme « disparité » évoque une inégalité. Ils précisent que la disparité est « une inégalité ressentie, perçue et vécue comme une injustice » (R. Brunet et al. 1992).

Du point de vue de la sociologie, le mot « différence » est utilisé comme synonyme d'inégalité. Selon François Dubet, il existe une sorte de loi sociologique selon laquelle, presque toutes les différences deviennent des inégalités. Toutefois, il ne s'agit pas de toutes les différences dans la mesure où une différence ne devient une inégalité que si elle concerne un accès différencié à des ressources socialement valorisées.

Les travaux de Marx (1948) ont mis le point sur le rôle des systèmes économiques dans l'élaboration des différences sociales et des inégalités. Selon lui, les rapports de domination qui découlent du processus de production structurent la société en classes fondamentalement opposées. Cette représentation conflictuelle de la société était modifiée dans la représentation

de Weber, où il propose une gradation progressive des strates. Dans une telle optique, Weber distingue trois sortes de hiérarchie dans la société relevant de trois ordres ; l'ordre économique qui détermine le revenu ou la classe de l'individu, l'ordre social qui renvoie au prestige social ou l'honneur social et enfin, l'ordre politique qui définit le pouvoir (C- Paullo 2006). La prise en compte par Weber de plusieurs dimensions dans le processus de stratification donne à son analyse un intérêt particulier.

Les différentes définitions des deux concepts de « disparités » et « inégalités » renvoient donc à l'existence d'une différence. Ces termes sont relatifs à ce qui nous fait distinguer de la supériorité ou de l'infériorité entre des choses que nous comparons, mais la nuance réside dans le fait que le terme « Disparité » est moins fortement connoté, il contient moins de jugement hiérarchique. Il évoque davantage l'étendue de différentes valeurs sur une échelle, la « dispersion ». De ce point de vue le terme « disparité » marque la différence en qualité, on l'applique d'ailleurs plus souvent à la question des milieux sociaux : les disparités de mode de vie entre catégories sociales par exemple.

Par contre « inégalité » marque la différence en quantité. Il est employé pour désigner une différence mesurable en termes de niveau de vie entre individus ou entre groupes sociaux par exemple. Lorsqu'une inégalité est mesurée au sein d'une catégorie homogène (par exemple les salaires), il est plus correct de parler de disparité, (l'économie de A à Z, alternatives économiques).

D'une manière générale, le passage de la notion des « disparités » à celle des « inégalités » tient à la différence des niveaux d'analyse. La première notion repose sur un niveau descriptif, qui privilégie une approche monographique consistant à observer les disparités. Par contre, le concept des inégalités renvoie au niveau normatif qui cherche à expliquer « comment ces disparités sont ressenties et vécues comme autant d'injustices, par tous ceux qui en sont, à des degrés divers, les victimes ». Dans le même ordre d'idées, on ne définit pas une situation de disparité dans l'absolu mais de façon comparative, dans le temps ou l'espace. Ainsi, l'analyse des disparités régionales vise généralement à chiffrer l'inégalité qui existe dans un pays entre les régions "riches" et les régions "pauvres". Il s'agit donc d'évaluer la richesse des régions.

Ainsi, l'étude des disparités spatiales nécessite implicitement ou explicitement la prise de position face aux inégalités territoriales et sociales et la formulation des propositions pour les atténuer (Dejean, 2013, P173).

Il convient de noter que la traduction des questions traditionnellement sociales en termes spatiaux ne procède pas d'un simple changement de dimension ou d'angle de vue mais plutôt d'une véritable transformation de la nature même de ces questions (Davezies, 2004). En d'autres termes, l'inégalité spatiale n'est pas simplement l'expression sur le territoire de l'inégalité sociale ; comme on l'entend souvent ; du fait que les phénomènes économiques ont leur propre logique et ne correspondent pas à une projection au sol des rapports sociaux et économiques

De ce point de vue, l'inégalité spatiale est plus complexe de l'inégalité sociale. Cette dernière, pourtant déjà difficile à cerner, se définit ; comme nous l'avons souligné dans les paragraphes précédents, par un type et un degré d'écart à une situation unique, celle d'égalité absolue au sein de la population. Par contre l'inégalité spatiale traduit des dynamiques contradictoires et différenciée selon les territoires dans la mesure où il n'y a pas « une » inégalité spatiale, mais différentes inégalités spatiales variant selon les échelles géographiques. En effet, les dynamiques territoriales se divergent : l'inégalité est moins importante entre les grands territoires, et se creuse entre les petits territoires (communes, zones d'emploi, quartiers).

Les principaux auteurs qui ont abordé le problème des inégalités depuis les années 1970, considèrent que « le concept d'égalité envisagé seul, au-delà de sa stricte définition juridique ou politique, est une abstraction en grande partie vide de sens ». Il n'a de réalité qu'une fois précisé les critères et concepts de justice pris en compte. Dans ce sens, Amartya Sen écrit :

« L'idée d'égalité se heurte ainsi à deux diversités distinctes : l'hétérogénéité fondamentale des êtres humains et la multiplicité des variables en fonction desquelles elle peut s'évaluer ».

Le principe de base de cette conclusion repose sur le fait que les territoires ne sont pas homogènes. Dans un tel contexte, les politiques d'égalité sont en permanence confrontées au dilemme d'avoir à la fois à préciser les critères de justice auxquels elles se réfèrent (égalité de quoi, pour qui ?) tout en sachant que cette définition sera fragile et contestée.

3-2 Les sources des disparités régionales

Comprendre les bases de l'inégalité et les éléments d'explication des écarts de richesse entre régions est l'objectif majeur de l'économie régionale. De multiples théories cherchent à clarifier la relation entre le niveau de développement d'un pays et le niveau des disparités régionales.

Les modèles de croissance de Lewis (1955), Rostow (1960) démontrent que chaque nation suit une évolution autonome. Les évolutions spatiales sont indépendantes ; à chaque région son niveau de développement suivant l'étape de croissance dans laquelle la région se trouve.

Les composantes naturelles (relief, climat, végétation,..) et physiques (ressources naturelles) contribuent à la richesse des territoires. Mais d'une manière étonnante elles ne figurent pas parmi les facteurs explicatifs des inégalités de la simple raison qu'elles ne peuvent être une condition suffisante de la croissance. A ce titre, les ressources naturelles interviennent dans la structure économique d'une région plutôt que son niveau de développement.

En effet, la dotation d'une région en ressources lui confère un avantage comparatif la rendant plus réceptive à la localisation des activités. Toutefois, les ressources naturelles ne sont considérées comme source de richesse sauf si elles sont combinées efficacement (Polèse, 2009).

Par contre, la mobilité des facteurs joue un rôle déterminant dans les écarts de richesse entre les régions. A ce titre, les néoclassiques considèrent que ces écarts sont dus à la lenteur du processus d'ajustement, et que les économies régionales ont tendance à converger. Les théories expliquant ce processus sont nombreuses (théories du commerce international, théorie de la convergence interrégionale). Cette dernière (théorie de convergence) tient en compte la mobilité des facteurs de production et démontre que toute disparité secrète son propre ajustement (Aydalot, 1985, P 111).

La théorie néoclassique de la convergence explique cela par le fait qu'une région à forte intensité de capital aura une productivité marginale de travail plus élevée et par conséquent un niveau de salaire élevé. Cette même région aura donc un taux de rémunération de capital faible impliquant une situation déséquilibrée avec une productivité et des rémunérations différentes. Ce déséquilibre incite les détenteurs des revenus de facteurs à se déplacer vers des régions leur permettant des rémunérations supérieures. Les salariés des régions à faible intensité de capital suivront la même logique en se dirigeant vers les régions où les salaires sont plus élevés, et les titulaires des profits chercheront à placer leurs capitaux dans les directions opposées. De cette manière, l'égalisation des proportions des facteurs s'instaure impliquant une égalisation des taux de rémunérations. Avec ce mécanisme, les néoclassiques concluent que l'équilibre se rétablit progressivement dès lors que les facteurs de production sont parfaitement mobiles.

A l'opposé des théories néoclassiques de convergence, plusieurs travaux reposent sur l'idée d'une organisation dualiste de l'espace. Dans une optique régionale, les forces de dispersion proviennent de la relation entre le centre et la périphérie.

La relation centre/périphérie s'explique par le mouvement des facteurs de production au profit des régions qui ont été les premières à se développer et au détriment des régions éloignées (*Ibid* p 8, P 160). Les régions centrales se distinguent par leur forte population, industrialisation et urbanisation avec des revenus plus élevés par rapport aux régions éloignées.

Plusieurs facteurs contribuent à renforcer la dichotomie entre le centre et la périphérie. Très fréquemment les régions défavorisées sont mal situées vu leur éloignement des grands marchés et des régions centrales. Elles ne possèdent pas les aménités d'attraction des populations engendrant l'exode des facteurs de production. La géographie et l'histoire des régions tiennent un rôle important dans le creusement de l'écart entre le centre et la périphérie. Ces deux facteurs conditionnent cette relation qui se manifeste par l'opposition entre un cœur économique et des régions défavorisées moins développées.

Pour Polèse les économies des régions périphériques possèdent les caractéristiques suivantes :

- Un marché de travail restreint et une localisation excentrique par rapport au marché national.
- Une main d'œuvre moins instruite et moins diversifiée.
- Un taux de chômage plus élevé et des revenus de travail plus faibles.
- Des fuites importantes vers le centre.
- Une structure économique plus spécialisée.
- Peu ou pas d'aménités environnementales climatiques ou culturelles susceptible de faire contrepoids aux désavantages économiques et géographiques.

Au vu de ce qui a été dit aux paragraphes précédents, plusieurs théories mettent en lumière les facteurs de l'inégalité. L'économie internationale ; à travers la théorie du commerce international et la théorie de l'impérialisme, présente deux conceptions de l'inégalité. D'une part, la convergence et l'identité des productivités et des revenus et d'autre part, l'explication des bases de l'inégalité. L'économie régionale, fournit plusieurs théories reposant sur les notions de la distance, la gravitation ou l'attraction et considérant l'espace comme la base de

l'inégalité technique, économique et sociale (*Ibid*, p 8). Il s'agit essentiellement des théories de pôles de croissance, la théorie de la causalité circulaire de Myrdal, la théorie de la division spatiale du travail².

3.3 Les formes des inégalités

Dans le débat sur les formes des inégalités, plusieurs formes d'inégalités se manifestent (Sen, 1980). Toutefois, dans les pays sous développés et notamment en Afrique ce sont surtout les inégalités sociales retraçant l'opposition entre puissants et faibles qui dominent. Ces formes d'inégalités engendrent par la suite les autres formes d'inégalités notamment les inégalités économiques qui retracent la différence entre les riches et les pauvres.

D'une manière générale, on peut distinguer trois formes d'inégalités économiques : l'inégalité monétaire, l'inégalité des conditions de vie et l'inégalité des chances.

L'inégalité monétaire ou inégalité de revenu ou inégalité de consommation : cette forme d'inégalité rend compte de la différence de la distribution des revenus pour chaque région.

Elle est mise en valeur par la courbe de Lorenz qui fournit le pourcentage de population détenant un pourcentage de richesse. Cette courbe est déduite d'une part, de la courbe de distribution par tête qui donne le nombre de personnes par niveau de revenu et d'autre part, de la courbe de répartition qui donne le pourcentage de la population au dessous d'un certain seuil de revenu.

-L'inégalité des conditions de vie ou inégalité d'existence est celle qui retrace les différences qui existent dans les possibilités d'accéder à des services collectifs permettant de satisfaire aux besoins fondamentaux (santé, éducation, etc.). Elle résulte de l'insuffisance d'équipement, du temps d'accès et de la difficulté de la communication, de l'insécurité alimentaire, des différences de niveau d'éducation, etc. Elle résulte également de la stricte différence de revenu.

-L'inégalité des chances : on peut assimiler cette forme à une inégalité de potentialités (Sen 1990) dans la mesure où elle représente les différences de probabilités de pouvoir mettre en valeur des capacités des individus et donc les potentialités qui en résultent. En d'autres termes, les individus n'ont pas au départ les mêmes chances de réussite. Plus précisément, on considère qu'il y a égalité des chances si l'avenir d'un individu ne dépend pas du capital

² Ces théories sont développées dans le deuxième chapitre.

économique, culturel ou social, qui est mis à sa disposition, mais de ces seuls talents. Dans ce cadre, on introduit des indicateurs qui expriment les différences dans le capital possédé au départ : le capital physique (avoirs financiers, actifs), le capital humain (le niveau d'éducation atteint et l'espérance de vie pour la santé) et le capital social (les relations avec d'autres).

Jacques Theys (2013) a proposé une typologie plus large rendant compte des différentes inégalités existantes, et se basant sur la diversité des critères à prendre éventuellement en compte, leurs proximités et leurs différences.

Cette typologie permet d'une part de distinguer entre inégalités individuelles ou sociales d'accès aux services publics, à la sécurité, ou à l'emploi (liées à la ségrégation ou à l'enclavement) et inégalités territoriales (liées à une gestion en commun). Et d'autre part, de différencier clairement; les inégalités spatiales (liées à la géographie et aux distances) des inégalités politiques ou financières entre collectivités locales, liées, notamment, au mauvais fonctionnement de la péréquation ou de la décentralisation ; et enfin les inégalités de développement entre territoires qui résultent à la fois des facteurs géographiques, socioéconomiques, démographiques et politiques.

Le tableau de Theys, fait apparaître la distinction entre inégalités territoriales et inégalités spatiales liées à la géographie et aux distances.

Jacques Theys, à travers cette typologie, fait apparaître d'autres formes d'inégalités souvent non représentées. Il s'agit des inégalités écologiques et de leur cumul avec les inégalités sociales, les inégalités entre générations (transferts de charges et de risques aux générations futures) les inégalités d'accès à la représentation et aux décisions politiques; et enfin, des inégalités de richesses, de ressources et de capitaux (y compris naturels), masquées par une tendance générale à raisonner en termes de flux (revenus, production, consommation, etc.) et non de stock.

Tableau 1. Une typologie des inégalités

	Inégalités spatiales et environnementales	Inégalités économiques, sociales et démographiques	inégalités politiques
Inégalités individuelles et sociales	<p>Ecologiques et de cadre de vie</p> <p>Exposition aux risques, à l'insécurité, à la maladie</p> <p>Propriété foncière</p> <p>Accès à l'emploi</p> <p>Accès aux services : transports, école, hôpital, crèche, culture, loisir, commerce.</p>	<p>Physiques : surmortalité, âge, handicap, condition de travail, etc.</p> <p>Intergénérationnelles et de genre</p> <p>De formation et de compétences</p> <p>De statut (classe sociale, précarité, discrimination, nationalité, etc)</p> <p>De socialisation : situation familiale, exclusion, marginalité, isolement, insécurité</p> <p>Accès aux besoins essentiels : santé, éducation, logement, énergie, transports, alimentation, etc.</p>	<p>Droits civiques et politiques</p> <p>De loi de normes (différences catégorielles et territoriales)</p> <p>Traitement juridique et administratif (discriminations, privilèges)</p> <p>Fiscalité (niches fiscales, impôts locaux, etc.)</p> <p>Accès (droits) aux prestations sociales et services publics</p> <p>Accès aux décisions (participation démocratique).</p>
Inégalités territoriales	<p>Situation géographique (climat, relief, centralité, insularité)</p> <p>Vulnérabilité aux risques</p> <p>Ressources environnementales et de capital naturel</p> <p>Patrimoines et héritages (hauts lieux, infrastructures, passifs industriels)</p> <p>Attractivité et réputation (densité de services, de relation, identité, image)</p> <p>Organisation territoriale : maillage, équilibre villes campagnes, fractures territoriales.</p>	<p>Démographiques : dynamiques, migrations</p> <p>Développement : PIB, productivité, emploi, spécialisation</p> <p>Niveau de vie : territoires pauvres</p> <p>Capital social : cohésion, formation, confiance, violence</p> <p>Capital économique : tissu économique, infrastructure, R D, investissements</p> <p>Insertion dans les échanges : ouverture, réseau, accessibilité</p>	<p>Pouvoir, compétence, autonomie, accès à l'expertise</p> <p>Ressources et charges fiscales, budgétaires et financières</p> <p>Action politique ou sociale et de ressources politiques</p> <p>Densité de services publics et de personnel administratifs</p> <p>Coopération et gouvernance</p> <p>Soutien ou contrainte nationale (zonage, péréquation).</p>
Dynamiques inégalitaires	<p>Développement non durable, destruction des ressources et externalisation des risques</p> <p>Héliotropisme et stratégie résidentielles, périurbanisation</p> <p>Spéculation foncière et rentes</p> <p>Dynamiques ségrégatives, entre-soi</p> <p>Mutations économiques industrielles et agricoles, effets des délocalisations</p> <p>Polarisation économique sur les métropoles et le crissant fertile</p> <p>Compétition territoriale</p> <p>Politiques de mobilité</p>	<p>Dynamiques individuelles ou territoriales : vieillissement, requalification, migrations,</p> <p>Nouveaux besoins et modes de vie, marginalisation</p> <p>Dynamiques sociales : blocage de l'ascenseur social, crise de l'intégration et de l'Etat providence, corporatisme, éclatement des familles.</p> <p>Dynamiques économiques : nouvelles division internationales du travail, compétition mondiale, effets de la crise, rapport travail- capital, effets des techniques, hausse du prix des ressources et des biens essentiels.</p>	<p>Cloisonnement et inadaptation des structures institutionnelles (décentralisation, silos)</p> <p>Crise de l'Etat et des services publics (endettement, dé-légitimation, inefficacité)</p> <p>Affaiblissement des solidarités politiques, sociales et territoriales (compétition, dérégulation, individualisme)</p> <p>Défaillance de la péréquation</p> <p>Politiques publiques injustes et aveugles sur leurs effets redistributifs.</p>

Source : Eloi Laurent et al, vers l'égalité des territoires, 2013, p 445.

3-4 La mesure des disparités spatiales

La manière d'envisager la mesure des inégalités est cruciale. Les résultats changent si l'on adopte une approche absolue ou relative. En effet, l'inégalité relative considère le rapport du revenu des individus à la moyenne des revenus, ainsi une augmentation des revenus n'implique pas un changement dans l'inégalité relative. Par contre, l'inégalité absolue dépend des différences de niveau de vie ; par conséquent l'augmentation des revenus par exemple se traduit par une augmentation de l'inégalité absolue³ (Bouayad-Agha et Y. Guillotin, 2000).

Parallèlement à cela se pose le problème des cadres temporels. Les comparaisons dans le temps impliquent le choix d'une période de référence et la prise en compte du même indicateur dans le temps. Les caractéristiques de l'année de référence choisie ont un effet soit positif ou négatif, selon ce que l'année est de basse conjoncture ou le contraire.

De surcroît, la prise en compte du même indicateur pour l'année initiale et l'année terminale soulève un autre problème. Lorsqu'on change de période quelques indicateurs perdent leur signification dans le temps. On peut à cet égard évoquer le creusement des inégalités entre générations induit par la forte augmentation des salaires et des niveaux de vie dans le temps. Par exemple, en occident, en moyenne les salaires ont augmenté de 100% entre 1870 et 1910, et de plus de 200% entre 1950 et 1990 (PIKETTY, 2004, P 17).

De même, les inégalités au sein d'une génération sont considérables, elles sont induites par la succession accélérée des cycles économiques.

Dans ce contexte, Santos (1972) précise que les échelles temporelles considèrent l'espace comme un système, et induisent donc des transformations de l'espace.

Pour lui « la notion d'espace est donc inséparable de l'idée de systèmes temporels. A chaque moment de l'histoire locale, régionale, nationale ou mondiale, l'action de diverses variables présentes va dépendre du système correspondant » (Santos, 1972, p 249).

³Soit deux individus qui à la date t gagne respectivement 1000 et 10000. Si en t+1 les revenus doublent, alors l'inégalité relative n'a pas changé tandis que l'inégalité absolue a augmenté.

Ces problèmes d'ordre méthodologiques rendent la mesure des disparités spatiales très difficile. A cet égard, la proposition d'une explication simple et unique aux phénomènes observés est quasiment impossible. Néanmoins, la formulation de quelques hypothèses et le test de quelques théories aident à rendre compte des disparités.

A coté des questions de définitions, on est ramené aux problèmes de critères d'analyse et de découpage géographique. En effet, la mesure de l'inégalité est controversée, elle porte sur plusieurs questions centrales :

Quelles sources de données privilégier ?

Quels critères de mesure retenir pour quels indicateurs?

Quelles sont les échelles d'analyse les plus pertinentes en matière de disparité ?

Les paragraphes ci-dessous apportent des éléments de réponse à ces questions.

L'exercice de la mesure des inégalités se heurte à de multiples problèmes, et il semble important de s'intéresser d'emblée aux différentes formes des disparités. En effet, Il existe plusieurs types d'inégalités, et il est possible que ces différents types se dissocient ou se contredisent. Pour chaque forme sa variable et son échelle de mesure.

Plusieurs formes d'inégalités peuvent être analysées, à savoir les inégalités sociales, les inégalités de revenu, les inégalités de patrimoine, les inégalités culturelles, etc.

Dans notre travail, on intègre la dimension spatiale dans l'analyse des disparités de développement (localisation géographique, distance, interaction, externalités, voisinage,...).

Il s'agit pour nous de dresser un état des disparités géographiques de développement liées à l'inégale répartition de l'activité économique et à l'écart entre les zones urbaines et rurales dans les domaines de la santé, de l'éducation, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement ainsi que d'autres domaines. Notre objectif consiste d'une part, à intégrer la dimension spatiale afin d'analyser la croissance et le développement des régions et de détecter les raisons de persistance de la pauvreté dans les régions de l'intérieur, et d'autre part d'évaluer l'impact des politiques de l'aménagement de territoire de lutte contre les inégalités. Ainsi Il nous semble pertinent de focaliser notre analyse sur les deux aspects suivants :

- Les inégalités dans la répartition spatiale du niveau de bien être ou dans le niveau de revenu réel des particuliers et des familles.

- Les inégalités dans la répartition spatiale des activités économiques et des populations.

La mesure de l'inégalité dans sa dimension spatiale suscite autant de questions économiques, sociales et politiques que les autres formes des disparités des revenus ou des richesses.

3.4.1 Les sources de données pour la mesure des disparités

La mesure des disparités se rend difficile par l'insuffisance des données statistiques. Ce problème soulève la contrainte de choix d'échelle d'analyse. En effet, malgré l'importance des unités de base dans l'étude des inégalités spatiales ; on se trouve souvent obligé de choisir des unités de base différentes selon les sources de données. Dans la pratique, il est nécessaire d'effectuer un choix de l'échelle d'analyse en fonction de l'existence et la disponibilité des données.

Ce problème se complique lorsque l'information requise provient de deux sources différentes.

3.4.2 Problématique des échelles d'analyse / le rôle des découpages spatiaux

Lorsqu'on on parle des disparités spatiales, le mot « spatiales » renvoie à des échelles de mesure puisque on peut leur faire distinguer des espaces de toutes sortes de superficie. Par conséquent, la dimension et le degré d'homogénéité des espaces ont une influence sur l'appréciation des phénomènes observés.

Dans cette optique, les disparités s'observent quel que soit l'échelle d'analyse prise en considération. Mais le choix de l'échelle joue un rôle crucial dans l'évaluation de l'ampleur des disparités spatiales. L'occultation des cas de marginalités par la présence d'entités plus favorisées est l'un des principaux enjeux de la mesure des disparités spatiales. La prise en considération de plusieurs échelles est envisagée afin de contourner ce problème.

Il est évident que c'est au niveau local et à l'intérieur de l'agglomération que l'inégalité se développe « les communes les plus riches ont tendance à s'enrichir et les communes les plus pauvres voient leur revenu moyen décliner ». Force est de constater que la fracture spatiale s'aggrave au seul niveau local. Autrement dit, le portrait des disparités se précise davantage quand on prolonge l'analyse jusqu'à l'échelle des localités. Par ailleurs, si les inégalités semblent se réduire à l'échelle régionale et départementale, elles s'accroissent souvent au sein d'un même territoire, par exemple entre centre-ville et périphérie, ou entre métropoles et petites villes.

➤ **L'échelon local**

Dans une économie de plus en plus ouverte, et dans le cadre de la mondialisation et

l'ouverture croissante des espaces (Veltz, 2000, P 149), le recours au local devient une nécessité dans la mesure où le développement par le bas prend un intérêt particulier et répond aux nouvelles exigences de la mondialisation des économies qui réduit les pouvoirs du marché liés à la proximité, aiguise la concurrence et oriente de plus en plus vers la différenciation par la qualité, les délais, la variété et l'innovation.

L'échelon local a vu croître le nombre d'instances décisionnaires et porteuses de diverses politiques publiques. Le recours au local à l'ère de la mondialisation atteste de l'importance de la prise en considération des cadres spatiaux dans les stratégies des acteurs.

Les polémiques sur l'échelle de pertinence d'un territoire sont riches, car elles ont plusieurs entrées (AYDALOT, 1987, P 211):

- le découpage administratif, parfois arbitraire et sans correspondance avec la géographie humaine.
- l'appartenance identitaire, qui peut entrer en conflit avec "l'espace vécu".
- le champ d'action, autour d'une coalition d'acteurs du développement.
- le système ouvert, qui porte à dire que "l'action ne s'exerce pas sur le territoire, elle le crée".

En matière des disparités, les échelles d'analyse les plus pertinentes sont difficiles à cerner. D'autant plus que de nouveaux espaces sont émergés (quartiers, bassins d'emploi, macro région...). Ceux-ci se substituent aux traditionnels découpages en communes, arrondissements ou provinces (J. GUIGOU, 1992).

Dans notre démarche, la wilaya constitue la base d'analyse pour l'étude des disparités spatiales en Algérie.

Cette échelle est la plus appropriée dans la mesure où c'est le niveau le plus fin où la contrainte de la disponibilité des données ne pose pas problème.

Elle demeure le bon échelon parce qu'elle constitue l'échelle de base dans la mise en œuvre des politiques de développement local, ceci nous permettra éventuellement de bien mesurer les effets des politiques d'aménagement de territoire sur les disparités spatiales.

3.4.3 Les indicateurs

S'interroger sur le choix du « meilleur indicateur » des disparités régionales revient à chercher la meilleure mesure qui reflète le contexte et avance les explications appropriées du phénomène étudié. Or, une telle procédure est très délicate, et se heurte au double problème des différences d'échelle et de multiplicité des méthodes de mesure.

La mesure des disparités régionales ne peut se réaliser que par la confrontation d'un grand nombre d'indicateurs aussi bien micro que macroéconomiques (OCDE 1997, 1998).

De ce point de vue, les analyses ne doivent pas céder à la fausse neutralité des techniques, d'autres facteurs interviennent dans l'explication des phénomènes observés.

En matière des disparités, le revenu par habitant est l'indicateur le plus souvent employé. Cet indicateur peut mener à deux mesures différentes selon ce qu'il s'agisse du PIB ou du revenu des habitants. Dans le premier cas, on mesure la production ; dans le deuxième, le niveau de vie (Merenne Schoumaker, 1994, p 7). Ceci dit, il est à noter que cet indicateur reste insuffisant. Il ne rend pas compte des transferts organisés par les pouvoirs publics, et la mobilité des individus. Cet indicateur donne une image palpable des inégalités mais tronquée. En effet, une région peut avoir un faible PIB par habitant mais un revenu disponible élevé ou au contraire, un PIB élevé avec un revenu disponible faible. A ce propos, La « Commission Stiglitz » sur la mesure des performances économiques et du progrès social évoque dans son rapport de septembre 2009, le problème de l'insuffisance du seul indicateur du PIB pour décrire des réalités complexes. Dans les recommandations du rapport, on lit :

« En présence de changements de grande ampleur en matière d'inégalité (...), le produit intérieur brut (PIB) ou tout autre agrégat calculé par habitant peut ne pas fournir une évaluation appropriée de la situation dans laquelle la plupart des gens se trouvent».

En fait, plusieurs indicateurs peuvent rendre compte des disparités spatiales. On peut élaborer autant d'indicateurs que de secteurs ou de champs concernés (Belhedi , 1999, p67).

La définition des indicateurs relatifs aux disparités intéresse de plus en plus les institutions publiques de statistiques tant au niveau international que national ; à l'image de la Banque Mondiale, le PNUD (le Programme des Nations Unies pour le Développement) qui évaluent les déséquilibres de développement dans le monde à partir des indicateurs synthétiques suivants (l'IPH, l'indice de pauvreté humaine. le PIB (produit intérieur brut) et l'IDH (indice

de développement humain)). On retrouve également dans les publications annuelles de l'INSEE, un calcul détaillé d'une quarantaine d'indices.

Selon Philip Aydalot, les indicateurs des disparités spatiales peuvent être classés en deux catégories : les indicateurs socioéconomiques et les indicateurs de bien être. Le tableau suivant donne un aperçu des différents indicateurs en question :

Tableau 3 : Les grands indicateurs socio-économiques

Indicateurs économiques	<p>Mesures « amont » (indicateurs de moyens)</p> <ul style="list-style-type: none"> Pouvoir économique (localisation des sièges sociaux) Recherche- développement Dynamisme (taux de création d'entreprises) <p>Mesures directes</p> <ul style="list-style-type: none"> Revenu par actif Revenu par habitant Salaire moyen Salaire ouvrier moyen Contributions fiscales par habitant <p>Mesures « aval » (indicateurs de résultats)</p> <ul style="list-style-type: none"> Taux d'équipement en appareils électroménagers Taux d'équipement en automobiles Taux d'équipement téléphonique Densité médicale Espérance de vie Niveaux de diplômes
Indicateurs de bien être	<p>Indicateurs socio-économiques</p> <ul style="list-style-type: none"> Revenu moyen Coût de la vie Taux de chômage Taux de pression fiscale <p>Indicateurs d'environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> Densité de population Qualité de l'environnement naturel Taux d'industrialisation Degré de pollution

	Qualité de l'infrastructure Qualité du système de transport Indicateurs culturels Indicateurs du niveau d'éducation Indicateur de centralité Indicateur de qualité du système médical
--	--

Source : P.AYDALOT, économie régionale et urbaine, Economica, 1985 ; P162.

L'inscription territoriale des disparités économiques, mobilise des indicateurs locaux se situant à un niveau souvent plus fin (zone d'emploi, bassin de vie, intercommunalité, parfois unités urbaines). Il s'agit des indicateurs territoriaux qui trouvent application du double point de vue temporel et spatial tant pour tracer l'évolution de la croissance d'un pays pendant une certaine période, que pour dresser la carte des caractéristiques économiques et sociales qui forment une nation.

Il reste à dire que le choix des indicateurs de développement socio-économique est certainement un des importants problèmes dans l'exécution des projets d'évaluation du développement. La qualité des résultats est d'autant meilleure que l'information contenue dans les indicateurs est complète.

3.4.4 Les méthodes

Depuis les années 70, un grand nombre de travaux se sont entrepris pour choisir parmi les nombreuses mesures d'inégalités, les critères à prendre en considération. Leur objectif est de caractériser et de construire des indices d'inégalités vérifiant un certain nombre de propriétés et se basant sur la commodité, le caractère familier ou sur des raisons méthodologiquement vagues. Les théories économiques, chacune d'entre elles tentent à travers les différentes hypothèses de proposer une méthode d'évaluation des disparités. Or, on s'accorde à dire chez les spécialistes du développement régional qu'il n'y a pas de théorie économique permettant l'explication des disparités, pas plus qu'il n'y a d'unanimité sur l'approche théorique convenant à leur résorption.

Les problèmes de calcul associés aux comparaisons régionales étaient révélés très tôt par l'économiste Américain Marx LORENZ. En 1905, Lorenz a mis en lumière plusieurs inconvénients de la comparaison de la richesse entre les groupes d'individus. D'après lui, lorsque l'augmentation du pourcentage de la classe moyenne est supposée refléter la diffusion de la richesse, une simple comparaison des pourcentages de personnes dans chaque

groupe de revenu peut souvent conduire à la conclusion opposée. Sa suggestion était de représenter la distribution des revenus intergroupes actuels comme une ligne et de tracer le long d'un axe les pourcentages cumulés de la population des plus pauvres aux plus riches, et le long de l'autre les pourcentages de la richesse totale détenue par la population.

Le statisticien Italien Corrado GINI, a repris les idées de Lorenz en 1912, pour proposer une mesure simple des inégalités et facilement compréhensible. L'indice de concentration de Gini ainsi nommé, mesure l'inégalité au moyen des différences entre toutes les paires d'observations (y_j, y_k). C'est un nombre variant de 0 à 1, où 0 signifie égalité complète et 1 signifie inégalité complète.

En 1955, KUZNETS a introduit la fameuse courbe en cloche ou courbe en U inversé qui représente la relation entre croissance économique et degré des inégalités dans la répartition des revenus. Il stipule que la relation entre croissance économique et inégalités dans la distribution du revenu national se déroulerait en trois phases. Durant les premières phases de développement, l'intensité des inégalités s'aggrave avec la croissance du produit intérieur brut par habitant, pour ensuite se stabiliser durant une deuxième phase. Enfin, dans un troisième mouvement, à partir d'un certain niveau de revenu par habitant, la liaison devient négative : le degré des inégalités baisse avec la croissance économique. Cette relation a reçu beaucoup d'attention dans le débat sur le développement dans les années 1970 et a été adopté par la Banque mondiale afin de prédire l'évolution des inégalités (Cappelen, 2006).

Yitzhaki et Lerman (1991) ont noté une autre lacune inhérente à la plupart des mesures de l'inégalité, à savoir leur insensibilité à la position qu'occupe un sous-groupe particulier de la population au sein d'une distribution globale. Leur technique de décomposition de Gini prend en compte des groupes ayant des positions spécifiques.

La mesure des disparités interrégionales demande l'usage des outils classiques de la statistique descriptive. Celle-ci fournit des indicateurs permettant de caractériser la distribution d'une série, il s'agit des indicateurs de dispersion et de concentration.

Il est évident que les statistiques sommaires les plus fréquemment employées pour mesurer la dispersion sont la variance et l'écart type. Toutefois, ces deux indicateurs sont des mesures descriptives insatisfaisantes de dispersion surtout que leur valeur est liée aux unités de mesure. En revanche, le coefficient de variation est indépendant des unités de mesure. Les trois indices les plus populaires pour une mesure sommaire de la dispersion sont le CV,

l'indice de Gini et l'indice de Theil. Dans cette étude, l'analyse descriptive, le coefficient de variation (CV), le coefficient de Gini (Gini) et l'inégalité de Theil (Theil) sont utilisés. Les principales méthodes classiques permettant d'évaluer les inégalités régionales peuvent ainsi se résumer à trois types : l'analyse descriptive, les indices de dispersion et les indices de concentration:

a- L'analyse descriptive :

Un aperçu général sur le contexte dans lequel d'inscrit l'étude sert à cerner les principaux problèmes relatif au cadre d'étude. Cette distinction fondamentale et de base peut être établie en utilisant une analyse descriptive régionale relevant de la géographie sociale. Cette dernière peut apporter un éclairage important dans la connaissance des sociétés dans la mesure où chaque société construit un ensemble de registres spatiaux qui contribuent à sa reproduction et à ses transformations (Fournier et Raoulx Créso - 2003. p 28).

b- Les indices de dispersion :

La dispersion d'une série : qu'il s'agisse de la dispersion maximale ou la dispersion moyenne, peut être cernée par plusieurs indices:

➤ l'Ecart absolu (EA)

$$EA = X_{\max} - X_{\min}$$

➤ l'Ecart absolu moyen (EAM): c'est la moyenne des écarts à « l'individu moyen » Il est d'autant plus élevé que la distribution des revenus est plus inégale.

$$EAM = \text{valeur moyenne du premier décile} - \text{valeur moyenne du dernier décile (ou quartile)}$$

➤ Ecart relatif (ER)

$$ER = \frac{X_{\max} - X_{\text{barre}}}{X_{\text{barre}}}$$

➤ L'écart type, variance, le coefficient de variance

➤ les intervalles interquantiles: ils chiffrent les écarts entre des quantiles de la distribution des observations. En matière des disparités on utilise fréquemment :

L'intervalle interdécile : c'est la différence entre le premier décile D1, (valeur plafond des 10 % des observations les moins élevées) et le neuvième décile D9, (valeur plancher des 10 % des observations les plus élevées)

L'intervalle interquartile : il exprime la différence entre le premier quartile Q1 (par exemple en matière des revenus il s'agit « le moins pauvre des pauvres » qui a au-dessous de lui dans

la distribution des revenus un quart de la population) et le troisième quartile Q3 (« le moins riche des riches » qui a au-dessus de lui un autre quart).

En ce qui concerne les intervalles inter-quantiles, ils ne donnent pas la vraie image des inégalités. Ainsi, deux populations dont les revenus seraient identiques, jusqu'au neuvième décile inclus, présenteraient des intervalles inter-déciles égaux, par définition, mais elles peuvent être en réalité très différentes si les 10 % les plus riches le sont beaucoup plus dans une population que dans l'autre. Les travaux de Camille Landais (2008) puis ceux de l'INSEE ont bien montré qu'en dépit d'un constant intervalle inter-décile des revenus (D9/D1), qui semblait indiquer que les inégalités de revenus restaient stables et modérées, cet indicateur dissimulait une forte hausse des revenus les plus élevés et donc un accroissement des inégalités.

Par contre l'écart absolu moyen et la variance (ou l'écart-type qui est sa racine carrée) sont des indicateurs plus complets car ils prennent en compte chaque individu.

c- Les indices de concentration :

Ces indices permettent de comparer deux séries. Il s'agit essentiellement de :

$$\text{L'écart moyen : } \sum \frac{|x-y|}{n}$$

$$\text{L'écart type moyen : } \sqrt{\sum \frac{(x-y)^2}{n}}$$

$$\text{L'indice de Gini : } \mathbf{G}^k = \frac{2}{M^2 \bar{z}} [\sum_i \lambda_i (z_i - \bar{z})]$$

L'indice de Gini peut être représenté graphiquement comme une fonction de la courbe de Lorenz.

$$\text{Indice de Theil}^4 : \mathbf{T} = \sum \frac{y_i}{y} \log \frac{y_i/p_i}{y/p} \quad \text{où } y = \frac{\sum y_i}{\sum p_i}$$

d- Les méthodes multidimensionnelles

Les méthodes statistiques exploratoires s'imposent afin de produire des combinaisons d'indicateurs satisfaisantes qui dépassent les mesures unicritères traditionnelles (le coefficient de Gini). Il s'agit des méthodes de classification ascendantes qui conduisent à hiérarchiser

⁴ Bien que moins couramment utilisé que le coefficient de Gini, l'indice d'inégalité de Theil présente l'avantage de pouvoir s'additionner pour différents sous-groupes ou régions du pays. Cependant, il ne bénéficie pas d'une représentation graphique claire ni de l'interprétation attrayante du coefficient de Gini.

l'ensemble des régions, sans idée préconçue. L'analyse en composantes principales est utilisée dans le but de décrire les données régionales souvent représentées avec un nombre important de variables. Elle permet également d'apprécier l'évolution des disparités régionales et de faire des conclusions concernant l'évolution comparée de ces disparités prises à deux dates différentes.

e- Les approches par l'économétrie spatiale

De nouvelles voies de recherche contemporaine touchent aux sciences régionales, cherchant à réduire l'écart entre les modèles et les réalités spatiales. Il s'agit en particulier de la discipline de l'économétrie spatiale qui fournit des outils intégrant la dimension spatiale des données.

Les statistiques géo référencées méritent un traitement particulier dans la mesure où l'observation d'une variable d'une localité est influencée par celle des localités avoisinantes. Cette démarche permet donc de déceler les convergences ou les divergences des valeurs prises sur des variables dans différentes localités. Deux notions importantes sont mises en évidence par l'économétrie spatiale : l'autocorrélation spatiale et l'hétérogénéité spatiale.

➤ Autocorrélation spatiale

La littérature relative au concept de corrélation spatiale est abondante. Plusieurs travaux en témoignent notamment ceux de CLIFF, ORD, 1973,1981.

L'autocorrélation spatiale peut être définie comme la ressemblance des valeurs prises par une variable exprimées par une localisation géographique.

Tobler (1970) constate que très souvent les variables spatialisées sont soumises à des dépendances spatiales (ou interactions spatiales), qui sont d'autant plus fortes que les localisations sont plus proches. Selon l'auteur, «everything is related to everything else, but near things are more related than distant things" (Tobler, 1970).

Ce concept fondamental dans l'étude des données spatiales est expliqué par ANSELIN (2001) comme : « coïncidence entre la similarité de valeur et la similarité de localisation ».

L'auteur précise que l'analyse exploratoire des données spatiales permet de mesurer les interactions spatiales entre les régions. C'est un ensemble de méthodes qui met en évidence les distributions spatiales en identifiant les localisations atypiques, les observations extrêmes, les groupements spatiaux. Ces techniques permettent aussi de détecter les schémas

d'association spatiale, et de suggérer les régimes spatiaux et les formes de l'hétérogénéité spatiale. Elles fournissent des mesures de l'autocorrélation spatiale globale et locale.

Plusieurs statistiques permettent de mesurer l'autocorrélation spatiale. Les statistiques couramment utilisées sont l'indice de MORAN (I) et l'indice de GEARY (C). Ces indices permettent de valider l'existence d'autocorrélation spatiale pour une variable donnée, et ce pour l'ensemble des points.

Ces indices prennent en compte deux critères : la proximité spatiale et la ressemblance ou la dissemblance des valeurs de cette variable dans les unités spatiales de la zone d'étude.

Ils permettent de mesurer l'autocorrélation spatiale globale d'une variable dans un territoire donné et celle de l'autocorrélation locale dans chaque unité spatiale. Cette dernière, correspond à l'intensité et la significativité de la dépendance locale entre la valeur d'une variable dans une unité spatiale et les valeurs de cette même variable dans les unités spatiales environnantes (plus ou moins proches).

a) L'indice I de Moran ⁵

L'indice de Moran développé par Patrick A.P. Moran en 1950, permet de mesurer le niveau d'autocorrélation spatiale d'une variable et de tester sa significativité.

Il est calculé en rapportant la covariance entre observations contigües (définies par la matrice d'interactions spatiales) à la variance totale de l'échantillon.

$$I = \frac{N}{\sum_i \sum_j w_{ij}} \frac{\sum_i \sum_j w_{ij} (X_i - \bar{X})(X_j - \bar{X})}{\sum_i (X_i - \bar{X})^2}$$

x_i = valeur de la variable au point i et de moyenne \bar{x}

i = individu

j = voisins des individus i .

n = nombre total d'individus dans l'échantillon

$\sum_i \sum_j w_{ij}$ = nombre total de paires de voisins

⁵ Les indices de Moran et de Geary sont décrits dans l'ouvrage de base de Cliff & Ord.

w = matrice de pondération (matrice de voisinage), dont les éléments prennent, par exemple, la valeur 1 pour les i, j voisins et 0 autrement. La matrice de pondération est généralement indiquée par la lettre w_{ij} , pour *weights* (poids en anglais).

L'indice varie entre (-1) et (1) :

- (-1) indique une dispersion parfaite
- (1) indique une corrélation parfaite
- (0) signifie que la distribution spatiale de la variable étudiée est aléatoire dans le territoire.

Le diagramme de Moran permet une interprétation facile de l'indice de Moran. Ce diagramme représente, sous la forme d'un nuage de points, les couples de valeurs correspondant à la valeur de la variable dans chaque unité spatiale (en abscisse) et la moyenne des valeurs des zones contiguës (en ordonnée) définies par la matrice d'interactions spatiale (Schaeffer, Torre et Bray, 2014).

L'indice de Moran peut être testé statistiquement par une transformation en z score et une définition d'un seuil de significativité.

L'indice global de Moran Global fournit une mesure limitée des associations spatiales. Afin d'avoir un meilleur résultat sur la dépendance spatiale, il est nécessaire de faire recours à l'indice local de Moran.

Appelés indicateurs locaux d'association spatiale (LISA) ; Anselin (1995) a eu l'idée de développer des indicateurs locaux qui décomposent l'indice global de façon à identifier la contribution individuelle de chaque lieu ; ils mesurent successivement pour chacun la dépendance/association spatiale entre la valeur de la variable prise en ce lieu et l'ensemble de celles prises dans son voisinage.

L'autocorrélation locale est mesurée par l'indice local de Moran selon la formule suivante :

$$I_i = Z_i \sum W_{ij} Z_j$$

b) L'indice de Geary

L'indice fut proposé par Roy C Geary, crée en 1954. L'indice de Geary ou C de Geary estime la cohésion spatiale d'une distribution, il représente le rapport de la variance des écarts $X_i - X_j$ et la variance totale de X.

$$C = \frac{(N - 1) \sum_i \sum_j w_{ij} (X_i - X_j)^2}{2W \sum_i (X_i - \bar{X})^2}$$

Avec :

N le nombre des unités spatiales (dans notre étude c'est le nombre des communes)

W le nombre de régions. Ou la somme de tous les w_{ij}

w_{ij} : matrice des poids spatiaux comprenant les indices de contiguïté et prenant la valeur 1 pour les unités contigües et 0 dans le cas contraire : c'est-à-dire ont une frontière en commun, et 0 sinon.

Il varie en sens inverse de l'indice de Moran. ($c < 1$ indique une autocorrélation spatiale positive)

La différence entre les deux indices de Geary et de Moran tient au fait que le premier, cherche la structure de la variance entre points voisins, par contre Les analyses basées sur l'indice de Moran cherchent, à l'inverse, la structure de la ressemblance entre voisins.

Si l'indice de Moran est une mesure de l'autocorrélation spatiale globale, l'indice de Geary est plus sensible à l'autocorrélation spatiale locale.

Conclusion

De nombreux enseignements peuvent être tirés de la revue de littérature présentée tout au long de ce chapitre. En matière des disparités spatiales, plusieurs façons d'évaluation sont mises en évidence. Il semble pertinent de privilégier une approche globale s'appuyant sur les indicateurs de revenu, d'activité et de population. D'après la littérature on est ramené à des questions de définitions, de critères d'analyse et de découpage géographique. A ce titre, un important effort d'élucidation s'impose à fin de bien cerner la notion d'espace et de disparités. La base théorique bien que abondante, ne fournit pas des explications claires et complètes. Ceci relève de la complexité et l'envergure de la question à nature multidimensionnelle et pluridisciplinaire. Dans notre étude, nous nous intéressons aux inégalités de développement entre territoires qui résultent à la fois des facteurs géographiques, socioéconomiques, démographiques et politiques.

Les disparités peuvent être analysées sous différentes formes, les plus évidentes sont les inégalités spatiales. Celles-ci sont d'origine naturelle ou sont liées à l'action de l'homme à travers l'aménagement de territoire. A travers ce dernier, elles sont la manifestation des choix politiques de répartition des infrastructures. C'est dans ce contexte que s'inscrira le deuxième chapitre. Dès lors, notre ambition est de déterminer la portée des politiques d'aménagement de territoire sur les disparités spatiales de développement.

Chapitre II : développement régional et aménagement du territoire

« C'est parce que la force des choses tend toujours à détruire l'égalité, que la force de la législation doit toujours tendre à la maintenir. »

Jean-Jacques Rousseau, Du contrat social ou des principes du droit politique,

Livre I, chapitre IX « Du domaine réel »

Introduction

Sur le développement

Approche territoriale du développement

Aménagement du territoire (définition, démarche et enjeux)

Renouveau de l'AT Nouvelles approches de l'AMT ; développement local endogène

Introduction

Jusqu'aux années 50 la théorie du « développement par en haut » ; et celle des pôles de croissance étaient les théories dominantes et inspiraient largement les politiques d'aménagement du territoire.

Selon ce modèle, le développement régional est assuré par les grandes entreprises nationales qu'elles soient publiques ou privées. Les économies nationales se rattachaient donc aux notions de développement polarisé et la centralisation. Plusieurs défauts sont apparus suite à ce modèle, notamment ceux liés à l'aggravation des inégalités régionales. En effet, les pôles de croissance ne bénéficiaient qu'aux régions concernées, ainsi comme l'a exprimé P. Aydalot (1976) : « le développement crée le sous développement ; la richesse crée la pauvreté ».

Ce modèle de développement centralisé s'est basé sur des objectifs purement économiques entraînant un surcoût de croissance et des atteintes à l'environnement. Compte tenu de la considération de l'espace comme neutre et ne représentant que des coûts de transport ; les aménageurs sous l'influence des économistes libéraux et marxistes n'ont pas su mettre en valeur l'espace physique. La remise en cause de ce modèle aboutit à une nouvelle approche à savoir celle du développement par en bas. Ce dernier, repose sur des notions très schumpeteriennes favorisant l'émergence des PME à la place des grands investissements localisés et décidés par l'Etat. Dans le sens où *small is beautiful* ; les investissements dispersés sur tout le territoire et la ressource humaine sont les nouveaux moteurs de développement. A cet effet, de nouvelles orientations des politiques de l'Etat en matière d'aménagement du territoire sont mises en œuvre afin de s'inscrire dans une optique de développement durable réunissant à la fois les critères économiques ; écologiques et sociaux. Mais aussi, pour qu'elle soit complète, la vision du développement durable doit intégrer une quatrième dimension : la dimension spatiale. Cette dernière, implique la recherche des mesures visant à plus de justice, et réduisant les inégalités de développement entre les territoires.

L'objectif d'atténuation des disparités spatiales est l'enjeu majeur de l'aménagement du territoire. Cette question de grande envergure concerne aussi bien les aménageurs que les économistes. Pour ces derniers, le débat est vif et est au cœur même de la théorie économique qui cherche à comprendre les mécanismes fondamentaux de la localisation et de l'agglomération. C'est justement avec une bonne compréhension de ces mécanismes que

l'on puisse mener une politique d'aménagement de territoire. Malgré des explications fournies par les théoriciens de l'économie spatiale, le problème de conceptualisation de l'intervention publique en matière des inégalités de développement n'a pas été abordé d'un point de vue normatif et ils manquent de références rigoureuses pour définir ce que serait un équilibre socialement préférable.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le présent chapitre. A travers l'analyse des diverses approches de l'économie régionale, nous tentons de mettre en lumière la base théorique d'appui pour combattre les disparités. Il s'agit dans un premier temps de passer en revue la littérature traitant la question de développement pour ensuite aborder la dimension territoriale de développement à travers les concepts de développement endogène et de développement local.

Dans une troisième section, nous nous intéressons aux objectifs des politiques d'aménagement du territoire en s'appuyant particulièrement sur le renouveau des réflexions sur l'aménagement. Compte tenu des nouvelles tendances de l'économie et sous la poussée de la mondialisation, nous passons en revue les multiples instruments privilégiés par l'Etat pour son intervention sur le territoire et nous évoquons ensuite les enjeux de la décentralisation.

I- Sur le développement régional

L'aménagement de l'espace fait partie intégrante du développement régional. L'analyse de la problématique d'aménagement du territoire ne doit pas être séparée de la problématique du développement régional.

Partant de ces considérations, il nous semble pertinent de s'arrêter sur la revue de littérature relative au développement régional.

Cet aperçu nous permettra de bien comprendre d'une part les problèmes urgents à résoudre dans la politique de développement régional, et d'autre part, les nouvelles orientations des démarches de l'aménagement du territoire.

Il s'agit donc pour nous de présenter d'une manière générale la notion de développement ensuite de s'intéresser plus particulièrement à cette notion dans un contexte territorial.

1-1 La notion de développement

Le concept de développement est largement abordé par la théorie économique. Concept hérité depuis le 18^e siècle, le développement attire l'attention de plusieurs économistes et fait l'objet d'un vif débat dans la théorie économique. L'origine du concept est associée à la théorie de l'évolution naturelle dans la mesure où le développement représente un processus qui induit le changement dans l'évolution naturelle. Pour Gilbert Rist « le développement occupe au sein de l'idéologie naturaliste une place à part car il renvoie à une longue tradition qui s'étend sur la longue durée de l'histoire occidentale ». Le concept a accompagné donc les civilisations depuis Aristote jusqu'au 19^e siècle.

De nature complexe, la notion de développement renvoie au processus complexe des changements ou à l'évolution de la société. Le développement étant le résultat des changements positifs touchant tous les domaines (liberté civile, santé, éducation,...) engendrant ainsi l'enrichissement de la population et l'amélioration des conditions de vie d'une zone géographique.

La définition classique du développement proposée par François Perroux (1969) est souvent retenue par les économistes comme référence. Pour l'auteur :

« Le développement est la combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rendent apte à faire croître cumulativement et durablement, son produit réel global ».

Cette définition fait la distinction entre ce qui est croissance et ce qui est développement. En effet, les deux notions sont interdépendantes et très différentes : la croissance peut se réaliser sans forcément entraîner le développement. Elle représente l'accroissement durable de la dimension d'une unité économique simple ou complexe, réalisé dans des changements de structures et éventuellement de système accompagné de progrès économiques variables, (F. Perroux, 1966, p. 239). Par contre le développement est source de croissance et nécessite une accumulation initiale. Il englobe et soutient celle-ci.

La littérature fournit plusieurs définitions du concept. Cependant ces définitions sont à l'analyse, trop générales et abstraites. La Banque Mondiale ne semble pas avancer une définition claire du phénomène. D'après l'institution « le développement est considéré comme une combinaison des caractéristiques suivantes : une croissance auto entretenue et durable, des changements structurels dans les modes de production, c'est-à-dire la réduction de la dépendance par rapport aux matières premières et la production des biens et services, un rattrapage technologique, une modernisation sociale politique et institutionnelle, et une amélioration significative de la condition humaine ». Force est de constater que cette définition demeure très générale et insiste beaucoup plus sur la manière de concevoir le développement. Elle met en avant les processus transformationnels à opérer pour atteindre le développement.

C'est à partir de 1988, qu'il y ait eu une définition globale et totale donnant la priorité à l'homme dans la mesure où l'homme est considéré comme le but et le moyen des politiques économiques et sociales.

Dans cette perspective, le programme des Nations unies pour le développement (PNUD), dans sa conception du développement « *élargir l'éventail des possibilités offertes aux hommes* », a élargi la notion de développement au delà de la croissance du revenu par tête à la satisfaction des besoins humains fondamentaux (santé, emploi, éducation, qualité de vie).

Selon le PNUD, les critères de mesure du niveau de développement d'un pays sont :

- La productivité qui permet d'enclencher un processus d'accumulation ;
- La justice sociale : les richesses doivent être partagées au profit de tous ;
- La durabilité : les générations futures doivent être prises en compte (dimension à long terme du développement) ;
- Le développement doit être engendré par la population elle-même et non par une aide extérieure.

De façon générale, le développement est un processus de long terme, qui a des effets durables. Une période brève de croissance économique ne peut ainsi être assimilée au développement. Il est à la fois un processus et une finalité.

Le lauréat du prix Nobel en 1998, Amartya Sen dans son ouvrage « *Development as freedom* » affirme que « le développement peut être considéré comme le processus par lequel les libertés réelles des personnes s'accroissent ».

Les institutions de développement : Banque Mondiale, FMI, CNUD produisent des indicateurs permettant de mesurer le développement des nations. La Banque Mondiale établit une typologie des nations en se basant sur le PIB/ tête. En 1990, le CNUD propose les indicateurs synthétiques à savoir l'indicateur du développement humain (IDH), l'IDH corrigé des inégalités sexuelles (indicateur sexo-spécifique du développement humain ISDH), et l'indicateur de participation des femmes.

Les définitions les plus récentes du développement telles qu'elles sont conçues par l'ONU pour la détermination des objectifs du développement pour le XXI^e siècle précisent les indicateurs pour lesquels les niveaux de développements peuvent être estimés. Des indices qui révèlent que la prise en compte des dimensions de santé, de précarité, d'éducation, de temps libre... mais aussi de cohésion sociale et de liaison entre groupes d'acteurs et parties prenantes de la société sont essentielles à la caractérisation de l'état d'un pays ou d'un territoire (Torre, 2014).

1-2 L'approche territoriale du développement

Les économies régionales ne se développent pas de la même façon. Ce constat est à l'origine de l'apparition de l'approche territoriale du développement. L'inégalité de la

diffusion du développement dans l'espace est marquée aussi bien sur le plan international que sur le plan national. Dans le premier cas, on constate toujours des déséquilibres entre le nord et le sud. Au niveau national, les inégalités de développement ne cessent de se creuser entre les territoires des pays. Cette approche est le résultat de la nouvelle organisation spatiale du développement. Pour certains auteurs, il s'agit du paradigme du développement par le bas. Celui-là est opposé au développement par le haut et repose sur un processus spontané de l'économie entraînant la généralisation du développement (J-C Perrin, 1983).

La doctrine du développement par le haut, telle qu'elle était conçue par Perroux 1950 (les pôles de croissance), Boudeville 1961 (les pôles de développement), Perrin 1974 (les régions foyers)... a pour support théorique la théorie de la polarisation. Selon cette conception, ce sont les pôles où dominent les forces centripètes qui, après une phase d'accumulation, entraînent le reste de l'économie et de l'espace. Ces mécanismes de diffusion ont été rapidement mis en question par Hirschman et Rostow ; ces derniers se sont interrogés sur la qualité des effets de diffusion depuis les pôles vers les périphéries et la capacité spontanée des mécanismes de polarisation/ diffusion à assurer une généralisation du développement. Plusieurs auteurs affirment que le développement par le haut conduit à un accroissement cumulatif des inégalités de développement (Myrdal, 1957), et à un développement éternellement polarisé entraîné par les capacités supérieures d'innovation des grandes métropoles (Friedman, 1972). Le développement par le haut est contesté et très critiqué. C'est un développement inégal. Il ouvre le champ vers une nouvelle doctrine celle du développement par le bas. Dans ce sens, plusieurs théories sont élaborées pour essayer d'expliquer les inégalités spatiales de développement formant ainsi le corpus des théories du développement régional. Cependant, ce corpus reste flou dans la mesure où il n'existe pas d'unanimité sur l'approche théorique expliquant le développement régional ; « aucune théorie générale du développement régional n'est encore disponible » (Boisvert, 1996, P.188).

1-2-1 Le concept du développement régional

Tenant compte des considérations précédentes, le développement a longtemps été vu comme un ensemble de mutations quantitatives et de progressions mesurables des produits et des revenus. Un tel développement, dit fonctionnel se base sur l'échange, la mobilité, l'augmentation des dimensions. Les grandes entreprises publiques et privées ainsi que les institutions internationales sont le moteur de ce développement.

A partir des années 70, ce modèle entre en crise. Ses insuffisances donnent lieu au modèle de développement territorial. Ce nouveau paradigme s'accompagne avec une révolution intellectuelle qui a marqué les conceptions du développement. Ainsi, les éléments sociaux et politiques sont associés à l'analyse économique. On retrouve ces changements chez J. Friedman et W. Stöhr fondateurs de cette révolution. L'approche du développement territorial met en question les mesures habituelles du développement, Dudley Seers s'interrogeait en 1969 sur ces mesures : « comment peut on parler de développement si rien n'a changé en matière de chômage, de pauvreté et d'inégalité, même si le produit par tête double ? ». Dans un tel contexte, les besoins fondamentaux des populations doivent être satisfaits d'une manière à sauvegarder la dignité humaine. Dès lors, la logique fonctionnelle de l'organisation de la vie économique cède la place à la logique territoriale qui s'appuie sur la mise en valeur des ressources locales tout en impliquant l'ensemble de la population.

Partant de ces considérations, le concept de développement régional est considéré comme le processus historique par lequel une société régionale fait et refait harmonieusement et en interrelation avec son environnement national et international, ses structures de façon à obtenir les leviers appropriés économiques ou non nécessaires pour influencer ou même élaborer son propre devenir économique et l'accroissement de son bien être. Cette définition très générale revient à dire qu'il s'agit de l'ensemble des efforts visant à mieux organiser dans l'espace la population et l'activité humaine.

De ce point de vue, le développement régional se pose en termes de ressources, de compétences et de besoins régionaux pour initier des dynamiques globales. C'est une démarche politique qui implique la prise en charge, une pédagogie de négociation et une stature de citoyenneté active en évitant la démagogie (Lévy J et Lussault M, 2003).

Ici le rôle de l'Etat est central dans l'initiation du processus du développement régional et la correction des déséquilibres quelque soit la nature du système politique.

1-2-2 Les théories du développement régional

Plusieurs théories cherchent à expliquer les forces qui président aux destins des entités spatiales. Dans la littérature on distingue deux catégories de modèles : des conceptions exogènes du développement qui s'appuient sur des facteurs externes et les modèles de développement endogène. A partir de ces modèles nous en présenterons quelques théories en rapport avec la thématique générale de notre recherche. Il s'agit des quatre grandes théories

présentées par Philippe Aydalot et qui forment le corpus théorique du développement régional (P. Aydalot, 1985, p 112) :

- a- La théorie de la base fondée sur les débouchés extérieurs.
- b- La théorie des pôles de croissance fondée sur les mécanismes de la propagation interne.
- c- Les théories du développement inégal fondées sur l'inégalité des forces sociales localisées.
- d- La théorie du développement endogène fondée sur le dynamisme du milieu local.

a- La théorie de la base :

Selon cette théorie appelée aussi base exportatrice, le développement régional ou urbain serait en grande partie orienté par le développement des activités exportatrices, ainsi les activités d'exportation sont l'élément principal de la dynamique économique régionale.

Pour Philippe Aydalot (1985) ; les économies de grande dimension sont les seules capables à maîtriser leur développement. Ce dernier dépend des variables internes, des propensions qui leur sont propres. Par contre, les petites économies ne peuvent plus tirer de leurs efforts ni de leurs aptitudes propres les moyens de leur croissance. D'après cela, la conception de la théorie est orientée sur la demande inspirée d'une vision keynésienne du développement.

Cette théorie était présentée par Homer Hoyt dès 1936, et avait connu son démarrage avec Douglas North au milieu des années 50. Elle était développée dans un contexte essentiellement urbain ; mais le fait qu'elle n'implique aucune définition spécifique de la région, la théorie de la base est applicable à tout ensemble spatial.

Cette approche est une représentation simplifiée des théories des débouchés extérieurs où le développement des échanges est l'élément fondamental de la croissance. Les régions connaissent donc deux catégories d'activités : les activités de base et les activités non basiques. Pour la première catégorie ; les activités sont exportatrices et dépendent de la demande extérieure. Par contre, les activités non basiques dépendent de la demande locale. Dans ce sens, ce sont les activités basiques qui représentent l'unité motrice du développement régional car elles stimulent les activités non basiques. Douglas critique la théorie de la croissance régionale par étape et considère qu'il arrive que des économies puissent sauter les

premières étapes de l'économie de subsistance. Aussi, le développement se produit grâce au développement des exportations, chose qui ne peut pas arriver dans le cas d'une économie fermée. Celle-ci connaît une reproduction à l'identique sous un modèle fermé et stationnaire caractérisé par un produit régional constant.

La théorie de la base a inspiré le plus grand nombre de travaux concernant le développement régional. Toutefois, malgré son succès, cette théorie est réductrice. Une croissance basée sur le seul effet multiplicateur généré par les activités exportatrices produit des effets limités si l'accumulation productive ne permet pas des gains de productivités et la recherche de nouveaux débouchés.

b- La théorie des pôles de croissance

L'économiste François Perroux a développé dès 1950 la théorie des pôles de croissance. Perroux constate : « *le fait, grossier mais solide, est celui-ci : la croissance n'apparaît pas partout à la fois; elle se manifeste en des points ou pôles de croissance, avec des intensités variables ; elle se répand par divers canaux et avec des effets terminaux variables pour l'ensemble de l'économie* » (Perroux, 1991, p. 178). Selon l'auteur le pôle de croissance est défini comme un point de croissance. Ce point est situé dans un espace économique d'où émanent et où vont des forces. Il va plus loin pour définir le pôle de croissance comme :

« *Un ensemble d'unités motrices qui exerce des effets d'entraînement à l'égard d'un autre ensemble économiquement ou territorialement défini* » (Perroux, 1950, p. 115].

C'est une approche globale qui rend compte de la formation des inégalités dans l'espace, elle montre que les effets de croissance ne se propagent pas également au profit de tous les secteurs mais surtout dans les secteurs liés à ceux qui donnent les impulsions initiales. Les effets de croissance sont donc considérés comme un processus de propagation dans l'espace de l'essor engendré par les pôles de développement. Ceux-ci sont constitués de l'ensemble des entreprises motrices et dynamiques où l'investissement a des effets d'entraînement importants sur l'économie régionale. Le concept de croissance tel qu'il a été forgé et proposé par Perroux obéit au principe selon lequel la vie économique résulte non pas de l'action d'agents isolés en situation de concurrence, mais de l'action spécifique d'unités économiques (entreprises) qui, par leur position et leur dimension peuvent jouer un rôle dominant (Aydalot, 1985. P 127).

A partir de cette théorie, l'espace chez François Perroux est abstrait et est conçu comme un champ de forces. Les forces correspondent à des centres ou des « foyers » d'innovation d'où émanent des forces centrifuges, et des forces centripètes. Les pôles de croissance sont donc les centres de ce champ de forces ; car c'est en eux que se crée la croissance et c'est à partir d'eux que la croissance capitaliste irradie vers le reste de l'économie. Le travail de François Perroux a permis d'établir de façon originale un système théorique cohérent les notions fondamentales d'agglomérations, économies externes et d'effets d'entraînement et de domination d'un secteur d'activités. Sa réflexion se base sur le fait que l'espace est considéré comme un espace économique abstrait. En effet, la notion de « pôle » trouve son sens dans cette formulation, et c'est uniquement dans cette grille d'analyse que Perroux explique que la croissance ne se manifeste pas de façon homogène à l'intérieur d'un espace économique, mais apparaît et se propage à partir de certains points dotés d'intensités de rayonnement variables, se diffuse par des canaux divers et produit des effets différents sur l'économie dans son ensemble (PERROUX F., 1962).

Malgré son large essor, la théorie des pôles de croissance semble passée de mode. L'air de sa validité correspondait à la nature du développement qui caractérisait les économies des années 50. Il est évident qu'actuellement les industries sont de plus en plus dispersées essayant d'atténuer les effets pervers comme la polarisation du développement dans un espace délimité, ce qui contribue à créer des espaces marginalisés autour du pôle de développement.

La théorie des pôles de croissance n'a pas toujours donné les résultats escomptés, à tout le moins pour le développement des régions excentriques.

c- Les théories du développement inégal

Dans sa présentation du développement inégal, Philippe Aydalot propose trois approches pour rendre compte du développement inégal. Il s'agit de :

- La théorie circulaire et cumulative
- Les analyses centre- périphérie
- La division spatiale du travail

1- La théorie circulaire et cumulative

Myrdal écrit en 1978 :

« A la suite de ce que j'appellerais causalité avec effets cumulatifs, un pays ou une région qui jouit d'une productivité hautement supérieure gagnera encore en supériorité, tandis que un pays ou une région de niveau inférieure demeurera, ou même connaîtra une détérioration de ce niveau aussi longtemps que nous nous abandonnerons au jeu gratuit des forces du marché » (Myrdall 1978, P 132).

Dans sa théorie, Myrdal critique l'approche classique selon laquelle le développement est un processus automatique. Il explique que l'idée des néoclassiques contribue à l'augmentation des inégalités. Certes les territoires se progressent et se dynamisent grâce aux ressources naturelles, mais Myrdal enrichit cette argumentation en démontrant que la mobilité des facteurs s'avère à la fois non rééquilibrante et déséquilibrante. Selon lui, l'inégalité est un déséquilibre qui entraîne des réactions du système aggravant les inégalités initiales. Sa théorie part du principe que le développement est circulaire et cumulatif.

Le caractère déséquilibrant de la mobilité doit être surmonté à l'aide de changements structurels significatifs. En effet, ce caractère engendre un déséquilibre qui ne tend pas vers l'équilibre. Par contre, il est vu comme un processus cumulatif qui tend d'une part à spécialiser les zones les plus pauvres dans les productions les moins sujettes au progrès technique, et d'autre part à diriger les facteurs sur les espaces aux technologies les plus avancées.

Selon cette conception, le développement se concentrera dans le pôle à cause de la différence initiale des niveaux de productivité. Celle-ci engendre un échange inégal dû à l'orientation des facteurs de productivité vers les zones les plus riches. Attirés par la perspective d'un revenu monétaire supérieur, les facteurs de productivité accroissent les débouchés des zones privilégiées contribuant ainsi à la propagation des processus de causalité circulaire.

Ces processus deviennent cumulatifs : les zones pauvres deviennent de moins en moins aptes à progresser ce qui va entraîner le développement vers les centres d'activités qui pouvaient encore y demeurer (Aydalot, 1985, P 139). C'est de cette manière que l'accumulation des facteurs entraîne le développement de certains territoires au détriment d'autres.

2- les analyses centre- périphérie :

La relation centre- périphérie est vue différemment selon les auteurs. Pour certains, elle est le moteur du développement, il s'agit essentiellement de Perroux et Hirschman. Ces deux économistes considèrent que les activités motrices ont tendance à se localiser dans le centre

pour ensuite entraîner les effets de développement qui se diffusent dans les régions périphériques. Il s'agit de la polarisation où la marginalisation de certains territoires est contrepartie du développement polarisé (M. POLESE 2009. P 161).

D'autres auteurs comme Friedman, démontrent que la relation centre – périphérie est la source même de l'inégalité. Il critique la thèse de la convergence en démontrant l'existence d'un blocage dans la diffusion spatiale du développement et donc la convergence entre le centre et la périphérie ne peut masquer l'enracinement des inégalités (Aydalot, 1985. P139). En effet, Friedman stipule que l'opposition centre périphérie mêle des éléments techniques, institutionnels et culturels. D'après Friedman :

« Les forces non contrôlées d'une économie de marché dynamique semblent s'opposer à une convergence du centre et de la périphérie » (FRIEDMAN, 1966).

Pour lui, le centre occupe une position de domination par l'innovation sur la périphérie. Ses arguments mettent l'accent sur les facteurs de blocage et de freinage de la réduction des inégalités qui s'opposent à la conception néoclassique en rejetant l'idée de la convergence.

La théorie de Friedman a été reprise par Reynauld A. (1981) dans son ouvrage intitulé : *Société, Espace et Justice*. Sa théorie part de l'idée que le couple centre-périphérie évoque une asymétrie, une inégalité spatiale. Selon cet auteur, le centre rassemble tout ce qui est attractif, prestigieux, riche développé, nouveau... la périphérie est définie négativement par rapport au centre (Huriot, Pecqueur, 1995. P 6).

Raynauld résume cela dans le fait qu'il existe une subdivision du territoire en sous ensembles quel que soit le degré de l'échelle spatiale de ce territoire (ville, région, nation). Ces sous ensembles connaissent des inégalités de développement et d'environnement. Le plus souvent, les flux entre deux sous-ensembles sont inégaux en quantité et en qualité. De cette dissymétrie fréquente naît une différenciation de l'espace, résumée par l'opposition centre-périphérie.

3- la division spatiale du travail :

C'est une approche qui se situe dans la même foulée que la conception centre périphérie. Proposée en France par Aydalot vers les années 70 ; cette approche tente d'intégrer la formation des processus centre périphérie dans une conception d'ensemble de l'espace et du développement régional.

La division spatiale du travail repose sur la mise à profit du décalage entre forme de production et mode de vie. Ce décalage est le résultat de deux réalités différentes : d'une part, le centre caractérisé par la concentration capitaliste et l'évolution technologique permet une forte productivité du travail mais un coût salarial également élevé. Et d'autre part, les zones périphériques se distinguent par un mode de vie déterminé par les modes de productions antérieurs. Dans un tel contexte, le coût du travail — c'est-à-dire le coût de reproduction de la force de travail, lié à un mode de vie — n'est pas le même dans toutes les localisations. Le décalage entre des modes de vie et l'état du mode de production peut procurer un avantage pour la firme, qu'on appellerait en termes marxistes une « plus-value extra » (Georges Benko, 2008. P 34). Selon Philippe Aydalot, la grande entreprise est supposée parfaitement maîtresse de l'espace. La division spatiale du travail commence quand l'entreprise peut se libérer des injonctions de son environnement initial dans le sens où l'entreprise choisit une localisation de façon à pouvoir utiliser une force de travail dévalorisée, à faible coût de reproduction, et qu'elle privilégie dans ce but les techniques qui autorisent l'emploi d'une main-d'œuvre non qualifiée. L'entreprise devient donc plus mobile et libre de choisir entre des localisations nombreuses. L'idée d'Aydalot considérée comme une alternative à la théorie néoclassique de la localisation présente l'espace comme une image de décalage, il est le fruit des strates déposées par les périodes antérieures. Il exprime les inégalités entre modes de production dominants et dominés, entre zones dominantes et zones dominées c'est-à-dire entre le centre espace d'origine du mode de production dominant et la périphérie le siège des anciens modes de production détruits (Aydalot, 1985, p 144).

d- La théorie du développement endogène

L'explosion des inégalités aussi bien au niveau national qu'au niveau international a révélé les limites du néolibéralisme ainsi que la planification globale. La théorie du développement endogène relève du paradigme du développement par le bas qui a vu le jour au début des années soixante-dix comme modèle alternatif aux modèles d'analyse traditionnels dominants, à savoir le fordisme et le keynésianisme. Ce modèle ; selon Aydalot ; est une conception de développement avant de relever de l'économie régionale et une approche territoriale du développement plus qu'une théorie de la croissance régionale (Aydalot, 1985, p 144).

Développement par le bas, développement endogène, développement agropolitain, développement autocentré, mobilisation des potentiels locaux, tels sont les diverses

appellations qui un peu partout cherchent les voies de ce nouveau développement sur la base de « micro régions ».

Un ensemble varié, multiforme de travaux, de réflexions et de propositions s'est formé s'appuyant sur une conception théorique unifiée de ce que pourrait être les forces économiques et sociales capables de soutenir un développement par en bas.

Des auteurs comme J. Friedmann et W. Stöhr ont joué un rôle dans le développement de ces idées : En Autriche, W. Stöhr (78-81) plaide pour le développement « *from below* » opposé à la vision classique d'une diffusion progressive du centre vers la périphérie, au Etats Unis, Friedmann met à pied la doctrine « *agropolitan development* » basée sur la solidarité communaliste et d'autosatisfaction des besoins. A partir de cette base, d'autres auteurs ont emboîté le pas en utilisant un vocable varié pour désigner le concept de développement endogène. Les organisations internationales s'interrogent sur l'efficacité des grands projets multirégionaux et recommandent parfois un développement à base de petites unités (Richardson 1977). On retrouve également les travaux de Stöhr (1981) et Weaver (1983) qui ont utilisé la terminologie du développement par le bas, Perroux (1981) a évoqué un développement endogène global et intégré, Guindani et Bassand (1982) ont parlé du développement ascendant. En France, le slogan « *vivre et travailler au pays* » a alimenté les recherches ainsi que les politiques de décentralisation française.

Dans la conception de J. Friedmann, le développement endogène est l'inscription territoriale des besoins fondamentaux ; il a trois caractères essentiels : il est territorial, communautaire et démocratique. Ainsi le territoire renvoie à l'idée selon laquelle le développement est induit par un espace particulier. Dans ce sens, le territoire avec ses composantes naturelles, culturelles, économiques et sociales est la source du développement.

Son caractère communautaire relève de la participation des acteurs locaux incluant la population à ce processus. Dans ce contexte, P. Aydalot écrit : « le développement ne peut se détecter du dehors, il est le fruit de la participation active de l'ensemble de la population » (1985. P 146). L'évocation de la démocratie repose sur la mise en place des structures démocratiques permettant à chacun d'exprimer son choix dans la prise de décision affectant son existence et son devenir.

A ces principaux caractères, le développement endogène se réfère aux *basic needs*. P. Streeten reprend dans les années 70 l'idée des besoins fondamentaux déjà inventée vers les années 60

par Perroux sous le vocable des « coûts de l'homme ». Pour P. Streeten, le développement est basé sur la satisfaction des besoins essentiels de la population locale (logement, alimentation, habillement, santé, éducation, travail, etc.) et l'accessibilité aux services de base (eau potable, assainissement, transport, hôpitaux, écoles, etc.). La valorisation des ressources locales constitue une composante essentielle de ce paradigme qui encourage les initiatives à l'échelle locale pour mettre en valeur la culture locale et les savoir-faire traditionnels du terroir.

Il se veut un développement global et intégré dans le sens de promouvoir un développement global intégrant des aspects sociaux, culturels, techniques, agricoles et industriels au sein de la localité. Un autre point très sensible qui constitue un élément fondamental du développement endogène ; c'est l'autarcie sélective. Dans un tel contexte, l'économie est flexible capable de s'adapter à des données changeantes et de moduler les conduites des agents économiques afin de consolider l'autonomie de la localité par rapport au monde extérieur sans pour autant être en déconnexion totale avec celui-ci. Les petites échelles sont privilégiées : les petites entreprises, les petites villes, les petites communautés sont prioritaires afin de promouvoir les initiatives sur le terrain. A côté de cela, le développement endogène s'effectue parfois dans un contexte d'économie informelle. Les caractéristiques de cette économie souterraine expliquent et justifient son développement.

La dynamique endogène du développement semble en rupture avec le modèle classique basé sur la croissance de l'économie extra territoriale. En effet, la conception du développement endogène s'oppose aux formes rigides de l'économie classique. La flexibilité joue ici un rôle fondamental dans la mesure où elle permet l'instauration des formes d'organisation souples capables de s'adapter aux changements. Le développement endogène constitue une alternative à l'économie des grandes unités capable de gérer des ensembles complexes, d'obtenir des progrès de productivité élevés (Aydalot, 1985, p148).

Dans le dernier chapitre du livre de Friedmann et Weaver (1979), les auteurs exposent les fondements de cette doctrine qui vise un développement généralisé dans l'espace auquel puissent accéder toutes les communautés locales. C'est dans ce contexte que la lutte contre les inégalités spatiales et sociales peut être effectuée. Selon eux, le développement endogène pose des principes d'organisation capables de résoudre simultanément les problèmes de production et les problèmes de distribution en vue d'assurer une égalité des chances non seulement entre communautés mais également entre les membres d'une communauté (B. Planque. 1983 , P8).

II- Les modèles contemporains pour comprendre les dynamiques territoriales d'aujourd'hui

De la recherche de processus de développement équilibrés à la mise en évidence de processus de développement contribuant à creuser des disparités difficilement réductibles entre régions, se trace l'objet de la nouvelle économie géographique (NEG). Ce courant de pensée s'appuyant sur les rendements croissants industriels et sur la préférence supposée des consommateurs pour la variété et les produits différenciés, conclut à la probabilité de phénomènes de divergence, et donc à la spécialisation productive et l'enrichissement de certaines régions ou pays, au détriment de concurrents au démarrage plus tardif (Torre, 2015).

Ce tournant vers le territoire se veut une approche territoriale, prenant en compte les facteurs locaux dans la dynamique économique. Ainsi, de nouveaux cadres d'analyse ont vu le jour pour comprendre les dynamiques territoriales actuelles. Il s'agit de : La nouvelle économie géographique ou le modèle métropolitain, le développement local endogène, l'économie résidentielle.

Ces approches sont fondées sur l'analyse de la proximité : de la concentration spatiale et des rendements économiques de production qui y sont associés et s'articulent autour des districts industriels, les systèmes productifs locaux (SPL) et les milieux innovateurs et sont fondés sur la base de l'existence des externalités spatiales

Les voies de recherche contemporaines en économie géographique marchent de pair avec le nouveau contexte de la mondialisation des économies et les nouvelles données de l'environnement scientifique. Depuis les années 90, de nouveaux développements de ce champ s'imposent, la géographie économique a connu un nouveau souffle et le rôle de Krugman est éminent, ses travaux ont abouti à ce que l'on appelle actuellement la nouvelle économie géographique (NEG). A ce propos, J F Thisse témoigne :

« Néanmoins il reste que sa contribution est fondamentale, tant du point de vue scientifique, pour avoir présenté le premier modèle d'équilibre général spatial avec concurrence imparfaite et rendements croissants, et ce même s'il s'agit d'un exemple, que dans celui de la diffusion des idées. Il ne semble donc pas exagéré de parler d'un « effet Krugman » dans la redécouverte récente de l'économie géographique ».

La nouvelle économie géographique introduit un nouveau paradigme avec de nouveaux concepts et outils d'analyse. Il est admis que les questions abordées par la NEG ne sont pas nouvelles ou originales mais la façon de les traiter y est :

« Certes, son approche n'est pas novatrice, mais elle a donné un nouvel élan à cette discipline qui ne parvenait pas à sortir d'une certaine léthargie ». (Steven, 2007).

Son apport réside dans l'utilisation de la modélisation chose qui a permis de répondre aux anciennes questions d'une nouvelle manière. Effectivement, Paul Krugman a modélisé les rendements croissants pour expliquer la localisation des activités et la concentration des entreprises sur une région, un territoire ou un pays donnant lieu à la nouvelle économie géographique fondée sur un modèle concurrence monopolistique dans un contexte spatial, et faisant de ce modèle un exposé renouvelé des dynamiques de développement régional.

Actuellement, on assiste à un tournant culturel, cette voie s'exprime par l'intérêt apporté aux données culturelles. Ces nouvelles approches sont construites à partir de l'analyse du paysage économique sur des concepts comme le corporel, la performativité, l'identité, le genre , etc. (Benko, 2005, 2008).

Plusieurs travaux traitant de l'approche du développement territorial, et mettant l'accent sur les processus de production, puis sur l'innovation et la technologie ont apparu depuis les années 80.

Dans un premier temps, les travaux sur les systèmes productifs locaux (SPL) se sont basés sur le caractère systémique des relations entretenues par les acteurs productifs locaux. Ces systèmes, Inspirés des districts italiens (Beccatini, 1991), mettent l'accent sur la répétition des interactions verticales ou horizontales et l'appartenance à un corpus social homogène et dessinent un territoire fondé sur les liens de coopération et les projets communs. , qui concourent à la création d'un tissu local fait de réseaux de collaboration et de structures de gouvernance dédiées. Les caractéristiques de ces systèmes notamment leur capacité à se renouveler et se transformer en réponse aux variations des goûts des consommateurs ou à l'arrivée de nouveaux concurrents sont considérées comme les clés du développement (Torre, 2015).

Les SPL ou les clusters constitués des regroupements de firmes et de laboratoires, forment des territoires productifs de taille. Ces regroupements entretiennent des liens forts et travaillent dans des industries liées.

Un autre modèle considéré comme moteur de développement s'est développé sous l'idée que le développement est profondément lié à des processus d'innovation ou de création. Il s'agit des spillovers localisés d'innovation ou de connaissance (ou effets de débordement), qui se diffusent au sein du système local, et caractérisent les systèmes locaux d'innovations compétitifs, du type technopoles ou pôles de compétitivité (Torre, *Ibid* p18).

Les théories évolutionnistes ont contribué également à l'enrichissement de l'analyse des dynamiques spatiales de développement en accordant un intérêt particulier à la dimension entrepreneuriale. Plusieurs questions sont soulevées qu'il s'agisse de la généalogie ou des processus d'émergence, de croissance, de déclin et de cessation d'activité des entreprises. Elles s'intéressent particulièrement au rôle des spin-offs et la mobilité de la main d'œuvre (Maskell, 2001), ainsi que sur la réplication des routines au sein du tissu industriel local.

Les développements les plus récents de l'analyse des dynamiques territoriales s'intéressent à la question de la gouvernance territoriale. En effet, l'accent est mis sur l'ensemble des acteurs des territoires, avec l'idée que le seul développement économique ou technologique ne peut suffire et qu'un processus de développement se pilote et se négocie, si bien qu'il est nécessaire d'impliquer les populations locales dans les processus de prise de décision.

III- Cadre d'analyse de l'aménagement du territoire

Parler des politiques d'aménagement du territoire est fréquemment exprimé sous le vocable de politiques du développement régional, organisation de l'espace ou planification régionale. Les appellations varient mais l'objectif est le même. En effet, la politique d'aménagement du territoire s'oppose à un "laissez-faire" régulant la recherche d'emploi par la mobilité des personnes. Le sens précis des politiques d'aménagement du territoire s'articule autour de l'organisation du développement économique sur l'ensemble du territoire, en alternative au simple jeu du marché du travail qui pousserait les résidents à se déplacer pour chercher un emploi (Giguou et al, 2001, p 111). Dans la même ligne de réflexion, Alain Lipietz souligne que la politique volontariste d'aménagement du territoire des années soixante se fixe pour objectif « d'aménager le territoire plutôt que de déménager les personnes ».

Conte tenu du contexte actuel de la mondialisation et d'ouverture, l'organisation de l'espace semble s'en passer de l'héritage historique marqué par la forte centralisation économique et

politique pour s'orienter vers la décentralisation tout en s'inscrivant dans le cadre du développement durable. L'aménagement du territoire ne date pas d'hier et sa durée de vie devrait être normalement celle de l'humanité. L'histoire de l'aménagement du territoire implique de remonter le temps, époque où la notion même du territoire ne faisait pas entièrement sens. L'aménagement est intimement lié au territoire, ce sont deux éléments bien réels et fortement complémentaires. Depuis toujours, les interactions entre l'homme et le territoire existent mais ce n'est qu'à partir du XX^e siècle que l'homme a pris conscience de leur réalité et s'est efforcé de les ordonner donnant naissance ainsi à la politique d'aménagement du territoire.

2-1 Aménagement du territoire : un peu d'histoire

Depuis son existence, l'homme interagit avec son territoire ; l'aménagement existe donc depuis des siècles sinon des millénaires. Celui là a précédé sa prise de conscience. Dans l'échelle de temps, nous distinguons trois âges de l'aménagement (Girardon, 2010, p 4) :

- L'âge préhistorique antérieur à la prise de conscience
- L'âge historique ou classique
- L'âge actuel de l'aménagement

2-1-1 l'âge préhistorique antérieur à la prise de conscience

Avant même de parler d'aménagement, l'être humain cherchait à matérialiser, délimiter et faire corps avec le territoire. Il était question donc de constituer le territoire, établir l'écoumène et de construire un sentiment d'appartenir, malgré les divergences culturelles, à une même « terre » à partir de la construction des frontières, des voies de communications internes et des nœuds du territoire. En même temps que de chercher à construire son territoire l'homme faisait l'aménagement sans prendre conscience de cela.

Depuis le Moyen Âge jusqu'à la fin du 18^e siècle, l'État privilégie la centralisation (administrative, culturelle, politique et technique) menant une politique d'aménagement inconsciente. Cette phase s'est caractérisée par la construction des infrastructures et des équipements sans qu'il y ait eu projet autre que la croissance et la survie du pouvoir dans la construction de son territoire.

2-1-2 l'âge historique ou classique

À partir du XIX^e siècle avec la révolution industrielle et le développement des communications, le territoire prolonge ses formes internes grâce aux réseaux de communications, qui relient les pôles d'un maillage encore incomplet. La société moderne du XIX^e siècle s'offre de nouveaux canaux de navigation et s'oriente vers la voie ferrée comme le principal mode de transport. Ce système opère des ruptures technologiques avec les

systèmes antérieurs et aussi un bouleversement des rapports entre le temps et la distance. Malgré ces réalisations il semble que ces grands actes inscrits sur le sol se déroulent à une époque où la pensée rationnelle fait abstraction de la réalité charnelle, du terrain, du lieu.

L'« homo oeconomicus » n'a pas de dimension territoriale et le moteur du profit des grandes sociétés comme l'action de l'administration centrale relègue le territoire parmi l'accessoire quand il n'est pas oublié.

Tout au long de ce siècle, la société moderne amorce la prise de conscience qui aboutit au milieu du XXe siècle au début de l'histoire de l'aménagement avec la mise en œuvre des politiques nationales d'aménagement du territoire.

En effet, l'histoire attribue généralement à l'aménagement du territoire la prise de conscience à partir de 1947. Après la deuxième guerre mondiale, les efforts se sont multipliés pour la construction d'un savoir et d'un savoir faire aboutissant à des pratiques de plus en plus sophistiquées, ordonnées rationnellement en politique nationale. La manière de la prise de conscience des pays est différente, elle dépend des problèmes majeurs que ceux-ci se posent. La Tennessee Valley Authority, créée au lendemain de la crise de 1929 pour relancer l'économie du sud-est des États-Unis peut être considérée comme la première tentative moderne de planification régionale. La Tennessee Valley Authority avait paru comme une réponse américaine à la crise du pays en mettant en place entre plusieurs Etats une organisation de développement concerté et de grands travaux de relance. En 1934, la Grande Bretagne a mis en place une commission royale britannique afin de mesurer les « depressed areas » où le chômage est structurellement élevé et propose des mesures de décentralisation.

En France, Jean François Gravier dans son célèbre ouvrage de référence « Paris et le désert français » publié en 1947 a inspiré la géographie et l'aménagement français depuis plus de soixante ans. L'auteur a fait apparaître des disparités économiques et une certaine anémie provinciale, et le fort déséquilibre démographique de la France. Cette situation héritée de la deuxième phase de la révolution industrielle tiens au centralisme lié à une double concentration économique et culturelle autour d'un Etat omnipotent. Le livre de François Gravier servit de base de travail au ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme Eugène Claudius-Petit qui présente le 17 mars 1950 en Conseil des ministres « Pour un plan national d'aménagement du territoire » et propose un ensemble de propositions qui travaille l'esprit de l'aménagement plus que sa pratique (Gastambide, 2008, p12). Ainsi se fonde lentement la doctrine de la discipline. Une discipline qui proteste contre les incomplétudes de la loi de l'offre et de la demande et contre une certaine logique de laisser faire dont la spontanéité est suspecte d'encourager les tendances centripètes de la société française.

2-1-3 L'âge actuel de l'aménagement

A la charnière du XXe et du XXIe siècle, l'aménagement du territoire a pris de nouvelles voies. De 1945 à 1970 plusieurs travaux et recherches se sont entrepris constituant les textes fondateurs de l'aménagement. C'est une période où l'aménagement affine ses méthodes, précise ses objectifs et devient l'objet d'une politique menée à l'échelle du territoire national. Ainsi les premiers pas de l'aménagement se concrétisent avec la création des institutions et des administrations. La politique d'AT si simple du XXe siècle prend d'autres voies et devient plus complexe. Cette complexité tient d'une part à la diversité des rapports entre l'Etat et le territoire et d'autre part au nouveau contexte de mondialisation et d'ouverture économique. Dans une telle optique, le territoire est devenu flou car la mondialisation des échanges accompagne le rôle désormais essentiel des réseaux. Ceux-ci, fondés sur l'horizontalité des relations, les jeux d'acteurs, les échanges, etc., semblent remettre en cause les frontières matérielles tenues par la hiérarchie pyramidale des Etats et des institutions, grands producteurs de territoires et contribuent à structurer les territoires selon de nouvelles lignes de force qui ont aussi leurs enjeux, par exemple ceux de la gouvernance et du développement.

Aussi, la politique d'aménagement menée depuis 1945 traduit une action décentralisatrice. En effet, l'AT actuel hérité du passé tente à travers ses politiques de s'inscrire dans une perspective de décentralisation sous le label du développement durable. Dans cette perspective, l'aménagement du territoire poursuit comme but premier l'organisation spatiale la plus harmonieuse des activités humaines en insistant sur les quatre dimensions de la durabilité : écologique, économique sociale et géographique (Da Cunha et Ruegg, 2003. P 3).

L'évolution du débat sur la question de l'AT se trouve dans les textes contemporains. A la rationalité organisatrice des années 60, ont succédé les discours volontaristes des années 70. Avec la crise, les années 80 sont plutôt marquées par des discours d'accompagnement. Enfin, au cours des années 90, on assiste à une mise en débat de l'aménagement du territoire et les discours légitimant les processus législatifs.

2-2 Définition de l'aménagement du territoire

Le traitement des politiques d'aménagement du territoire impose par nature une démarche pluridisciplinaire. Le géographe, le sociologue, l'économiste, l'historien, le politologue et le juriste ont tous leur part dans l'étude de cette discipline au caractère complexe. Ainsi la notion de l'aménagement du territoire ne se laisse pas se saisir facilement. Plusieurs

définitions existent pour appréhender l'aménagement du territoire ce qui caractérise l'instabilité de ces définitions en ce qu'elles s'énoncent différemment selon l'approche adoptée. Le géographe mettra l'accent sur les caractères physiques et humains du territoire, l'économiste sur la richesse et sa répartition spatiale, le sociologue et le politologue insisteront sur les rapports entre le pouvoir, la société et le territoire, le juriste s'intéresse quant à lui aux règles et institutions qui ordonnent le territoire, et enfin l'historien qui tente de replacer dans le temps les pratiques actuelles. Après le passage en revues de quelques définitions relevant de différentes approches nous proposons une définition qui répond aux jalons de notre démarche. Il y a malgré tout dans les différentes formulations de l'aménagement du territoire l'idée commune d'une « géographie volontaire » recherchée par une action publique (Bodiguel et Fialaire, 2002, P 55).

Les géographes soulignent leur prise de pouvoir sur la discipline. La géographie et la répartition harmonieuse demeurent pour longtemps les cadres de référence de l'aménagement. L'approche géographique tient à la relation qu'entretiennent les sociétés avec l'espace. Cela dit, l'aménagement en géographie désigne l'appropriation de l'espace dans sa dimension volontariste. Ainsi Pierre Merlin définit l'aménagement par le fait de :

« se rapporter à l'action et à la pratique de disposer avec ordre à travers l'espace d'un pays et dans une vision prospective, les hommes et leurs activités, les équipements et les moyens de communication qu'ils peuvent utiliser, en prenant en compte les contraintes naturelles, humaines et économiques, et ceci afin que les fonctions et les relations entre les hommes s'exercent de la façon la plus commode, la plus économique et la plus harmonieuse ». (Merlin, 2007, p 174).

Dans la définition d'Yves Le Diascorn on retrouve l'aspect géographique de l'AT :

« Un essai pour substituer une géographie rationnelle, limitant le gaspillage des ressources naturelles et humaines, à une géographie anarchique juxtaposant espaces encombrés, ou même saturés et des espaces délaissés voire abandonnés ».

De même, dans sa définition qui a servi de base dans l'élaboration du plan national français d'aménagement en 1950 ainsi que les textes, documents et notices élaborés par la DATAR, Claudius-Petit considère que :

« L'aménagement du territoire est la recherche dans le cadre géographique de la France, d'une meilleure répartition des hommes, en fonction des ressources naturelles et des activités économiques ».

La définition issue « Des mots de la géographie » (Brunet, Ferras et Thévy, 1998, p 29) se veut plus générale. Les auteurs assimilent en effet l'aménagement à « l'action volontaire et

réfléchi d'une collectivité sur son territoire, soit au niveau local (aménagement urbain, rural, local), soit au niveau régional (grands aménagements régionaux, irrigations), soit au niveau national (aménagement du territoire), le territoire étant pour les mêmes auteurs une maille de la gestion de l'espace, un espace approprié avec sentiment ou conscience de son appropriation et relevant d'un Etat, une notion à la fois juridique, sociale, culturelle et même affective ».

Dans le cadre de notre recherche, c'est dans ses rapports avec l'aspect économique du développement que l'aménagement nous intéresse. Ses définitions se déclinent selon de multiples termes mais qui gravitent pourtant autour du même objectif. Dans ce sens, J. LAJUGIE (1979) voit une convergence des points de vue autour de la définition de l'aménagement du territoire. Selon lui :

« L'Aménagement du Territoire a pour fin à la fois de promouvoir la mise en valeur des ressources régionales et d'améliorer le cadre de vie et les conditions d'existence des habitants en atténuant les disparités régionales de développement économique et social par une organisation prospective de l'espace reposant sur une orientation volontariste et concertée des équipements et des activités » (Lajugie, 1979).

D'autres auteurs le définissent par sa finalité, comme J.-L. Piveteau. Pour lui :

« L'AT est une réponse à des contradictions spatiales, contradictions qui ont cru avec le temps en raison de la multiplication des occasions de dysfonctionnement (liées généralement au développement industriel et urbain), des déséquilibres spatiaux (principalement régionaux) et des destructions (notamment de l'environnement écologique et du patrimoine ». (Piveteau 1979).

Pierre Merlin s'est interrogé sur les problématiques et les statuts de l'aménagement du territoire. L'auteur considère que l'AT est une discipline praxis, multiréférencielle et sa pratique est plurielle recoupant des intérêts divergents. Il précise que :

« C'est celle de l'homme d'études qui mène collecte des données, enquêtes et analyses. C'est celle du responsable administratif qui prend une multitude de décisions ponctuelles qui concourent à faire l'aménagement sur le terrain. C'est surtout celle de l'élu qui prend les décisions finales. (...) C'est celle du juriste qui fixe les règles d'occupation de l'espace, celle du géomètre qui divise les terrains, celle de l'ingénieur qui construit les infrastructures, celle du planificateur qui élabore un projet, celle de l'architecte qui conçoit les bâtiments. » (Merlin, 2002).

Sur cette question Claude Lacour ajoute que :

« L'impossibilité à définir simplement l'aménagement du territoire touche à sa nature ».

(Lacour, 2003)

L'aménagement du territoire est donc complexe. Armand Frémont précise qu'il s'agit plutôt d'une action accompagnée d'une réflexion qu'une discipline universitaire. Sa nature complexe lui attribue une possibilité d'interprétation nettement plus dense dans l'étude du phénomène qu'une somme de définitions convergeant toutes sur sa réalité multiple.

En somme, les définitions présentées dans les ouvrages scientifiques sont évidemment nombreuses tout en convergeant, en général, vers le principe traditionnel de comprendre les forces qui poussent à la concentration et à la dispersion des hommes et des activités, de mesurer et d'expliquer les disparités et inégalités régionales et d'apprécier les politiques mises en œuvre au niveau national, régional et local.

Dans le cadre de notre démarche, la politique d'aménagement du territoire est notre objet. Nous retenons pour définition celle proposée par le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et du Tourisme :

« Aménager le territoire, c'est faire le choix d'une option politique en faveur de l'Homme et des territoires. Aménager le territoire, c'est considérer que l'Homme n'est pas sans racines, et créer les conditions pour qu'il puisse vivre et travailler dans la région qu'il désire. Aménager le territoire, signifie aussi que l'Etat n'abandonne aucun territoire à son destin. Chaque région est une composante du patrimoine national à laquelle on reconnaît le droit de vivre et de se développer. L'aménagement du territoire vise à réaliser les meilleures conditions de vie possibles des hommes dans le cadre d'un développement soutenable. S'appuyant à la fois sur le développement des territoires constitutifs de la Nation et sur une politique d'équipements, il permet en effet à chacun de ces territoires de tirer parti de sa diversité, d'assurer à ceux qui y vivent des emplois et des revenus satisfaisants » (SNAT Algérie, 2006, P3).

Cette définition se base sur le principe que la politique d'aménagement du territoire est une action volontaire des pouvoirs publics en revêtant un double caractère créateur et ordonnateur, et en répondant à des fins sociales et économiques.

2-3 L'approche économique de l'aménagement du territoire :

Nous avons démontré dans la revue de littérature du premier chapitre que l'économie spatiale a pour but d'étudier la répartition dans l'espace des individus et des activités. Elle s'intéresse aux questions de l'agglomération, de la formation des villes et la spécialisation des régions. La nouvelle économie géographique inspire les politiques territoriales. L'introduction

d'externalités, les rendements croissants ainsi que les modèles de concurrence imparfaite fournissent à l'analyse économique régionale de nouvelles logiques. Ainsi le modèle de Krugman stipulant que la diminution des coûts de transaction entre deux régions va provoquer une forte concentration dans l'une des deux régions donnant un avantage déterminant à la première qui parvient à s'imposer (Krugman, 1993) se base sur la notion des rendements croissants. Selon Krugman, l'existence des rendements croissants dans le système productif permet l'apparition d'effet de boule de neige conduisant à créer des dynamiques de polarisation et renforçant l'agglomération. Dans cette optique, il devient nécessaire de mettre en œuvre une action d'envergure qui modifierait les forces d'agglomération.

Bien que la théorie économique spatiale ait fourni des explications cohérentes de la géographie économique actuelle, il en demeure plusieurs difficultés en matière de conceptualisation d'une intervention publique. Ces problèmes tiennent à l'absence de modèle général traitant la question de l'aménagement du territoire. Les modèles existants sont souvent trop rudimentaires. Fujita et Thisse affirment qu'il n'existe pas de modèle théorique permettant d'expliquer le paysage économique des sociétés très diverses. La plus part des modèles sont fondés sur des analyses partielles. Ils envisagent des interactions stratégiques et des interdépendances limitées. Les analyses portant sur les régions se limitent généralement à deux zones. La théorie économique spatiale se caractérise par des paradigmes partiels ne s'intégrant pas dans un modèle global capable de nous indiquer quelle serait la répartition socialement optimale des activités dans l'espace.

L'analyse économique n'a pas abordé le problème de l'aménagement d'un point de vue normatif. Elle a apporté des réponses nuancées aux problèmes d'aménagement du territoire. Ceci a pour conséquence une indéniable faiblesse du cadre conceptuel permettant de déduire des prescriptions rigoureuses en termes de politiques économiques.

Partant de ces considérations, l'aménagement du territoire est, d'ailleurs, une notion assez mystérieuse pour les économistes. Ce type de politique est peu présent dans la littérature anglo-saxonne y compris dans les travaux des spécialistes d'économie géographique.

Plusieurs auteurs dont Armand Frémont s'accordent sur le fait que l'AT est beaucoup plus une action. Frémont précise que : « L'aménagement du territoire n'est pas une discipline universitaire. C'est une action accompagnée d'une réflexion » (Frémont, 2000, P 7). Dès lors, le passage du cadre théorique à des mises en œuvre pratiques semble compliqué. Il s'agit en effet, de traduire les normes produites par les différents modèles économiques dans les stratégies d'aménagement.

L'approche économique de l'aménagement souligne la diversité des territoires. Elle formule en particulier deux questions distinctes auxquelles doivent répondre les politiques d'aménagement, quelle que soit leur échelle : l'efficacité et l'équité.

La manière d'envisager l'action régionale pour le développement économique est un enjeu majeur de la politique territoriale de l'Etat. Les arbitrages efficacité- équité sont mis en lumière par la théorie économique. Nous aborderons ces deux notions dans le chapitre suivant où nous démontrons leur ampleur dans la politique algérienne d'aménagement du territoire.

2-4 De l'approche traditionnelle au renouveau de l'aménagement du territoire :

L'approche traditionnelle de l'aménagement du territoire suivait des règles de l'art adoptées par des institutions et des organismes responsables. Une telle démarche était ancrée à la réalité du terrain (Lussier, 1997, p 326). L'aménagement étant compris comme une politique de l'État visant la réduction des disparités entre les territoires. Cette approche était associée à des mesures de redistribution, dont l'objectif est de rapprocher les niveaux de revenu et les potentiels de production entre les territoires. Dans une telle optique, la politique d'aménagement du territoire prend son sens dans l'alternative qu'elle fournit à la mobilité des hommes, elle consistait à « déterminer, coordonner, disposer harmonieusement les bâtiments et les utilisations du sol, afin de satisfaire les besoins de la population » (Guay, 1987). L'idée selon laquelle le marché est considéré comme mode privilégié de formation des espaces économiques était rejetée. L'approche traditionnelle d'aménagement traduit une approche volontariste de la localisation des activités permettant de les rapprocher des lieux de peuplement (*Ibid*, P 19).

Suivant cette approche, l'espace n'est considéré qu'en fonction du territoire à aménager sans pour autant qu'il soit pris en compte comme composante des territoires réels produits par des individus ou des groupes sociaux. Une autre limite de cette démarche tient au fait que les forces de marché jouent au sens de l'inégalité et qu'il n'existe pas d'argument rigoureux en faveur d'une géographie volontariste s'opposant à ces forces. Dans la même lignée, Alain Lipietz critique la conceptualisation de l'aménagement comme alternative au simple jeu du marché du travail qui pousserait les résidents à se déplacer pour chercher un emploi. En effet, il insiste sur « le très faible intérêt d'une conception de l'aménagement du territoire fondée sur la question « où mettre les emplois quand ils se créent ? ».(*Ibid*, P 19).

Force est de constater que plusieurs problèmes sont soulevés notamment en matière des acteurs impliqués dans la politique d'aménagement. Un tel constat nécessite un retour à la notion du territoire. En effet, le territoire se situe à l'interface de l'espace et des acteurs, il est appréhendé chez les acteurs qui agissent sur l'espace. Pour ce dernier élément, les rapports

des acteurs avec l'espace sont différenciés, selon Brunet, la société produit plusieurs territoires à des fins différentes. Par conséquent, on parle plutôt des territoires que de territoire. Désormais, l'aménagement du territoire concerne un espace qui peut se composer de plusieurs territoires produits par les différentes actions des individus ou des groupes sociaux sur leur espace.

Cette tendance moderne que revêt l'aménagement du territoire est le résultat de plusieurs facteurs. Depuis les années 1990, un renouvellement profond de l'aménagement domine poussé par le nouveau contexte de mondialisation, la métropolisation, la décentralisation ainsi que la montée de la question environnementale représentée par le concept du développement durable. Ces nouvelles influences ont des conséquences potentiellement considérables, elles ont conduit à ce qu'on appelle actuellement le « renouveau de l'aménagement du territoire ».

2-4-1 La mondialisation et ses effets spatiaux :

Depuis le début du XXe siècle, l'évolution des sociétés s'est marquée par plusieurs tendances que se soit en termes de population, de production ou d'échanges. Les effets économiques, sociaux, technologiques et culturels de la mondialisation se traduisent par des hiérarchies enchevêtrées entre les différents systèmes et sous systèmes du monde. Ce système monde pour reprendre l'expression de O. Dolfus est le résultat de l'essor des technologies de l'information et de la communication et de l'accroissement sans précédent des mobilités, lié à l'abaissement des coûts de transport. Le processus de mondialisation amplifie largement ces phénomènes d'interdépendance entre territoires et induit une nouvelle vision du territoire dans la mesure où les concurrences qui se créent entre les espaces s'accroissent. Face à ces tendances d'ouverture des territoires de plus en plus concurrentiels, la politique de l'aménagement du territoire est devenue un instrument de la compétitivité nationale à travers la mise en attractivité des territoires.

2-4-2 La métropolisation :

Les phénomènes de métropolisation nourrie par la tertiarisation des activités productives jouent pour beaucoup dans les nouvelles orientations des politiques d'aménagement. La métropolisation modifie les relations centre -périphérie et change la structure des coûts de production avec l'augmentation des coûts fixes de recherche et développement ou de marketing et de publicité. Ces aspects liés aux fonctions économiques supérieures contribuent à la valorisation de l'image du territoire urbain qui les possède. De même, la métropolisation génère de nouvelles configurations spatiales caractérisées par l'émergence des réseaux grâce à

la révolution des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Cependant, ces fonctions métropolitaines semblent se concentrer en certains points d'une manière à causer des distorsions entre les régions bénéficiant de matières premières et les régions où se concentrent les activités caractérisées par des ressources intellectuelles. Les implications des phénomènes de métropolisation sur le devenir des territoires sont notoires. Ceux-ci conditionnent leur marge de développement, ils sont au cœur des stratégies visant à renforcer la compétitivité et l'attractivité économique.

2-4-3 Le développement durable :

Le modèle du développement durable, vulgarisé avec le rapport Brundtland de la Commission mondiale pour l'environnement en 1987, a pris un certain poids dans la recherche et les discours politiques sur la scène internationale. Il se définit comme un type de développement qui « répond aux besoins de la génération présente sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs ». Cette notion vise à réconcilier le développement économique et social, la protection de l'environnement et la conservation des ressources naturelles. La notion de durabilité concerne aussi bien la gestion des ressources naturelles et économiques que les aspects sociaux. La durabilité passe aussi par celle des territoires. Dans un tel contexte, les différents acteurs sont incités à se positionner autour des objectifs qui fondent leur projet du territoire. Les enjeux pour les acteurs dictés par les impératifs du développement durable conduisent à de nouvelles orientations pour la politique d'aménagement et de développement du territoire. La question territoriale est ainsi représentée par un lien étroit entre aménagement du territoire et durabilité. Cette durabilité appelle d'une part à une plus grande endogénéisation des ressorts du développement local, et d'autre part une plus grande prise en compte de la préservation de l'environnement, non seulement local, mais également global (*Ibid*, P 19).

Dans cette perspective, l'aménagement du territoire connaît une évolution cherchant à combiner des préoccupations économiques, sociales et environnementales. Il s'agit en effet du développement territorial, la phase récente de la réflexion et de l'action en matière d'aménagement. Celle-ci est caractérisée par une démarche davantage bottom-up (c'est-à-dire qui part du territoire) substituant désormais l'approche du développement « par le haut ». Le rôle des acteurs dans le développement devient majeur. Entreprises, chercheurs, formateurs, responsables d'associations, élus voire les consommateurs eux-mêmes sont tous des acteurs à côté de l'Etat impliqués dans la mise en valeur du territoire. Actuellement, les politiques d'aménagement du territoire sont déléguées aux collectivités territoriales conduisant à un partage de responsabilité et ouvrant la voie vers la participation des acteurs dans un

contexte démocratique. Suivant l'approche du développement territorial, la prise en compte des facteurs locaux dans les dynamiques économiques apparaît aujourd'hui comme une évidence et une nécessité. Il s'agit, somme toute, d'une préoccupation relativement récente, qui ouvre la voie vers la diversification des politiques économiques, sociales et culturelles (Pecqueur, 2007, P 42).

Conclusion

Ce chapitre a fait l'objet d'un survol sur les théories explicatives des disparités spatiales. Plusieurs modèles ont existé pour comprendre l'organisation spatiale des hommes et des activités, et chacun d'entre eux a apporté des éléments de réponse à la question si complexe des disparités spatiales. Plus récemment, de nouveaux modèles sont apparus, inspirés de la nouvelle économie géographique et essaient de comprendre les nouvelles dynamiques territoriales.

Le concept de l'aménagement du territoire a fait l'objet de la deuxième partie de ce chapitre. A travers la présentation de la revue de littérature relative à l'aménagement du territoire, nous avons relevé la difficulté qui se pose autour de sa définition. Un concept se trouvant au carrefour de plusieurs disciplines. Chacune d'entre elle le traite de son point de vue. Notre démarche étant économique, nous avons mis le doigt sur l'approche économique de l'aménagement à travers un tour d'horizon sur la théorie ayant abordé cette question plusieurs limitent caractérisent les modèles généralement partiel ne traitant pas la question dans sa globalité. Dans une dernière section, nous avons mis en évidence le passage de l'approche traditionnelle de l'aménagement au nouvel aménagement poussé par les effets de la mondialisation, la métropolisation ainsi que les impératifs du développement durable.

Le chapitre suivant est consacré à l'aménagement en Algérie. A travers une lecture critique et l'analyse des différentes étapes qu'a connu l'aménagement en Algérie, nous essayons de comprendre les effets des politiques adoptées depuis l'indépendance, et de situer la portée des concepts de décentralisation/ développement local dans ces politiques.

Chapitre III : l'expérience algérienne en matière d'aménagement du territoire

« L'Algérie d'aujourd'hui est résolument engagée sur le chemin de la modernité. Elle conduit des changements profonds pour maîtriser sa démographie, transformer sa vie politique, renforcer sa sécurité et moderniser son économie. Elle élargit sa coopération internationale et forme le vœu que tous ces partenaires joueront un rôle encore plus grand dans son entreprise de modernisation sans précédent ».

Abdelaziz Bouteflika.

Introduction

1. Trajectoire de la politique nationale de l'aménagement du territoire durant l'économie planifiée
2. L'aménagement du territoire à l'aire de l'économie du marché
3. Outils et instruments de la politique nationale de l'aménagement du territoire
4. Mise en action de la politique d'aménagement entre efficacité et équité.

Conclusion

Introduction

La question de la répartition inégale de la richesse sur un territoire donné est une préoccupation majeure qui touche tous les pays. L'Algérie n'échappe pas à ce constat d'inégalités spatiales. Toutes les analyses s'accordent sur l'existence de fortes disparités entre les régions bien dotées en ressources naturelles et les régions écologiquement fragiles (zones montagneuses, les zones du sud). Certes, les données naturelles sont décisives dans la différenciation spatiale mais les inégalités les plus importantes sont liées à la forte concentration de l'activité économique dans les régions côtières et à l'écart entre les zones urbaines et rurales dans les domaines de la santé, l'éducation, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

Les efforts engagés pour diminuer les inégalités entre les régions algériennes sont notables, mais le nord algérien continue de garder sa position prééminente et son rayonnement au détriment du sud (hauts plateaux et Sahara).

Ce clivage littoral- intérieur n'a pas changé depuis plus de cinquante ans. Pendant toute cette période, les programmes d'aménagement du territoire ont été une composante majeure de la politique gouvernementale. Ces politiques consistaient en des actions de redistribution, de lutte contre l'exclusion mais aussi un début d'aménagement de l'espace.

L'Algérie a accumulé une longue expérience en matière d'aménagement du territoire. Le présent chapitre a pour objectif de tracer les différentes phases de la politiques nationale de l'aménagement depuis l'indépendance jusqu'à nos jours. Du modèle colonial à la politique contemporaine, en passant par la politique centralisée de l'économie planifiée, nous exposons les actions de l'Etat en matière de rééquilibrage du territoire national. Dans un deuxième temps, nous passons en revue les outils et les instruments de la politique d'aménagement du territoire pour enfin, à travers une lecture critique du SNAT, nous discutons ses principes notamment ceux d'équité et d'efficacité, dans la mise en action de la politique de l'Etat.

1- Trajectoire de la politique nationale d'aménagement du territoire

Dans les paragraphes suivants nous présentons les différentes étapes de l'aménagement qu'a connu l'Algérie durant la période de l'économie planifiée. Il s'agit de deux grandes phases :

La période post coloniale allant de 1962 à 1966 ; marquée par la mise en place des premières pierres d'une économie nationale.

La deuxième phase connue comme la période de planification nationale s'étalant de 1967 à 1988. Mais avant cela, nous passons en revue les aspects historiques de la configuration territoriale de l'Algérie en mettant en lumière les conséquences de l'héritage colonial en matière d'aménagement du territoire.

1.1 Le modèle colonial d'aménagement du territoire

L'histoire de l'aménagement du territoire envisagée dans la longue durée, est fortement marquée par l'héritage des différentes colonisations qu'a connu l'Algérie.

Plus particulièrement, la colonisation française (1830-1962) constitue une période déterminante dans l'organisation de l'espace algérien, elle est à l'origine de profondes mutations dans la configuration spatiale du territoire. Plusieurs travaux évoquent les conséquences de la domination française (Rahmani, 1982 ; Cote, 1988 ; Sari, 1993 ; Kateb, 1998 et Redjimi, 2000). Ils relèvent la différence du modèle d'aménagement colonial tant par ses fonctions économiques que par ses données démographiques et urbaines.

En effet, ce modèle obéissait aux fonctions d'une économie métropolitaine et centrale donnant lieu à un espace extraverti et périphérisé (Dahmani, 1984. P 129). Plusieurs facteurs expliquent la structure spatiale coloniale : d'une part, l'implantation des populations européennes et l'occupation du sol et d'autre part, la position côtière et l'exploitation minière.

Dès le début de la domination française, une forte modification de la répartition du peuplement s'est produite, induite par les opérations de cantonnement des tribus ainsi que la mise en place des douars communes, la création de centres de colonisation et, enfin, le processus de privatisation des terres collectives favorisant les transactions foncières au profit des populations européennes (Kateb, 2003, P312). Ces actions visant le développement colonial ont entraîné une forte concentration de la population (multipliée par 10 en un siècle) dans les villes du littoral qui regroupent l'essentiel des activités économiques et des infrastructures (ports d'exportation des produits agricoles et des matières premières, implantation des unités industrielles). Par conséquent, le monde rural vivait des crises économiques et sociales causées par le large processus de marginalisation et

d'appauvrissement de la population rurale renforcé par l'application des lois telles « la loi de sénatus- consulte » et la « loi de Warnier » et répondant aux objectifs des intérêts de métropolisation. Cette tendance s'inscrivait dans un modèle universel marqué par une démarche traditionnelle qui favorisait l'aménagement des espaces économiques les plus rentables et riches. Ainsi, un maillage urbain assez dense est apparu au nord à l'opposé des régions steppiques et sahariennes restées à l'écart avec un faible peuplement et de faibles infrastructures.

L'économie coloniale, en cherchant le profit maximal à court terme et à moindre coût, s'est organisée en fonction des données physiques et bioclimatiques du territoire algérien et aussi en fonction de la localisation des ressources naturelles et celle des hommes. Son héritage légué en matière d'aménagement du territoire apparaît comme une fatalité marquée par les disparités et les inégalités régionales.

1-1-1 La période post- coloniale (1962-1966) :

Au lendemain de l'indépendance, le territoire algérien était déséquilibré avec les régions littorales et sub-littorales dotées d'infrastructures nécessaires à leur exploitation (équipement hydraulique, réseau routier et ferroviaire...), et les régions de cantonnement se trouvant dans les hauts plateaux et le sud du pays abandonnées et marginalisées. La mise en valeur coloniale fondée sur l'exploitation des richesses naturelles et l'aménagement des espaces économiques les plus riches, est à l'origine de profondes ruptures des rapports de la société et de la nature. Ce sont ces ruptures qui ont entraîné de fortes densités démographiques dans le nord. Selon Kateb (2003), « Dans la période qui s'étale de la fin de la première guerre mondiale à l'indépendance de l'Algérie, la population urbaine totale passe d'un peu plus du cinquième de la population totale à plus du quart de cette population ». Le massif montagneux, les hauts plateaux et les régions sud demeurent délaissés, loin des objectifs du modèle colonial d'aménagement. Le plan de Constantine (1959-1963) envisagé pour répondre aux buts politico-militaires de la France comportait des programmes relatifs à l'aménagement qui ont laissé leurs traces sur l'organisation du territoire algérien.

Face à cette réalité, le gouvernement indépendant s'oriente vers une stratégie de développement adaptée aux nouvelles données géopolitiques du pays.

Durant la première phase d'après-guerre allant de 1962 à 1965, le gouvernement algérien a jeté les premières bases du système économique national. En voulant mettre fin au modèle

colonial, l'Algérie a adopté une vision socialisante comme le meilleur moyen de réformer la scène socio-économique, dans la continuation de l'optique adoptée durant la guerre. Aussitôt, les travaux de réalisation du plan de Constantine se poursuivent avec des modifications des cadres politique et administratif. En effet, le nombre de départements rebaptisés wilayas est passé de 12 à 31 dans une logique de maîtriser le territoire. A ce sujet, Troin (1985) écrivait :

« *Sitôt l'indépendance acquise, l'une des préoccupations majeures de l'Algérie fut d'asseoir son autorité et de renforcer le contrôle de son territoire* ».

En matière d'aménagement du territoire, on peut constater que peu d'actions étaient entreprises. Le budget d'équipement de cette période transitoire fut limité comparé au budget de fonctionnement. Celui-ci était destiné essentiellement à la poursuite de l'exécution des projets du plan de Constantine démarrés avant 1962.

Tableau 4 : structure du budget de l'Etat (1965-1968) en millions de D.A

Année	1965	1966	1967	1968
Budget d'équipement	967000 (25%)	1 745 715 (35%)	2 416 500 (42%)	3 061 000 (46%)
Budget de fonctionnement	3 052 580 (75%)	3 200 000 (65%)	3 332 000 (58%)	3 539 200 (54%)
Total	4 019 580	4 945 715	5 748 500	6 600 200

Source : Office Nationale des Statistiques

La structure du budget de l'Etat d'après l'indépendance reflète l'idiologie poursuivie à cette époque qui privilégiait le populisme, le fonctionnariat et la bureaucratie (*Ibid* p 3. P 159). Une telle démarche dépourvue de moyens d'intervention n'a pas pu résoudre les problèmes économiques et sociaux qui se posaient au niveau des régions. Selon les spécialistes, les rares procédures de planification sectorielle en cette période sont sans cohérence globale et spatiale. Il s'agissait d'un aménagement autocentré qui privilégiait l'agriculture et les zones rurales en favorisant la stabilisation des populations, le reboisement, l'habitat rural et la restructuration foncière.

1.2 La période de 1967 à 1988

Cette période a connu un grand effort dans l'équipement du territoire national avec différentes cadences d'intervention. Après quelques pas timides d'une politique d'aménagement souvent confondus avec la politique économique de développement (1967-1973) , une deuxième politique plus active se met en place à partir des années 74 et souvent considérée comme le début de l'aménagement du territoire. Enfin, la mise en place à partir des années 80 d'une politique nationale d'aménagement du territoire concrétisée par la création du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Planification.

La domination idéologique du communisme a mis l'Algérie au bord de la faillite. A partir de 1967, de nouvelles orientations évoluaient à travers l'industrialisation du pays, en prenant comme base le plan économique du programme de Tripoli qui repose sur la dominance du secteur d'Etat, comme fer de relance de l'économie nationale, à travers les grosses sociétés nationales (50 ans de bilan de l'économie algérienne 1963- 2012). La décennie 1967-1977 s'est caractérisée par une planification centralisée s'inscrivant dans la logique du développement planifié. Durant cette période trois plans nationaux furent mis en œuvre :

- Le plan triennal 1967-1969
- Le plan quadriennal 1970-1973
- Le plan quadriennal 1974-1977.

Sans entrer dans les détails, nous nous contenterons d'exposer la place de l'aménagement du territoire dans ces plans ainsi que le cadre institutionnel qui a accompagné cette démarche.

1-2-1 Le plan triennal 1967-1969

A coté de l'aménagement rural qui répondait à la volonté de diminuer les distorsions entre villes et campagnes ; d'autres séries d'actions de grande portée furent entamées dans le cadre du premier plan de développement de l'Algérie indépendante. Il s'agit essentiellement des grands travaux publics : aménagement du port d'Arzew, de Skikda et de Beni Saf, la réalisation de la route Elkoléa- Timimoun, le réaménagement des quatre barrages hydrauliques à savoir : Djorf Torba, la Cheffia, Fergoug et Hamiz.

En l'absence d'organisme d'aménagement du territoire, la mise en œuvre de ces projets était le ressort de l'Etat à travers d'une part la promulgation des textes de base sur la

décentralisation des structures administratives (APC, APW), et d'autre part le déploiement des instruments tel que les programmes spéciaux de développement. La CADAT (la Caisse Algérienne de Développement et d'Aménagement du Territoire) fut aussi partie des instruments de planification. Créée en 1956 par la puissance publique coloniale dans le but de concrétiser les actions de développement, la CADAT fut algérianisée après l'indépendance et mise sous la tutelle du Ministère des travaux publics et de la construction pour accomplir la mission d'urbanisme.

L'analyse de la répartition du budget de l'Etat présentée dans le tableau ci-dessous, fait remarquer que la part du budget de l'équipement a connu une évolution à partir de l'année 1967, date du lancement du premier plan triennal (42% en 1967 puis 46% en 1968). Force est de constater que l'Etat a commencé ces premiers pas vers la stratégie de décollage économique de l'Algérie. Mais plusieurs insuffisances marquent ce plan d'autant plus que le plan était vide d'une vue globale des actions locales. En effet, l'approche sectorielle occultait les spécificités locales en considérant le territoire national comme homogène, uniforme et sans culture locale. De plus, les services techniques de cette époque manquaient d'entreprises de réalisation, de main d'œuvre qualifiée et d'encadrement. Plusieurs obstacles administratifs entravaient leur fonctionnement étant donné que la décentralisation est encore loin d'être installée.

1-2-2 Le plan quadriennal 1970-1973

Bien que l'économie algérienne ait sortie de la stagnation des premières années de l'indépendance, elle était encore prise par les problèmes et les déséquilibres encore mal résorbés par le plan triennal. A la différence de ce dernier, le plan quadriennal était l'objet des discussions longues et précieuses de la présidence du gouvernement et le conseil de la révolution. Il est considéré comme la première expression systématique et formalisée de la politique économique de l'Algérie indépendante. Par son caractère impératif, ce plan représente une étape décisive dans l'évolution de l'économie algérienne (Destanne De Bernis, 1971, P 195).

Dans sa structure financière arrêtée à 27 milliards de dinars en 1969, on peut remarquer la part importante du secteur de l'industrie avec 45% inscrivant ainsi le pays dans l'option de l'industrialisation. Une telle approche est choisie par le gouvernement en vue d'achever son indépendance, l'Algérie choisit la stratégie d'industries industrialisantes pour assurer méthodiquement la conquête de son indépendance économique réelle» (*Ibid*, p 3, p. 545).

L'option d'industrialisation choisie par le gouvernement algérien renvoyait à l'image théorique des pôles de croissance de François Perroux. Kirsten Koop, Pierre-Antoine Landel et Bernard Pecqueur (2010) remarquent dans leur article portant sur « modèle du développement territorial au Maghreb » que : « Une des particularités des politiques maghrébines de développement et d'aménagement, et notamment celles de l'Algérie et du Maroc, fut la forte influence de l'économiste français François Perroux, pionnier du développement à renommée internationale pour son modèle du développement à partir de pôles de croissance ». Cette orientation va tracer la configuration future de la géographie industrielle et urbaine en Algérie.

Bien que l'aménagement du territoire n'était pas formulé explicitement dans un schéma directeur ; faute d'absence d'une politique globale d'aménagement, le premier plan quadriennal traçait dans ces objectifs théoriques une démarche visant à atténuer les profondes inégalités que connaissait le pays et à donner des chances égales au développement pour toutes les régions du territoire national.

Dans un contexte d'industrialisation à la Perroux où ce terme d'industrialisation renvoyait à : « la restructuration de tout un ensemble économique et social sous la pression d'un système cohérent de machines » (Ibid, p7 p. 547), le défis pour l'aménagement des zones industrielles est majeur. En effet, plusieurs problèmes se posent en matière du choix des zones industrielles et tous ce qui en découle quant à la réalisation des infrastructures d'accueil et les liaisons routières et ferroviaires ainsi que la mise en place des conditions nécessaires au bon fonctionnement de ces zones (eau, énergie, évacuation...).

Compte tenu de ces orientations, on assiste à un début de politique d'aménagement du territoire national jusqu'ici confondue avec la politique de développement économique et social. Cependant, l'absence d'une politique réelle d'aménagement du territoire avait plusieurs effets quant à la réalisation, la cohérence et l'efficacité des projets envisagés dans le premier plan quadriennal. En effet, de grands efforts ont été fournis malgré les carences en matière des moyens humains et matériels, et un progrès notable a été marqué dans l'équipement des territoires les plus défavorisés, mais malheureusement le constat des disparités spatiales entre les régions continue de se poser en Algérie avec une forte aggravation.

En somme, l'exécution du premier plan quadriennal a reposé sur deux instruments fondamentaux à savoir : l'investissement et le contrôle des prix, les planificateurs de cette

période opéraient pratiquement exclusivement en dehors du domaine de l'aménagement du territoire. Or, en l'absence d'une politique d'aménagement du territoire toutes les réalisations du plan entraînent une anarchie et un approfondissement des déséquilibres du territoire.

1-2-3 Le second plan quadriennal 1974- 1977

Dans la même lignée du premier plan quadriennal, le plan 1974-1977 poursuit les efforts avec des objectifs plus vastes, en vue de soutenir le développement économique et d'éliminer les disparités régionales par la promotion économique des régions sous développées et déshéritées grâce à la création d'unités industrielles partout dans le pays. Parallèlement au processus de l'industrialisation, le volet agriculture occupait une place importante dans le second plan quadriennal. En effet, le développement agricole est également un des principaux objectifs du plan, il visait deux objectifs, d'une part la reconversion et l'élargissement des productions agricoles pour faire face aux besoins et au déficit marqué dans les produits agroalimentaires essentiels et d'autre part, la modification des conditions de travail et une meilleure prise en considération du monde rural.

L'aménagement du territoire, durant cette période a connu une certaine évolution par rapport au premier plan mais toujours en l'absence d'une politique d'aménagement qui encadre les orientations stratégiques du développement du pays. Les spécialistes s'accordent à placer cette période comme la phase de la mise au pied des bases de la planification spatiale et de l'aménagement du territoire. Cette phase d'aménagement s'est caractérisée par la mise en place de nouveaux instruments d'aménagement et l'adoption d'une politique de régionalisation du pays (*Ibid*, p3, p171).

Le processus de régionalisation des structures géographiques a porté sur sept zones géographiques en prenant en considération dans leur détermination : leur degré de développement, la densité de la population, les niveaux de revenus par habitant et l'appréciation de leurs potentialités de développement. Cette régionalisation n'a duré que pendant la mise en œuvre du plan, elle s'est caractérisée par une distribution spatiale déséquilibrée, loin d'être homogène. Parallèlement à cette régionalisation mise au pied dans le but d'y remédier aux retards de développement de certaines régions et d'élaborer une répartition égale des hommes et des activités, de nouveaux instruments ont été déployés pour concrétiser ces objectifs. Il s'agit de la décentralisation spatiale du plan et de la planification urbaine. Dans cette perspective, des Services d'Animation et de Planification Economique (SAPEC) sont créés dans chaque wilaya. Leur mission consistait à la conception et

l'exécution des plans communaux ainsi que la collecte des informations économiques et démographiques de la wilaya. Cette forme de décentralisation n'a pas pu aboutir aux résultats escomptés à cause du manque du pouvoir de contrôle de ces services sur les actions économiques entreprises sur l'espace de leur wilaya.

La commune considérée comme l'unité de base du processus de décentralisation joue un rôle déterminant de par les fonctions qui lui sont attribuées pour la première fois dans le cadre du second plan quadriennal. En effet, l'exécution des programmes inscrits dans les plans communaux relève de ses compétences. Ces programmes étaient sensés amener les communes à un décollage économique dans la mesure où la commune devait elle-même s'occuper des actions de réduction des inégalités marquées au niveau de son territoire et d'élever le niveau socio économique de sa population. Malheureusement, plusieurs conséquences négatives apparaissent suite à l'attribution subite de devoirs nouveaux à la commune. Parmi ces conséquences, débordement, détournement, reste à réaliser, incohérence et difficultés de satisfaire toutes les demandes.

A coté de la décentralisation, des textes se rapportant à l'urbanisation furent définis pour la première fois. Face à la poussée démographique incontrôlée conditionnée par l'exode rural massif mais aussi par le croît naturel de l'ordre de 3 % par an, l'Etat algérien se trouva dans l'urgence de définir une politique urbaine adaptée au contexte algérien. Ainsi sont mis en place les Plan d'Urbanisme Directeur (PUD) subdivisés en programmes d'urbanisme et des plans d'urbanisme de détails (*Ibid*, p 3 ; p178). Le PUD est instauré par le circulaire interministérielle n°01181/PU/2174 du 16/10/1974. Les plans de modernisation urbaine(P.M.U) ont été élaborés en 1974, dans l'objectif de contrôler l'organisation des villes et la maîtrise de leur croissance. La procédure des ZHUN a été lancée en 1975 suivant les circulaires ministériels n° 0335 du 19 Février 1975, n° 2015 du 21 Février 1975 et n°519 du 8 Mars 1975 à travers tout le territoire du pays.

La loi générale d'urbanisme déjà promulguée en 1958, et mise en application à partir des années soixante s'est renforcée par un ensemble de textes instaurant une série de mesures ayant pour finalité de résoudre les problèmes qui ont résulté du processus rapide d'urbanisation. Cependant, ce progrès touchant le plan législatif n'a pas été le même sur le terrain. En effet, cette panoplie de textes réglementaires (lois, ordonnances, décrets, circulaires) a demeuré sur papier sans qu'aucun ne soit réellement appliqué sur le terrain. De même que le premier plan quadriennal, toutes les orientations de planification spatiale

inscrites dans le second plan manquaient d'une réelle politique d'aménagement, chose qui a mis en cause les actions de la stratégie générale de développement.

D'une manière générale, la politique de développement de l'Etat de 1962 jusqu'à 1977 s'est caractérisée par une gestion centralisée et linéaire où l'Etat était à la fois décideur, réalisateur et contrôleur. Cet impérialisme cause fondamentale du développement du sous développement a conduit à l'accroissement des inégalités régionales, non maîtrise de la croissance urbaine, désorganisation des espaces locaux les phénomènes de drainage. Il s'agit d'un lourd passif qui fut dur à accepter : échec de la politique industrielle et économique (Belkhatir, 1999).

Notons aussi que l'absence d'une politique fiable de l'aménagement du territoire s'est traduite par des incohérences entre la programmation sectorielle et l'aménagement spatial, donnant lieu à un aménagement anarchique de la majeure partie des réalisations, en déphasage prononcé avec la stratégie arrêtée en matière de développement général.

La spatialisation du développement s'impose comme l'ultime solution pour y remédier à ces tensions ressenties tant au niveau économique qu'au niveau social. Dans sa description de cette phase post coloniale, Marc Cotte écrit :

« Réguler le développement et le démocratiser. Ces deux objectifs passent par une spatialisation du développement. Certes, certains éléments d'une telle politique étaient en germe dans les décisions de la première décennie. Mais la prise en compte de la dimension spatiale est explicitée pour la première fois lors du deuxième plan (1974- 1977) ; la Charte Nationale (1975) y fait largement écho ; elle aboutit avec la création en 1979, d'un Ministère de Planification et de l'Aménagement du Territoire. La construction du pays a désormais une dimension spatiale explicite, et le volontarisme du développement devient un volontarisme spatial. L'espace n'est plus seulement une traduction, c'est une affirmation ».

La remise en question de la planification de l'économie et de l'espace par l'Etat a conduit à deux ans d'arrêt, le temps de la critique et de la révision du modèle de développement et de ses démarches. Elle a aboutit également à la création ; en 1979 ; du Ministère de Planification et de l'Aménagement du Territoire et le lancement des deux pans quinquennaux 1980-1984 et 1985-1989.

1-3 Une politique dotée d'attribution sans autorité et sans moyens (1979-1990)

La reprise de la planification, arrêtée presque deux ans, a apporté des changements décisifs en matière d'aménagement du territoire dont le plus important est la création en 1979 du Ministère de Planification et de l'Aménagement du Territoire. Après les grands débats de l'année 80, engageant de larges discussions sur les problèmes de l'aménagement spatial, l'Etat décide de mettre en place courant 1980-1981 une direction de la planification et de l'aménagement du territoire dans chaque wilaya (Marc Cotte, 1983. Chap 18). En 1981, l'Agence Nationale pour l'Aménagement du Territoire (ANAT) fut créée, et les lois portant modification et compléments de wilaya et de commune furent promulguées. Celles-ci prévoient les attributions des collectivités locales et les dotent d'instruments spécifiques d'aménagement (plan d'aménagement de la wilaya et plan d'aménagement de la commune).

Le cadre législatif relatif à l'aménagement se renforce avec l'adoption en 1987 de la loi relative à l'aménagement du territoire¹. Celle-ci constitue le principal texte législatif qui vient définir le cadre de mise en œuvre d'une politique nationale en ce domaine, le premier article de cette loi stipule que : « *les dispositions de la présente loi définissent le cadre de mise en œuvre de la politique nationale d'aménagement du territoire contenue dans la Charte Nationale* ». Le texte met clairement l'accent sur la régionalisation avec la mise en place d'une planification spatiale à trois niveaux : l'établissement au niveau national d'un Schéma National d'Aménagement du Territoire SNAT. Au niveau intermédiaire, la mise à pieds du Schéma Régional d'Aménagement du Territoire SRAT, et enfin au niveau communal, l'élaboration des plans communaux de développement, déjà opérationnels dès le deuxième plan. Tels sont les orientations ainsi que les instruments qui ont accompagné le début d'une politique nationale d'aménagement affirmée et plus élaborée. Cependant, l'application sur le terrain de ces nouvelles dispositions était très limitée, faute de l'absence du cadre d'élaboration ainsi que les modalités d'approbation du SNAT et du SRAT.

En effet, ces nouvelles attributions et mesures engagées en matière d'aménagement du territoire ont donné lieu à une politique nationale d'aménagement plus affirmée, mais la mise en œuvre des dispositions arrêtées dans le cadre de cette politique a été fortement limitée. C'est une « *politique d'aménagement du territoire dotée d'attributions mais sans autorité et sans moyens.* » (Demain l'Algérie, l'état du territoire, la reconquête du territoire, 1995. P 75).

Le contenu des deux plans quadriennaux (1980-1984) et (1985-1989) met en évidence l'intérêt et la place attribués à l'aménagement du territoire durant cette période.

¹ Loi n° 87-03 relative à l'aménagement du territoire. - 27 janvier 1987

1-3-1 Le premier plan quinquennal (1980-1984)

Après les deux années d'inter-plan (1978-1979) correspondant à une pause et à un souci de réflexion sur l'effet engagé, le pays lance en 1980 son premier plan quinquennal. Ce plan exprime une sorte de remise en cause de la structure spatiale interne du pays et une prise de conscience des insuffisances des politiques du régime précédent. Dans un tel contexte, l'initiation du schéma national d'aménagement du territoire apparaît au cours de ce plan.

La variable spatiale s'impose clairement dans les axes fondamentaux du plan national de développement avec des corrections importantes et de nouvelles mesures visant à mettre fin aux déséquilibres résultant de la démarche adoptée dans l'organisation du développement national.

Le volet aménagement du territoire contenu dans les objectifs du plan quinquennal s'articule autour des points suivants (Rapport général du plan quinquennal 1980-1984, MPAT, 1980, Alger, 536) :

- Le développement des régions des hauts plateaux
- L'encouragement de l'implantation régionale des petites et moyennes industries dans le but de freiner la concentration des nouvelles activités dans les zones traditionnelles d'implantation de la bande côtière du pays.

La réalisation de ces objectifs s'appuie sur une stratégie de la réorientation territoriale de la croissance démographique et la réaffectation des moyens de développement vers les régions intérieures sans pour autant réduire les capacités des régions favorisées. Cette stratégie se résume dans les points suivants :

- Augmenter l'équipement des wilayas en bureau d'études et moyens de réalisations.
- Politique de décentralisation régionale dans la répartition et l'exécution du plan.
- Promotion des petites et moyennes entreprises en aval des grandes unités.

D'une manière générale, et en matière d'aménagement du territoire le plan quadriennal s'inscrit dans la même perspective des plans précédents avec pour objectif l'achèvement des travaux hérités des plans de développement antérieurs et la rectifications des déséquilibres régionaux, il se proposait de mettre en œuvre une politique d'aménagement du territoire en faveur des régions les plus défavorisées du pays. Il a opté pour la décentralisation administrative et économique à travers l'accroissement du rôle des collectivités locales, marquant ainsi un véritable tournant de la politique de développement régionale en Algérie.

La promotion du développement régional s'est concrétisée durant cette période par l'adoption d'une nouvelle division territoriale de l'Algérie en augmentant le nombre des

wilayas de 31 à 48 par décret en date du 4 février 1984. De même pour les communes qui ont passé de 704 à 1541 en 1984.

1-3-2 Le deuxième plan quinquennal (1985-1989)

S'inscrivant dans la même visée du plan précédent, le deuxième plan quinquennal poursuit les mêmes priorités de développement assignées au plan quinquennal 1980-1984. En matière d'aménagement du territoire, l'option de développement et de mise en valeur des hauts plateaux demeure la préoccupation centrale et déterminante. La maîtrise de la croissance démographique occupe une place importante dans la stratégie globale d'aménagement. Pour cette dernière, la création des villes nouvelles apparaît comme étant un axe primordial d'équilibre de l'armature urbaine. Dans ce sens, le développement des infrastructures de base vise à renverser les mouvements des populations et à déconcentrer le littoral reflux démographique Nord-Sud du pays.

La crise socio économique qu'a connue le pays durant cette période a entraîné un recul de la politique d'aménagement du territoire. La baisse du prix de pétrole ainsi que les événements d'octobre 1988 ont conduit à l'annulation ou la suspension de plusieurs projets. Cette crise financière sans précédent s'est répercutée négativement sur l'aménagement du territoire, l'Etat a rapidement retiré toutes les actions d'aménagement et a abandonné toute politique d'aménagement « *La politique d'aménagement du territoire va subir à partir de 1986 le contre coup de la crise de l'Etat.* » (Demain l'Algérie, p 76. 1995).

La fragilité de l'économie nationale n'a pas résisté au contre choc pétrolier de 1986 qui a dévoilé les dysfonctionnements structurels de l'économie algérienne. Face à cette situation, des réformes rigoureuses sont engagées en Algérie sur les plans économique et politique conduisant le pays à un nouveau régime : l'économie de marché.

1-4 Les défaillances de la politique de l'aménagement centralisé dans l'économie planifiée

L'expérience algérienne en matière d'aménagement et de développement régional a été influencée par une pensée économique socialiste orientée vers les problématiques du sous-développement et du développement. La lutte pour le pouvoir et la formation de l'Etat et de son unicité s'affirme avec la centralisation des activités de commandement dans la capitale (Bendjelid, 1978. p4). Les industries industrialisantes ont constitué l'objectif central, prioritaire, de toute la politique de développement. L'industrialisation est conçue comme

un facteur privilégié de la politique d'aménagement du territoire. Ceci s'est traduit par l'important budget consacré à l'infrastructure industrielle et la recherche minière :

Tableau 5 : La part des investissements industriels dans les plans de développement (1963-1979) en %

	Le plan triennal	1 ^{er} plan quadriennal	2 nd plan quadriennal	1 ^{er} plan quinquennal
% investissement industriel	48.7	45	43.5	38.5

Source : Ministère des Finances

Cette volonté de doter le pays d'une base industrielle dense et diversifiée visant à éliminer de l'économie le sous développement héritée de la période coloniale s'est inscrite dans la tradition à la Perroux. Une telle vision est basée sur la construction d'industries lourdes supposées entraîner des effets d'aval d'une part dans la chimie, dans l'industrie mécanique par la production des biens d'équipement (outillages, moteurs, machines, ...), et d'autre part, dans l'agriculture en mettant à sa disposition les produits nécessaires à la fabrication du matériel agricole ainsi que les engrais (Zouache, 2012, P6). Cette même vision s'inscrit dans la lecture de Perroux de la problématique du sous développement qui privilégie le développement par les pôles de croissance. Ces derniers manquaient de dynamisme et les effets d'entraînement se laissaient attendre. Leur concentration sur la bande côtière a eu de fâcheuses incidences sur les économies régionales et sous régionales. Elle a provoqué un développement polarisé concentré dans les zones littorales faisant paraître rapidement des effets de déséquilibres.

En dépit des progrès enregistrés durant cette période en matière d'équipement des territoires les plus pauvres (grâce aux programmes spéciaux de wilayas et les plans communaux) et la promotion des petites et moyennes villes en les dotant des chantiers industriels dans le but de relever le niveau économique et social des zones sous développées, les déséquilibres régionaux ont persisté, les disparités spatiales se sont accentuées entre le nord algérien et les régions des hauts plateaux et du sud. De plus, la désarticulation des structures spatiales s'est traduite par une déprise agricole, explosion et anarchie urbaine au sein des territoires les plus favorisés et un appauvrissement et marginalisation des zones rurales.

Enfin, force est de constater que le passif de plus d'une décennie d'aménagement centralisé suivant la logique du socialisme algérien est lourd. Dans toutes les étapes de l'aménagement de cette période, en passant par les ajustements régionaux ou la planification sectorielle

nationale et centralisée, ensuite la régionalisation qui manquait de moyens et de pouvoir, puis une régionalisation plus élaborée à partir des années 1973 ; concrétisée par la mise en place d'un système de planification locale au niveau des wilayas et communes intégré dans la planification centrale et dotée d'instruments (PMU, PCD, ZHUN), et enfin l'orientation vers la planification spatiale à trois niveaux avec la mise en œuvre du SNAT, SRAT et les plans de wilayas, l'objectif était de lutter contre les inégalités spatiales dans le pays.

Malheureusement la crise économique qu'a connue le pays en cette époque a dévoilé le dysfonctionnement d'une économie particulièrement rentière. Les limites de la décentralisation ; une notion largement évoquée dans les plans et reflétant le contenu démocratique de la planification nationale, ont démontré la marginalisation des autorités décentralisées. La décentralisation reste beaucoup plus un objectif qu'une réalité.

Dans ce contexte, Marc Cote décrit cette période et précise dans son livre « l'Algérie ou l'espace retourné » :

« Grâce au socialisme et à la rente pétrolière, les planificateurs ont pensé pouvoir soumettre l'espace socio-économique à leur volonté de modernité. Réseau administratif, réseau urbain, réseau industriel ont tendu à couvrir l'ensemble du pays. Mais ces créations massives plaquées sur une société fragilisée par la colonisation ont provoqué de nombreux déséquilibres : distanciation des liens avec la terre, consommation de terres agricoles, éclatement urbain ». (Marc Cote, 1993, P184).

Dans la même lignée d'idée, Mohamed Hdaied écrit : *« L'Etat, en tant que pouvoir politique centralisé, s'est donné la primauté dans la conduite du projet de développement national en s'engageant dans une politique d'équilibre régional dans un but de redressement des inégalités et de dynamisation des économies affaiblies de certaines régions. Cette politique d'équilibre régional, bien plus que d'aménagement du territoire à proprement parler, explique certaines insuffisances enregistrées au niveau des politiques sectorielles de développement, notamment le délaissement relatif dont a souffert l'espace rural ». (Hdaied 2009, p2).*

Le modèle de développement importé, essentiellement sur le modèle français, jacobin et centralisateur n'était pas d'un apport significatif en matière d'aménagement du territoire.

Très tôt ce modèle a révélé ses impacts sur la société algérienne. Il s'est avéré que les vingt années qui ont suivi l'indépendance ont dans bien des cas plus bousculé l'Algérie que cent ans de colonisation. (Marc Cote, 1993, p185). D'après les constats de Marc Cote, la société

algérienne adhère mal à l'espace qu'on a bâti pour elle. Le modèle importé a secoué la société et l'a bousculé dans tout son substrat.

Le présent tableau, sous forme du bilan de la planification centralisée, dresse un état des déséquilibres enregistrés en Algérie en 1977 et 1987 dans l'emploi, la démographie, et les infrastructures de base.

Tableau 6 : quelques indicateurs de la situation socio économique de l'Algérie 1977-1987

Région	Surface en %	Population en %		Taux d'accroissement	Densité	
		1977	1987		1977	1987
Tell	4.32	69	66.6	2.9	112.33	149.43
Hauts plateaux	12.73	23,4	25.4	4.1	12.9	19.31
Sud	82.95	7.6	8	3.7	0.65	0.93

Source : www.ons.dz

II- L'aménagement du territoire à l'air de l'économie de marché

On peut distinguer au cours de cette deuxième grande phase deux étapes successives :

- Une première étape marquée par le repli puis le lancement timide d'une politique inscrite dans un contexte de transition économique.
- La deuxième étape correspond à la politique actuelle d'aménagement retournée vers le territoire et les préoccupations du développement durable.

2-1 La période de transition

Le « tout planifié » montre ses limites, à partir de 1990 l'Etat engage d'importantes réformes qui touchent aussi bien le domaine politique qu'économique. Ces changements se concrétisent dans la constitution de 1989 qui instaure la démocratie et le multipartisme ainsi que le passage à l'économie de marché. La période allant de 1990 à 1992 est une période de transition consacrée à la fixation des règles de gestion pour la mobilisation et l'orientation tant des ressources financières que des ressources humaines et naturelles sous l'œil vigilant du FMI, la Banque Mondiale et l'Union Européenne.

Les réformes consacrées en 1994 par l'adoption du programme d'ajustement structurel (PAS), ont touché également l'aménagement du territoire par un renversement de la législation lui concernant, bien que celui-ci fut exclu des programmes d'ajustement structurel du FMI-BM. La reprise de la politique d'aménagement du territoire à partir de 1994 s'est inscrite dans un contexte du libre marché, elle se veut partagée entre l'Etat et les collectivités locales dans l'optique d'une régionalisation de la planification, mais aussi entre les opérateurs économiques et les associations villageoises. Ainsi les entreprises sont libres dans le choix de leur localisation. Leurs choix, répondant à la minimisation des coûts de transport, l'exploitation de la main d'œuvre à bas prix et la préférence des zones urbaines ont eu pour conséquence une forte marginalisation des villes moyennes et des zones rurales.

Mais il faut souligner que la situation économique du pays durant cette période, à savoir de 1990 à 1999, a entraîné une perte de l'aménagement du territoire. En effet, le passif du bilan étatique s'est alourdi avec une dette extérieure de 33 milliards de dollars US, et une dette publique de 889.59 milliards de dinars. Les conséquences de cette crise se sont répercutées sur tous les projets de développement y compris l'aménagement du territoire qui a connu une réduction des ambitions de l'Etat en la matière.

A cela, il faut ajouter que la situation d'insécurité qu'a connue le pays pendant « la décennie noire », avait de lourdes conséquences. Plus précisément, la destruction massive des infrastructures et des équipements publics par les exactions terroristes, (évaluées à 20 milliards de dollars U.S), a compliqué davantage la situation économique et spatiale de l'Algérie. (TESSA, 2006, p30).

En résumé, l'Etat s'est retiré de la vie économique sous l'effet de la crise, mais il a développé une politique d'aménagement entièrement construite autour du principe de la démonopolisation de l'action publique, à travers la mise en place des mécanismes plus souples de planification : la préparation d'un SNAT qui projette l'image économique et sociale de l'étape transitoire 1980-1990 sur l'an 2000, la promulgation de La loi n°90-25 du 18 novembre 1990, relative à l'orientation foncière qui initie la libéralisation de la propriété foncière, l'instauration ,par le décret exécutif n°91-117 du 27 avril 1991, du comité interministériel du foncier. Aussi, en vue de promouvoir et de réguler le marché foncier L'Agence Locale de Gestion et de Régulation Foncière fut créée en 1990.

2-2 La politique contemporaine

Le pays a amorcé dans les années 1990 un tournant radical dans sa politique d'aménagement qui a abouti en 2001 à la loi 01-20 de 2001 relative à l'aménagement du territoire dans le cadre du développement durable. Les dispositions de cette loi définissent les orientations et les instruments d'aménagement du territoire de nature à garantir un développement harmonieux et durable de l'espace national, fondé sur:

- Les choix stratégiques que requiert un développement de cette nature
- Les politiques qui concourent à la réalisation de ces choix
- La hiérarchisation des instruments de mise en œuvre de la politique d'aménagement et de développement durable du territoire.

Pour la première fois, les principes et les fondements de la politique nationale d'aménagement et de développement sont définis. Le texte insiste sur l'implication des collectivités locales et des citoyens en même temps que l'Etat dans la conduite de la politique d'aménagement. Parmi ses diverses finalités on aperçoit un intérêt particulier concernant l'égalité des chances et la lutte contre les disparités spatiales. L'article 4 de cette loi met clairement l'accent sur le « développement harmonieux de l'ensemble du territoire national, selon; les spécificités et les atouts de chaque espace régional », la présente loi incite à la répartition appropriée, entre les régions et les territoires, des bases et moyens de développement en visant l'allégement des pressions sur le littoral, les métropoles et les grandes villes et la promotion des zones de montagne, des régions des Hauts Plateaux et du Sud.

Parallèlement à cela, un Conseil National de l'Aménagement et du Développement durable du Territoire est créé. Il a pour mission notamment de : proposer l'évaluation et l'actualisation périodique du schéma national d'aménagement du territoire ; contribuer à l'élaboration des schémas directeurs nationaux et régionaux ; et de présenter devant les deux chambres du Parlement un rapport annuel sur la mise en œuvre du schéma national d'aménagement du territoire.

Il faut souligner aussi que cette loi a inscrit la problématique environnementale et participative au cœur du nouveau discours sur l'aménagement du territoire. En effet, elle intègre les préoccupations de la protection et de la valorisation des espaces et des ensembles écologiquement et économiquement sensibles répondant ainsi aux impératifs du développement durable.

La politique d'aménagement du territoire telle qu'elle est définie par la loi 01-20 de 2001, semble donner à ce secteur un nouvel élan caractérisé par une démarche très moderne

intégrant le concept de développement durable arrêté lors du Sommet de la terre à Rio de Janeiro en 1992.

Dans le cadre de cette nouvelle approche de planification territoriale, on constate l'introduction de nouveaux niveaux territoriaux d'intervention. Il s'agit des régions programmes, des métropoles et des villes nouvelles. Dans cette foulée émancipatrice, on soulève aussi l'adoption des récents instruments organisationnels répondant à une organisation hiérarchique reflétant un caractère ordonné et un système d'emboîtement de la décision. Cette organisation est partagée entre plusieurs outils, allant des outils d'orientations stratégiques globaux comme le SNAT et le SRAT, jusqu'aux plans d'occupation du sol POS en passant par les plans d'aménagement du territoire de wilaya. La mise en œuvre du SNAT privilégie l'utilisation des schémas directeurs des grandes infrastructures et des services collectifs d'intérêt national instaurés par cette même loi. Ainsi le développement des services et des infrastructures obéit à la logique du développement harmonieux du territoire.

Ceci dit, une nouvelle philosophie de l'aménagement du territoire se met en place. Les débats sur la région et la régionalisation se multiplient. Le SNAT 2030 promulgué par la loi 10-02 du 29 juin 2010 portant approbation du schéma national d'aménagement du territoire, présente la volonté de l'Etat de s'inscrire dans une démarche globale, publique, transversale et de long terme. Elle est complète et inclut dans ses objectifs, outre ceux de développement économiques, les questions environnementales, sociales et culturelles.

Les objectifs de la politique nationale d'aménagement du territoire sont adaptés aux grandes échéances découlant de l'émergence de nouveaux acteurs économiques, le nouveau contexte énergétique, le rôle toujours croissant des nouvelles technologies, l'insécurité mondiale, l'enjeu des nouvelles émigrations sub-sahariennes. Cette adaptation repose sur trois exigences majeures (Loi n° 10-02 du 16 Rajab 1431 correspondant au 29 juin 2010 portant approbation du Schéma National d'Aménagement du Territoire) :

- La première doit répondre aux déséquilibres démographiques :

il s'agit d'assurer le développement des territoires de manière harmonieuse en proportion de la charge que les milieux naturels de ces territoires pourront supporter sans se dégrader ou se détruire.

- La seconde exigence est celle de la mise en compétitivité des territoires :

Cette stratégie doit s'appuyer sur l'organisation des régions programme et sur l'émergence de pôles de compétitivité et d'excellence à partir desquels seront mis en œuvre les mécanismes qui permettront de diffuser la croissance sur l'ensemble du territoire.

- La troisième exigence qui est celle de la préservation du capital naturel et culturel :

La croissance désormais ne peut être que durable. Ainsi il faut porter une attention permanente au rapport entre développement et charge environnementale. C'est à travers cette préoccupation majeure que nous assurerons au mieux la pérennisation de ce capital naturel et culturel afin de le transmettre aux générations futures et de ne pas compromettre leurs capacités à en bénéficier.

Ce nouveau contexte dans le quel s'inscrit la politique nationale d'aménagement du territoire marque le passage d'une conception physique de l'aménagement vers une conception mariant le développement durable, la bonne gouvernance des territoires et leur mise en attractivité ainsi que la recherche d'une certaine équité sociale.

2-3 Une nouvelle orientation de l'aménagement du territoire en Algérie : vers le développement local endogène:

L'aménagement du territoire au sens moderne s'inscrit dans cette foulée émancipatrice ; il est intimement lié au développement local. Le vrai aménagement n'est pas une opération bureaucratique collectiviste ni un procédé technocratique capitaliste ; il est d'ordre consensuel et doit répondre aux potentialités socio économiques locales régionales, nationales ou subcontinentales (Wackermann, 2005, p 100).

En Algérie, ces tendances sont déterminantes, et apparaissent clairement dans la nouvelle politique d'aménagement adoptée depuis 2001. Contrairement à son ancienne conception du développement fortement influencée par le modèle colonial et basée sur le renforcement des pôles de croissances dans le but de relancer le secteur économique moderne, la nouvelle démarche d'aménagement en Algérie s'appuie sur une autre conception de développement à savoir : le développement local.

Avant de présenter l'expérience algérienne en termes de développement local, il semble pertinent de clarifier ce que l'on entend par « développement local », et de souligner le glissement sémantique qui s'opère entre «le développement local » et « le développement territorial ».

2-3-1 Du développement local au développement territorial :

Le développement local est apparu vers les années soixante dans un contexte où la vision centralisée de l'Etat était critiquée par certains acteurs locaux. Ces derniers considéraient que le développement d'un territoire devait prendre en compte les besoins et les aspirations des habitants. D'après la définition donnée par Michel Rocard dès le début des années 1970, « le

développement local est une démarche fédérative visant à mobiliser durablement des acteurs d'un territoire autour d'un projet à la fois économique, institutionnel, social et culturel ».

Le développement local se rapporte ainsi à des actions partenariales entre des acteurs intéressés à l'amélioration des conditions de vie dans leur environnement immédiat. Le social est fortement lié à l'économie, Jean Louis Gigou souligne l'importance de la dimension sociale dans sa définition du développement local : "le développement local est l'expression de la solidarité locale créatrice de nouvelles relations sociales, et manifeste la volonté des habitants d'une micro-région de valoriser les richesses locales, ce qui est créateur de développement économique" (Guigou, 1998).

Une nouvelle logique d'autonomie est alors revendiquée vis-à-vis des centres décisionnels, politiques ou économiques. Il s'agit d'une vision « du local dans le global », où le territoire est considéré comme un système en relation avec d'autres systèmes et acteurs. Il doit être global et multidimensionnel, basé sur des logiques culturelles, économiques et sociales qui améliorent le bien-être d'une société.

Contrairement à l'approche keynésienne où le développement local est vu comme une approche volontariste dans le cadre d'une gouvernance centralisée et hiérarchique, l'approche inspirée du néo schumpetérienne le développement local est invité non seulement à s'arrimer mais à contribuer à la construction d'une nouvelle configuration du modèle de développement à partir des initiatives locales soutenues désormais par une gouvernance collaborative et disposant d'une série d'outils mis au point antérieurement.

Au milieu des années quatre vingt dix, le concept de développement territorial commence à remplacer celui de développement local. Apparue dans un contexte de mondialisation et d'ouverture économique très poussée, le développement territorial est souvent considéré comme une réponse au changement fondamental des conditions du développement. A l'ère de la mondialisation et du libre échange, le territoire est au cœur du développement économique, il est nécessaire pour les territoires d'être compétitifs en ajustant production et vente sur les marchés extérieurs. Ce modèle considère le territoire comme « construit », Alain RALLET explique que « Le développement territorial fait référence à un espace géographique qui n'est pas donné mais construit. Construit par l'histoire, une culture et des réseaux sociaux qui en dessinent les frontières. Le contenu définit le contenant: les frontières du territoire sont les bornes (mouvantes) de réseaux socio-économiques. Là où s'éteint le réseau se termine le

territoire. L'initiative ne vient pas tant d'une instance planificatrice que d'une mobilisation des forces internes ».

Le développement territorial s'appuie sur la gouvernance territoriale qui recouvre les modalités de l'exercice des autorités publiques et ses effets sur le nombre, la pertinence et les interactions entre ces échelons territoriaux. La question de gouvernance territoriale se pose actuellement avec force dans le territoire. En effet, l'échelon local et par élargissement le territoire est désormais considéré comme «acteur du développement». Il est devenu une catégorie analytique dans la mesure où il n'est plus appréhendable exclusivement comme un support passif d'équipement et d'infrastructures, ou comme de simple réceptacle de l'action publique ou privée mais il est devenu un véritable système produisant lui même son développement. Partant de ce constat, les acteurs locaux : privés, publics, associatifs sont de plus en plus impliqués dans les dynamiques de développement. Ils visent désormais, outre l'allocation optimale des ressources, la valorisation des potentiels spécifiques des territoires, c'est-à-dire les avantages relatifs qui distinguent le territoire par rapport à ses concurrents potentiels.

C'est à partir de ces différences majeures, à savoir l'ouverture des marchés, la construction de systèmes de gouvernance élargis à d'autres acteurs et la mobilisation de ressources spécifiques que certains auteurs ont remplacé la notion du développement local par celle du développement territorial.

Tableau 7 : Du Développement local au développement territorial

Développement local	Développement territorial
Renforcement de circuits locaux	Intégration dans marchés à diverses échelles
Identités et échanges mono scalaires	Identité et échanges multi scalaires
Mobilisation de ressources locales en réponse aux besoins locaux	Compétitivité (locale, nationale, mondiale) par la génération de ressources spécifiques
Rôle déterminant de l'Etat dans le dispositif de contractualisation	Intégration de nouveaux acteurs dans la gouvernance

Source : Kirsten Koop, Pierre-Antoine-Landel, Bernard Pecqueur (2010)

2-3-2 Les contraintes du développement local en Algérie :

L'expérience du développement local en Algérie a vu le jour à la fin des années soixante, au moment du lancement des premier et deuxième plans quadriennaux (1970-1973,1974-1977).

Durant cette époque considérée comme la première phase d'émergence du développement local en Algérie et caractérisée par la planification et le centralisme (Bellache, 2006), l'Etat a entrepris des efforts colossaux en termes d'amélioration des conditions de vie des populations locales et de désenclavement des territoires. Ainsi que la mise en place des deux mesures phares du développement local : les plans communaux de développement PCD et les programmes d'industries locales PIL.

Avec l'ouverture et les réformes économiques introduites dès les années 90, le modèle de développement algérien a été abandonné sous la pression des programmes du FMI. Il reprend à partir des années 2000, après la stabilisation des principales variables macroéconomiques. En effet, l'échec des stratégies modernistes et le passage à l'économie de marché ont renforcé les préoccupations de l'Algérie en matière des conditions de développement. A partir des années 2000, le concept de développement territorial commence à se dessiner.

La politique nationale d'aménagement du territoire adoptée en 2001 comporte le volet de développement local comme une brique de base dans la mise en place et la concrétisation de la planification territoriale. Elle met l'accent sur l'indispensable valorisation des ressources locales et souligne l'importance de l'implication de tous les acteurs locaux. Le discours est à la responsabilisation, à la synergie, au partenariat des différentes catégories d'acteurs et à la prise en charge des économies et des communautés locales.

Dans sa conception du développement local, la politique d'aménagement considère que : « Le développement local est le développement du territoire impulsé à partir des collectivités territoriales qui le composent : communes, wilayas et éventuellement à terme, la région » (SNAT 2010. P 94). Le retrait de l'Etat providence s'applique dans cette conception dans la mesure où : « La définition des programmes d'intervention, l'identification et la mise en œuvre des projets locaux, d'aménagement et de développement ont vocation à être du ressort des collectivités territoriales. L'Etat continue toutefois de jouer un rôle décisif dans la politique de développement local » (SNAT 2010. P 94).

Le développement local constitue ainsi un enjeu particulièrement important de la politique d'aménagement du territoire en évitant que la prospérité se concentre uniquement dans les territoires les plus compétitifs au risque de voir les territoires les plus fragiles décrocher. Aucun territoire n'est laissé pour compte, principe essentiel de l'aménagement du territoire. (ANAT, 2006, P158). Dans cette perspective, les programmes d'équipements collectifs et la mise en œuvre des politiques de développement régional et local sont inscrits dans le

Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT 2025) avec d'importants budgets alloués aux différents projets. L'objectif est de permettre aux territoires de s'inscrire pleinement dans les chaînes de croissance irriguant le territoire et s'appuyant sur un système urbain recomposé et des infrastructures performantes (métropoles, villes relais, villes d'équilibre etc.).

Les collectivités locales sont aussi dotées des moyens techniques, humains et financiers leur permettant d'assurer l'exercice de leurs compétences, elles sont en disposition d'instruments de gestion capables de les orienter dans la prise de décision, notamment en ce qui concerne la programmation et la spatialisation des investissements. Il s'agit essentiellement des plans d'aménagement de wilaya (PAW) et des projets communaux de développement (PCD) qui sont conçus pour la prise en charge des préoccupations locales en termes d'amélioration qualitative, mais surtout durable des conditions et du cadre de vie des citoyens.

Le rôle des collectivités territoriales, dans le cadre du SNAT, s'inscrit dans un double processus complémentaire mais distinct : celui de la déconcentration et de la décentralisation. En effet, c'est à travers ces deux processus ; bases indispensables pour la réalisation du développement local ; que l'Etat appuie sa stratégie du développement harmonieux du territoire. Dans cette perspective, l'organisation territoriale du pays a connu de profonds changements. Depuis 1965, on est passé de 15 wilayas et 676 communes à 48 wilayas et 1541 communes. Ce maillage territorial est censé satisfaire deux principes, d'une part, établir des circonscriptions plus petites et donc plus nombreuses dans le but de rapprocher l'administration des administrés, et d'autre part, maîtriser davantage l'espace en fondant les circonscriptions sur le principe moderne de l'entité économique (CENEAP, 2002, P 1).

Mais le processus de décentralisation n'a pas évolué en Algérie, le rapport du SNAT affirme l'absence des projets de décentralisation : « aucune politique de décentralisation n'est mise en place et la déconcentration qui s'applique à l'échelle des régions programme, reste théorique ». Un tel constat est confirmé par le faible rôle des collectivités territoriales.

Celles-ci sont limitées, et leur champ d'intervention demeure très peu défini. De même leurs pouvoirs au plan de la prise de décision sont restreints. Cet état de fait, conjugué à la forte dépendance financière que connaissent les collectivités locales, a réduit les motivations et très fortement réduit les effets positifs que pouvait avoir la décentralisation. Dans le domaine de la décentralisation, l'Algérie enregistre le même retard constaté dans les

autres pays de l'Afrique du Nord. D'après le rapport sur la décentralisation et la démocratie locale dans le monde, (CGLU. 2008) :

« En Afrique du Nord, l'évolution des structures des collectivités locales paraît, cependant, plus lente et les réformes moins profondes. Dans l'ensemble des pays de la sous-région, la structure territoriale de l'Etat paraît assez figée, rivée à la structure du gouvernorat (wilaya en Algérie, en Tunisie et au Maroc, mouhafadha en Egypte), échelon privilégié plutôt de la déconcentration ».

Il est à souligner aussi qu'en dépit de tous les efforts consentis en matière du développement local, les effets se font lents à ressentir. Cela est dû à l'absence d'une politique de développement local et le manque d'une planification rigoureuse de la mise en œuvre des politiques de décentralisation. Les analyses récentes en matière du développement local en Algérie démontrent que le concept de développement local est resté relativement peu mobilisé (Landel, 2011/4, p 46). Elles évoquent le centralisme économique comme la première cause de l'absence d'une politique de développement local. Ainsi A. Ferguène (2004) souligne que le développement local reste une politique difficile à mettre en œuvre efficacement faute de centralisme économique qui a régné depuis l'indépendance.

L'important nombre de projets mis en œuvre par l'Etat au niveau local ne s'inscrit pas dans le cadre d'une politique de développement local dotée d'outils adaptés à sa mise à pied. Un tel constat, rappelle l'urgence de solliciter des instruments institutionnels, techniques et financiers. Il met en évidence le rôle du processus de décentralisation dans la réussite des politiques de développement local. Mais l'Etat algérien, à travers son expérience en matière de décentralisation marque la précaution dans cette démarche. Le rapport de Cités et Gouvernement Locaux Unis (CGUL) souligne la remise en cause de l'Etat algérien de sa démarche de décentralisation : *« La décentralisation a pendant longtemps été, pour diverses raisons historiques, politiques et sociologiques, conçue surtout comme une simple technique d'organisation et de gestion administrative. Elle semble aujourd'hui gagner, dans nombre de pays, en consistance et s'orienter, progressivement et très lentement, de manière très inégale, vers une conception plus substantielle impliquant des pouvoirs de décision autonomes accompagnés d'une consolidation progressive de la légitimité électorale et d'un renforcement de la crédibilité des autorités décentralisées, même si cette évolution semble contrastée et, dans certains pays, remise en cause (Algérie) ou, pour le moment, encore quasi absente ».*(CGLU. 2008. P 30).

Au vu de ce qui a été dit aux paragraphes précédents, il semble que la notion du développement local n'a pas amorcé les principes du développement endogène puisque le développement local est devenu lui même un instrument de la gestion des crises qui secouent les territoires les plus défavorisés. Cette notion reflète les politiques sociales et résulte d'une gestion administrée n'impliquant pas vraiment la société civile. L'Etat exerce un quasi monopole sur l'activité économique. Malgré l'émergence de nouveaux acteurs locaux au cours de cette dernière décennie, notamment les acteurs économiques (entreprises privées, entrepreneurs de travaux publics, industriels, artisans, agriculteurs, commerçants,...), les associations², et les ONG, leur intégration dans la chose locale reste très peu avancée, leurs champs d'intervention étant limités et ne possédant aucun pouvoir de décision. De surcroît, le processus de décentralisation inachevé freine l'autonomie territoriale. Malgré la remarquable avancée de la déconcentration, qui se déploie jusqu'au niveau des communes, voire au niveau infra communal, la décentralisation quant à elle reste incomplète et fortement embryonnaire. Dans le système algérien, les collectivités locales ont pour l'essentiel constitué des entités assistées par l'Etat et sont largement dominées par l'omniprésence du représentant de l'Etat, qui exerce un contrôle a priori sur l'ensemble des décisions, et ce à tous les niveaux. Les responsables locaux n'étaient donc, de ce fait, que des exécutants des politiques et décisions arrêtées au niveau central et qui se traduisaient au niveau communal par la réalisation des actions et programmes arrêtés en séance d'arbitrage par l'organe central de la planification, au titre des plans annuels et des enveloppes budgétaires (Mebtoul, 2004).

2-3-3 La question de la régionalisation en Algérie :

Sur le plan de l'aménagement du territoire et de la planification économique, la question de la régionalisation resurgit d'une manière récurrente. Selon A. Mebtoul, la régionalisation est définie comme : « un mode d'organisation de l'Etat qui confère à la région un rôle et un statut économique et politique propre caractérisé par une autonomie relative mais non indépendant de l'Etat central pour les grandes orientations stratégiques tant politiques qu'économiques, cette autonomie étant donc encadrée par l'autorité nationale ».

² L'Algérie a vu le nombre d'associations passer de 11 000 à 57 000 entre 1987 et 1997, puis à 73 000 en 2004. En 2012, on dénombre 92 627 associations locales et 1027 associations nationales. (<http://www.interieur.gov.dz>)

Sa mise en œuvre nécessite le déploiement d'un ensemble de mesures permettant d'élargir les compétences des régions ; de définir des règles de composition et de fonctionnement des assemblées et exécutifs régionaux. Elle fait appel à une vraie mobilisation des ressources des régions ; et la promotion des relations avec le pouvoir central en mettant en place des modalités de transfert aux pouvoirs régionaux (administrations...), et enfin l'élaboration d'une concertation entre régions. Dans une telle optique, la réflexion sur la régionalisation passe en priorité la réforme des futurs codes d'APC et de wilayas. Ceux-ci doivent éviter de renforcer une bureaucratie locale plus néfaste que la centrale mais devra aller vers la démocratisation décentralisée des décisions (Mebtoul, 2010).

Le débat en Algérie autour de cette notion relève la problématique de la définition de la région. Ceci se manifeste par le découpage administratif du territoire national, qui obéit à un système hiérarchisé. La définition de la région en Algérie reste très floue. Cette notion soulève plusieurs interrogations quant à son application dans le contexte algérien.

➤ **La région en Algérie :**

Une bonne notion de la région est celle qui tient compte des caractères des sociétés dans leurs rapports avec les lieux ; c'est-à-dire un territoire qui est le résultat d'une combinaison entre l'espace physique et la culture des hommes qui y sont installés.

En ce qui concerne l'Algérie, la région n'existe pas encore; néanmoins, le cadre légal en vigueur autorise le gouvernement à développer considérablement l'activité des régions. Mais cette phase transitoire doit permettre d'aboutir rapidement à la consécration de la région en tant qu'entité territoriale cohérente sur le plan spatial et démographique, et viable économiquement (SRAT, 2009).

La région se présente alors comme le meilleur échelon parmi les collectivités locales pour concevoir des projets d'envergure adaptés à la vocation des grands territoires. Non seulement elle est articulée sur les collectivités locales de taille inférieure et sur les groupements socio-économiques de base, ce qui facilite une meilleure prise en compte de leurs projets et aspirations, mais l'importance de sa taille, comparativement aux provinces et préfectures, la prédispose aussi à imaginer l'avenir avec une certaine hauteur de vue.

Avec le temps, la région devrait aussi constituer une unité fondamentale dans la prise de décision en matière de planification économique et sociale. Dans le cadre de la politique de l'aménagement du territoire, on parle de région programme. Le Schéma National

d'Aménagement du Territoire a définie neufs régions programmes³ couvrant le territoire national. Celles-ci sont conçues comme un « espace de mise en œuvre contractuelle de la politique territoriale de l'Etat ». Plus récemment, on parle des Espaces de Programmation Territoriale. Ceux-ci sont conçus dans le cadre de la mise en œuvre des schémas d'aménagement des espaces de programmation territoriale comme formule plus élaborée de la région programme. La définition par le SNAT de ces espaces leur donne le caractère d'une division du territoire en ensembles cohérents en termes d'aménagement et pour des nécessités méthodologiques qui relèvent de la logique spatiale. Une telle conception est loin de considérer ces espaces comme un nouveau découpage administratif ou une nouvelle institution. Ils constituent un cadre d'études et de planification de projets à partir de problématiques communes et un cadre territorial dédié à la construction d'un projet de développement viable et partagé. Ce sont donc des espaces d'études, d'aménagement du territoire et des espaces de projets.

Il s'avère clairement que la conception de la région dans le cadre de la politique nationale d'aménagement du territoire limite le développement régional en Algérie basé sur l'émergence des régions en tant qu'entités territoriales responsables de leur propre développement. La région en Algérie reste un niveau d'étude, mais en aucun cas de décision.

Parallèlement à ces considérations conceptuelles, la régionalisation est souvent considérée du point de vue politique comme une menace à l'unité nationale. une grande partie des forces politiques considèrent que la régionalisation suscite l'émergence de forces centrifuges qui pourraient être nuisibles à la cohésion de la nation (éveil du régionalisme et du tribalisme). Dès lors, l'Etat laisse une certaine marge de manœuvre aux collectivités locales sans pour autant favoriser l'expression libre des citoyens, surtout quand ces derniers s'organisent en partis susceptibles d'être des candidats crédibles à l'alternance au pouvoir.

³ L'article 48 de la loi n° 01-20 du 12 décembre 2001 relative aux plans directeurs d'aménagement du territoire : les plans directeurs, les régions programmes et les instruments financiers de l'aménagement du territoire, instaure neuf régions-programme à savoir : région Nord- Centre, région Nord- Est, région Nord-Ouest, région des Hauts Plateaux centre, région des Hauts plateaux Est, région des Hauts Plateaux Ouest, région Sud-est, région Sud- Ouest, région du Grand Sud. Ce découpage est identique à celui de la loi de 1987 et du schéma national d'aménagement du territoire 1987 – 2000.

III- Mise en action de la politique nationale d'aménagement du territoire entre équité et efficacité.

L'analyse de la trajectoire de la politique nationale de l'aménagement du territoire nous renseigne de la gravité de la situation de l'espace algérien ; un espace fortement déséquilibré et caractérisé par le poids écrasant du littoral au détriment des zones intérieures et du sud.

Ayant prise conscience de l'ampleur du problème et des risques qu'il présente au niveau économique et social, les pouvoirs publics ont mis en œuvre une politique nationale fondée sur trois principes : l'équité, l'efficacité et la préservation des ressources et des milieux.

La présente section a pour objectif d'analyser les traits de cette politique à travers une lecture critique du Schéma National de l'Aménagement du Territoire (SNAT). Pour cela, nous analysons dans une première partie les outils et les institutions de l'aménagement du territoire. Dans une deuxième partie, nous traitons les logiques d'efficacité et d'équité suivies dans le SNAT. Il s'agit, de discuter la démarche de la politique d'aménagement pour la mise en œuvre de ces objectifs à travers la présentation des Programmes de l'Action Territoriale (PAT). Et enfin, nous analysons les réalisations des objectifs de l'aménagement à travers les programmes de développement lancés par le gouvernement.

4.1- Outils et instruments de l'aménagement du territoire

Il n'existe pas des outils ou instruments d'aménagement standard. Chaque nation secrète son propre type d'aménagement en fonction de ces données spécifiques.

En Algérie, la stratégie spatiale du gouvernement cherche plusieurs objectifs à moyen et long termes. Elle vise à organiser l'espace en étudiant les possibilités de freiner la forte concentration démographique dans les régions littorales déjà surpeuplées, elle oriente aussi le mouvement d'urbanisation et du développement. La politique d'aménagement du territoire cherche la stabilité sociale en mettant de nouveaux instruments pour établir une hiérarchie urbaine afin de renforcer l'intégration des grandes métropoles nationales dans leur environnement local et régional.

La nouvelle politique d'aménagement du territoire pour assurer une gestion de l'espace harmonieuse et efficace s'articule autour des instruments définis par la loi n°01-20 du 12 décembre 2001 relative à l'aménagement de territoire et au développement durable de territoire. Le contenu de la Loi n°10-02 du 16 Rajab 1431 correspondant au 29 juin 2010 portant approbation du Schéma National d'Aménagement du Territoire résume ces instruments :

- **Le schéma national d'aménagement du territoire (SNAT) :** il définit la politique générale d'aménagement tout en faisant l'état des lieux pour préciser les orientations globales en fonction des vocations spatiales.
- **Le schéma régional d'aménagement du territoire (SRAT):** il est élaboré à partir des orientations du SNAT en prenant en considération les spécificités régionales afin de faire participer les acteurs locaux aux actions à initier.
- **Le schéma directeur régional du littoral:** cet instrument souligne la nécessité de protéger et de préserver les espaces sensibles du littoral algérien.
- **Le schéma directeur de protection des espaces agricoles et de lutte contre la désertification:** il évoque les possibilités du développement rural.
- **Le schéma d'aménagement de la wilaya (PAW):** il précise l'organisation des services publics et les modalités de protection de l'environnement.

La politique de l'aménagement du territoire permet la reconnaissance des spécificités locales, en mettant en place des outils locaux et régionaux suivants :

- Le Conseil National d'Aménagement du Territoire : Il oriente la stratégie globale en matière d'aménagement et du développement durable.
- L'Observatoire National d'Aménagement du Territoire: Il recueille et diffuse l'information, établit les différentes variantes et scénarios et établit les outils d'aide à la décision. Il évalue l'action régionale.
- Les structures régionales : La conférence régionale d'aménagement et du développement durable du territoire est associée à l'élaboration, la mise en œuvre du S.R.A.T et à l'installation des délégations régionales à l'aménagement du territoire (D.R.A.T). Le décret du 27 juin 2004, définit les zones de montagnes et des massifs montagneux.

Pour les besoins d'une bonne prise en compte de l'état des territoires, l'Algérie a mis en place diverses structures dont l'objectif est d'assurer une meilleure collecte des données et prise en compte des réalités locales ainsi que de veiller sur le bon déroulement de la politique nationale d'aménagement dans les localités les plus petites et les plus éloignées.

Le tableau suivant récapitule l'ensemble des services de planification ainsi que leurs missions.

Tableau 8 : Les institutions nationales chargées de l'aménagement du territoire

<p>Observatoire national de l'aménagement du territoire (ONT)</p>	<p>C'est un dispositif important de capitalisation et de valorisation de l'information territoriale produite par les acteurs, les partenaires publics ou privés et les différents secteurs d'activités économiques et sociales.</p> <p>Le champ des missions de l'ONT couvrirait la collecte d'informations, la mise en place d'indicateurs, l'analyse des évolutions des territoires jusqu'à l'évaluation des politiques publiques territoriales.</p>
<p>Agence Nationale d'Aménagement et d'Attractivité du Territoire (ANAAT)</p>	<p>Créée par décret exécutif n° 11-137 du 28 mars 2011, l'ANAAT participe au titre des missions de services publics à l'élaboration des orientations stratégiques de la politique nationale d'aménagement et de développement durable du territoire.</p> <p>Elle entreprend les études liées à la coordination, à la cohérence et à la mise en œuvre des politiques sectorielles déclinées au niveau territorial.</p>
<p>La Caisse Nationale d'Équipement et d'Aménagement du Territoire (CNEAT)</p>	<p>Ce nouvel outil, constitué sous la forme d'un EPIC, devrait permettre de faciliter le financement des grands équipements structurants et des infrastructures. Il soulagerait l'Etat du financement de ces derniers tout en fournissant aux collectivités locales et aux agents économiques les appuis financiers nécessaires (prêts, organisation d'emprunts etc...).</p>
<p>La Conférence</p>	<p>La CORAT regroupe les Walis des Régions</p>

<p>Régionale d'Aménagement du Territoire (CORAT)</p>	<p>Programme concernées, les élus des wilayas, des représentants de la société civile, des universitaires, des chercheurs et des experts. Elle aura pour mission d'assurer la cohérence entre le SNAT et les SRADT mais également avec les autres supports de la planification.</p>
<p>La délégation régionale d'aménagement du territoire (DRAT)</p>	<p>La DRAT sera mise à disposition du Wali et représentera l'Etat, précisément le MATE, au niveau de chaque Région Programme. Structure déconcentrée du MATE, elle devra assumer les missions dévolues aux régions en matière d'Aménagement du Territoire, en première ligne dans la mise en place de l'Ingénierie Territoriale.</p>
<p>Etablissements Publics d'Aménagement (EPAM) et de Société d'Economie Mixte d'Aménagement (SEMA)</p>	<p>Les EPAM auront le statut d' EPIC, ce qui permet le montage complexe des grandes opérations d'aménagement tout en assurant la gestion et la coordination de grands projets comme les villes nouvelles par exemple.</p> <p>Les SEMA auront un statut de société plus spécifiquement adapté aux projets de développement régional et local avec trois partenaires principaux : l'Etat, les collectivités territoriales et le secteur privé.</p>

Source : adapté du SNAT

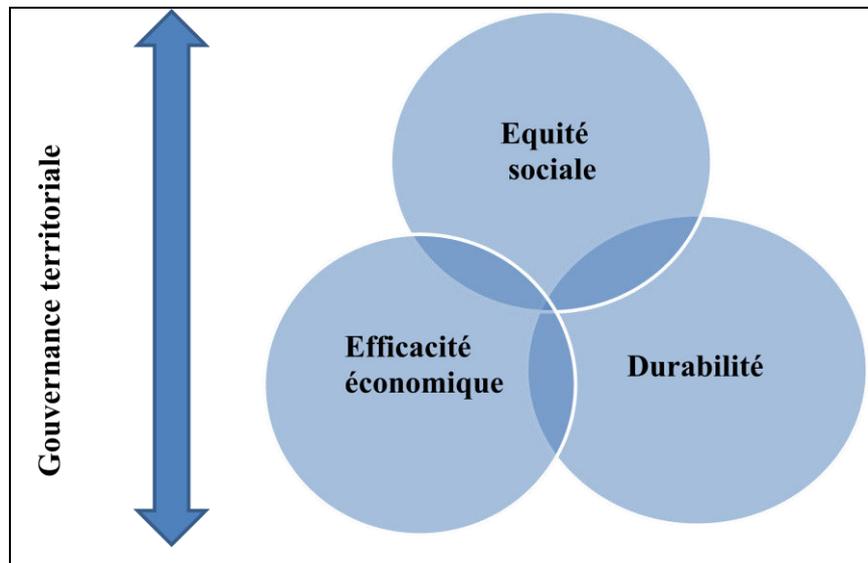
4.2 logique d'efficacité socio-économique de l'AT en Algérie et principe d'équité

l'Etat dans sa fonction de régulateur de l'économie et en tant que garant d'une solidarité sociale et territoriale s'engage dans une politique de redistribution de la richesse nationale basée sur la mutualisation et le partage.

Partant de ces considérations, l'action des pouvoirs publics en matière de l'aménagement du territoire s'oriente vers la mise en place des mécanismes et des facteurs qui permettent

l'enclenchement des dynamiques territoriales partout dans le pays. Leur démarche s'appuie sur une politique globale d'aménagement du territoire et de rééquilibrage territorial du développement fondée essentiellement sur l'amplification des infrastructures publiques et des équipements de base.

Figure 1 : principes de base de la politique nationale de l'aménagement du territoire.



Source : adapté du SNAT

Le SNAT 2030 s'inscrit dans une nouvelle démarche basée à la fois sur l'équité sociale, l'efficacité économique et le principe de la durabilité. Partant de ces principes, L'Etat a engagé de sérieuses mesures de déblocage des systèmes productifs et de corrections s'appuyant sur quatre objectifs :

- 1- La durabilité du territoire
- 2- La création des dynamiques du rééquilibrage territorial
- 3- La création des conditions de l'attractivité et de la compétitivité des territoires
- 4- La réalisation de l'équité territoriale

La mise en œuvre de ces objectifs s'appuie sur vingt programmes d'action territoriale (PAT). Ces derniers constituent des programmes opérationnels. Leur ampleur, leur complexité ou leur caractère transversal, en font des opérations de longue haleine, fédérant des acteurs variés et multiples.

Le tableau suivant présente les vingt programmes d'action envisagés par le SNAT en relation avec les objectifs fixés :

Tableau 9: Les programmes d'action territoriale comme réponse aux enjeux du développement du territoire

1- Vers territoire durable	1- La durabilité de l'eau
	2- La conservation des sols
	3- Les écosystèmes (littoral, montagne biodiversité et espaces protégés, steppe système oasien)
	4- Les risques majeurs
	5- Paysages et patrimoine culturel
2 – Créer les dynamiques du rééquilibrage territorial	6- Le freinage et l'équilibrage du littoral
	7- L'option Hauts-Plateaux
	8- L'option Sud
	9- La délocalisation des activités et la déconcentration administratives
	10- Un système urbain hiérarchisé et articulé (armature urbaine, équilibre urbain-rural, villes nouvelles)
3 – Assurer la compétitivité et l'attractivité des territoires	11- Modernisation et maillage des infrastructures de transports, de logistique et de communication
	12- Les pôles de croissance et de développement ("les POD")
	13- Les pôles de compétitivité et d'excellence ("POC")
	14- La métropolisation
	15- Le développement régional et local
	16- Ouvrir les territoires algériens à l'international
	17- Le Maghreb : un espace de coopération stratégique
4 – Mettre en œuvre l'équité territoriale	18- Le renouvellement urbain et la politique de la ville
	19- Le nouveau rural
	20- Le rattrapage et la mise a niveau des zones à handicaps : le programme national de mise a niveau

Source : ALGERIE 2025, SNAT, Tome 2 ; Prescriptions : lignes directrices et programmes d'action territoriale, ANAT 2006

Les objectifs du SNAT rendent compte de la prise en considération des principes d'efficacité et d'équité. En effet, les pouvoirs publics sont attentifs à la mise en œuvre d'une équité territoriale à travers les objectifs de la création des dynamiques du rééquilibrage territorial et la réalisation de l'équité territoriale. Parallèlement à cela, l'Etat soutien les dynamiques porteuses d'efficacité économiques en se fixant pour objectif la création des conditions de l'attractivité et de la compétitivité des territoires. Ces objectifs sont ancrés dans la notion de

durabilité. Cette durabilité appelle, d'une part, à une plus grande endogénéisation des ressorts du développement local et, d'autre part, à une plus grande prise en compte de la préservation de l'environnement. A côté de ces objectifs, la gouvernance s'ajoute avec son caractère transversal pour accompagner la concrétisation des ambitions affichées par ces quatre objectifs.

La lecture du SNAT rend compte de la prise en considération des principes d'efficacité et d'équité. Les deux notions sont adoptées conjointement répondant à la volonté d'assurer une allocation efficace des ressources et plus égalitaire dans l'espace ; dans l'objectif de garantir la cohésion nationale et le développement solidaire.

4-2-1 Equité sociale

Il en résulte que le SNAT, dans sa perspective d'équité et compte tenu des déséquilibres qui marquent le pays en matière de peuplement et d'activité économique, préconise un redéploiement spatial des populations et des activités. L'idée de redéploiement spatial concerne les régions des hauts plateaux et du sud. Selon les estimations des experts, d'ici 2025 la population du nord; suivant la tendance actuelle, sera de l'ordre de 27100 millions d'habitants. Mais avec le système de redéploiement et la mise à pied de la stratégie du rééquilibrage, la population de 2025 sera de l'ordre de 24300 millions d'habitants. Une telle démarche centrée sur les régions des hauts plateaux et du sud entend une augmentation de la population de ces deux régions.

Tableau 10: résultats du redéploiement de la population

Population (Millions d'habitants)				
	Estimation 2005	2025 tendanciel	2025 redéploiement	variation
Nord	20 700	27 100	24 300	- 2 800
Hauts – Plateaux	8 850	11 500	13 800	+ 2 300
Sud	2 950	4 000	4 500	+500
Algérie	32 500	42 600	42 600	0

Source : ALGERIE 2025, SNAT, Tome 2 ; Prescriptions : lignes directrices et PAT, ANAT 2006. P64.

Dans le même ordre d'idées, les besoins en logement et la création de l'emploi sera au profit de la région des hauts plateaux répondant à l'objectif de renforcer l'activité et l'emploi dans les Hauts – Plateaux mais aussi dans certains espaces telliens et du Sud. La stratégie de redéploiement est réalisée à travers :

- délocalisation des établissements de production implantés dans les espaces congestionnés (le Nord et en particulier le littoral),
- déconcentration de l'administration par la délocalisation de certains de ses établissements,
- mise en place d'un dispositif incitatif de localisation dans les espaces prioritaires d'aménagement du territoire.

Tableau 11: prévision des répartitions des emplois et des logements par région en millions

Logements et emplois en 2025		
Millions	Besoins en logement	Création d'emploi
Nord	2 480	1 100
Hauts – Plateaux	1 400	1 450
Sud	360	450
Algérie	4 240	3 000

Source : ALGERIE 2025, SNAT, Tome 2 ; Prescriptions : lignes directrices et PAT, ANAT 2006. P65.

Par ailleurs, le principe de l'équité est exprimé par un ensemble d'actions visant à soutenir les territoires en difficulté ou mal desservis identifiés par le SNAT (zones montagneuses et les zones des hauts plateaux). Ces actions visent la limitation des migrations par la réalisation des projets de développement. De même, une stratégie du renouveau rural est préconisée par la politique nationale de l'aménagement du territoire dont l'objectif est de faire face à la crise du rural. Plus précisément, le monde rural est fortement caractérisé par les espaces ruraux dévitalisés (exode rural, dépérissement des activités rurales, désertification naturelle et anthropique), et nécessite la consolidation de la vocation agricole des villages ruraux. Dans une telle optique, le SNAT propose la mise en place des plans d'action spéciaux et complémentaires pour les Hauts Plateaux ainsi que l'adaptation des Projets de Développement Rural Intégré (PPDRI par exemple) aux spécificités des espaces sahariens. De même, la stratégie nationale envisage la réalisation des pôles d'attractivité en milieu rural visant d'une part, la production localisée industrielle, artisanale et de services en milieu rural. Et d'autre part, l'exploitation durable des ressources naturelles, culturelles et touristiques locales.

Les territoires urbains déstructurés sont l'une des priorités majeures de la stratégie nationale de l'aménagement du territoire. Le rattrapage et l'intégration des zones urbaines à handicaps ZUH, le programme vise la réduction des disparités pour assurer une cohérence et l'intégration des différents quartiers de la ville. Afin de donner une meilleure lisibilité à ce phénomène, un outil a été mis en place à travers l'élaboration d'une carte nationale de l'exclusion sociale. Cette carte a permis d'identifier les zones urbaines sous équipées et qui nécessitent la mise en œuvre de programmes destinés à l'amélioration des conditions de vie de la population dans les zones marginalisées.

4-2-2 L'efficacité

Compte tenu des dynamiques porteuses d'efficacité économique, le SNAT envisage plusieurs actions ayant pour objectif d'optimiser l'efficacité économique. L'Etat accompagne et oriente le développement économique sur le territoire par la mise en œuvre des dispositifs financiers et techniques ainsi que la réalisation des infrastructures de base . La traduction spatiale de cette deuxième composante de la politique régionale s'articule autour des actions suivantes :

1- **le renforcement des pôles de développement** : une telle action vise à créer les Pôles d'Attractivité et les Zones Intégrées de Développement Industriel (ZIDI), les pôles d'attractivité en milieu rural et les pôles d'attractivité touristiques. Ce programme prévu par le PAT 13, a pour objectif la régénération et le développement des activités industrielles qui, rappelons-le, ne représentent que 6% du PIB en allant vers des industries qui s'inscrivent dans l'avenir et qui tiennent de la dynamique que connaît l'économie mondiale. Il vise également à renforcer l'accessibilité des territoires en les dotant des infrastructures matérielles et immatérielles. Plus loin que ça, ces actions ont pour ambition de mailler le territoire par un réseau de parcs technologiques. Plusieurs villes ont été identifiées pour l'accueil de ces pôles en tenant compte de la concentration des entreprises de la présence d'infrastructures physiques de qualité, du potentiel d'innovation et de maîtrise technologique et des capacités de formation et de recherche scientifique et technologique. En ce qui concerne les zones rurales, la mise en place des pôles d'attractivité en milieu rural répond à un double objectif de créer une production localisée industrielle à caractère technologique, et d'exploiter d'une façon durable les ressources naturelles, culturelles et touristiques locales.

Tableau 12 : les pôles d'attractivité en milieu rural

Pôle de type A	Pôle de type B
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pôle Alger-Blida-Tipaza-Boumerdès-Tizi Ouzou sur l'agriculture biologique ▪ Pôle Bouira - Bejaia - Skikda sur l'huile d'olive ▪ Pôle Constantine - Sétif - Tiaret sur les céréales et les légumes secs ▪ Pôle Djelfa - Laghouat - El Bayadh - Naâma sur les petits ruminants (ovins-caprins) ▪ Pôle El Oued - Biskra - Tolga - Ouargla sur la Phoeniculture ▪ Pôle El Tarf – Annaba sur l'aquaculture. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pôle Tamanrasset-Djanet-Illizi. ▪ Pôle Aurès-Zibans (localisé à Biskra ou Batna). ▪ Pôle des Oasis d'Adrar, Timimoun et Ghardaïa (localisé à Timimoun ou Tabelbala) ▪ Pôle Monts des Ouled Naïl-Djebel Amour. ▪ Pôle Kabylie-Djurdjura, localisé à Béni Yenni,

Source : SNAT 2030, P74

Les pôles d'attractivité touristiques s'inscrivent dans la même ligne de réflexion ; à savoir structurer le territoire national et contribuer de façon active à façonner l'image touristique de l'Algérie et l'émergence de la destination Algérie. Les POT sont constitués de plusieurs villages touristiques, d'activités et de circuits touristiques en synergie avec un projet de développement territorial. Le SNAT a identifié pour chaque région programme un POT.

2- **la mise en valeur des potentialités locales** : les programmes de développement local sont conçus de sorte que les territoires puissent valoriser leurs atouts et exprimer un maximum de potentialités de développement. Ces programmes sont axés sur l'appui des porteurs de projet de développement local, la mise à niveau locale des infrastructures et des équipements, le développement de la PME et de l'Artisanat ainsi que la structuration de l'attractivité locale. Les actions menées dans ce sens sont assistées par une gouvernance locale reposant sur une répartition claire des fonctions entre l'Etat, les espaces de programmation territoriale et les wilayas et communes.

3- **l'organisation des agglomérations** : l'analyse des données relatives au RGPH 2008 met en évidence une croissance démographique démesurée avec une forte agglomération des populations au niveau des chefs lieux de wilayas. Dès lors, la tendance à l'agglomération des populations des zones éparses (sédentarisation des populations pastorales) et l'exode rural créent de sérieux problèmes dans les tissus urbains qui

connaissent des distorsions et des dégradations, ne permettant pas aux villes d'assumer l'ensemble de leurs fonctions et de développer les services et équipements nécessaires à leur bon fonctionnement et à leur rayonnement.

Dans un tel contexte, l'équilibre de l'armature urbaine nécessite des modifications radicales dans le positionnement des grandes agglomérations et une recomposition profonde des systèmes urbains. Dès lors, la création d'un réseau des villes algériennes et la mise à niveau et de la modernisation des grandes villes apparaissent comme des solutions efficaces. Dans cette perspective, les villes nouvelles sont conçues pour limiter la croissance des grandes villes littorales, Il s'agit ainsi d'éviter la poursuite des tendances actuelles. Par exemple, l'aire métropolitaine algéroise compte 3 millions d'habitants, 1 million de véhicules et 30 000 hectares urbanisés. Si la tendance devait se poursuivre, elle atteindrait 6 millions d'habitants en 2025 avec une densité de l'ordre de 1 000 habitants / km² et une consommation supplémentaire de 20 000 hectares de terres agricoles par l'urbanisation. Les deux autres aires métropolitaines littorales d'Oran et Annaba sont confrontées aux mêmes enjeux.

Trois types de Villes Nouvelles sont mis en place

- **Les Villes Nouvelles d'excellence**, maîtrisant l'expansion urbaine (première couronne / Tell), à l'instar de Sidi Abdellah, Bouinan, Oggaz.
- **Les Villes Nouvelles rééquilibrant le territoire** (deuxième couronne/Hauts- Plateaux):
Boughezoul
- **Les Villes Nouvelles d'appui au développement durable** (troisième couronne /Sud) :
El Menea, Hassi Messaoud

Au vu de ce qui a été dit aux paragraphes précédents, il semble que l'efficacité, comme l'équité, commandent désormais que ce soient les politiques qui s'adaptent aux territoires. Ainsi, et dans le cadre du SNAT, nous avons remarqué que pour chaque ensemble régional identifié comme cohérent et homogène, des actions lui sont consacrées. L'accent est mis sur les régions des hauts plateaux et du sud, mais aussi sur les grandes villes.

La réalisation de ces actions s'appuie sur une logique partenariale entre les quatre grands acteurs de l'aménagement du territoire : l'Etat, les collectivités territoriales, le secteur privé et

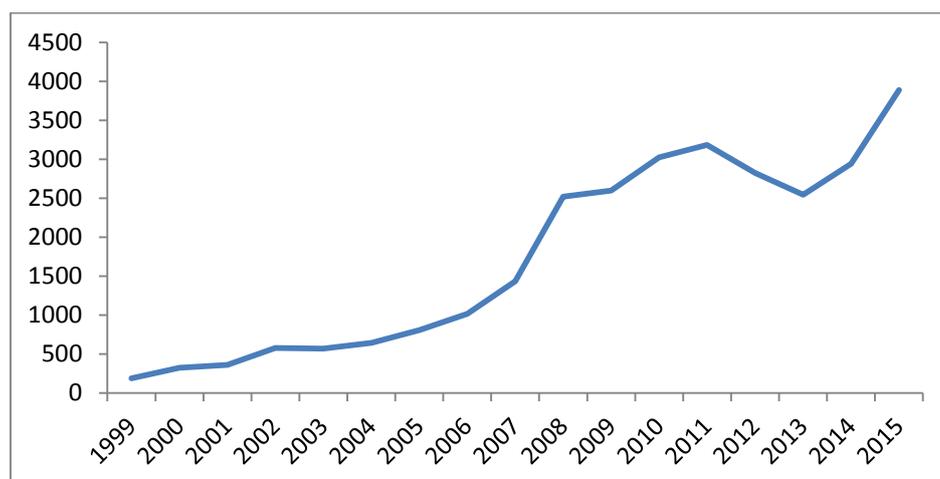
les citoyens. Logique qui appelle à une redistribution des rôles entre des collectivités plus responsables, mieux à même d'assurer une territorialisation des politiques publiques et une meilleure association des citoyens à ces politiques, et un État garant de la cohésion nationale, attentif à la mise en œuvre d'un développement solidaire de tous les territoires.

4-3 Les réalisations des objectifs de la politique de développement régional

La part des investissements dans les infrastructures de base et les actions de l'aménagement du territoire ont connu une nette augmentation depuis les années 2000. Cette tendance s'explique d'une part, par l'embellie financière qu'a connue le pays due à l'augmentation des prix du pétrole, et d'autre part, par une volonté de l'Etat de doter le pays d'infrastructures et d'équipements sur l'ensemble du territoire national.

La vaste entreprise de redressement qui a touché le secteur de l'aménagement du territoire depuis la promulgation de la loi 01-20 de 2001 relative à l'aménagement du territoire et le développement durable, s'est caractérisée par le lancement de plusieurs programmes et projets s'inscrivant dans le cadre de cette nouvelle politique. L'évolution des dépenses d'équipement depuis 2000 témoignent de l'importance des travaux entrepris durant cette période du point de vue des objectifs de la politique d'aménagement du territoire. En effet, les dépenses d'équipement sont passées de 187 milliard de DA en 1999 à 3885.8 milliards de dinars en 2015.

Figure 2 : évolution des dépenses d'équipement 1999-2015 (en 10⁹ DA)



Source : Ministère des Finances

L'augmentation des budgets d'équipement s'explique par les importantes enveloppes allouées au titre des programmes de développement à savoir : Le plan de soutien à la relance

économique (PSRE 2002/2004) et le plan complémentaire de soutien à la croissance (PCSC 2005/2009). Le plan quinquennal (2010-2014).

L'analyse de la structure des différents programmes de développement, notamment les volets des infrastructures de base et le secteur de l'aménagement du territoire nous donne un aperçu sur les évolutions des réalisations des objectifs tracés par le SNAT depuis son approbation en 2001.

4-3-1 Le plan de soutien à la relance économique (PSRE 2002/2004)

Dès 2001, le gouvernement a lancé un plan de relance budgétaire (Plan de soutien à la relance économique – PSRE) s'étalant jusqu'en 2004. Le PSRE visait trois principaux objectifs : réduction de la pauvreté, création d'emplois, préservation des équilibres régionaux et redynamisation des espaces ruraux.

Le PSRE était doté d'une enveloppe de 525 milliards de dinars (équivalent à 7 milliards de dollars) répartis sur cinq volets : 45 milliards de dinars pour l'appui aux réformes, 65.3 milliards de dinars destinés à l'agriculture et à la pêche, 114 milliards de dinars à l'appui au développement local, 210.5 milliards de dinars consacrés aux grands travaux d'infrastructures et 90.2 milliards de dinars alloués au développement des ressources humaines.

La part importante du secteur des grands travaux publics traduit la volonté de l'Etat de diffuser une politique globale d'aménagement du territoire et de rééquilibrage territorial du développement ayant comme essence l'amplification des infrastructures publiques et des équipements de base.

4-3-2 le Plan complémentaire de Soutien à la Croissance (PCSC 2005/2009)

Pour le Programme complémentaire de soutien à la croissance (PCSC) 2005-2009, le gouvernement a alloué une enveloppe globale de 4152,75 1 milliards DA, et qui recouvre plus de 1.800 opérations et réalisations. Le développement des infrastructures socio éducatives (logements, éducation, santé, développement régional) a bénéficié d'une part de 40% du budget total, les infrastructures de base (transports, travaux publics, secteur de l'eau) sont dotées d'une part de 40,5% et près de 8% est réservée au soutien à l'agriculture.

Le programme complémentaire de soutien à la croissance (2005-2009) a été élaboré sur la base des recommandations des schémas directeurs (2005-2025) qui prennent en charge le développement durable du pays et portent les préoccupations des populations. En particulier, le programme était conforté par les programmes spéciaux au profit des wilayas des Hauts-

Plateaux et du Sud afin de contribuer à un aménagement du territoire national équilibré, équitable et socio-économique inscrit dans l'avenir ; porteur de stabilité, de sécurité et de prospérité. Son riche programme d'action répondait à trois objectifs fondamentaux :

- Lutte contre la pauvreté
- La création de l'emploi
- L'équilibre régional et la revitalisation de l'espace algérien

Dans une telle perspective, plusieurs actions ont été lancées :

- Le désenclavement et l'amélioration de l'accès à près de 4 500 000 habitants.
- Le développement de l'activité commerciale et la contribution à hisser le niveau de la croissance économique.
- La valorisation des richesses naturelles locales et nationales du pays.
- Le développement du tourisme et de la pêche

Ces actions accordent un intérêt particulier au développement local et l'amélioration des conditions de vie des régions des hauts plateaux et du sud.

Le tableau ci-dessous indique le budget alloué aux composantes de l'aménagement du territoire. D'après les chiffres, on constate l'important montant destiné à la réalisation des programmes communaux de développement (PCD). Le développement des régions des hauts plateaux est au centre des préoccupations de l'Etat, le programme lui accorde une enveloppe de 150 milliards de dinars.

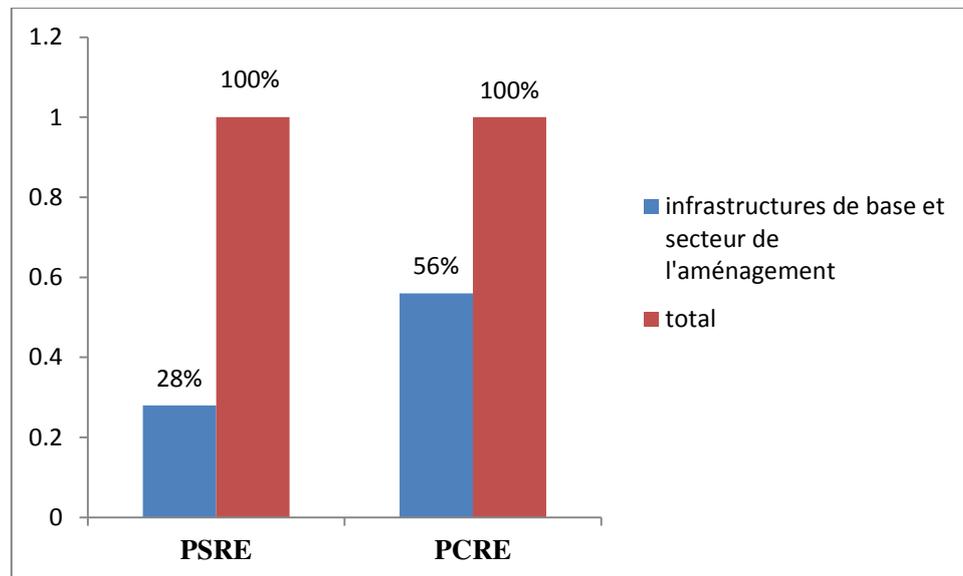
Tableau 13: budget alloué aux composantes de l'aménagement du territoire (Milliard)

Composantes	Montant	%
Opérations d'aménagement du territoire	26.4	1.4
Programmes communaux de développement	200	10.5
Développement des régions du sud	100	5.2
Développement des régions des hauts plateaux	150	7.9

Source : Ministère des Finances

Les budgets alloués aux infrastructures de base et au secteur de l'aménagement du territoire dans le cadre du PCSC ont été doublés par rapport à ceux dépensés durant le PSRE.

Figure 3 : La part du volet des infrastructures de base et de l'aménagement du territoire dans le PSRE et PCSC



Source : ministère des Finances

4-3-3 Le programme de développement quinquennal 2010-2014

Les autorités gouvernementales ont dévoilé un nouveau plan quinquennal pour la période allant de 2010 à 2014 qui réserve plus de 40% du budget total à la poursuite du développement des infrastructures de bases. En effet, 15% du nouveau programme (plus de 3100 milliards de dinars) est consacré aux travaux publics, pour poursuivre l'extension et la modernisation du réseau routier et l'augmentation des capacités portuaires, et 13% (2800 milliard de dinars) sont alloués aux transports en vue de moderniser et d'étendre le réseau du chemin de fer, d'améliorer le transport urbain (notamment la réalisation des tramways), et de moderniser les infrastructures aéroportuaires. Ce riche programme constitue un véritable plan pour désenclaver toutes les régions.

Concernant l'aménagement du territoire, près de 500 milliards DA est réservé au secteur de l'aménagement du territoire et l'environnement, 1 800 milliards DA pour l'amélioration des moyens et des prestations des collectivités locales, du secteur judiciaires, et des administrations de régulation fiscale, commerciale et du travail, 1 500 milliards DA à l'appui

au développement de l'économie nationale, avec notamment 1 000 milliards DA affectés au soutien du développement agricole et rural mis en route depuis 2009 et enfin 150 milliards DA à la promotion de la petite et moyenne entreprise, à travers (La réalisation de zones industrielles, soutien public à la mise à niveau).

L'intensification des grands travaux d'aménagement du territoire est un mécanisme dynamique en faveur d'une équité nationale. Il est fortement admis que la reconquête des territoires de marge fixe comme ultime objectif le rééquilibrage du peuplement et du développement. Tel est l'objectif des actions menées en matière de ce secteur dans le cadre du programme quinquennal. Un intérêt particulier est accordé aux régions intérieures et du sud ; ainsi l'intensification des grands travaux d'aménagement du territoire visait à éponger une éminente portion du chômage qui touche une grande partie de la population active des Hauts-Plateaux du Sud. La préparation de ces régions pour améliorer leur attractivité se base sur la mise en service des équipements de base.

4-3-4 Programme quinquennal 2015-2019

A travers ce programme s'étalant sur une période de 5 ans, le gouvernement poursuit sa démarche de l'optimisation de l'occupation rationnelle du territoire national par un déploiement équilibré des activités productives et la densification des tissus d'entreprises au bénéfice des collectivités les plus déshéritées en matière d'emploi et de développement. Cette action se fera à travers la gestion intégrée des massifs montagneux et des zones frontalières et la création des pôles économiques dans plusieurs wilayas du pays, ainsi que la préconisation d'un programme de développement spécifique en faveur des wilayas du Sud et des wilayas frontalières.

Le gouvernement entend poursuivre l'extension du réseau routier par la réalisation de l'autoroute des Hauts-Plateaux, l'achèvement des travaux des pénétrantes autoroutières, le lancement de 07 autres liaisons sur un linéaire de 663 km et le désenclavement des territoires par 2.000 km de liaisons neuves dans le Sud et les Hauts Plateaux (Plan d'action du gouvernement pour la mise en œuvre du programme du président de la république, Mai 2014. P20.)

Conclusion :

Au vu de ce qui a été dit au cours de ce chapitre, nous remarquons une volonté affirmée de l'Etat et des efforts colossaux inscrits sous le slogan de réaliser un développement équilibré et durable dans toutes les régions du pays à la faveur de la bonne gouvernance.

La stratégie de l'Etat à travers le SNAT et les différents programmes sectoriels a pour objectif d'assurer la cohésion territoriale du pays, laquelle repose sur la résorption des disparités régionales, la diminution des écarts et des déséquilibres entre les régions afin de permettre l'amélioration de la qualité de vie de tous les citoyens.

Les disparités spatiales héritées de la colonisation ont été quelque peu réduites par l'effort de construction intérieure et d'équipement des campagnes engagé durant la période de grande croissance. En dépit des progrès enregistrés durant cette période ; en matière d'équipement des territoires les plus pauvres (grâce aux programmes spéciaux de wilayas et les plans communaux) et la promotion des petites et moyennes villes en les dotant des chantiers industriels dans le but de relever le niveau économique et social des zones sous développées, le passif de plus d'une décennie d'aménagement centralisé suivant la logique du socialisme algérien est lourd. La crise économique qu'a connue le pays en cette époque a dévoilé le dysfonctionnement d'une économie particulièrement rentière.

La relance d'une politique plus affirmée à partir des années 2000, pour améliorer l'impact des politiques d'aménagement du territoire sur le développement territorial s'est marquée par plusieurs réalisations dans un cadre de cohérence et de coordination des différentes politiques. Malgré cela, les disparités s'amplifient et persistent. Les écarts sociaux éclatent aujourd'hui et ont rattrapé ceux du Maroc et de la Tunisie.

« Il n'y a pas de territoires condamnés, il n'y a que des territoires sans projet. Négliger certaines parties de notre territoire national serait une solution de facilité inacceptable. Les aider à construire un projet de développement et à le mettre en œuvre, c'est la voie du courage et de la responsabilité politiques ».

Dominique Voynet (2000)

Introduction

1. Contexte de l'évolution du territoire national
2. Trente ans d'aménagement, des disparités qui persistent : état des lieux
3. Dimensions et évolutions des inégalités en Algérie : Analyse des indices des inégalités

Conclusion

Introduction

En Algérie, il y a un véritable déséquilibre socio-spatial des collectivités locales. Par exemple, selon le rapport du SNAT(2009): « *La société algérienne a connu de profondes mutations, en particulier dans l'ouverture à l'économie libérale et dans une nouvelle phase démographique, de plus faible croissance. Les tensions importantes que cela entraîne sur les ressources se traduisent notamment dans la difficulté à gérer la saturation des régions densément peuplées : 65% des algériens sont ainsi réunis dans les régions Nord, soit 4% du territoire national, alors que les régions du Sud, c'est-à-dire 87% du territoire, n'accueillent que 9% de la population* ». (SNAT, 2009, p. 13)

La structure du territoire algérien telle qu'elle se présente aujourd'hui montre, en effet, de grands déséquilibres spatiaux et socio-économiques. Cette situation est liée aux processus d'occupation des territoires par les colonisateurs qui se traduisent par une organisation de l'espace liée aux conditions de développement et de domination de type capitaliste et la construction de pôles de croissance basée sur une logique spatiale et sélective.

L'Algérie se trouve confrontée à la difficile adéquation entre une population en croissance rapide et la réduction des inégalités entre les différentes régions par la modernisation des infrastructures de base, la valorisation des ressources humaines et l'élargissement des prérogatives des structures régionales.

L'objet de ce chapitre, structuré en trois sections, est la présentation des résultats ou des conséquences du peuplement et de la structuration économique de l'Algérie depuis son indépendance. Nous allons donc examiner l'ampleur et l'évolution de l'inégalité et de la polarisation. Dans une première section, nous commençons par un aperçu du contexte macro économique dans lequel évolue l'espace algérien. La deuxième section a pour objectif l'analyse des évolutions de la population, l'emploi et l'ensemble des activités économiques de 1962 à 2014. Cette première analyse nous permettra de connaître les transformations spatiales qu'a subies le territoire national depuis l'indépendance. La troisième section répond à notre préoccupation d'une meilleure connaissance des inégalités en Algérie. Dans une telle optique, nous ferons appel à trois indicateurs relatifs à la mesure de l'inégalité à savoir l'indicateur de GINI, Atkinson et Theil.

Cette démarche nous permettra de voir comment s'appliquent ces indicateurs de l'inégalité à la distribution du bien être dans le cas algérien.

I- Contexte de l'évolution du territoire national

La problématique des inégalités de développement en Algérie est prise en compte depuis longtemps dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire, dans une logique de cohésion sociale et de solidarité nationale.

Cette problématique si ancienne, remonte à une époque qui précède même la colonisation. Dans ce sens, Marc Cote précise : *« l'orientation inverse du pays vers le nord apparaît assez précocement, lorsque les Hammadites transfèrent leur capitale, de Qalaa (sur les confins du Hodna) à Bejaia, sur le littoral..... avec les 16^e et 17^e siècles, cette orientation s'affirme,du 16^e au 19^e siècle, c'est-à-dire pendant toute la régence turque, l'Algérie a ces centres d'intérêt au nord, sans que s'interrompent pour autant les relations sahariennes. »*

(Marc Cote, 1983, p8).

Dans la présente section, nous présentons ; dans un premier temps ; le contexte dans lequel s'inscrit le territoire algérien et son évolution comme explication du renforcement des disparités entre le nord et le sud. Ensuite nous dressons un état du cadre macro économique et des évolutions de l'économie nationale.

1-1 Etat de l'espace algérien et son évolution

L'Algérie (arabe : الجزائر, tamazight: Dzayer), officiellement la République algérienne démocratique et populaire, est un État d'Afrique du Nord qui fait partie du Maghreb. C'est le plus grand pays bordant la Méditerranée et le premier plus étendu d'Afrique. Il partage des frontières terrestres au nord-est avec la Tunisie, à l'est avec la Libye, au sud avec le Niger et le Mali, au sud-ouest avec la Mauritanie et le territoire du Sahara occidental, et à l'ouest avec le Maroc. Elle couvre une superficie de 2.381.741 km² et s'ouvre sur 1.200 Km de côte sur la Méditerranée.

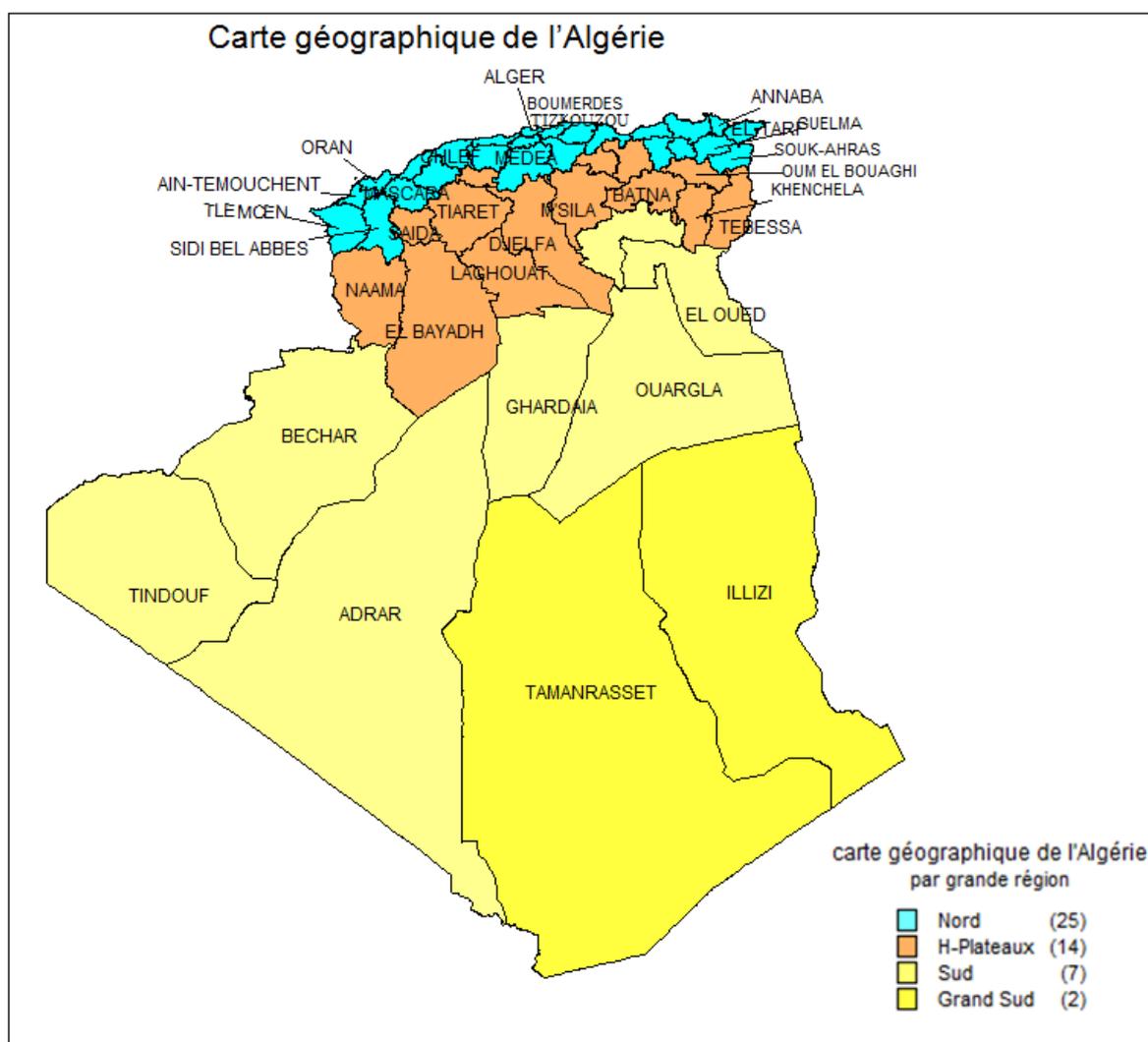
1-1-1 Découpage administratif de l'Algérie :

Depuis 1984, l'Algérie est découpée en 48 wilayas et 1571 communes de superficies et de populations inégales.

Tableau 14 : Les différents découpages administratifs de l'Algérie.

Date de découpage	Nombre de Wilaya	Nombre de Communes	Références
1962 et avant	15	1578	Dispositions des décrets du 7/11/1954 et 28/11/1956
1963	15	632	Décret 63/189 du 16 Mai 1963
1964	15	676	/
1971	15	691	Décret 71/33 du 20 Janvier 1971
1974	31	704	Ordonnance n° 74/69 du 2 Juillet 1974
1984 à nos jours	48	1541	Loi n° 84-09 du 4 Février 1984

Figure 4 : carte géographique de l'Algérie



Source : Notre construction à l'aide de MapInfo.

Le nombre des wilayas étant très élevé, le planificateur tient pour base spatiale un découpage du pays en 9 régions programmes. Une proposition d'un découpage plus fin augmentant le nombre des régions programmes en 14 régions (SNAT 2025, synthèse, P 92). En termes d'aménagement du territoire, la première fonction de ces nouveaux espaces de croissance ou Régions-Programme sera précisément d'articuler les différents types d'espaces et en particulier d'accrocher les ensembles à problèmes aux lieux de croissance, à la faveur du développement des systèmes productifs (agriculture, industrie, tourisme) et des grandes infrastructures matérielles et immatérielles.

Il s'agit d'une division du territoire en ensembles cohérents en termes d'aménagement et pour des nécessités méthodologiques qui relèvent de la logique spatiale.

Tableau 15 : les espaces de programmation territoriale

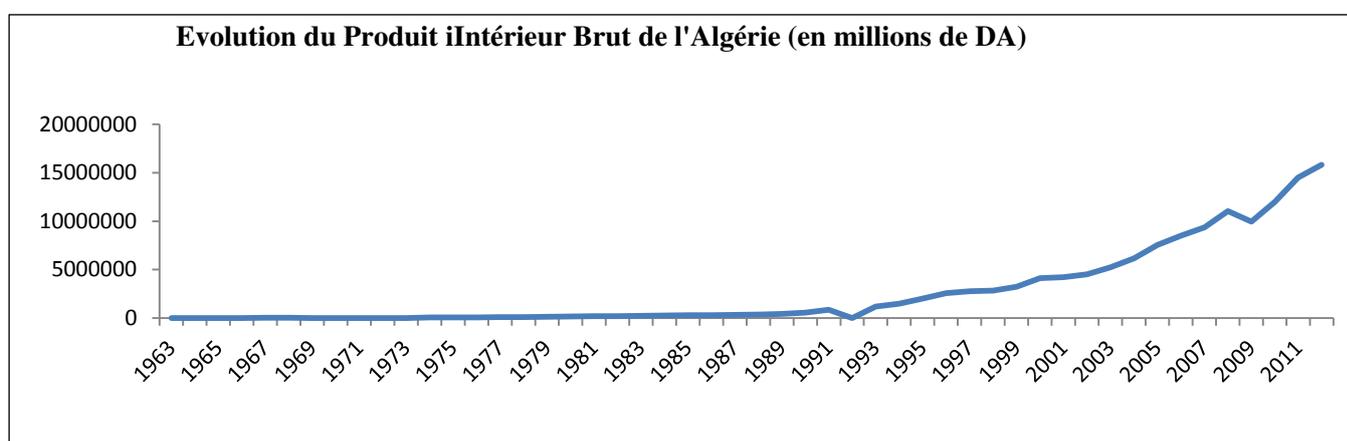
Régions - programme	nouvelles régions programme proposées par le SNAT 2025
1- Nord- Centre(Alger - Tipaza - Boumerdès - Blida - Tizi Ouzou Bouira - Médéa - AinDefla - Bouira – Bejaia)	1 - Alger - Tizi ousou – Blida – Boumerdes - Tizi Ouzou – Bouira
2-Nord-Ouest(Oran - Tlemcen - Sidi Bel Abbes - Aïn Temouchent - Mostaganem - Mascara – Relizane)	2 - Chlef- Ain Defla- Tissemsilt – Tiaret
3-Nord-Est (Constantine - Mila Béjaïa - Jijel - Annaba - Skikda El Tarf)	3 - Médéa – Djelfa - Laghouat
4- Hauts Plateaux- Centre(M'sila - Djelfa – Laghouat),	4 - Bejaia- Sétif – Bordj Bou Arréridj – M'sila
5- Hauts Plateaux –Ouest(Tiaret – Saida - Tissemsilt – Naama),	5 - Jijel – Mila – Batna
6- Hauts Plateaux –Est (Bordj Bou Arréridj – Sétif – Batna - Oum El Bouaghi - Khenchela – Tébessa)	6 - Skikda- Constantine – Oum El Bouaghi - Khenchela
7- Sud-Ouest,	7 - Annaba – El Tarf – Guelma – Souk Ahras - Tébessa
8- Sud-Est Ghardaïa, Biskra, El Oued et Ouargl	8 - Mostaganem – Mascara- Relizane - Saida
9- Grand Sud Tamanrasset et Illizi	9 - Oran – Ain Temouchent
	10 - Tlemcen – Sidi Bel Abbès – El Bayadh - Naama
	11 - Biskra – El Oued
	12 - Ghardaia – Ouargla
	13 - Béchar – Tindouf – Adrar
	14 - Illizi – Tamanrasset.

1-1-2 Contexte macro économique de l'évolution de l'espace algérien :

Au plan macroéconomique, la dernière décennie se caractérisait par une baisse du phénomène inégalitaire en Algérie. En effet, les écarts de niveau de vie ont connu une stagnation après une longue période d'augmentation.

La croissance économique fait bon ménage dans le cadre d'une économie de marché et de plein emploi fortement régulée par l'Etat-Providence. Depuis 1962, l'Algérie a marqué une forte croissance économique, le pays a vu son PIB passé de 13130 millions de dinars en 1963 à 15843022,80 MDA en 2012 améliorant son modèle égalitaire.

Figure 5 : évolution du PIB de 1963 à 2012



Source : ONS ; Collections Statistiques N° 184/2014 Série E : Statistiques Economiques N° 76.

Une comparaison des données montre une nette amélioration en termes de réduction de l'inégalité: Alors que la part des 80% de la population la moins riche s'améliorait, celle des 20% les plus riches baissait de 46% à 42% des dépenses moyennes totales¹. Cette tendance est confirmée par la variation de l'indice de Gini qui passe de 0,4036 en 1988 à 0.305517 en 2010.

Tableau 16 : évolution de l'indice de GINI en Algérie

Années	1988	1995	2005	2010
Indice de GINI ²	0.4036	0.357	0.318	0.3055

Source : Algérie-Rapport National sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (2010,2005).

¹ Rapport national sur les objectifs du Millénaire pour le développement 2010.

² L'indice de GINI est calculé ici pour mesurer les inégalités des salaires au sein de la population salariée

Mais derrière les apparences et les bonnes performances macroéconomiques, la tendance baissière des inégalités ne se maintient pas lorsqu'on se réfère aux inégalités de genre et de milieu de résidence. Selon l'Etude LSMS, (CENEAP-2006), Gini s'élevait à 37.5% pour le milieu urbain contre 24.1% pour le milieu rural ; reflétant un certain creusement des inégalités entre les deux strates, au détriment du rural.

Quant aux différences selon le genre, il y a autant de variation puisque l'inégalité parmi les hommes s'élevait à 32.9% contre seulement 19.7% pour les femmes.

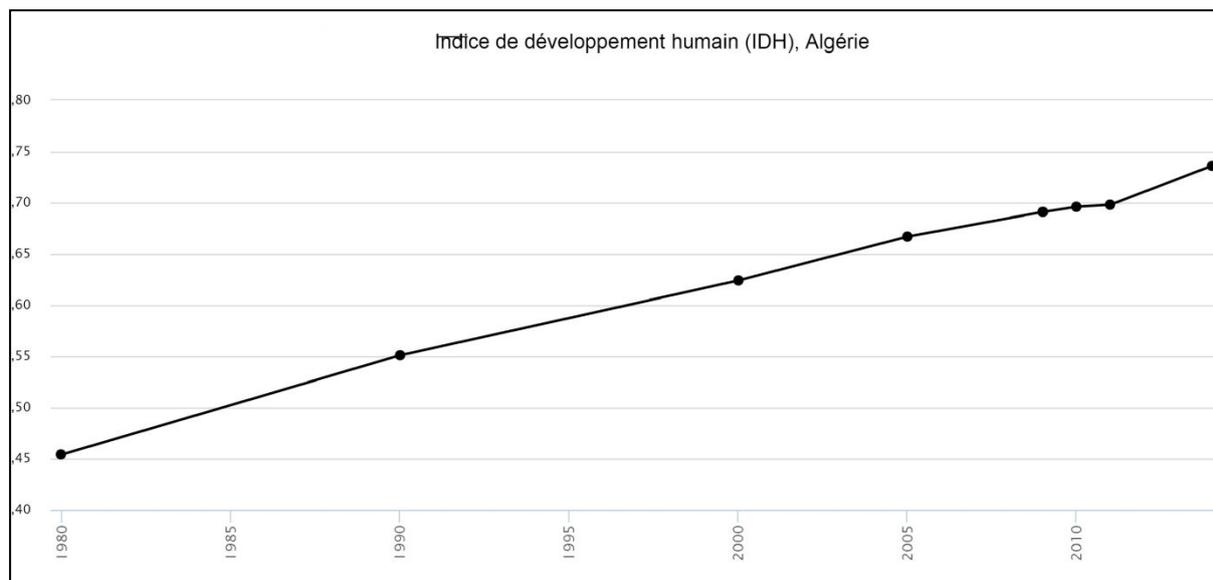
Cependant, 97,04% des ressources algériennes proviennent des hydrocarbures. Tous les rapports sur l'économie algérienne rappellent que la croissance de l'économie algérienne est dépendante des facteurs volatils. La croissance du PIB est volatile. Entre 1999 et 2009, elle est comprise entre 1.9 et 6.9%. Cette croissance est déterminée largement par la croissance de la valeur ajoutée de la branche des hydrocarbures. La rente pétrolière n'est évidemment pas équitablement distribuée mais malgré cela, l'Algérie semble être un pays moins inégalitaire que ses voisins d'Afrique du Nord. Son indice de Gini qui est de l'ordre de 0.305517 en 2010 est inférieur à celui de la Tunisie³ à savoir 0.358 pour la même année et 0.40 au Maroc en 2007⁴.

De même, la croissance économique n'est pas le seul levier de développement : un taux suffisamment élevé de croissance économique, la croissance du revenu par habitant pouvait par un effet de « cascade », contribuer à un renforcement des capacités des populations en matière d'éducation, de santé et autres. Dans une telle optique, l'analyse de l'évolution de l'IDH fait apparaître la nette amélioration du niveau de développement humain en Algérie (Figure 3). Le renforcement du développement humain s'est accompagné par une réduction des inégalités.

³ Données provenant du site <http://www.statistiques-mondiales.com/gini.htm>.

⁴ <http://knoema.fr/atlas/Maroc>

Figure 6 : évolution de l'IDH en Algérie (1980-2010)



Source : Perspectives Monde, Humain Report, 2007

Selon le CNES, dans son « rapport National sur le Développement Humain 2013-2015 », l'indice de développement humain ajusté aux inégalités (IDHI) est estimé à 0,609 en 2014. L'indice représente le niveau réel de développement humain et couvre les déficits dus aux inégalités dans les domaines de la santé, de l'éducation et du revenu (CNES, 2015, P37). Ainsi, on enregistre un niveau de perte en développement humain en 2014 de l'ordre de 20% résultant de l'important déficit en enregistré dans la dimension Savoir (près de 33%).

De 1995 à 2014, l'IDHI a suivie la même tendance que l'IDH, sauf que l'écart entre les deux s'est nettement résorbé, passant de 24,4% à 20% sur la période considérée.

Les progrès réalisés au cours des dernières années en termes de réduction des inégalités entre les couches de population et entre les régions sont les fruits des programmes de développement adoptés depuis les années 2000. Ces programmes ont permis la mobilisation d'importantes ressources orientées vers l'amélioration du niveau de vie. Ils ont contribué également à la résorption des inégalités entre les régions et à la fixation des populations dans les zones rurales par la création et la multiplication de micro zones d'activités. Ces efforts ont abouti à un progrès substantiel en matière de l'aménagement du territoire du à une action très ciblée des pouvoirs publics dans le cadre de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

II- Trente ans d'aménagement des disparités qui persistent : état des lieux des inégalités territoriales.

Dans la présente section, nous passons en revue un état des lieux des disparités spatiales. Plusieurs dimensions sont prises en compte dans la représentation de ces disparités dans le but d'appréhender le développement inégal du territoire national. Celui là se traduit par des disparités accentuées entre les différentes régions du pays. Ces disparités épousent des formes diverses qui se combinent différemment dans l'espace et qui se manifestent en terme de centralisation ; de polarisation spatiale croissante entre régions nanties et espaces handicapés, d'organisation spatiale en centres-périphéries, de clivage entre la ville et la campagne et de littoralisation de l'économie.

Dans un tel objectif, on utilise souvent de nombreux indicateurs socio-économiques. Ceux-ci reflètent la situation économique de chaque espace étudié en prenons en considération les éléments suivants

- Position géographique et conditions climatiques
- La population
- Les infrastructures de base
- L'activité économique

2-1 Choix du découpage spatial

L'analyse des disparités nécessite, au préalable, de préciser le découpage spatial que nous retenons dans cette section. Du point de vue de la géographie physique, on peut diviser l'Algérie en trois grandes régions : le nord, les hauts plateaux et le sud.

En vertu de la politique nationale de l'aménagement du territoire, on se réfère au dernier découpage administratif pour analyser les disparités régionales. Toutes les statistiques utilisées concernent deux niveaux de découpage: la wilaya et la grande région physique. Ce découpage était la base du choix technique de la politique régionale en Algérie. Les trois régions marquent des contrastes de développement très élevés. La représentation du développement spatial s'articule donc autour des régions suivantes :

- La région nord
- La région des hauts plateaux
- La région du sud

2-2 Les disparités naturelles

Le territoire algérien se caractérise par une richesse des ressources, des écosystèmes et des patrimoines naturels et culturels. Mais il est évident que la position géographique et la dotation en ressources de chaque wilaya joue un rôle fondamental dans l'essor de son développement économique et social. Les caractéristiques physiques et naturelles sont responsables en partie de la distribution déséquilibrée de la population, des activités et des revenus.

S'étendant sur une bande littorale de 1200 km, la région nord est disposée à bénéficier de plusieurs avantages en matière de relations stratégiques et d'attraction des investissements provenant de l'Europe ou des pays du Maghreb (Maroc, Tunisie). Sa position stratégique lui confère aussi des atouts touristiques, une meilleure dotation en infrastructures portuaires, et des opportunités d'investissement en produits de mer.

Le potentiel hydrique de l'Algérie s'élève à 19,2 Milliards de m³/an, réparti presque pour trois quarts au Nord (14 milliards de m³) et pour un peu plus d'un quart au Sud (5,2 milliards de m³). En matière de pluviométrie la région nord bénéficie le plus des précipitations. En effet, la pluviométrie varie entre 350 et 600 mm d'eau pour la zone Nord, entre 350 et 150 mm pour les Hauts - Plateaux et moins de 100 mm d'eau pour le Sahara.

Contrairement à la région des hauts plateaux, la SAU par habitant dans la région du littoral enregistre un niveau encore plus bas (0,16 hectares par habitant). Toutefois, les zones favorables à l'agriculture sont particulièrement limitées et concentrées dans le Nord, même si les trois quarts de cet espace sont semi-arides. Sous l'effet de la saturation de ces espaces, leur croissance se reporte vers les zones moins favorables des Hauts-Plateaux voire du Sud.

En résumé, les terres agricoles sont d'inégales valeurs : celles de l'Ouest sont moins favorables que celles du Centre et moins encore que celles de l'Est. Celles du Tell sont plus favorables que celles des Hauts-Plateaux.

Ces disparités de climat, de dotation en ressources et de surfaces agricoles se répercutent sur la localisation des hommes et des activités.

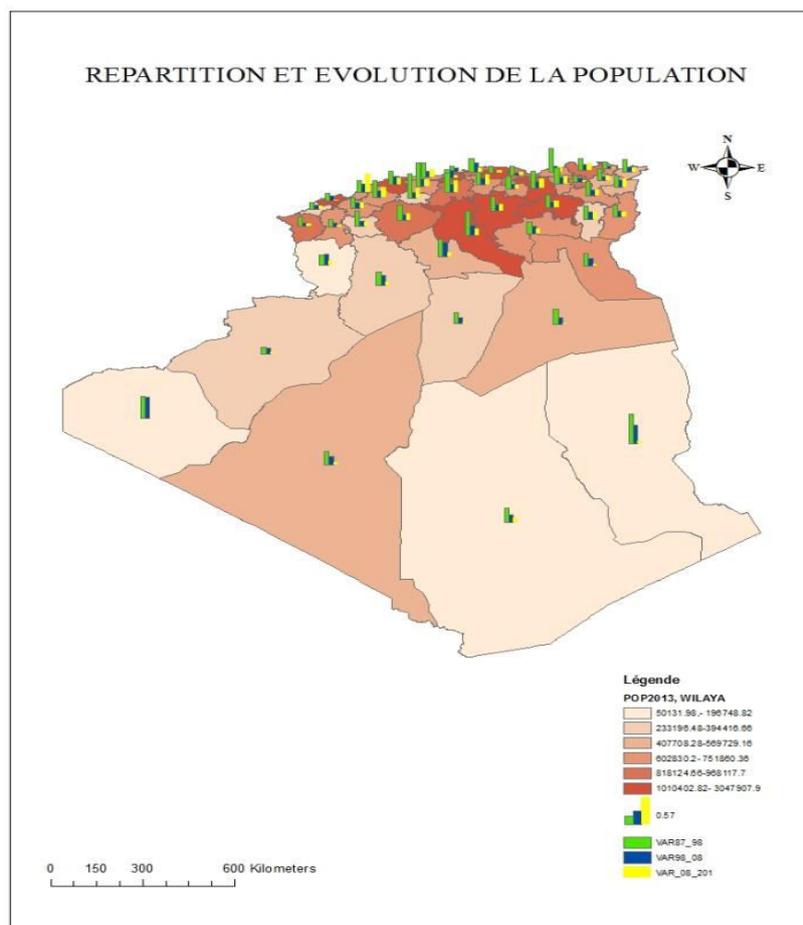
2-3 Dynamique régionale de la population

Le modèle de développement de la population algérienne s'est caractérisé par une faible croissance sur la période allant de 2000 à 2014. Ces quinze dernières années, la population totale est passée de 30 416 000 habitants en 2000 à 39 114 000 habitants en 2014. Soit un taux d'accroissement de 22%.

La carte reflète la dynamique régionale de la population et traduit les fortes inégalités en matière de peuplement.

D'après la carte, les nombres les plus élevés de la population se situent dans les wilayas littorales. Les régions du sud et les villes intérieures sont moins peuplées.

En matière de variation de la population, il semble que les taux d'évolution les plus élevés sont enregistrés entre les deux RGPH de 1988 et 1998. Cette tendance a diminué entre 1998 et 2008 et a fortement baissé entre 2008 et 2013.



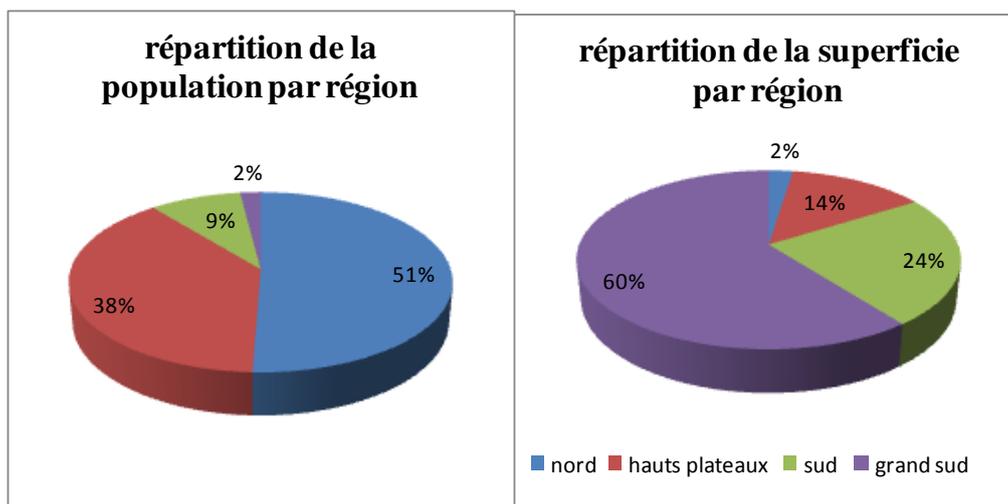
Source : notre construction à partir de l'annuaire statistique de l'Algérie 2014, les RGPH 2008 et 1998 et le logiciel Arcgis 10.2.

Un premier examen des inégalités de la répartition de la population, à la fois entre les différentes wilayas du pays et entre les régions rurales et urbaines, nous permettra de représenter les oppositions que connaît la structure de la population en matière de littoralisation, urbanisation et de polarisation de l'espace selon les combinaisons suivantes : littoral/ intérieur, urbain/ rural et centre/ périphérie.

2-3-1 Littoral/ intérieur

Le recensement général de la population et de l'habitat (RGPH 2008) révèle que 63% des habitants sont regroupés dans le Nord sur 4% du territoire national. 28% sont localisés sur les Hauts-Plateaux soit 9% du territoire alors que le Sud, c'est-à-dire 87% du territoire n'accueille que 9% de la population.

Figure 7: répartition de la population et de la superficie



Source : notre construction à partir des données de l'ONS 2013.

La tendance de la littoralisation est une caractéristique du territoire algérien. En 1996, le taux de littoralisation était estimé à 41% (Marc Cote, 1999, P 6). La croissance de la population des franges littorales continue d'augmenter malgré un sensible ralentissement de son rythme d'accroissement et de celui des flux migratoires venant des zones intérieures.

Les régions côtières ne représentent que 4% du total de la superficie nationale estimée à 2 381 000 Km² dont 8 millions d'hectares de terres agricoles et un littoral sur 1200 km, elles regroupent 14 villes dont Alger, Oran, Constantine et Annaba. Ces villes sont les plus peuplées et les plus dynamiques de l'Algérie, elles enregistrent les taux d'accroissement les plus forts. L'évolution de la population dans la région littorale est liée notamment à l'exode

rural. En effet, cette région est la plus réceptacle de la plus grande partie de l'exode rural national.

Tableau 17: évolution de la population du littoral

POPULATION	RGPH 1998	RGPH 2008
Population côtière	11 824 161	13 488 621
Population de l'intérieur	14 397 683	16 896 781
Population du Sud	2 879 023	3 694 556

Source : ANAT, 2010.

La littoralisation constitue un facteur déterminant dans l'évolution des inégalités. D'une part, les plus grandes villes algériennes et les plus dynamiques et rayonnantes sont situées sur la bande côtière. D'autre part, leur pouvoir attractif se manifeste au détriment des villes de l'intérieur avec l'attractivité de la majorité des investissements et des grandes entreprises.

2-3-2 Urbain/ rural

Un autre déséquilibre dans la répartition de la population se manifeste lorsqu'on examine les localisations de la population selon la ville ou la campagne. Avec une population rurale ne représentant que 30% de la population totale, le taux d'urbanisation en Algérie continue dans sa tendance évolutionniste.

Tableau 18 : répartition de la population par strate

année	pop urbaine	pop rurale	total	part de la pop urbaine
1966	3 778 482	8 243 518	12 022 000	31.40%
1977	6 686 785	10 262 515	16 948 000	40.%
1987	11 444 249	11 594 693	23 038 942	49.70%
1998	16 966 967	12 133 926	29 100 863	58.30%
2008	23 870 000	10 230 000	34 100 000	70%

Source : www.ons.dz

Le recensement général de 2008 indique que le taux d'urbanisation en Algérie est estimé à 70%. Malgré les efforts de la promotion des villages et la fixation des populations rurales, l'exode rural ne cesse pas d'accroître. Le rapport du SNAT confirme ce constat : « *Insuffisamment polarisées par les villes et ne disposant pas des bases nécessaires à leurs*

besoins de développement, les campagnes sont frappées par l'exode rural et se trouvent dans une situation de marginalisation croissante, à l'exception de celles situées à la proximité immédiate des villes ou dans des secteurs agricoles compétitifs. Une fracture entre les mondes urbain et rural se dessine, les villes, malgré leurs handicaps, se trouvant davantage que les campagnes engagées sur les voies de la modernisation. Ce déséquilibre n'est pas sans conséquences négatives pour les villes : elles connaissent une forte croissance de leur population sans pour autant pouvoir assurer l'ensemble des fonctions de service et de production afférentes et trouvent sous leur aire d'influence des territoires anémiés » (SNAT 2005, P 59).

Parallèlement à cela, le territoire algérien connaît une forte littoralisation de l'urbanisation. Son évolution tendancielle tend à accentuer les déséquilibres actuels. D'autre part, 86% de la population réside dans les agglomérations chefs lieux (Wilaya-Commune). Une telle tendance amplifie les écarts entre le centre et la périphérie.

Enfin, il faut souligner le poids important de la capitale. Celle-ci continue d'attirer de plus en plus de population, elle concentre à elle seule 8.8% de la population totale.

2-4 Les inégalités des conditions de vie :

L'observation des indicateurs de développement et d'équipement des régions du pays révèle de très fortes inégalités en matière de dotation en infrastructures de base et des services tels que la santé, l'éducation et le transport. Ceci se traduit par un développement inégal au profit des régions du nord, avec des taux très élevés de desserte en eau et d'alimentation en eau potable, électricité, routes, écoles et les centres de loisirs.

A la lumière de ces indicateurs, nous constatons le creusement des inégalités et des fractures territoriales entre le nord, l'intérieur et le sud du pays.

2-4-1 L'éducation :

En matière d'éducation, les disparités entre le nord et le sud sont surtout perceptibles à travers le taux de scolarisation, le taux d'alphabétisme et le nombre des établissements scolaires des trois niveaux d'étude.

Tableau19 : Indicateurs de l'éducation nationale en 2013.

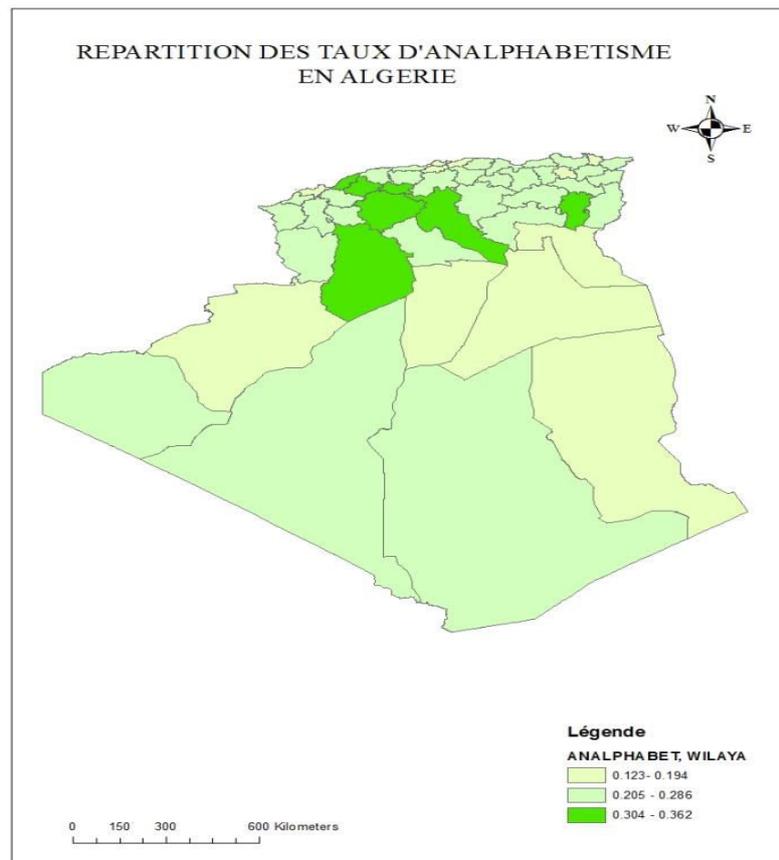
Région	Taux de scolarisation %	Taux d'alphabétisme%	Nbre des établissements scolaires 1^{er}, 2^e et 3^e cycles
Nord	92.55	78.21	11 283
Hauts plateaux	90.61	73.26	10 747
Sud	88.45	79.3	3 068
Total	100%	100%	25098

Source : calcul de l'auteur à partir de l'annuaire statistique de l'Algérie 2013.

D'après le tableau on remarque que la région nord se distingue par les taux les plus élevés en matière d'éducation. En ce qui concerne la région des hauts plateaux, malgré son taux élevé de scolarisation, elle connaît un taux d'analphabétisme important se situant dans le 27%. Le phénomène d'analphabétisme demeure assez élevé. Ceci s'explique par le fait que ce taux est encore sous l'influence du poids historique de l'analphabétisme des générations ayant connu la période coloniale (80% chez les 10 ans et plus en 1966). La région sud quant à elle enregistre le taux de scolarisation le plus faible avec un nombre très réduit des établissements scolaires par rapport aux autres régions.

D'après la carte on constate que les taux d'analphabétisme les plus élevés sont enregistrés dans sept wilayas : Mostaganem, Relizane, El Bayedh, Tiaret, Khenchela, Tissemsilt, et Djelfa.

Hormis la wilaya de Mostaganem, les villes côtières se situent dans des niveaux moyens. La capitale se distingue par le taux d'analphabétisme le plus bas 12%. La moitié des wilayas du sud ont des taux d'analphabétisme bas, et le reste se situe dans des niveaux moyens ne dépassant pas les 28%.



Source : notre construction à partir du RGPH 2008 et du logiciel Arcgis 10.2.

Les taux de scolarisations ont connu une nette amélioration, néanmoins la région sud enregistre un retard en la matière.

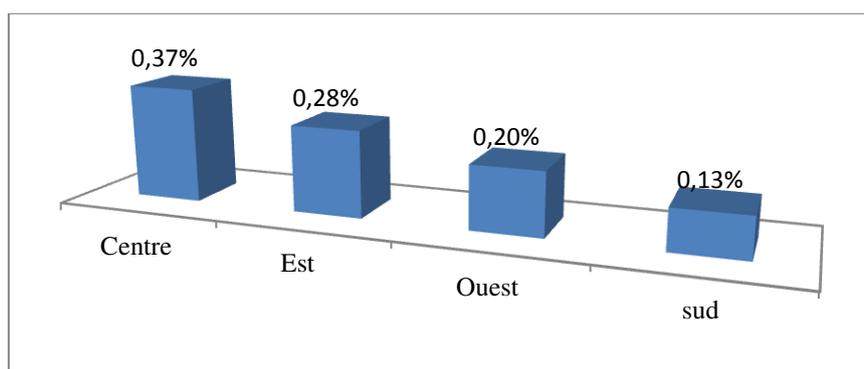
Concernant la formation professionnelle, les statistiques révèlent un écart flagrant entre le nord et le sud. En effet, 85% des établissements de formation professionnelle se situent dans les régions du nord et des hauts plateaux avec un nombre important des diplômés qui a atteint en 2013 81 997 toutes spécialités confondues. Le sud est très faiblement servi avec uniquement 168 centres de formation offrant 11626 diplômés au marché du travail.

L'enseignement supérieur se distingue par un réseau universitaire dense couvrant tout le territoire national avec (111) établissements d'enseignement supérieur. Ce réseau est constitué de cinquante (50) universités, dix (10) centres universitaires, vingt (20) écoles nationales supérieures, Onze (11) écoles normales supérieures, douze (12) écoles préparatoires et quatre (04) classes préparatoires intégrées et quatre (04) annexes. Toutefois la région nord demeure la source de rayonnement universitaire.

2-4-2 La santé :

En ce qui concerne le secteur de la santé, la disponibilité des infrastructures sanitaires varie d'une région à une autre. D'après l'enquête Nationale sur les Urgences Médico-chirurgicales établie en 2006, le sud est peu servi avec uniquement 13% des infrastructures disponibles au territoire national.

Figure 8: Répartition des infrastructures sanitaires par région



Source : Enquête Nationale sur les Urgences Médico-Chirurgicales, UMC 2006.

Cette situation n'a pas changé, les statistiques de l'année 2013 indiquent que tout le sud du pays est privé de soins de santé hautement spécialisés vu l'absence de CHU et d'EH.

Tableau 20: les taux de couverture en infrastructures par région sanitaire en 2006.

Infrastructures	Régions centre	Régions ouest	Régions est	Régions sud est	Régions sud ouest
Nombre de CHU	7	3	4	0	0
Habitants pour un lit CHU	2308,9	2360,7	2447,1	0	0
Nombre EH	0	2	3	0	0
Habitants pour un lits EH	0	21626,4	22921,7	0	0
Nombre EHS	20	21	20	1	7
Habitants pour 1 lit EHS	2927,4	2937,9	3630,1	22848,8	1743,6
Nombre EPH	55	35	66	25	14
Habitants pour 1 lits EPH	1106,9	1131,9	928,2	579,8	570
Nombre EPSP	66	56	76	50	23
Nombre polyclinique	365	258	350	115	43
Habitants pour 1 lit urgence	11980,5	13393,9	11434,8	7701,8	4609,5

polyclinique					
Nombre maternité	105	110	110	46	38
Habitants pour lits 1 maternité	15544,7	10018,9	11950,8	12328,5	6974,6
Nombre salles de soins	1483	1422	1751	538	351
Habitants pour 1 une salle de soins	8385,6	6235,4	5746,8	6370,5	3795,3
Nombre Cabinets médicaux privés	8470	3904	5522	978	240
Habitants pour a cabinets privés	1468,2	2271,2	1822,3	3504,4	5550,6
Nombre Cliniques privées	181	78	117	20	2
Habitants pour 1 clinique privée	68706	113677,1	86005,3	171365,7	666072,5

Source : MSPRH, enquête de santé 2006.

De même, le nombre de médecins varie d'une région à une autre. La moyenne nationale est estimée à 1 médecin par mille habitants. La région des hauts plateaux est loin de cette moyenne avec 1 médecin par 2500 habitants. La région nord est mieux servie avec la présence de 9430 médecins généralistes et spécialistes. La région des hauts plateaux est classée en deuxième position avec 5517 médecins. Et enfin le sud, avec seulement 1651 médecins est classé en dernier.

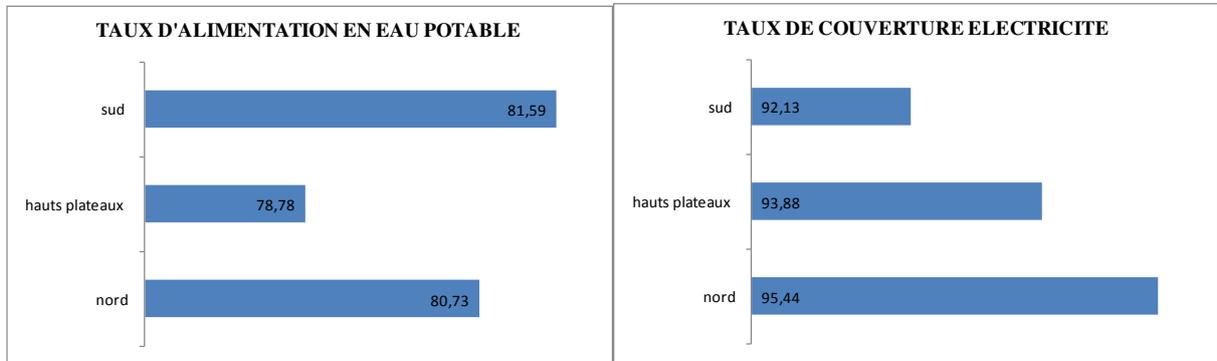
D'après ces statistiques, on note les fortes disparités que connaît le secteur. En effet, le pays est doté en infrastructures médicales suffisantes pour couvrir l'ensemble des besoins de la population mais la problématique de l'offre réside dans l'inégale répartition géographique des infrastructures sanitaires. Ces déséquilibres expliquent les déplacements des patients vers les wilayas du nord pour recevoir les soins médicaux qualifiés et de pointes.

2-4-3 Les infrastructures de base

Les écarts d'équipement mesurés par des indicateurs comme le taux de branchement des ménages au réseau électrique, l'alimentation en eau potable manifestent toujours les mêmes déséquilibres. Malgré des taux satisfaisants enregistrés sur tout le territoire national, il en demeure des écarts entre les régions. On peut remarquer ; d'après le graphe que le sud est le moins couvert en réseau électrique mais en même temps, il enregistre le taux d'alimentation en eau potable le plus élevé. Ceci s'explique par le faible nombre de la population par rapport

au nord ou les hauts plateaux. En effet, la concentration de la population dans ces régions est à l'origine des problèmes de satisfaction en eau potable.

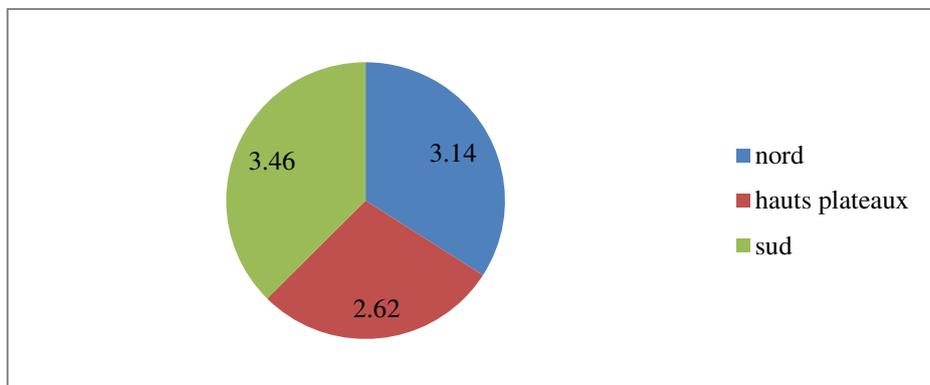
Figure 9 : répartition du taux d'AEP et de la couverture en électricité par région



Source : Calcul de l'auteur à partir de l'annuaire statistique de l'Algérie, 2013.

Selon le recensement de 2008, le taux d'accès à internet se répartit inégalement. Selon le graphique on remarque le faible accès à internet dans le sud par rapport au nord et aux hauts plateaux.

Figure 10 : répartition de l'accès à internet par région en 2008.



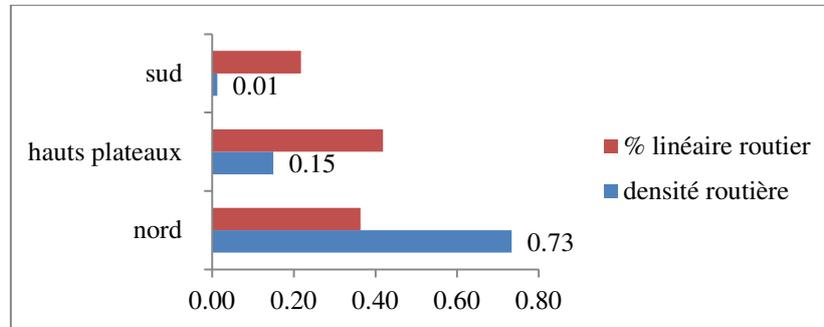
Source : Calcul de l'auteur à partir des données du RGPH 2008

Les principaux indicateurs du réseau établis en juillet 2006 montrent que malgré une progression substantielle de l'ensemble de l'Algérie en matière de téléphonie, son développement reste encore inégal entre les différentes régions programmes avec des télé densités de téléphonie fixe allant de 5,77 % dans les Hauts Plateaux Nord à 10,81 % dans la région Nord-Centre.

Concernant les transports, la route est le mode prédominant tant pour les personnes que pour les marchandises. Il assure près de 90% des échanges.

La quasi-totalité des activités économiques et des agglomérations est desservie par le réseau routier qui s'étend sur un linéaire de 115 952 Km entre routes nationales, chemins de wilaya et chemins communaux.

Figure 11 : répartition du linéaire routier et la densité routière par région (2013).



Source : calcul de l'auteur à partir de l'annuaire statistique de l'Algérie (2013).

La politique actuelle du secteur des travaux publics, s'attèle chaque année à réaliser des actions qui permettent la sauvegarde et la préservation du patrimoine routier existant, d'une part, et d'autre part à développer des projets structurants, qui visent à mettre en valeur de manière cohérente le territoire. Malgré cela, le réseau routier révèle une densité contrastée exprimant des fractures régionales clairement établies entre le nord et le sud.

Ainsi on marque une densité très élevée le long de la bande côtière (73%), assez lâche dans les hauts plateaux (15%) et réduite en nombre restreint d'axes dans le sud. La région des hauts plateaux est dotée du réseau routier le plus important avec 48563 Km de routes ; mais sa densité routière demeure assez faible vu la grande superficie de cette région. Le sud est très mal desservi avec un réseau routier de l'ordre de 25260 km.

La région nord dispose des indicateurs de desserte les plus élevés, le taux de revêtement de ses routes s'élève à 84% contre 80% dans la région des hauts plateaux et seulement 63% dans le sud.

2-4-4 Le niveau de vie

Les dépenses de consommation des ménages constituent un indicateur de la distribution de la richesse nationale. Il est en général admis que leur augmentation, si elle est associée à une réduction de l'inégalité dans leur répartition entre les ménages, entraîne une baisse de la pauvreté.

Les données des dépenses de consommation sont issues de l'enquête Dépenses de consommation et niveau de vie des ménages réalisée par l'Office Nationale des Statistiques. Les enquêtes sur les dépenses de consommation des ménages sont menées toutes les 10 années. La dernière enquête est réalisée en 2011. D'après l'enquête, la pauvreté est fortement localisée dans le sud :

« Pour ce qui est de la vulnérabilité de la population, le même constat est observé. La population vivant dans la zone sud de la région est visiblement beaucoup plus menacée par la pauvreté que celle localisée dans la zone nord. En effet, une personne sur cinq court un grand risque de devenir pauvre dans la zone sud de la région, soit un taux de 20.3% contre 13.5% seulement dans la zone nord ».

Nos analyses du niveau de vie sont guidées par les données fournies par l'enquête. Ainsi la mise en lumière du niveau de vie de chaque wilaya n'est pas possible dans la mesure où les statistiques disponibles sont ventilées par dispersion entre le monde rural et le monde urbain.

L'examen des dépenses de consommation des ménages révèle un très grand écart entre les régions rurales et les régions urbaines. Le niveau de vie des populations urbaines dépasse de loin celui des populations rurales. Les dépenses annuelles totales des ménages urbains en 2011 sont estimées à 3194.1 milliards de dinars alors que celles des ménages ruraux ne dépassaient pas 1295.4 milliards de dinars représentant ainsi une part très faible des dépenses totales à savoir 28.9%.

Tableau 21: Evolution des dépenses des ménages par dispersion entre 2000 et 2011 (milliards DA)

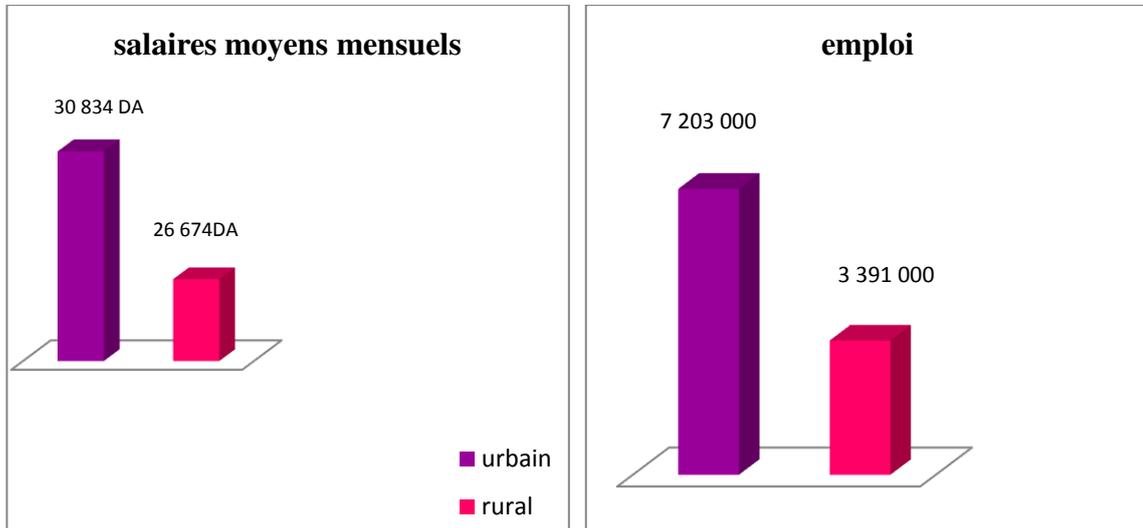
Dispersion	2000		2011	
	Dépenses	%	Dépenses	%
Urbain	995.6	65	3194.1	71.1
Rural	535.8	35	1295.4	28.9
Total	1531.4	100	4489.5	100

Source : enquête nationale sur les dépenses et le niveau de vie des ménages ; 2011.

Entre 2000 et 2011, les inégalités des dépenses des ménages se sont creusées entre le monde urbain et rural.

A coté des dépenses de consommation, d'autres inégalités se manifestent en termes d'emploi et des salaires selon le milieu de résidence. La figure ci-dessus indique la forte disparité entre la ville et la campagne.

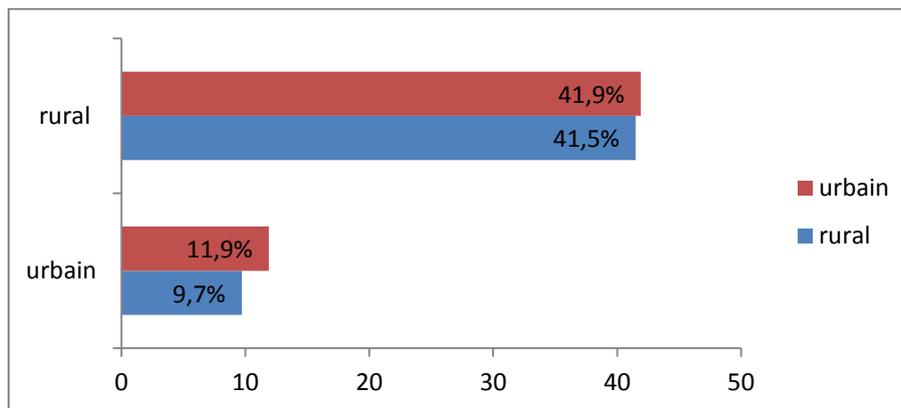
Figure 12 : Salaires nets moyens mensuels et effectifs par strate géographique en 2011



Source : adapté d'après l'enquête dépenses 2011- Collections Statistiques N° 189

Les inégalités observées en termes de taux de chômage sont manifestes. Malgré l'important nombre d'emploi enregistré dans le milieu urbain par rapport au milieu rural, les zones urbaines enregistrent des taux de chômeurs élevés. Selon les données de l'enquête activité, emploi et chômage de 2015 (ONS, collections statistiques n°726), le taux de chômage urbain s'élève à 11,9% contre 9,7% seulement dans les zones rurales.

Figure 13 : taux d'activité et taux de chômage par strate

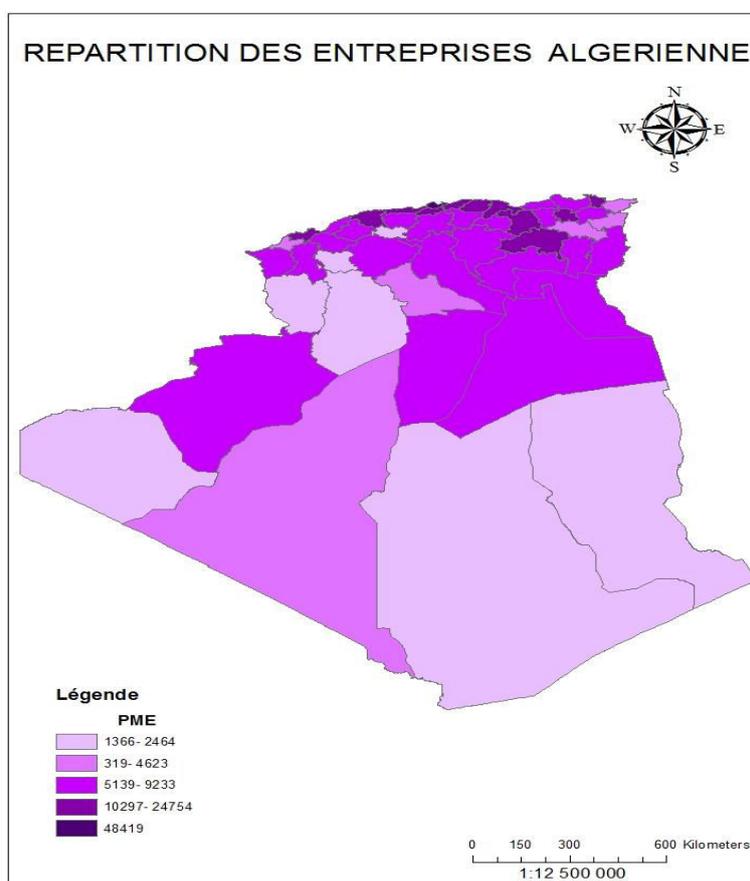


Source : adapté d'après l'enquête emploi 2015- Collections Statistiques N° 726

2-4-5 L'activité économique

Il n'est pas étonnant que la répartition spatiale des entreprises algériennes suive la même logique que celle de la population. La forte concentration de la population sur la côte a pour conséquence la concentration des activités sur cet axe connu par son dynamisme et ses potentialités industrielles et agricoles depuis l'époque de la colonisation.

En se basant sur les résultats du recensement économique de 2011, on peut constater que 66.1% des entreprises sont implantées dans le nord de l'Algérie. Par contre, les Hauts plateaux sont moins attractifs avec seulement 236 515 entreprises. Le grand Sud quant à lui n'accapare que 8.9% des entreprises.



La concentration de l'activité au nord du pays s'explique à la fois par la stratégie de la colonisation qui a encouragé la localisation des entreprises sur le littoral, et par les diverses politiques industrielles notamment celles des industries industrialisantes qui a construit des pôles industriels de grande envergure dans le nord du pays. Ainsi, la région nord détient plus de 33% des entreprises, avec une forte part de la capitale suivie par Oran, Sétif et Tizi Ouzou.

En 2014, la population globale des PME s'élève à 820 738 entités dont près de 60% sont constituées en personnes morales, le reste est constitué soit de personnes physiques (18,49%), soit d'entités exerçant dans les activités artisanales (22,69%). On recense, par ailleurs, 544 entreprises de type EPE.

La population des PME du pays est inégalement répartie. Douze wilayas (sur les 48) concentrent plus de 53% des PME implantées dans le pays et quatre, à savoir Alger (11,51% du total), Tizi-Ouzou, Oran et Bejaia, accueillent près de 27% de la population de PME du pays.

La région du Nord regroupe, 332 372 PME, soit 69 % des PME du pays. Suivie par la région des Hauts-Plateaux avec 107 727 PME (22%), alors que la région du Sud et du Grand Sud accueille 42 031 PME (9% du total).

Le tableau présente un ensemble de statistiques descriptives des PME en 2014.

Tableau 22 : répartition des entreprises par type et des PME par région en 2014

Type des entreprises	Nbr d'établissements	emploi
Privées	820 194	2 035 219
Publiques	544	74 085
Total entreprises	820 738	2 109 304
Région	Nbr d'établissements	% région
Nord	332 372	69%
Hauts plateaux	107 727	22%
Sud	42 031	9%
Total PME Privées	441 964	100%

Source : Bulletin statistique de la PEM, n°25,2014.

a- Dynamique des secteurs économiques

L'objectif de cette partie est d'étudier la structure économique des régions du pays. Pour cela nous utilisons le quotient de localisation afin de déterminer les secteurs économiques les plus importants dans une région donnée. Le quotient de localisation permet de calculer les concentrations d'un phénomène dans un territoire donné en comparaison avec une situation de référence: celle qu'il représente dans l'ensemble géographique observé. Il mesure donc la tendance qu'ont certaines activités ou certains domaines à se regrouper en un même lieu de

façon plus concentrée qu'ailleurs. En ce sens, il permet d'observer les processus de différenciation territoriale.

En considérant le pays dans son ensemble comme étant une référence, le quotient de localisation est défini comme suit :

$$QL_{ij} = (EL_{ij} / E_j) / (EL_j / E_1)$$

Avec :

EL_j / E_j . La part de l'activité j dans l'unité spatiale i

N_j / N . La part de l'activité j dans l'espace de référence

QL_{ij} s'interprète comme suit :

- $QL_{ij} > 1$: l'importance relative du secteur i est plus grande dans la région j que dans la région de référence à savoir l'ensemble de l'Algérie.
- $QL_{ij} < 1$: l'importance relative du secteur i est plus faible dans la région j que dans la région de référence.
- $QL_{ij} = 1$: l'importance relative du secteur i est la même dans la région j que dans la région de référence.

Dans cette analyse nous avons utilisé les données⁵ relatives à la répartition des personnes physiques et morales par secteur d'activité publiées par le CNRC (répartition des sociétés existantes au 30/06/2014 par secteur d'activité). Les secteurs d'activité retenus dans l'analyse sont :

- | | |
|-------------------------------|----------------------------|
| 1- La production industrielle | 4- Importation-exportation |
| 2- Artisanat | 5- Commerce de détail |
| 3- Commerce de gros | 6- Services |

Les résultats de l'application du quotient en termes de nombre des sociétés sont présentés dans le tableau suivant :

⁵ http://www.cnrc.org.dz/fr/stats/statistiques_premier_semestre_2014/index.html

Tableau 23: Quotients de localisation par région 2014

	PROD- IND	ARTISANA T	CCE. GROS	IMPORT- EXP	CCE DETAIL	SERVICE S
Nord	1,1055506	1,0623783	0,94182792	0,78029827	1,07098574	1,0557870
Hauts Plateau x	1,1272173	0,8721000	1,14978725	0,83876842	1,01548388	0,9487660
SUD	1,0662806	0,367148	1,35426998	0,3343942	1,32661592	1,2373906

Source : calcul de l'auteur

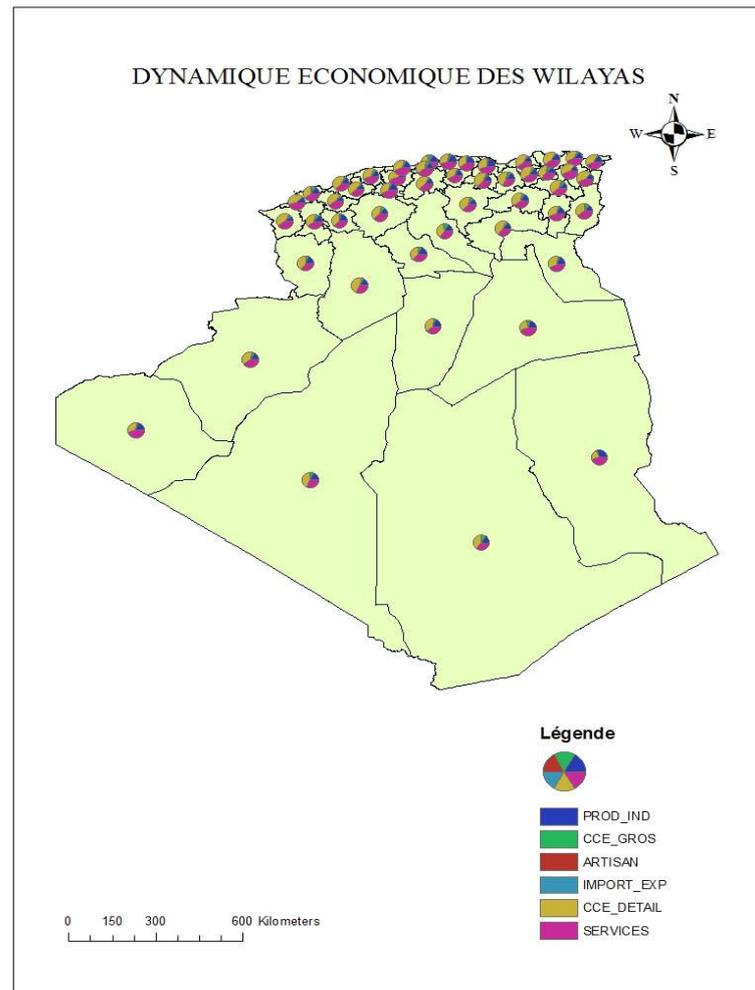
L'analyse de la dynamique des secteurs économiques nous permet de faire les remarques suivantes :

Le secteur industriel est bien dispersé sur le territoire national avec des quotients supérieurs à 1. Les commerçants tant de détail que de gros ainsi que les services maillent les territoires, ce sont des secteurs d'importance nationale.

Par contre, on constate une faible présence du secteur import export notamment dans la région sud.

En termes de classement, on remarque que toutes les régions enregistrent des quotients supérieurs à 1 hormis les secteurs import- export et le secteur de l'artisanat dans les régions des hauts plateaux et du sud. Ces résultats sont attendus puisque le quotient est calculé sur le nombre des sociétés et non pas en termes d'emploi.

La carte ci-dessous illustre la répartition des secteurs économiques au niveau national. D'après cette carte, on constate que les secteurs du commerce de détail, les services et le secteur de la production industrielle sont bien dispersés sur le territoire national.



Source : notre construction à partir des données du CNRC 2014 et du logiciel Arcgis 10.2.

Résultat :

Nous avons démontré à travers cette section l'ampleur des inégalités spatiales en Algérie. La hiérarchie régionale du pays obéit au même ordre qui a toujours marqué le territoire national : le nord qui constitue l'espace le plus nanti et représente des indicateurs socio économiques satisfaisants est suivie par l'intérieur du pays marqué par un retard flagrant en matière de dynamisme économique. Et enfin le sud qui occupe la dernière place et demeure l'espace le moins peuplé malgré son immensité, et le moins doté en infrastructures de base.

III- Dimensions et évolutions des inégalités en Algérie : Analyse des indices des inégalités

La présente section vise à synthétiser le diagnostic établi précédemment à l'aide des indicateurs synthétiques. L'analyse en termes de coefficients synthétiques permet de repérer l'inégalité et de détecter ses formes et ses sources. Trois indicateurs sont retenus dans cette

analyse : l'indice de GINI, indice d'Atkinson et l'indice d'entropie. Leur application nous permettra d'une part d'identifier les sources des inégalités observées. Et d'autre part, d'appréhender l'évolution de l'inégalité en insistant sur la décomposition de celle-ci en inégalité intersectorielles selon les régions et le milieu de résidence.

Pour effectuer tous ces calculs, l'usage d'un logiciel spécialisé approprié est nécessaire. Dans ce sens, un logiciel d'usage assez facile et qui permet de faire toutes ces analyses d'une manière rapide est le logiciel DAD version 4.6 : Analyse distributive. Ce logiciel est conçu par Jean-Yves Duclos, Abdelkrim Araar et Carl Fortin, pour répondre aux besoins des économistes qui travaillent sur les questions de pauvreté et d'inégalité⁶. Il fournit outre les procédures d'estimation des indices usuellement utilisées dans les analyses de la pauvreté et de l'inégalité, des procédures de décompositions de ces indices.

3-1 Présentation des indicateurs de mesure :

L'utilisation d'indices relatifs permet, en confrontant les résultats obtenus à ceux de la moyenne des autres entités géographiques ou sectorielles, de rendre des conclusions comparables. De part leur indépendance à l'échelle de mesure, les mesures relatives sont plus répandues dans la pratique. Parmi les mesures les plus connues nous avons retenu pour notre analyse: Gini, Atkinson, Theil⁷.

➤ L'indice de Gini

Il mesure la concentration des PME dans les wilayas. Il est donné par la formule suivante :

$$G^k = \frac{2}{M^2 \bar{z}} \left[\sum_i \lambda_i (z_i - \bar{z}) \right]$$

Où :

$z_i = \frac{x_i}{u_i}$; Avec x_i et u_i sont respectivement les valeurs de la variable de concentration (nombre d'emplois ou nombre d'établissements) et la variable de référence (la superficie, par exemple) pour la région i , λ_i est la position de la région i dans le classement en ordre croissant des z_i , \bar{z} est la moyenne des z_i et M est le nombre d'unités spatiales.

⁶ Le manuel de DAD 4.4 peut être utilisé pour la version 4.6.
<http://dad.ecn.ulaval.ca/manual/usermanual.htm>.

⁷ Des indicateurs absolus ont pour fonction de renseigner sur l'évolution temporelle du degré de spécialisation ou de concentration intrinsèque à une région et un secteur respectivement. Il est possible de comparer par exemple la spécialisation (concentration) d'une région de 2001 et 2009 d'une part, mais également de la comparer avec la spécialisation d'une autre région. Cependant, on ne peut rien conclure sur la proximité de la spécialisation des deux régions, C'est pourquoi il est indispensable d'avoir recours à des indices relatifs pour une analyse de la proximité en les régions.

Il va de 0 pour l'égalité absolue, à 1 dans le cas d'une inégalité absolue lorsque une seule région reçoit la totalité du nombre de PME.

L'indice de Gini n'est pas décomposable entre les groupes, mais il est décomposable entre les sources des inégalités. Toutefois, l'utilisation du logiciel DAD permet de décomposer l'indice grâce à une technique introduite dans le logiciel (Araar, 2006). Il s'agit de l'application de la valeur de Shappeley introduite par Shorrocks (1999) pour la décomposition des indices distributifs.

Dans le cadre de cette étude, ces techniques sont utilisées pour mesurer les inégalités entre les différentes régions du pays.

➤ L'indice d'Atkinson

Cet indice est décomposable entre les différents groupes socioéconomiques. Il est donné par la formule suivante :

$$I(k; \sigma) = \frac{\mu(k) - \rho(k; \sigma)}{\mu(k)} \quad \text{où} \quad \mu(k) = \frac{\sum_{i=1}^n w_i^k y_i}{n}$$

Avec

$$\rho(k; \sigma) = \begin{cases} \left[\frac{1}{\sum_{i=1}^n w_i^k} \sum_{i=1}^n w_i^k (y_i)^{1-\sigma} \right]^{\frac{1}{1-\sigma}} & \rightarrow \text{si } \sigma \neq 1 \text{ et } \sigma \geq 0 \\ \text{Exp} \left[\frac{1}{n} \sum_{i=1}^n w_i^k \ln(y_i) \right] & \rightarrow \text{si } \sigma = 1 \end{cases}$$

L'indicateur est construit à partir de la notion de fonction d'utilité sociale.

Le paramètre se définit comme un paramètre d'aversion aux inégalités. Plus la valeur du paramètre choisie est grande, plus l'indice est sensible aux inégalités. Dans la pratique, on utilise des valeurs de σ entre 0.5 et 1.5. Pour notre étude nous avons utilisé l'indice pour une valeur du paramètre σ égale à 1.

➤ L'indice de Theil :

Inspiré de la mesure de l'entropie, l'indice de THEIL mesure l'écart entre la distribution égalitaire (distribution uniforme) et la distribution constatée.

Utilisé pour sa faculté de décomposition additive en sous-groupes, l'indice de Theil est considéré comme un bon indice. Il est décomposable en sous-groupes : partition de la

population (âge, région, sexe). Cet indice fait partie des indices d'entropie généralisée; les seuls indices admettent à la fois les propriétés usuelles de l'approche axiomatique et la décomposition additive en sous-groupes (Bourguignon, 1979; Shorrocks, 1980).

Soit y_i la variable d'intérêt i appartenant à une population de N individus et μ la moyenne, l'indice s'écrit :

$$T = \frac{1}{N} \sum \frac{y_i}{\mu} \log \frac{y_i}{\mu}$$

Il est à noter qu'il existe plusieurs indicateurs d'inégalité. Notre choix de ces trois indicateurs s'explique par :

- L'indice de Gini est l'indice le plus utilisé dans la mesure de l'inégalité. Son utilisation s'avère appropriée dans l'analyse des variables positives.
- L'indice de Theil est retenu pour sa capacité à se décomposer, chose qui permet d'avoir une vue plus détaillée de l'inégalité.
- L'indice d'Atkinson est calculé pour sa capacité à traduire l'aversion de la population pour l'inégalité : un indice d'Atkinson valant x % signifie que la population accepterait de perdre x % de son revenu actuel pour que la distribution devienne égalitaire.

L'inégalité est analysée à travers les trois points suivants :

- L'analyse des indices des inégalités au niveau national : les indices sont appliqués pour appréhender d'une part, la répartition des entreprises au niveau national et par région géographique (nord/ hauts plateaux et sud) et d'autre part, les évolutions des inégalités calculées sur le nombre des PME sur 3 périodes 2003-2008-2013.
- Une analyse des disparités par milieu de résidence pour mettre en évidence les écarts de développement enregistrés dans le monde urbain et le monde rural.
- Et enfin, nous examinons les sources des inégalités ainsi que leurs évolutions à travers la décomposition de l'indice de Theil.

3-2 L'analyse des indices des inégalités et leur évolution au niveau national

Dans cette partie, nous nous intéressons à la mesure des caractérisations des zones et des secteurs d'activité. Cette analyse est purement descriptive, elle nous permettra d'établir un diagnostic de la structure productive du territoire national en termes de concentration sans pour autant donner des explications des comportements économiques de la localisation des

activités. Dans notre travail, La notion de concentration repose sur la répartition inégale des activités mesurées par le nombre des PME et le nombre d'emploi.

3-2-1 Les données :

Les données utilisées sont issues du bulletin d'information statistique de la PME disponible au site du Ministère du Développement industriel et de la Promotion de l'Investissement et dont l'effectif est supérieur ou égal à 10 emplois. Les informations portent sur l'effectif, le secteur d'activité, le nombre de création et la localisation géographique des PME.

Selon le bulletin, l'Algérie comptait en 2014, 820 738 PME employant 2 082 304 personnes.

3-2-2 Mesure et évolution de l'inégalité :

Afin de rendre compte de la répartition géographique de l'activité économique sur le territoire national, des indices classiques sont utilisés : indice de Gini, indice d'Atkinson et l'indice d'entropie. Ces indicateurs permettent de hiérarchiser les niveaux de concentration des différentes entreprises dans un territoire. Il faut noter que ces indicateurs classiques présentent plusieurs limites. Ils négligent toutes les relations d'interdépendance entre les unités spatiales. Dans ce sens, l'étude menée par Arbia (2001) a démontré que l'indice de Gini reste inchangé quelque soit l'arrangement des unités spatiales dans une région.

Les résultats des mesures de concentrations des PME démontrent clairement les inégalités de la répartition des entreprises en 2014, entre les wilayas. En effet, comme l'indique la courbe de Lorenz, la répartition des PME sur le territoire national est inégalitaire. L'indice de GINI calculé est égal à 0.41. Cet indice est relativement moyen, ce qui signifie que la répartition des entreprises est moyennement inégalitaire.

De même les indices d'Atkinson et de Theil sont relativement bas (0.47) et (0.3), reflétant une répartition moyennement égalitaire.

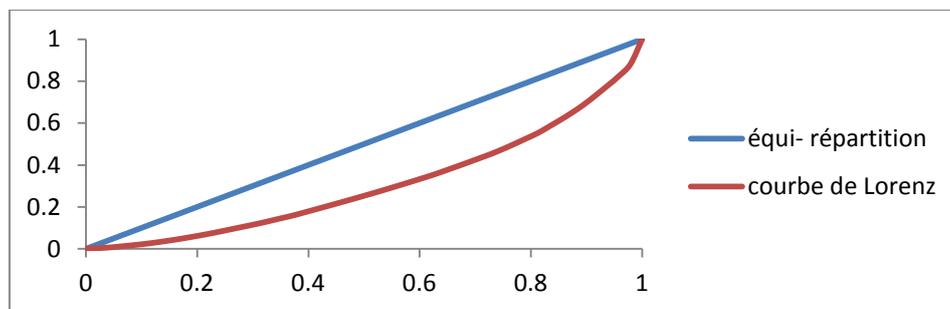
Tableau 24 : résultats du calcul des différents indices de l'inégalité

Atkinson-Gini (Inequality)		Gini / S-Gini (Inequality)		Entropy (Inequality)	
Session Date	Sun May 22 21:36:38 GMT 2016	Session Date	Sun May 22 21:34:21 GMT 2016	Session Date	Sun May 22 21:53:32 GMT 2016
Execution Time	0.0 sec	Execution Time	0.0 sec	Execution Time	0.015 sec
OBS	48	FileName	decomposition pme.csv	OBS	48
Sampling Weight	pme	OBS	48	Sampling Weight	pme
Variable of interest	pme	Sampling Weight	pme	Variable of interest	pme
Size variable	Without size	Variable of interest	pme	Size variable	Without size
Group variable	No Selection	Size variable	Without size	Group variable	No Selection
Group Number	1	Group variable	No Selection	Group Number	1
Option	Standard Error=No	Group Number	1	Option	Standard Error=No
Parameters	epsilon=0.5 / rho=2.0	Parameter	$\rho=2.0$	Parameter	theta=0.0
Estimate	0.47092413	Estimated value	0.41549587	Estimate	0.29869520

Source : calcul de l'auteur à l'aide de DAD 4.6

Le résultat obtenu est conforme au celui attendu, dont nous avons déjà parlé dans le chapitre précédent. En effet, la politique suivie par l'Etat durant ces dernières années s'oriente vers la délocalisation des entreprises et la déconcentration de l'emploi des principales villes vers les wilayas intérieures et du sud.

Figure 14: courbe de Lorenz de la concentration des PME algériennes par wilaya en 2014.



D'après la courbe, on constate que 60% des PME sont concentrées ensemble sur une superficie ne dépassant pas les 35% du territoire national.

L'examen de l'évolution des indices de l'inégalité entre 2003, 2008 et 2013 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 25 : évolution des indices de l'inégalité de la répartition de l'activité économique

2003			
Ensemble	GINI	ATKINSON	THEIL
	0.57546543	0.63107063	0.60996898
Région	GINI		THEIL
Nord	0.26		0.25
Hauts plateaux	0.31		0.20
Sud	0.34		0.32
2008			
Ensemble	GINI	ATKINSON	THEIL
	0.60511664	0.32127349	0.67403816
Région	GINI		THEIL
Nord	0.61		0.71
Hauts plateaux	0.38		0.27
Sud	0.37		0.30
2013			
Ensemble	GINI	ATKINSON	THEIL
	0.38	0.12	0.25
Région	GINI		THEIL
Nord	0.36		0.21
Hauts plateaux	0.28		0.155
Sud	0.27		0.150

Source : calcul de l'auteur à l'aide de DAD 4.6

Les évolutions de l'inégalité, appréhendées par les indices de Gini, d'Atkinson et de Theil sur la période 2003-2013, sont présentées dans le tableau ci-dessus.

Il semble que la répartition de l'activité économique a le même classement en termes d'inégalité au sens de Gini, Theil et Atkinson. Selon ces trois indices, l'inégalité de la répartition des entreprises au niveau national s'est révélée très forte en 2003. Elle a connu une légère augmentation en 2008. Par contre, en 2013 l'inégalité a baissé considérablement. Ainsi, l'Indice de GINI est passé de 0.57 à 0.38 au cours de la période considérée. Cette baisse est encore plus forte lorsqu'on se réfère aux indices d'Atkinson et de Theil. Ils sont passés respectivement de 0.63 à 0.12 et de 0.61 à 0.25.

Il faut souligner que cette baisse globale de l'inégalité en Algérie est attendue dans la mesure où le taux de création des PME a considérablement augmenté entre 2003 et 2013. De même la stratégie de l'Etat en matière du développement du territoire s'appuie sur l'émergence d'un réseau de PME à travers la réalisation de pépinières d'entreprises (PME) pour le soutien à la création de PMI/PME.

Un deuxième groupe de commentaires se fait lorsqu'on se réfère à l'évolution des inégalités selon la région. L'indice de Gini appliqué aux trois régions de l'Algérie confirme les analyses précédemment effectuées. En effet, la région nord connaît le niveau des inégalités le plus élevé. Selon cet indice, la région nord se situe au premier rang (Gini= 0.61), au deuxième rang se trouve la région hauts plateaux avec G= 0.38. Et enfin, la région sud avec un indice de l'ordre de 0.37 est la région la moins inégalitaire. La hausse des inégalités dans la région nord est plus importante lorsqu'on tient compte de l'indice de Theil (0.71). Ce résultat tend à mettre en évidence, une certaine tendance à l'accroissement des inégalités en termes de la répartition des PME dans cette région. Il sous tend donc que les grandes wilayas continuent de détenir la part la plus importante de l'activité économique notamment la capitale, Annaba, Tizi-Ouzou et Oran.

Les tendances enregistrées en 2008 suivent le même rythme en 2013 mais avec une considérable baisse du niveau de l'inégalité dans toutes les régions. En effet, l'indice de Gini de la région nord par exemple, est passé de 0.61 à 0.38 entre 2008 et 2013, soit une diminution de 23 points de pourcentage. De même, l'indice de Theil a fortement diminué en passant de 0.71 en 2008 à 0.21 en 2013.

D'après les résultats, il en ressort un abaissement substantiel de l'inégalité en matière de l'activité économique dans toutes les régions administratives du pays entre 2003 et 2013. Le recul des inégalités de l'activité économique s'explique par la politique de l'emploi adoptée par l'Etat depuis 2008 qui tend à créer un réseau d'entreprises dans les régions les plus défavorisées et à faciliter aux jeunes la création de leurs propres entreprises dans le cadre des dispositifs d'aide à la création de l'emploi. Toutefois, la région nord demeure la région la plus inégalitaire (0.36) comparée à la région des hauts plateaux (0.28) ou du sud (0.27).

Tableau 26 : Décomposition de l'indice de Gini par région

2003			2008			2013		
Group #	Absolute Contribution	Relative Contribution	Group #	Absolute Contribution	Relative Contribution	Group #	Absolute Contribution	Relative Contribution
Nord	0.04293634	0.13906453	Nord	0.17489868	0.28903300	Nord	0.08581433	0.21808763
Hauts plateaux	0.04638236	0.15022567	Hauts plateaux	0.03084996	0.05098185	Hauts plateaux	0.03485992	0.08859263
Sud	0.01531720	0.04961017	Sud	0.00659141	0.01089280	Sud	0.00574373	0.01459706
Within-Group	0.10463590	0.33890037	Within-Group	0.21234005	0.35090764	Within-Group	0.12641798	0.32127733
Between-Group	0.02554149	0.08272516	Between-Group	0.32616466	0.53901123	Between-Group	0.22010654	0.55937645
Overlap	0.17857381	0.57837447	Overlap	0.06661192	0.11008113	Overlap	0.04696101	0.11934622

Source : bulletin d'information PME, calcul de l'auteur à l'aide de DAD 4.6

En s'appuyant sur l'approche de Arrar (2006), la décomposition de l'indice de Gini permet la désagrégation de l'inégalité totale en deux composantes : la décomposition de la structure de l'indice en une mesure intragroupe et une mesure intergroupe : La première représente la contribution à l'inégalité totale des inégalités à l'intérieur de chaque groupe d'une population. Et la deuxième, permet de connaître la contribution à l'inégalité totale des inégalités nettes entre chaque paire de groupes qui prévaut au sein de la population mère.

Sur la base des résultats présentés dans le tableau ci-dessus, il apparaît que les effets intergroupes et intragroupes sont prédominants dans le niveau atteint des inégalités. L'analyse de la contribution de ces effets dans l'explication des inégalités indique que la composante la plus importante de l'inégalité globale est celle qui découle des disparités entre les régions :

56% de l'inégalité globale mesurée par l'indice de GINI provient de l'inégalité intergroupe (between-group).

Cette composante (between-group) a continuellement augmenté tout au long de la période d'étude : elle explique 8% de l'inégalité en 2003, 53% en 2008 et plus de 56% du niveau de l'inégalité globale en 2013. L'augmentation de la composante interrégionale montre que les régions sont fortement inégalitaires en matière du dynamisme économique.

La composante intragroupe (within group) détient une part non négligeable de l'inégalité globale (32% en 2013), elle explique les disparités en termes du nombre de PME au sein de chaque région.

Par ailleurs, en considérant la contribution de chaque groupe au sein de la composante intragroupe, on observe que la variabilité dans les indicateurs de l'activité économique dans les régions nord et hauts plateaux contribue respectivement à 14% et 15% dans l'inégalité totale contre 5% dans la région du sud en 2003. En 2008, on constate un recul important de la contribution de la région des hauts plateaux avec seulement 5% contre 28% dans la région nord. L'inégalité intra-groupe reste relativement stable en 2013, avec 22% dans la région nord, 9% dans la région des hauts plateaux et 1.4% dans le sud.

RESULTAT : D'après les analyses, l'inégalité nationale s'explique principalement par les disparités intergroupes. Tout de même, les disparités de l'activité économique dans chaque région restent relativement élevées.

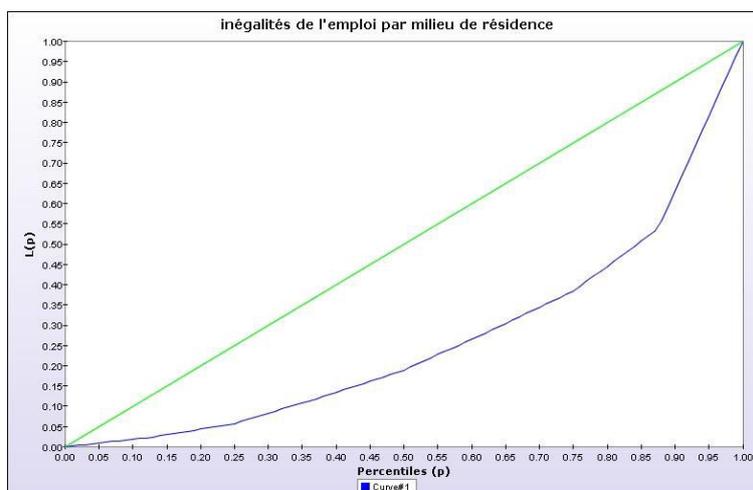
3-2-3 Les disparités spatiales entre le milieu urbain et rural : Analyse par milieu de résidence :

Il importe à présent d'analyser les résultats de l'état des lieux des disparités spatiales en Algérie par milieu de résidence c'est-à-dire le milieu rural et urbain.

Pour se faire nous utilisons la base de données de l'enquête emploi auprès des ménages 2013. Celle-ci permet d'affiner l'examen des disparités en introduisant, au sein des milieux de résidence, des données relatives à la population occupée par secteur d'activité, en ville d'une part, et à la campagne d'autre part.

En matière de la population occupée, les inégalités entre le monde rural et urbain traduisent l'écart existant entre ces deux milieux de résidences. L'indice de GINI calculé sur les données de 2013 est de l'ordre de 0.18 indiquant une faible inégalité entre les deux milieux de résidence. La courbe de Lorenz ci-dessous traduit les écarts de l'emploi entre le monde rural et le monde urbain

Figure 15 : courbe de Lorenz des inégalités de l'emploi entre milieu urbain et milieu rural



Afin de mieux cerner ces disparités, nous avons calculé l'indice de THEIL en vue de ressortir les écarts de l'emploi par secteur économique. Les résultats du calcul de l'indice et de sa décomposition sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 27: Décomposition de l'indice de Theil

Entropy (Inequality Decomposition)					
Session Date	Thu Aug 04 20:44:26 GMT 2016				
Execution Time	0.016 sec				
FileName	emploi.csv				
OBS	8				
Variable of interest	emploi				
Group variable	Vector_#3				
Group Number	1-2				
Total inequality	0.40530534				
Between group inequality	0.06932778				
Within group inequality	0.33597755				
Population Mean	1324250.00000000				
Group #	Estimate	Normalised Mean	Population Share	Absolute Contribution	Relative Contribution
1	0.52661000	1.00000000	0.50000000	0.26330500	0.64964602
2	0.14534381	1.00000000	0.50000000	0.07267190	0.17930162

Source : calcul de l'auteur avec DAD 4.6

Il s'avère qu'il n'y a pas de fortes inégalités entre les deux mondes rural et urbain. La « Between group inequality » est très faible ne dépassant pas les 0.07. Par contre, l'inégalité la plus importante est celle « within group » (0.33) ; faisant référence aux fortes disparités entre les secteurs en matière de population occupée. En d'autres termes, l'emploi par secteur d'activité est très inégalement réparti que se soit au milieu rural ou au milieu urbain.

3-2-4 Les sources des inégalités spatiales :

Il s'agit dans cette section d'identifier les contributions les plus élevées dans la formation des inégalités de développement. Cette analyse nous permettra d'examiner les inégalités selon la source.

Tableau 28 : Décomposition de l'indice de Gini par source

Source	Coeff. of Concentration	Share	Relative Contribution	Absolute Contribution
urbanisation	0.10183245	0.14952892	0.44480864	0.01522690
taux d'alphabétisation	0.02733797	0.17656343	0.14100317	0.00482689
taux de scolarisation	0.00870900	0.20991287	0.05340341	0.00182813
accès internet	0.02389621	0.00693537	0.00484128	0.00016573
medecin/1000hab	0.10471637	0.05453790	0.16683025	0.00571101
electricité	0.00830613	0.21731955	0.05273020	0.00180508
AEP	0.02523310	0.18501380	0.13637555	0.00466847
volume investissement	0.00133206	0.00018805	0.00000732	0.00000025

Source : calcul de l'auteur avec DAD 4.6

L'analyse de la décomposition de l'indice de Gini par source selon 8 indicateurs socio-économiques en 2008 montre que les contributions les plus élevées dans l'inégalité observée sont celles de l'urbanisation (44.8%), les médecins/1000 habitants (16.68%) ainsi que l'alimentation en eau potable (AEP) et le taux d'alphabétisation. Ces indicateurs relatifs aux conditions de vie retracent les différences entre les wilayas de l'Algérie en matière d'accès aux services collectifs tels que la santé, l'éducation et l'eau.

Conclusion

Au-delà de la mise en évidence des inégalités de répartition de la population et de l'activité économique, nous avons opté, pour une approche plus large, en termes de développement humain. Notre démarche a pris en considération la mesure des nouvelles inégalités territoriales qui affectent le bien-être des algériens : les inégalités de la santé, l'inégalité de l'éducation et les inégalités du niveau de vie.

Cet état des lieux a révélé l'existence de profondes ruptures dans le territoire national. Ces disparités épousent des formes diverses qui se combinent différemment dans l'espace et qui se manifestent en terme de centralisation ; de polarisation spatiale croissante entre régions nanties et espaces handicapés, d'organisation spatiale en centres-périphéries, de clivage entre la ville et la campagne et de littoralisation de l'économie.

La polarisation de l'espace algérien : l'examen de la répartition des entreprises a révélé l'existence d'une forte polarisation économique dans la mesure où la polarisation désigne un élargissement des inégalités intergroupes. La concentration des entreprises dans la région nord est très prononcée, notamment Alger ; qui se distingue par sa position dominante et ne constitue pas pôle de développement au service d'un espace élargi.

Une légère baisse de la littoralisation: Environ les deux tiers de la population sont concentrées sur le littoral qui ne représente que 4% du territoire algérien. Le processus de la littoralisation continue de marquer le pays mais avec un taux moindre comparé aux décennies précédentes. En effet, en 2008 la population des wilayas du littoral ne représente plus que 42,5% de la population totale, alors qu'elle représentait près de 44,5% en 1987. Les projections de population réalisées par l'ONS montrent qu'en termes de structure cette tendance à la baisse continuera pour atteindre 38,3% en 2020.

Une organisation spatiale centre périphérie : le système urbain algérien se caractérise par un déséquilibre spatial et des fonctions urbaines mal définies. L'armature urbaine reste dominée par Alger et, dans une moindre mesure, Oran, Constantine et Annaba. En outre, les centres villes sont saturés et congestionnés en terme de fonctions urbaines faces à des extensions périphériques sous-équipées en matière de prestation de services et toujours attirées par l'ancien centre.

Le recul du Clivage ville- campagne : Les rapports villes-campagnes en l'Algérie sont préoccupants d'autant plus que les inégalités entre le monde rural et urbain se creusent. L'urbanisation extrêmement rapide a complexifié cette relation et s'est traduite par une croissance urbaine effrénée et un exode rural incontrôlé. Face à ces tendances, l'Algérie s'est engagée dans une démarche du renouveau du rural basée sur le renforcement des complémentarités et des relations urbain- rural à travers les Projets de Proximité du Développement Rural Intégrés « PPDRI ». Néanmoins, les populations rurales ont vu arriver peu à peu des équipements et des infrastructures de base : Les hôpitaux sont plus proches des villages avec des moyens de transport plus rapides. Les villages sont tous électrifiés permettant d'accéder à toutes les commodités existant en ville. Les écoles sont présentes dans chaque village. L'eau arrive au robinet et le gaz de ville dans les foyers des villages les plus reculés.

Chapitre v : construction d'un indice de statut économique des wilayas de l'Algérie

« Aucune société ne peut prospérer et être heureuse, dans laquelle la plus grande partie des membres est pauvre et misérable. »

Adam Smith (1776).

Introduction

- I- Cadre méthodologique
- II- Résultats et interprétation
- III- Défaillance et lacunes de l'AMT

Conclusion

Introduction

Nous avons vu au cours du chapitre précédent l'importante quantité et la diversité des informations disponibles, en particulier celles relatives à l'aspect démographique et économique. Cette diversité est à l'origine de plusieurs problèmes pour les chercheurs s'intéressant aux inégalités socioéconomiques, dans la mesure où ils doivent déterminer comment mesurer le statut socioéconomique.

Le concept « statut socioéconomique » est complexe et multidimensionnel recouvrant plusieurs aspects ; emploi, revenu, éducation, santé logement, ... il implique l'utilisation de toutes ces données en construisant un indice composite.

L'objectif final du présent chapitre étant la mise en évidence des disparités territoriales, nous avons tenté de pratiquer une analyse synthétique. Il s'agit, en effet, de construire un indicateur composite qui intègre un maximum de variables disponibles par wilaya afin de rendre compte du niveau de développement de chacune d'entre elles.

L'indice composite de développement visant à mesurer l'ensemble des progrès et le niveau de développement devrait rendre compte des objectifs de la politique de l'aménagement du territoire. Dans une telle optique, nous proposons de faire apparaître l'état de la réalisation de ces objectifs à travers une analyse synthétique visant à mettre en évidence les disparités territoriales en Algérie. Rappelons que les objectifs tracés par le SNAT 2030 s'articulent autour des points suivants :

- Remédier aux problèmes des déséquilibres de localisation de la population et des activités dans le territoire
- La mise en attractivité de nos territoires (réalisation des équipements et la disponibilité des services, dynamisme économique et la création d'emplois.) diversification de l'offre infrastructurelle, sur le développement des capacités scientifiques et technologiques et de l'innovation, tout en assurant le développement des atouts du territoire. Plusieurs actions sont ainsi à mener : mise en œuvre de la boucle haut débit des technologies de la communication, aménagement de zones économiques et technologiques pour accueillir des entreprises, modernisation des réseaux de transports, réalisation des plates-formes logistiques et de services et offre d'un cadre de vie de qualité.
- La préservation et de la valorisation du capital naturel et culturel de notre pays et la pérennisation de ce capital naturel et culturel.

I- Cadre méthodologique

L'évaluation du niveau de développement d'un territoire et des politiques publiques en la matière ne peut se limiter à observer les performances économiques. Le niveau de développement est constitué de la compilation de plusieurs facettes liées à la pauvreté, aux inégalités et aux domaines sociaux (santé, éducation, logement, emploi...) et environnementaux. Il est donc multidimensionnel et nécessite la collecte et l'organisation d'informations statistiques diverses d'où l'intérêt de construire un indicateur synthétique comme instrument simple de suivi de tels processus multidimensionnels en rassemblant sous un indicateur unique des mesures relatives à des domaines différents.

Au-delà du seul critère de la richesse monétaire mesurée par le produit intérieur brut par habitant, les indicateurs composites calculés au niveau national permettent une comparaison des performances ou des niveaux de développement. Par ailleurs, plusieurs méthodes sont utilisées pour l'élaboration de l'indice. Dans le cadre de notre travail, nous ferons appel aux techniques des analyses multi-variées. Il est à noter que ces techniques sont utilisées partout dans le monde que ce soit pour mesurer et comparer le développement des régions ou encore pour construire des indices composites de développement régionaux.

1-1 Définition de l'indice composite

Les indicateurs composites ou synthétiques sont apparus au début des années 90 comme alternatives au PIB. Le PIB ou Le PIB par tête sont des indicateurs souvent utilisés lorsqu'il s'agit d'évaluer le niveau du développement économique. Ils sont considérés comme les indicateurs qui renseignent le plus sûrement sur développement socio économique d'un pays. Toutefois, ils recouvrent plusieurs limites et ont tendance à cacher les dimensions du bien être et du progrès notamment les atteintes à l'environnement et le niveau de la cohésion sociale. De surcroît, le seul critère du produit intérieur brut par habitant paraît alors bien réducteur pour évaluer les différences de développement entre les régions.

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a ouvert un nouveau champ exploratoire en calculant L'Indice de Développement Humain (IDH) au niveau des pays. L'IDH est un exemple de la méthodologie de calcul des indicateurs composites. Il ajoute au chiffre du revenu (PIB par habitant) des mesures de l'éducation (scolarisation, illettrisme) et de la santé (espérance de vie à la naissance).

L'indice composite est défini comme une combinaison mathématique de plusieurs indicateurs représentant différentes dimensions d'un même concept (JRC, 2010). L'ambition est de résumer en un chiffre unique la situation de différentes dimensions du bien être social.

Il est à noter que les Indices Composites (IC) sont indispensables pour les décideurs publics. Ils sont conçus d'une part, pour orienter les politiques publiques, et d'autre part pour évaluer les performances de ces politiques qu'elles soient à l'échelle nationale, régionale ou locale. Ce sont des outils adaptés à la mesure de toute question socioéconomique lors d'une évaluation de l'économie locale. Ils permettent aux professionnels de synthétiser par un indicateur unique des situations complexes.

De façon plus générale, l'indice a trois objectifs:

- identifier les différences et inégalités des conditions de vie, au sein du territoire étudié;
- proposer une typologie des territoires;
- favoriser la prise de conscience et la réflexion afin de mener une politique d'organisation du territoire qui valorise la diversité et le contact entre les individus et les groupes.

Malgré son apport considérable dans la mesure des inégalités, l'indice composite demeure un sujet de vives critiques notamment en ce qui concerne les aspects méthodologiques de sa construction (Saisana M. et Saltelli A., 2010 ; Klugman J. et al. 2011 ; Chiappini R., 2012). En effet, les économistes ne font pas consensus de la méthodologie de construction de l'indice. Le choix des variables et leur pondération comme composantes de l'IC relèveraient de la pure subjectivité sans aucune évidence empirique ni aucun fondement théorique défendable (Conseil de l'Europe, 2005 ; Chiappini R., 2012).

Dans le cadre de notre étude, nous avons choisi de calculer un indicateur composite pour rendre compte du niveau de développement économique des régions étudiées. Ce choix est influencé par les objectifs de notre travail qui consiste à évaluer les effets des politiques d'aménagement du territoire sur les disparités spatiales. Puisqu'il n'existe pas un indicateur meilleur que l'autre dans le domaine des inégalités, et que chacun possède ses propres caractéristiques nous avons jugé pertinent de construire un coefficient de développement.

1-2 Le choix de la méthode :

Notre travail s'est inspiré de nombreuses études qui se sont intéressées à la multidimensionnalité et consistant à élaborer un indice synthétique des inégalités dont l'objectif est d'évaluer les inégalités relatives à la répartition de cet indice synthétique au sein de la population observée.

Les travaux menés par le géographe tunisien Amor Belhedi (1998) s'inscrivent dans ce contexte. L'auteur a utilisé l'Analyse Factorielle en Composantes Principales (ACP) pour dégager les niveaux de développement régional en Tunisie sur la base d'une analyse diachronique s'étalant sur une vingtaine d'années (1975-1994) et d'une analyse plus affinée utilisant 83 variables de 1994-96 selon deux approches différentes : une ACP directe et une ACP à deux niveaux (Belhedi, A, 1998).

Antony et Rao (2007) ont procédé à l'analyse en composante principale pour la construction d'un indice composite de bien-être social. Pampalon, Hamel, et Gamache, (2009) ont suggéré un indice du statut socio-économique de la zone, reflétant non seulement les caractéristiques de la population, mais aussi du contexte physique et social dans lequel les gens vivent.

Dans le même ordre d'idées, l'indice de conditions de vie développé par le Bureau de planification sociale et culturelle des Pays-Bas a été conçu pour mesurer les inégalités en matière de logement, de santé, etc. (Boelhouwer & Stoop, 1999).

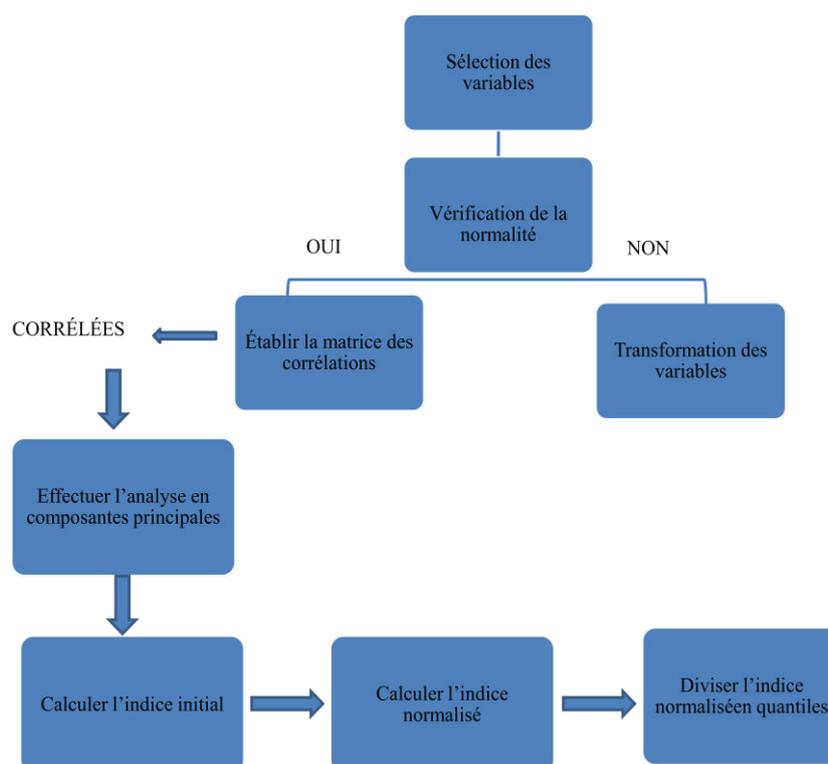
L'ACP est un procédé souvent utilisé pour la réduction des données et la détection de la structure. Elle a été utilisée pour combiner les indicateurs socio-économiques en un seul indice (Boelhouwer et Stoop, 1999). Lai (2003) a modifié l'indice de développement humain du PNUD en utilisant l'ACP pour créer une combinaison linéaire d'indicateurs de développement qui tient compte de l'inadéquation des procédures d'agrégation simples.

Plusieurs chercheurs ont utilisé l'ACP, en particulier depuis la fin des années 1990, pour calculer des indices socio-économiques des régions (Antony et Rao, 2007; Fukuda, Nakamura, et Takano, 2007; Fotso et Kuate Defo-2005; Havard, Deguen, Bodin, Louis, et Laurent, 2008; Messer, Vinikoor, Laraia, Kaufman, Eyster, Holzman, Culhane, Elo, Burke, et O'Campo, 2008; Rygel, O'Sullivan, et Yarnal, 2006; Tata et Schultz, 1988; Sekhar, Indrayan, et Gupta, 1991; Vyas et Kumaranayake, 2006; Zagorski, 1985).

En se référant à ces travaux, notamment ceux de Belhedi (1999), V. Krishnan (2010) et Issaka Dialga, Thi-Hang-Giang Le(2014), nous avons choisi de procéder à une ACP pour combiner des variables multidimensionnelles dans un indice composite afin de formuler pour chaque zone les caractéristiques socio-économiques et son niveau de développement.

La méthode choisie se résume dans les procédés mis en évidence dans la figure ci-dessous :

Figure 16: étapes de calcul de l'indice composite



Source: Constructing an Area-based Socioeconomic Index: A Principal Components Analysis Approach, Vijaya Krishnan, Ph.D, 2010, P 11.

Les mesures prises sont les suivantes :

- Identification des variables par lesquels nous pouvons non seulement expliquer, mais aussi cartographier les inégalités socio-économiques des wilayas.
- Transformation des variables pour éviter la distribution non linéaire de sorte que les hypothèses des différentes techniques paramétriques (par exemple, corrélation de Pearson, ANOVA) sont remplies.
- Retirer les valeurs aberrantes, car l'analyse factorielle peut être sensible aux valeurs aberrantes.

- Inspecter la matrice de corrélation des coefficients de corrélations très faibles et très élevés (multicolinéarité).
- Analyse des corrélations entre les variables. Pour cette raison, nous utilisons le test de Bertlett.
- Calcul de l'indice et des quantiles pour chaque wilaya.

1-3 L'application de la méthode dans le contexte algérien

L'application de cette démarche dans le contexte algérien s'avère pertinente. Elle permet d'expliquer l'inégalité entre les wilayas en faisant recours aux données disponibles et ce grâce à la construction des indices socio économiques à partir des poids dérivés de l'ACP. Notons toutefois que la justification théorique du choix de la méthode dans la construction de l'indice composite reste embryonnaire. Les plus vives critiques adressées aux indices composites concernent le choix des variables et leurs pondérations. Dans notre cas, nous avons choisi l'ACP pour l'exploitation des bases de données nationales et la construction des indices composites à l'échelle départementale (wilayas).

En outre, l'ACP est informatiquement facile et évite également de nombreux problèmes associés aux méthodes traditionnelles, telles que l'agrégation, la normalisation, et les relations non linéaires des variables qui influent sur les inégalités socio-économiques (Vyas et Kumaranayake, 2006, Saltelli, Nardo, Saisana, et Tarantola, 2004).

1.3.1 Echelle d'analyse, échantillon et collecte des données

Le traitement de la problématique des disparités territoriales nécessite d'emblée un choix méthodologique crucial : celui du découpage spatial. Quels sont les territoires pertinents ? De quelles régions veut-on comparer les évolutions ? Pour le cas de l'Algérie et plus précisément pour les études consacrées à l'analyse des dynamiques territoriales, il est clair que le choix des entités régionales va avoir un effet important sur la diversité des performances observées.

Dans cette étude, c'est l'échelle départementale (la wilaya) qui a été retenue. « La wilaya constitue un espace intermédiaire stratégique à la fois par le rôle joué par le Wali coordonnateur des services extérieur de l'Etat et par celui joué en tant que lien entre monde rural et urbain » (SNAT, P114). Son importance institutionnelle n'est pas sans conséquence sur les modalités de collecte des statistiques nationales, et ceci constitue un deuxième argument décisif dans le choix de l'échelle spatiale.

Ainsi, notre échantillon d'étude est composé des 48 wilayas de l'Algérie pour les années 2008, date du dernier recensement de la population et de l'habitat (RGPH), et 2013, date des dernières monographies de wilaya disponibles.

Dans un premier temps, nous procédons à la collecte des données. En fait, notre approche qui consiste à une analyse spatiale pour comprendre la répartition des données socio économiques, mobilise un nombre important de données. Nous avons donc utilisé 15 variables pour les années 2008 et 2013 prises sur 48 wilayas.

Plusieurs sources de données ont été consultées, notamment les annuaires statistiques des wilayas fournis par L'ANIREF, le RGPH 2008, les sites des ministères des différents secteurs socio économiques, ainsi que les sites officiels des wilayas.

Les annuaires statistiques de l'Algérie publiés par l'ONS contiennent des informations très importantes, mais elles sont très incomplètes, et ne donnent que des indications sommaires lorsqu'il s'agit des secteurs de l'emploi, l'industrie et les PME.

La lecture de documents (ouvrages de référence, manuels, revues scientifiques, rapports, etc.), ainsi que les discussions avec des experts et responsables administratifs dans le secteur de l'aménagement du territoire en Algérie ont servi à compléter l'établissement de notre base de données.

1.3.2 le choix des variables :

Dans le domaine du développement territorial, le choix des indicateurs est certainement un des plus importants problèmes qui se posent dans l'évaluation des niveaux de développement des espaces. La qualité des résultats dépend des informations contenues dans les indicateurs choisis. Celle-ci est d'autant meilleure que le système d'indicateurs construit est complet permettant de décrire l'état du système territorial et de ses sous-systèmes.

Le choix des données se pose donc comme une tâche particulièrement délicate car c'est de ces indicateurs que dépendra finalement le résultat de notre étude. Ils doivent donc refléter aussi fidèlement que possible les phénomènes sociaux et économiques.

Diverses variables socio-économiques, démographiques et culturelles peuvent être incluses pour assurer une approche multidimensionnelle dans la compréhension de la différenciation socio-économique, reflétant le modèle de répartition inégale des ressources, les opportunités, les avantages et le pouvoir entre les sous-groupes d'une population.

En général, les variables qui sont à plusieurs reprises employées dans la construction de l'indice sont: l'éducation, le revenu familial médian, la disparité des revenus, la composition professionnelle, taux de chômage, la profession, le taux de pauvreté, nombre de personnes au nombre de chambres dans le ménage, accession à la propriété, la maîtrise de la langue, l'instabilité résidentielle, la santé (Fukuda, Nakamura, et Takano, 2007; Harvard et al, 2008; Messer et al, 2008; Pampalon, Hamel, et Gamache, 2009; Singh, Miller, & Hankey 2002; Vyas & Kumaranayake, 2006; Zagorski, 1985).

Il est important de mentionner qu'il n'y a pas de consensus ferme sur les variables, les procédures statistiques, ou des hypothèses sous-jacentes. Par conséquent, le calcul d'un indice est basé sur la disponibilité des variables, un bon jugement, ou des preuves d'un modèle de relations entre les variables et leurs constructions sous-jacentes. Dans de nombreux cas, le choix des variables est quelque peu arbitraire.

Il faut souligner que dans le cas de la présente étude l'absence et la mauvaise qualité de quelques statistiques et l'important volume de notre échantillon ; à savoir toutes les wilayas de l'Algérie ont empêché l'introduction d'un grand nombre d'indicateurs de développement, comme par exemple : l'emploi industriel et le taux de pauvreté et ont influencé notre choix de variables.

Suivant notre approche visant à construire un indicateur synthétique, notre choix a été effectué sur 15 indicateurs pour les 48 wilayas de l'Algérie pour les années 2008 et 2013.

Ces indicateurs ont une relation directe ou indirecte avec les Objectifs de la politique nationale de l'aménagement du territoire. Ainsi, quatre critères de base sont pris en considération à savoir : des critères démographiques, des critères économiques, des critères d'équipement, et des critères de niveau de vie. La totalité de ces variables mesure des éléments directement ou indirectement liés aux politiques d'aménagement du territoire.

A travers ces critères, nous essayons de mettre l'accent sur quatre domaines :

Statut démographique : la densité de population; la population.

Statut socioéconomique : taux d'alphabétisation, taux de scolarisation totale, nombre de médecins pour 1000 habitants, volume investissement, SAU irriguée, Nombre PME, Pop occupée, NBR établissements scolaires. Nombre de zones industrielles et de zones d'activité.

Conditions d'habitat : taux de couverture en AEP, taux de raccordement en gaz de ville, taux d'assainissement, taux de couverture en électricité, taux de revêtement des routes.

Tableau 29 : Liste des variables socio économiques des wilayas

Variable	Description	Dimension	Source de l'information	Disponibilité de l'information pour les deux années
Population	Nombre d'habitants	Démographique	RGPH 2008-Annuaire statistique de l'Algérie n° 30	2008-2013
Densité de la population	Nombre d'habitants par kilomètre carré	Démographique	Annuaire statistique de l'Algérie n° 30.	2008-2013
nombre de médecins pour 1000 habitants	Le nombre total de médecins dans la wilaya/ la population de la wilaya *1000	sociale	Annuaire statistique et RGPH	2008-2013
Nombre des établissements scolaires	Nombre total des écoles, CEM et Lycées	sociale	Annuaire statistique de l'Algérie	2008-2013
Nombre des établissements de formation prof	CFPA ¹ , INFSP et IFP	sociale	Annuaire statistique de l'Algérie	2008-2013
Livraison de logement	Nombre des logements urbain et rural livrés par wilaya (hors auto construction)	Sociale	Annuaire statistique de l'Algérie	2008-2013
taux de raccordement en AEP	Proportion des ménages ayant l'eau potable à domicile par rapport au nombre total des ménages de chaque wilaya calculée à la fin de chaque année	Sociale	Annuaire statistique de l'Algérie	2013-2008
taux de couverture en électricité	Proportion des ménages ayant l'électricité par rapport au nombre total des ménages.	Sociale	Monographie des wilayas ANIREF 2013	2008-2013
taux de revêtement des routes	Proportion des routes bitumées par rapport au	Sociale	Annuaire statistique de l'Algérie n°26- n° 30	2008-2013

¹ CFPA = Centre de Formation Professionnelle et d'Apprentissage, INFSP = Institut National Spécialisé de Formation Professionnelle, IFP = Institut de Formation Professionnelle

	réseau routier total			
Densité routière	Longueur du réseau routier (RN- CW- CC) divisé par la superficie	sociale	Annuaire statistique de l'Algérie n°26- n° 30	2008-2013
Taux de création des PME	Nombre des PME créées sur le nombre total des PME pour l'année t.	Economique	Bulletin d'information PME n° 25- n°21	2008-2013
Nombre PME	Entreprise ayant un effectif entre 9 à 250 employés	Economique	Bulletin d'information PME n° 25- n°21	2008-2013
Nombre de sociétés industrielles	Entreprise de production industrielle	Economique	WWW.CNRC.DZ	2008-2013
SAU	Surface agricole utilisée	Economique	Annuaire statistique de l'Algérie n°26- n° 30	2008-2013
SAU irriguée	Surface agricole utilisée irriguée	Economique	Annuaire statistique de l'Algérie n°26- n° 30	2008-2013

Nous avons donc construit une matrice consistant en une combinaison de variables par wilaya et elle peut être représentée par le schéma suivant :

$$\begin{array}{c}
 \text{Variables} \\
 \begin{array}{ccc}
 1 & \dots\dots & p \\
 \left. \begin{array}{c} 1 \\ \vdots \\ n \end{array} \right\} \begin{array}{ccc}
 x_{11} & x_{1j} & x_{1p} \\
 x_{i1} & x_{ij} & x_{ip} \\
 x_{n1} & x_{nj} & x_{np}
 \end{array}
 \end{array}
 \end{array}$$

1-4 Les étapes de calcul de l'indice

L'indice composite sera développé à l'aide d'une ACP (Analyse en Composantes Principales) de 15 variables. L'indice concerne les conditions socio économiques des 48 wilayas de l'Algérie. Il est dérivé des attributs tels que : la densité de la population, le taux de chômage, le taux d'investissement, etc.

L'analyse multi-variée (Analyse en Composante Principale) est réalisée à l'aide du logiciel XLStat 2016. L'ACP vise à analyser la structure générale des données afin de déceler les éventuels liens de corrélation entre les variables retenues. L'avantage de cette analyse

est qu'elle permet une première appréciation des différentes variables et la révélation des incohérences dans la formulation de l'indicateur. Cette opération permet également d'apporter des corrections dans le cas des corrélations négatives en effectuant par exemple plusieurs pondérations afin de garder les deux variables corrélées négativement lorsqu'elles sont jugées importantes et distinctes dans l'analyse.

Dans une première étape, avant d'être soumises à une analyse des facteurs, les corrélations sont vérifiées pour détecter les problèmes de multicollinéarité. Pour cette raison, nous utilisons le test de Bertlett². Ensuite, nous analysons la robustesse de la relation entre les indicateurs en examinant les corrélations partielles. Kaiser-Meyer-Olkin (KMO) est utilisé pour étudier les corrélations partielles. La mesure KMO compare les amplitudes des coefficients de corrélation observés aux valeurs des coefficients de corrélation partielle. Si les variables, en effet, ont des facteurs communs, les coefficients de corrélation partielle doivent être faibles par rapport au coefficient de corrélation totale. La valeur maximale de KMO peut être 1.0, une valeur de 0,9 est considérée comme «merveilleuse», 0,80, «méritoires», 0,70, 'médiocre', 0.60, «médiocre», 0.50, «misérable» (Antony & Rao, 2007). Ces procédures de diagnostic indiquent que l'analyse des facteurs est appropriée pour les données.

A l'étape 2, nous sélectionnons les axes et les plans à retenir principalement sur la base des combinaisons linéaires de toutes les variables. La détermination du nombre des facteurs s'effectue selon les valeurs propres obtenues. Chaque valeur propre correspond à la part d'inertie projetée sur un axe donné. Trois conditions sont requises :

- 1- Règle de Kaiser en ACP normée: on ne s'intéresse qu'aux axes avec une valeur propre supérieure à 1 (= inertie d'une variable initiale).
- 2- Règle de l'inertie minimale : On sélectionne les premiers axes afin d'atteindre un % donné d'inertie expliquée (70% par exemple).
- 3- La contribution individuelle de la variable à la variance totale doit être au moins $\geq 10\%$

Ensuite nous procédons à l'extraction des facteurs, à ce stade nous obtenons les poids à partir d'une matrice de rotation permettant d'obtenir des coefficients liés aux interactions entre les variables. Le calcul des poids s'effectue en faisant le carré des variances liées à l'interaction

² c' est un test de la force de la relation entre les variables. Le test de Bartlett de sphéricité teste l'hypothèse nulle que les variables dans la matrice de corrélation de la population ne sont pas corrélés. (la probabilité doit être inférieur à 0,05 pour rejeter l'hypothèse nulle). On peut en conclure que la force de la relation entre les variables est forte ou la matrice de corrélation ne soit pas une matrice d'identité comme cela est requis par l'analyse factorielle pour être valide.

entre les différentes variables divisé par la variance respective de chaque variable retenue à l'étape 2.

À l'étape 3 de l'élaboration de l'IC, on calcule les scores des variables pour chaque facteur, le score normalisé de chaque variable est multiplié par le coefficient de saturation correspondant de la variable pour le facteur donné.

A chaque date, et pour chaque wilaya, l'indice de développement est une combinaison linéaire de n facteurs relevés pour l'analyse :

$$F_k = b_{1k} X_1 + b_{2k} X_2 + \dots + b_{jk} X_k$$

Avec k réfère aux wilayas. Les b_{ik} sont appelés les scores des coefficients. Ces derniers sont estimés, pour chaque wilaya, en utilisant la méthode de régression. Les calculs sont effectués à l'aide du logiciel XLSTAT et les sorties sont conservées comme une nouvelle variable dans le profil de données du XLSTAT.

Pour aboutir à un indice de développement, les scores des facteurs f_{ij} et les poids y correspondants (S_{kj}) sont utilisés. Par la suite pour chaque wilaya, l'indice prend la forme suivante :

$$ESI_I = \sum S_{kj}^2 f_{jk} \quad j = 1, 2, \dots, k$$

La valeur de cet indice peut être négative ou positive. Pour cela ce dernier est standardisé pour qu'il soit compris entre 0 et 100. L'indice standardisé du jème wilaya prend la forme suivante :

$$ESI^*_j = \frac{(ESI_j - ESI_{\min})}{(ESI_{\max} - ESI_{\min})} \quad j = 1, 2, \dots, k$$

ESI min : la valeur minimale calculée de l'indice

ESI max : la valeur maximale calculée de l'indice

II- Résultats et interprétation

Les résultats et l'interprétation des observations pour les deux années 2008 et 2013 sont présentés ci-dessous :

2-1 Test de la pertinence de l'analyse factorielle

La matrice des données regroupant les 48 wilayas de l'Algérie et les données associées à ces dernières, nous procédons au calcul d'un indice composite de développement au niveau départemental. La matrice est exploitée à l'aide du logiciel XLSTAT 2016 qui nous a fourni les résultats suivants :

D'après les matrices des corrélations des années 2008 et 2013, nous pouvons constater que les coefficients de corrélation sont élevés et la majorité des variables sont positivement corrélées entre elles.

L'utilisation de l'ACP est justifiée par l'indice de précision de l'échantillonnage de Kaiser-Meyer-Olkin et le test de sphéricité de Bartlett. En effet, KMO était 0,685 pour les données de l'année 2008 et 0.776 pour 2013.

En ce qui concerne le test de Bartlett, les résultats de l'analyse ont montré un niveau de signification de 0,00, une valeur qui est suffisamment petite pour rejeter l'hypothèse (la probabilité doit être inférieure à 0,05 pour rejeter l'hypothèse nulle). On peut en conclure que la force de la relation entre les variables est forte ou la matrice de corrélation ne soit pas une matrice d'identité comme cela est requis par l'analyse factorielle pour être valide.

Ces procédures de diagnostic indiquent que l'analyse des facteurs est appropriée pour nos données.

Tableau 30 : Mesure de précision de l'échantillonnage de Kaiser-Meyer-Olkin et le test de sphéricité de Bartlett :

	<i>Mesure de précision de l'échantillonnage de kaiser-Mayer-Olken</i> KMO	Le test de sphéricité de Bartlett :				
		Khi ² (Valeur observée)	Khi ² (Valeur critique)	DDL	p-value	alpha
2008	0,685	746.204	129.918	105	0.0001	0.05
2013	0,776	736.547	129.918	105	0.0001	0.05

Source : calcul de l'auteur avec Excel stat

2-2 Identification des composantes principales :

Etant donné que l'ACP est sensible aux différences dans les unités de mesure des variables, il est utile de normaliser les variables avant de l'appliquer (Bolch et Huang, 1974), ainsi, les 15 variables incluses dans l'analyse ont été centrées et réduites. Ensuite, l'ACP avec rotation

Varimax a permis de synthétiser ces variables pour représenter la structure du territoire national. Les résultats sont représentés dans le tableau 31.

Tableau 31: valeurs propres

2008

	F1	F2	F3	F4	F5
Valeur propre	6,608	1,851	1,653	1,280	0,850
Variabilité (%)	44,051	12,342	11,023	8,532	5,667
% cumulé	44,051	56,392	67,415	75,947	81,614

2013

	F1	F2	F3	F4	F5
Valeur propre	7,356	1,818	1,380	0,958	0,874
Variabilité (%)	49,039	12,119	9,203	6,387	5,828
% cumulé	49,039	61,158	70,361	76,748	82,576

Source : calcul de l'auteur avec EXCEL STAT.

En se basant sur le critère de Kaiser pour le choix du nombre de facteurs à retenir, quatre facteurs ont représenté 75.94 pour l'année 2008 et trois facteurs totalisant 76.74 pour cent de la variance totale des données de 2013.

Dans notre cas nous retenons 3 facteurs seulement qui expliquent respectivement 67.41 % en 2008 et 70.36 % en 2013 de la variance totale, ce qui est largement significatif dans un cadre exploratoire.

2-3 La situation des inégalités en 2008

La corrélation des variables avec les facteurs (voir annexes) nous permet de déterminer les indicateurs les plus structurants de l'espace algérien sur les trois axes qu'on va interpréter.

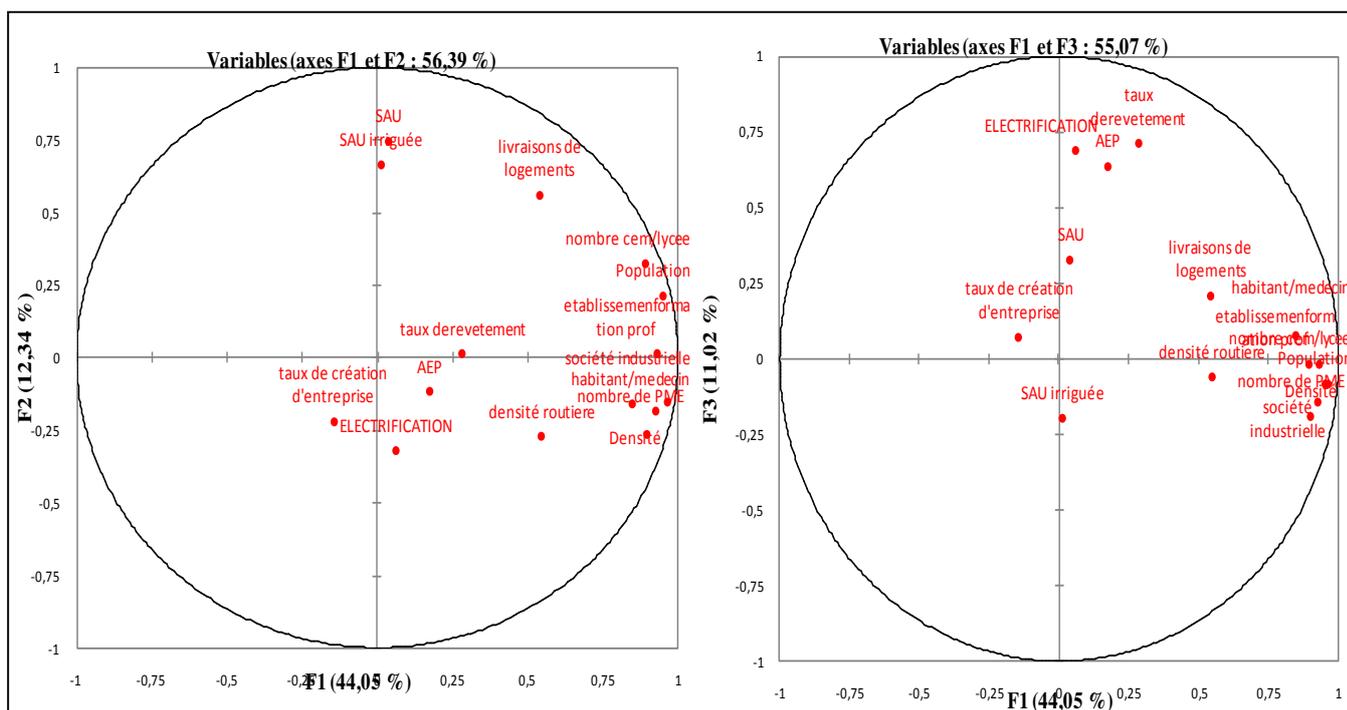
Le premier facteur a représenté à lui seul 44.05 % de la variation totale. Ce facteur est une représentation raisonnable du système socio économique. Cela signifie que les meilleures conditions économiques et sociales lui sont associées. En effet, C'est un facteur très corrélé avec la densité, le nombre des Cem et lycées, les établissements de formation professionnelle, la livraison des logements, nombre de PME, le nombre des sociétés industrielle. Ce premier facteur exprime le niveau de développement socio-économique.

Le deuxième facteur véhicule 12.34 % de l'inertie totale, il est fortement corrélé avec la SAU et la SAU irriguée. Par contre il est négativement corrélé avec la densité de la population et les indicateurs d'équipement (taux d'électrification, AEP) ainsi que des indicateurs

économiques (Nombre des Pme). Ceci nous mène à l'interpréter comme critère de ruralité à caractère agricole.

Enfin, le troisième facteur avec 11.023 % de la variance totale, exprime le potentiel infrastructurel et des services. Il est représenté par les variables suivantes 1000 habitant par médecin, taux d'alimentation en eau potable et le taux de revêtement des routes, taux d'électrification.

Figure 17 : Corrélation des variables avec les axes factoriels.



Source : calcul de l'auteur avec EXCEL STAT.

L'analyse des scores des wilayas permet de visualiser la position de chaque wilaya sur les 3 axes factoriels. Le tableau ci-dessus représente le score des wilayas sur les trois facteurs.

Tableau 32 : scores des wilayas en 2008

Observation	F1	F2	F3	Observation	F1	F2	F3
Adrar	-1,375	0,64	-0,464	Constantine	0,834	-0,719	-1,215
Chlef	0,767	0,673	-0,676	Médéa	0,157	0,446	0,426
Laghouat	-1,663	0,301	-0,979	Mostaganem	0,235	0,811	-0,365
OumElBouaghi	-0,715	0,303	1,023	M'Sila	0,731	1,865	1,216
Batna	1,348	3,047	0,883	Mascara	0,005	1,104	1,349
Béjaïa	2,111	-1,597	0,653	Ouargla	-0,235	-0,735	1,02
Biskra	-0,523	2,945	-1,56	Oran	2,545	-0,288	0,391
Béchar	-1,649	-0,719	1,966	El-Bayad	-2,657	-0,436	-1,679

Blida	1,398	-1,114	-0,516	Illizi	-2,796	-2,561	1,197
Bouira	0,196	0,42	-0,068	Bordj Bou Arreridj	0,014	-0,56	-0,072
Tamanrasset	-3,53	-0,981	-4,485	Boumerdès	1,21	-1,152	-1,776
Tébessa	-0,955	0,777	-0,76	ElTarf	-1,655	-0,559	-1,462
Tlemcen	0,751	0,849	1,193	Tindouf	-3,532	-2,167	-0,869
Tiaret	-0,022	3,282	1,368	Tissemsilt	-1,484	-1,162	0,909
Tizi-Ouzou	3,864	-0,893	0,613	El Oued	-0,994	0,893	-1,111
Alger	14,39	-1,652	-1,326	Khenchela	-1,586	0,804	-1,134
Djelfa	0,109	3,393	-1,115	Souk-Ahras	-1,136	-0,236	-0,313
Jijel	-0,658	-1,654	-0,936	Tipaza	0,4	-1,075	0,048
Sétif	2,894	1,402	0,221	Mila	-0,453	-0,136	0,227
Saïda	-1,561	0,052	1,429	AïnDefla	-0,245	0,927	-1,55
Skikda	0,132	0,132	-0,905	Naâma	-1,872	-1,64	1,449
Sidi-Bel-Abbès	-0,382	0,219	1,755	Ain-Temouchent	-1,3	-1,152	1,272
Annaba	0,081	-1,064	-0,077	Ghardaïa	-0,808	-1,058	1,737
Guelma	-0,329	-0,78	2,144	Relizane	-0,054	0,807	0,925

Source : calcul de l'auteur avec EXCEL STAT.

L'analyse de ces scores met en évidence le poids de la capitale. Elle se distingue sur le premier axe factoriel par rapport aux wilayas de Tizi-Ouzou, Oran, et Sétif qui sont moyennement présentées. Par contre, l'axe oppose les wilayas de Tamanrasset et Illizi traduisant leur mauvaise situation économique.

Etant donné que 44.04% de l'information se récupère sur le premier axe, la position des wilayas sur cet axe permet d'estimer leur degré de développement. D'après le tableau ci-dessous, on peut constater la différenciation régionale du développement socio économique en Algérie.

Tableau 33: Score des wilayas sur le premier axe factoriel en 2008.

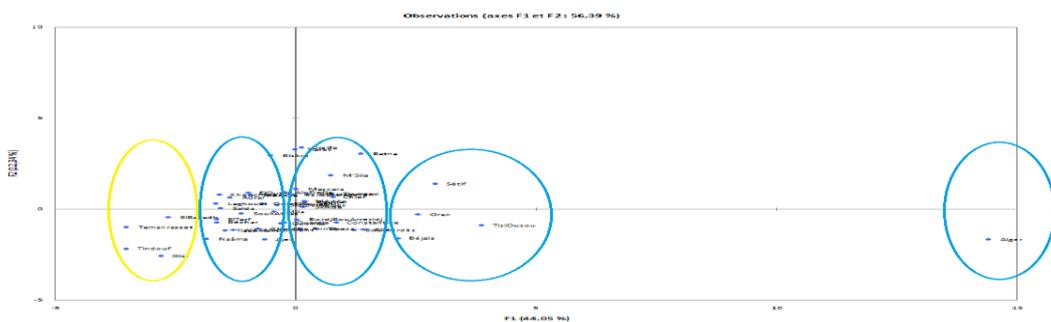
Alger	14,390	Boumerdès	1,210	Mascara	0,005	ElOued	-0,994	Tindouf	-3,532
		Batna	1,348	BordjBouArreridj	0,014	Tébessa	-0,955	Tamanrasset	-3,530
		Blida	1,398	Annaba	0,081	Ghardaïa	-0,808	Illizi	-2,796
		Béjaïa	2,111	Djelfa	0,109	OumElBouaghi	-0,715	ElBayadh	-2,657
		Oran	2,545	Skikda	0,132	Jijel	-0,658	Naâma	-1,872
		Sétif	2,894	Médéa	0,157	Biskra	-0,523	Laghouat	-1,663
		TiziOuzou	3,864	Bouira	0,196	Mila	-0,453	ElTarf	-1,655
				Mostaganem	0,235	SidiBelAbbès	-0,382	Béchar	-1,649
				Tipaza	0,400	Guelma	-0,329	Khenchela	-1,586
				M'Sila	0,731	AïnDefla	-0,245	Saïda	-1,561
				Tlemcen	0,751	Ouargla	-0,235	Tissemsilt	-1,484
				Chlef	0,767	Relizane	-0,054	Adrar	-1,375
				Constantine	0,834	Tiaret	-0,022	AïnTémouchent	-1,300
								SoukAhras	-1,136

Source : calcul de l'auteur avec EXCEL STAT.

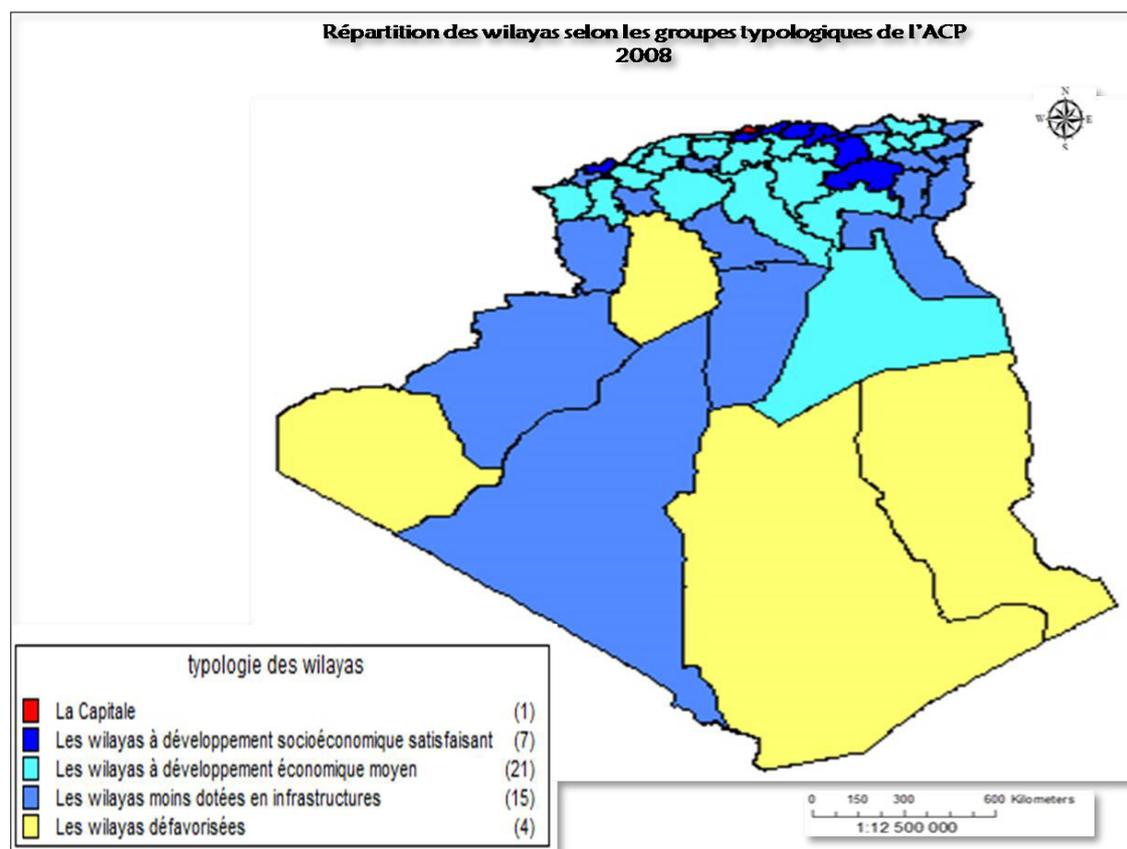
En effet, l'analyse de ces scores met en évidence le poids de la capitale. Elle se distingue sur le premier axe factoriel par le score le plus élevé (14.39) et qui dépasse de loin les scores des autres wilayas. Un deuxième groupe de wilayas se distinguant par un niveau de développement moyen est composé de Tizi-Ouzou, Oran, et Sétif, Bejaia, Blida, Batna et Boumerdès. Le troisième groupe se caractérise par des degrés de développement moyens moins équipés. Avec des scores négatifs, le quatrième groupe est composé majoritairement par des wilayas de l'intérieur. Et enfin, les wilayas ayant une forte corrélation négative avec le premier axe factoriel traduisant leur mauvaise situation économique sont regroupées dans le cinquième groupe.

Schématiquement, on distingue la capitale et quatre groupes homogènes représentant des niveaux de développement différents.

Figure 18 : résultats de l'application de l'ACP sur les deux facteurs F1 et F2 en 2008.



Source : calcul de l'auteur avec EXCEL STAT.



Sur le deuxième axe factoriel on distingue les wilayas ayant un potentiel agricole et celles qui sont dépourvues de capacités d'agriculture. Ainsi, le deuxième axe factoriel oppose les wilayas de Batna, Tiaret, Djelfa, M'sila, Biskra aux wilayas du sud ne disposant pas de potentiel agricole tel que Tamanrasset, Illizi, Tindouf et Ghardaïa (voir annexe 2 des scores des wilayas).

En matière de dotation en équipements et en infrastructure, on distingue sur le troisième axe factoriel la forte présence des wilayas suivantes : Bechar, Sidi Bel Abbes, Guelma et Ghardaïa. Par contre, la wilaya de Tamanrasset est négativement représentée (-4.48) rendant compte de son faible niveau d'équipement (voir annexe 2 des scores des wilayas).

2-4 La situation des inégalités en 2013

On retrouve le même schéma de 2008 en 2013 à des nuances près, si bien qu'on peut utiliser le **premier facteur** comme un indicateur du niveau de développement socio-économique d'autant plus que ce facteur explique 49 % de la variance totale. En effet, cet axe est représenté par les items suivants : population, densité de la population, nombre des CEM et des lycées, le nombre des établissements de formation professionnelle, livraisons de

logements, médecins/1000habitants, le nombre de PME, la densité routière, le nombre des sociétés industrielles.

D'après les variables qui lui sont très fortement corrélées, cet axe reflète le potentiel socio économique en termes de population et d'activité économique.

Le deuxième axe factoriel qui représente 12.2 % des nuages de points représente une forte corrélation avec la SAU (0.82) et la SAU irriguée (0.57). L'axe reflète le caractère agricole.

Le troisième axe, représente 9.2 % de l'inertie totale, il regroupe quant à lui les items suivants : le taux d'électrification, le taux de revêtement et le taux d'alimentation en eau potable. L'axe traduit l'offre des équipements.

L'analyse des coordonnées des observations par rapport aux trois axes factoriels dégagés indique la position des wilayas sur ces axes et permet de les classer en fonction de leur vocation.

Tableau 34 : Coordonnées des observations 2013

Observation	F1	F2	F3	Observation	F1	F2	F3
Adrar	-1,609	-0,571	0,105	Constantine	1,54	-0,635	0,683
Chlef	1,116	0,294	0,677	Médéa	0,339	1,288	-0,946
Laghouat	-1,277	0,271	0,946	Mostaganem	0,654	0,419	0,433
OumElBouaghi	-0,493	0,723	0,768	M'Sila	0,278	1,756	-0,262
Batna	1,257	2,723	-0,099	Mascara	-0,083	1,21	0,611
Béjaïa	2,678	-0,245	0,179	Ouargla	-0,563	0,064	0,794
Biskra	-0,88	1,981	-1,106	Oran	2,466	-1,016	0,177
Béchar	-1,914	-0,701	1,627	El-Bayad	-2,771	-1,18	-0,187
Blida	1,162	-1,468	0,802	Illizi	-3,061	-2,026	-0,642
Bouira	0,661	-0,03	0,808	BordjBouArreridj	0,225	-0,282	1,241
Tamanrasset	-3,301	-0,534	-4,83	Boumerdès	1,607	-1,57	0,646
Tébessa	-1,251	1,007	-1,744	ElTarf	-1,378	-0,958	-0,538
Tlemcen	1,109	2,276	-3,245	Tindouf	-4,047	-3,352	-1,086
Tiaret	-0,386	3,384	-0,018	Tissemsilt	-1,58	-0,757	0,512
Tizi-Ouzou	4,416	-0,414	0,557	ElOued	-0,792	1,196	0,455
Alger	14,821	-2,172	-1,684	Khenchela	-1,15	0,691	0,356
Djelfa	0,332	2,302	0,624	Souk-Ahras	-1,392	-0,328	-0,408
Jijel	-0,536	-0,77	-0,987	Tipaza	0,337	-1,235	-0,525
Sétif	2,893	1,622	0,13	Mila	-0,492	0,444	-0,177
Saïda	-1,857	-0,034	1,271	AïnDefla	-0,337	0,351	0,307
Skikda	0,32	-0,208	0,789	Naâma	-2,841	-1,84	-1,472
Sidi-Bel-Abbès	-0,452	0,507	1,636	Ain-Temouchent	-1,236	-1,061	1,243
Annaba	0,126	-1,415	1,133	Ghardaïa	-1,503	-0,438	0,129
Guelma	-0,825	-0,39	0,154	Relizane	-0,329	1,119	0,166

Source : calcul de l'auteur avec EXCEL STAT.

D'après ces scores on distingue la position d'Alger sur le premier axe. C'est la seule wilaya qui est très bien représentée. Ensuite, la wilaya de Tizi-Ouzou vient en deuxième position avec une contribution relativement faible par rapport à celle d'Alger. Sétif, Bejaia et Oran sont faiblement représentées par l'axe. On constate aussi que l'axe oppose négativement les wilayas de Tamanrasset, El-Bayad, Illizi, Tindouf et Naâma.

Le tableau ci- après illustre la répartition des groupes de wilayas sur le premier axe par rapport à leur niveau de développement socio économique :

Tableau 7 : Score des wilayas sur le premier axe factoriel en 2013.

Alger	14,8	Tizi-Ouzou	4,4	Médéa	0,3	Mascara	-0,1	Khenchela	-1,2	Béchar	-1,9
		Sétif	2,9	Tipaza	0,3	Relizane	-0,3	AïnTémouchent	-1,2	El-Bayad	-2,8
		Bejaïa	2,7	Djelfa	0,3	AïnDefla	-0,3	Tébessa	-1,3	Naâma	-2,8
		Oran	2,5	Skikda	0,3	Tiaret	-0,4	Laghouat	-1,3	Illizi	-3,1
		Boumerdès	1,6	M'Sila	0,3	SidiBelAbbès	-0,5	ElTarf	-1,4	Tamanrasset	-3,3
		Constantine	1,5	BordjBouArreridj	0,2	Mila	-0,5	SoukAhras	-1,4	Tindouf	-4,0
		Batna	1,3	Annaba	0,1	OumElBouaghi	-0,5	Ghardaïa	-1,5		
		Blida	1,2			Jijel	-0,5	Tissemsilt	-1,6		
		Chlef	1,1			Ouargla	-0,6	Adrar	-1,6		
		Tlemcen	1,1			ElOued	-0,8	Saïda	-1,9		
		Bouira	0,7			Guelma	-0,8				
		Mostaganem	0,7			Biskra	-0,9				

Source : calcul de l'auteur avec EXCEL STAT.

On peut conclure que wilaya d'Alger se distingue clairement dans l'axe 1, celui qui reflète à la fois son potentiel économique et sa forte demande sociale. Ce résultat confirme nos analyses précédentes qui ont démontré le poids écrasant de la capitale Alger.

Le deuxième axe quant à lui regroupe les wilayas se distinguant par leur caractère agricole à savoir : Batna, Bechar, Tiaret, Tlemcen, Msila. Par contre les wilayas de Tindouf, Illizi, Naâma et Alger sont négativement corrélées avec l'axe.

On déduit à cet effet que l'analyse traduit 5 ensembles de wilayas:

- Le premier groupe représente une seule ville qui est la capitale Alger, elle se distingue à la fois par son dynamisme économique et son potentiel démographique.

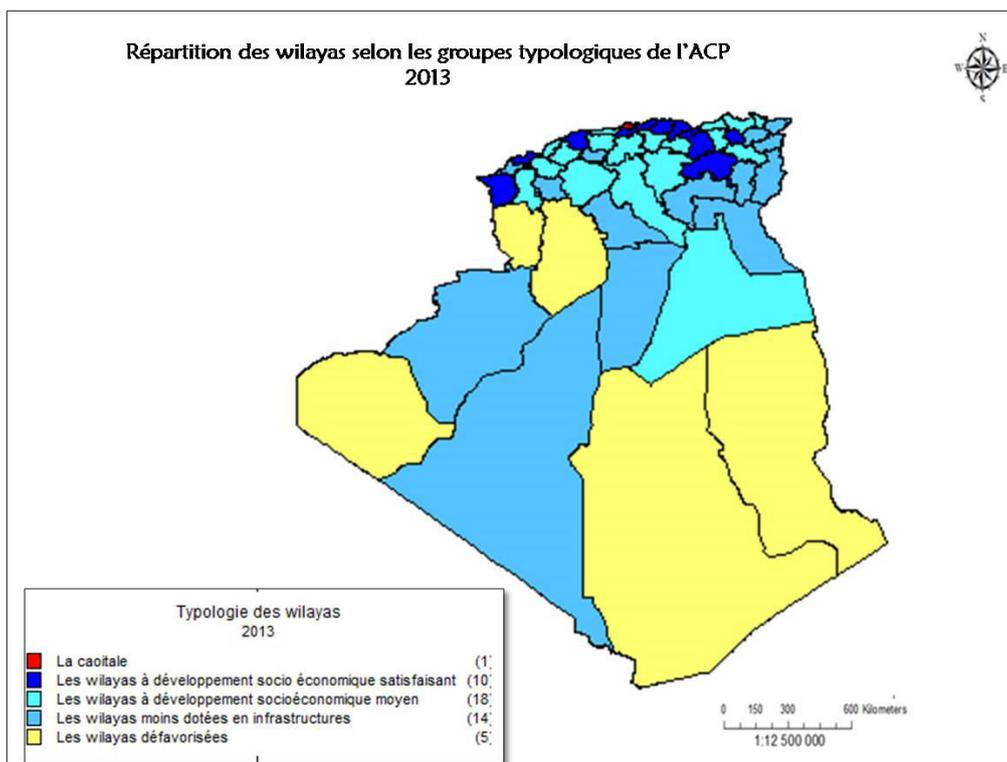
- le deuxième ensemble, composé des villes de Constantine, Oran, Sétif, Boumerdès, Tizi - Ouzou et Bejaia, situées à proximité d'Alger ou sur le littoral, occupe une position intermédiaire et se distingue par un niveau de développement satisfaisant.

- le troisième groupe composé d'une part des villes bien équipées en matière de liaisons en eau potable, électricité, gaz de ville comme Annaba Blida, Laghouat, Saida, Ain Témouchent, et d'autre part, des villes bien dotées en infrastructures de transport tel que Tlemcen et Bejaia.

- Les wilayas ayant un fort potentiel agricole comme Tiaret, Batna, Djelfa et Tlemcen forment le quatrième groupe

- et enfin le cinquième groupe constitué des villes du sud les plus dépourvues des caractères du dynamisme économique à savoir la wilaya de Tindouf, Naâma, Illizi et Tamenrasset.

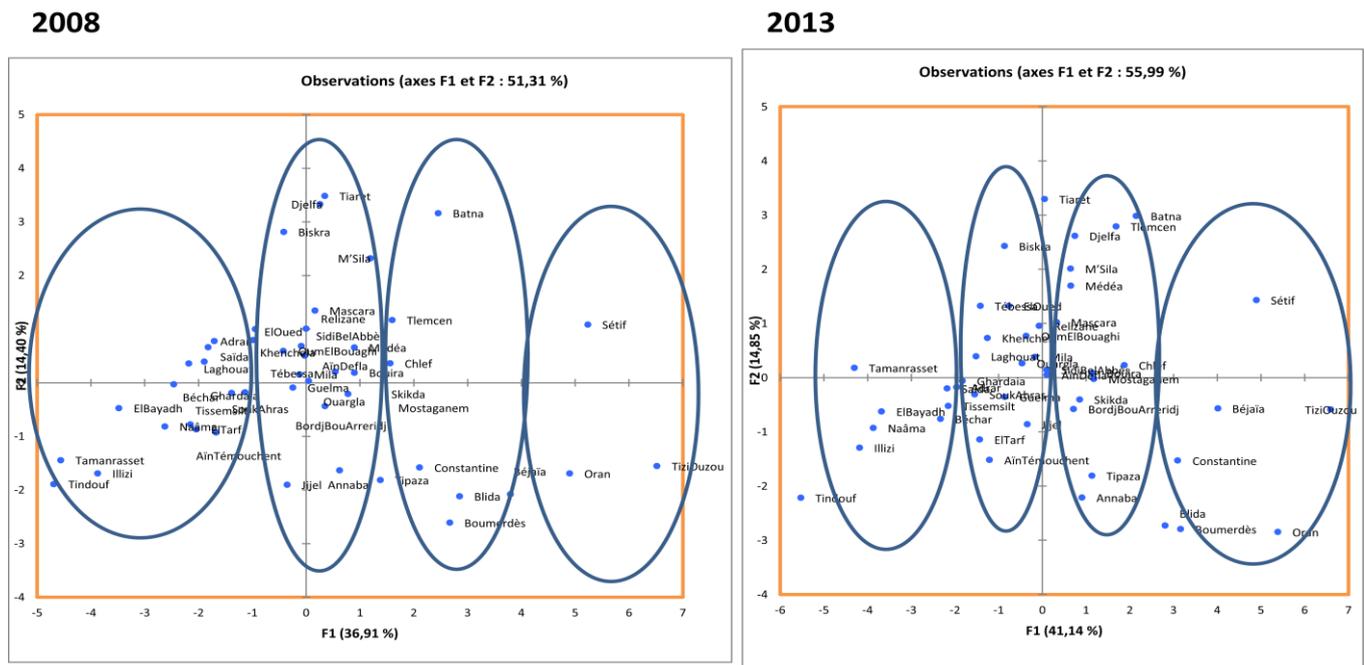
La figure 4 met en évidence une certaine différence et dichotomie du paysage algérien. D'une part, la position unique de la capitale Alger et le reste des wilayas. Et d'autre part une différenciation régionale entre le nord avec ses grandes wilayas, l'intérieur du pays avec sa position intermédiaire en matière de développement et le sud dont la majorité de ses wilayas se caractérisent par une situation socio économique défavorisée.



L'interprétation des observations pour les deux années, a révélé la dichotomie du paysage algérien entre le nord d'une part et l'intérieur et le sud d'autre part.

Il faut noter que la wilaya d'Alger était exclue de l'analyse à cause de sa position dominante dans les 1^{er} et 2^{eme} facteurs. Les résultats ci-dessus représentent la situation des 47 wilayas de l'Algérie.

Figure 20: Résultat de l'application de l'ACP en 2008 et en 2013.



Source : calcul de l'auteur avec EXCEL STAT.

D'après les schémas des deux années, on remarque que la structure du pays n'a pas changé.

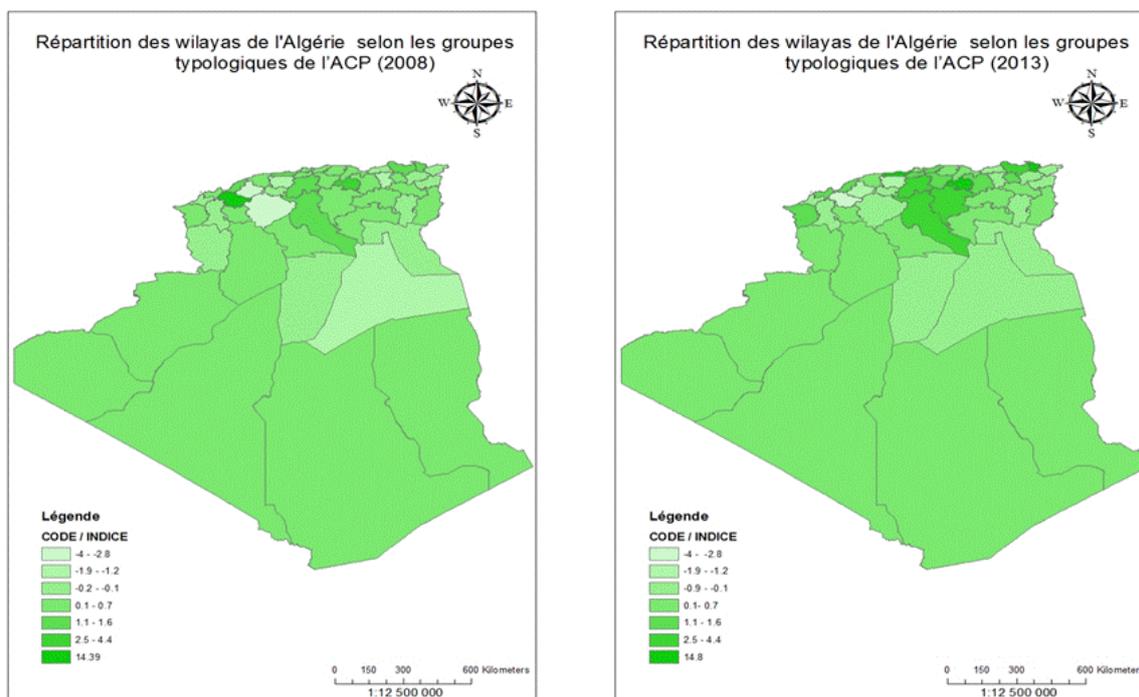
Schématiquement, l'axe des abscisses classe les régions, de la gauche vers la droite, en fonction du niveau d'accès aux services sociaux de base, particulièrement la santé et l'éducation, et de leur niveau d'industrialisation. Le deuxième axe classe les régions à caractère rural et ayant une vocation économique vouée à l'agriculture.

Ce classement s'explique par les remarques suivantes :

- Une opposition entre les wilayas du littorale et les wilayas du sud avec une forte présence des grandes wilayas tels que Tizi-Ouzou, Oran, Setif et Bejaia. Ce premier constat traduit d'une part, la bonne situation socio économique des villes littorales. Et d'autre part, le déclin socio économique des régions du sud notamment Tamanrasset, Illizi, El-Bayad et Tindouf, Adrar et les wilayas de l'intérieure tels que : Bechar, Saida, El-Taraf, Laghouat, Naâma.

- Les villes de l'intérieur se distinguent par un niveau de développement faible. Elles se répartissent en wilayas bien équipées (Tiaret, Djelfa, Mascara, Relizane, Sidi Bel Abbes) et les wilayas les plus défavorisées comme (Bordj Bou Arreridj, Ouargla, Guelma).

La distribution des régions sur le plan factoriel, constitué par les indicateurs socio-économiques régionaux, permet de restituer une cartographie des régions selon l'état de leur développement socio-économique.



D'après les cartes des scores régionaux de 2008 et 2013 on remarque une disparité régionale au niveau des wilayas. Les wilayas ayant fort potentiel socio économique sont peu nombreuses. Seulement cinq wilayas se distinguent par leur rayonnement économique. On remarque également, la faible situation du sud dont toutes les wilayas ont des niveaux de développement moyens voire faibles.

III- Indices régionaux relatifs au développement et rangs des wilayas en 2008 et en 2013 :

Pour compléter notre analyse, nous procédons au calcul d'un indice composite de développement au niveau des wilayas. Une fois l'indice est calculé, nous serons capables de relever les différentes interprétations et implications des résultats, de faire des comparaisons entre les différentes wilayas, et de détecter le niveau des disparités atteint.

A cette étape de calcul, nous élaborons les sous indices qui sont le résultat des combinaisons linéaires des saturations. Ensuite, l'indice composite est calculé par la sommation des sous indices multipliés par leur importance.

Les valeurs des sous-indices individuels sont le résultat d'une combinaison linéaire des variables pondérées adoptées dans les différents sous-indices.

Ainsi la pondération des variables est le résultat de la multiplication de chaque variable par son importance sur le facteur. Afin de minimiser les variables qui ont des valeurs de saturation élevées sur les facteurs, la rotation VARIMAX est utilisée. Cela permet d'obtenir une «structure plus simple» des facteurs (actuellement chaque variable a un score élevé sur un seul facteur).

Le tableau présente l'importance de chaque variable. Il a été attribué à la suite de la division des carrés des coefficients de saturation par la valeur de la variance expliquée par le facteur approprié.

Tableau 36: Importance des variables en 2008 et en 2013 après rotation Varimax.

Variable	2008					
	Score			Importance		
	F1	F2	F3	F1	F2	F3
POPULATION	0,951	0,214	-0,082	2,055406223		
Densité	0,898	-0,262	-0,188	1,831493391		
nombre Cem/lycées	0,893	0,322	-0,016	1,813100882		
établissements de formation prof	0,933	0,011	-0,020	1,978173067		
livraisons de logements	0,540	0,559	0,208		2,5379658	
1000 habitant/médecin	0,847	-0,159	0,074	1,629736158		
densité routière	0,547	-0,274	-0,060	0,680297038		
taux de revêtement	0,282	0,012	0,710			4,58432449
AEP	0,173	-0,118	0,635			3,67052654

ELECTRIFICATION	0,061	-0,320	0,687			4,29131763
nombre de PME	0,963	-0,152	-0,084	2,109003946		
volume investissement	-0,145	-0,220	0,071			0,000464
SO/ INDUSTRIELLES	0,926	-0,186	-0,146	1,948704206		
SAU irriguée	0,013	0,664	-0,195		3,5848266	
SAU	0,040	0,747	0,327		4,53228472	
Variabilité (%)	44,051	12,342	11,023			
poids des facteurs	0,6534	0,183067	0,1635068			

Source : calcul de l'auteur avec EXCEL STAT.

Selon l'approche suivie, seules les variables ayant des scores élevés dans le facteur sont prises en compte dans le calcul du sous indice. Par exemple, la première variable (population) est retenue pour calculer le premier sous indice et la variable SAU est retenue pour le calcul du deuxième sous indice.

Les valeurs des sous-indices individuels sont le résultat d'une combinaison linéaire des variables pondérées adoptées dans les différents sous-indices. Ainsi, pour chaque wilaya nous calculons le sous indice $S(1)_i$ selon la formule :

- Pour 2008 :

$S(1)_i = 2,055 X_{1i} + 1,831 X_{2i} + 1,813 X_{3i} + 1,978 X_{4i} + 1,629 X_{6i} + 0,680 X_{7i} + 2,109 X_{11i} + 1,948 X_{13i}$
$S(2)_i = 2,537 X_{5i} + 3,584 X_{14i} + 4,532 X_{15i}$
$S(3)_i = 4,584 X_{8i} + 3,6705 X_{9i} + 4,29 X_{10i} + 0,000464 X_{12i}$

- Pour 2013

$S(1)_i = 1,84 X_{1i} + 1,62 X_{2i} + 1,19 X_{3i} + 1,54 X_{4i} + 1,42 X_{5i} + 1,77 X_{6i} + 1,32 X_{7i} + 1,87 X_{11i} + 1,67 X_{13i}$
$S(2)_i = 2,71 X_{14i} + 5,54 X_{15i}$
$S(3)_i = 4,86 X_{8i} + 2,27 X_{9i} + 6,094 X_{10i} + 1,22 X_{12i}$

La valeur de l'ESI est calculée d'une manière similaire. Les valeurs des sous-indices sont multipliées par l'importance qui leur est assignée, puis additionnées au moyen d'une

fonction d'agrégation linéaire. Pour nos deux années d'étude le ESI_i de chaque wilaya est donné par la formule suivante :

- Pour 2008 :

$$ESI_i = 0,6534 S(1)_i + 0,183067 S(2)_i + 0,1635068 S(3)_i$$

- Pour 2013 :

$$ESI_i = 0,6534 S(1)_i + 0,183067 S(2)_i + 0,1635068 S(3)_i$$

Il est à noter que les études comparatives des unités gouvernementales locales en utilisant l'ESI exigent la normalisation de l'indice. A cet effet, la normalisation de l'indice au moyen de la formule appropriée a été effectuée comme suit:

$$ESI^*_i = \frac{ESI_i - ESI_{min}}{ESI_{max} - ESI_{min}}$$

Les résultats du calcul de l'indice pour les deux années de l'étude sont reproduits dans le tableau ci-dessous. Les valeurs du coefficient du développement permettent de classer les wilayas de la plus développée à la moins développée.

Tableau 9 : indice de développement et rangs des wilayas de l'Algérie.

2008			2013	
WILAYAS	ESI	rang	Wilaya	ESI
Alger	1	1	Alger	1
Sétif	0,51315678	2	Sétif	0,48367548
Oran	0,48069135	3	Oran	0,47124222
Batna	0,39343709	4	TiziOuzou	0,37233671
Djelfa	0,37827699	5	Batna	0,35628642
TiziOuzou	0,37388006	6	Djelfa	0,34377613
M'Sila	0,33827961	7	Blida	0,3191548
Chlef	0,33625715	8	Chlef	0,31859128

Tlemcen	0,32922776	9	M'Sila	0,31338035
Blida	0,32761512	10	Constantine	0,30020831
Tiaret	0,32057629	11	Tlemcen	0,30010354
Constantine	0,30973557	12	Béjaïa	0,29677751
Béjaïa	0,30266353	13	Skikda	0,28231669
Skikda	0,29730197	14	Tiaret	0,26299059
Médéa	0,28372304	15	Boumerdès	0,25656524
Mascara	0,27172863	16	Médéa	0,25552578
Boumerdès	0,2612316	17	Mascara	0,2442911
Mila	0,25855772	18	Mila	0,23927081
AïnDefla	0,25618002	19	AïnDefla	0,23729663
Relizane	0,24898574	20	Mostaganem	0,22963996
Biskra	0,2448723	21	Relizane	0,22355268
Mostaganem	0,24342331	22	Biskra	0,22176785
Bouira	0,23212204	23	Bouira	0,21836008
Tébessa	0,22518177	24	ElOued	0,19876394
OumElBouaghi	0,21893933	25	Tébessa	0,19819602
SidiBelAbbès	0,21360134	26	BordjBouArreridj	0,19633989
BordjBouArreridj	0,20934236	27	Jijel	0,1959688
ElOued	0,20828126	28	OumElBouaghi	0,19072267
Jijel	0,20128486	29	Annaba	0,19052571
Annaba	0,19351934	30	Tipaza	0,1872606
Tipaza	0,19084977	31	SidiBelAbbès	0,18499453
Ouargla	0,17518291	32	Ouargla	0,17140611

Guelma	0,16012827	33	Guelma	0,14439197
SoukAhras	0,14945396	34	Laghouat	0,13532227
Laghouat	0,14360481	35	SoukAhras	0,12948475
Khenchela	0,13317115	36	ElTarf	0,12058504
ElTarf	0,12670303	37	Adrar	0,11683391
Adrar	0,12319892	38	Khenchela	0,11353432
AïnTémouchent	0,1216995	39	AïnTémouchent	0,107512
Saïda	0,1175244	40	Ghardaia	0,10637721
Ghardaia	0,10988292	41	Saïda	0,09225181
Tissemsilt	0,09303189	42	Tissemsilt	0,08119585
Béchar	0,07871133	43	Béchar	0,07475379
ElBayadh	0,06614885	44	ElBayadh	0,05954522
Naâma	0,05052987	45	Naâma	0,04783267
Tamanrasset	0,04410103	46	Tamanrasset	0,04318073
Illizi	0,00133273	47	Illizi	0,00085205
Tindouf	-6,6847E-10	48	Tindouf	-2,8963E-11

Source : calcul de l'auteur avec EXCEL STAT.

L'indice de développement calculé sur les wilayas de l'Algérie révèle les fortes disparités du territoire national. La capitale à la tête du classement se distingue par un indice de développement très élevé.

Hormis Alger, les autres wilayas enregistrent des indices de développement socio économiques moyens. La plus part de ces wilayas sont localisées sur la bande littorale et trois seulement se trouvent dans la région des hauts plateaux. Par contre les wilayas du sud enregistrent des niveaux de développement très bas.

Le classement des trois premières wilayas est resté inchangeable entre 2008 et 2013. Ainsi, Alger, Oran et Sétif demeurent les plus développées et se distinguent par des indices assez élevés.

D'après les indices, on peut constater que la structure du classement a changé sur la période de 5 ans. Entre les deux années d'étude, 16 wilayas ont vu leur niveau de développement s'améliorer. Il s'agit de : Tizi-Ouzou, Blida, Constantine, Bejaia, Skikda, Boumerdès, Mostaganem, B-B- Arreridj, El-Oued, Jijel, Tipaza, Annaba, Laghouat, El-Taraf, Adrar et Ghardaïa. Contrairement à cela, 14 wilayas ont perdu leur place dans le classement entre 2008 et 2013.

Si nous considérons la valeur moyenne des indices (20%) comme seuil, c'est-à-dire, que les wilayas dont l'indice de développement est supérieur à 20% seront considérées comme ayant un niveau satisfaisant de développement socio économique, nous pouvons compter seulement 22 wilayas. Les 26 wilayas restantes sont sous la moyenne dont les wilayas de Illizi Tindouf El-Bayad Bechar et Tamanrasset qui ont des scores très bas reflétant une situation de développement assez défavorisée et fragilisée.

En terme de découpage régional établie par le SNAT, on peut avoir le classement suivant en fonction de l'indice de développement moyen de chaque région programme:

Tableau 10 : Classement des régions en 2013

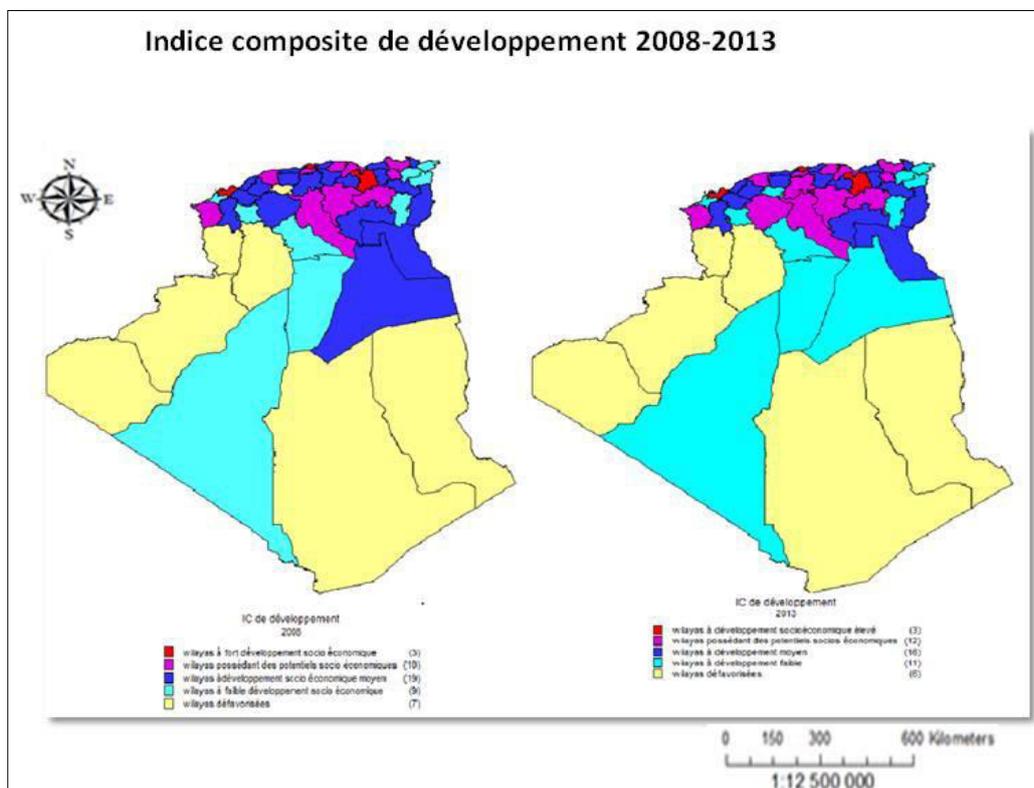
ESPT	Coefficient de développement	RANG
NORD EST	0,22125561	5
NORD CENTRE	0,34618687	1
NORD OUEST	0,25161943	4
HAUTS PLATEAUX OUEST	0,10876323	7
HAUTS PLATEAUX EST	0,25645913	3
HAUTS PLATEAUX CENTRE	0,264159	2
GRAND SUD	0,02201639	9
SUD EST	0,17457878	6
SUD OUEST	0,06386257	8

Source : calcul de l'auteur

Il est clair, à partir de ces données reproduites, que la région la plus pauvre en Algérie est celle du grand sud constitué de Tamanrasset et Illizi. La région du sud-ouest est marquée également par son très faible niveau de développement notamment la wilaya de Tindouf. Il faut souligner que ces régions se trouvent dans le désert et se caractérisent par des conditions physiques et climatiques particulièrement difficiles (sécheresse, climat aride, Etc).

Aux hauts plateaux ouest, le niveau de développement le plus faible est constaté dans les wilayas de Naâma, El-Bayad et Tissemsilt. Tandis que les autres régions des hauts plateaux ont des niveaux de développement satisfaisants. Ce niveau est le fait principalement des wilayas de Sétif, Batna, Djelfa et M'sila.

La région nord reste la région la plus développée compte tenu de son emplacement géographique. En effet, cette région est composée de toutes les villes du littoral qui regroupent l'essentiel des activités économiques et des infrastructures (ports, aéroports, implantation des grandes unités industrielles). La carte ci-dessus illustre l'évolution des statuts économiques des wilayas entre 2008 et 2013.



Source : notre construction à l'aide du logiciel Mapinfo 7.1

La carte met en évidence, donc, le déséquilibre régional manifesté qui existe toujours entre le nord et le sud du pays.

Le nord du pays constitué trois ensembles forts à savoir l'Algérois, l'Oranie, le Constantinois se distingue par son niveau économique et social satisfaisant : L'intérieur du pays souffre d'un certain enclavement en matière d'infrastructures et de services. Malgré l'important nombre des activités du commerce et de service dans la région, le processus de développement régional de l'intérieur demeure insuffisant. Ces espaces médians correspondent à des espaces montagnards ou steppiques.

Le sud du pays avec ses faibles bases productives et l'insuffisance des activités de services marque un très grand retard en matière de développement. Ce vaste espace saharien marqué par les handicaps de l'étendue et du climat manque d'accessibilité et s'intègre difficilement dans la dynamique économique du pays. L'activité pétrolière et les faibles densités (les équipements créés profitent plus largement aux habitants) ne compensent pas ce retard de développement que dans quelques wilayas tel que Biskra, Ouargla et El-Oued.

IV- Apports et limites de l'aménagement du territoire dans le développement régional :

Les résultats de la section précédente ont mis en évidence l'ampleur des inégalités spatiales en Algérie. Les disparités spatiales se manifestent à travers trois ordres de phénomènes : la dichotomie littoral/intérieur, l'opposition villes/campagnes, les disparités socio spatiales interrégionales.

Les fractures régionales persistent, voire s'aggravent malgré les efforts déployés par l'Etat pour réduire les disparités en augmentant notamment l'investissement public dans les régions internes. Il est évident que la politique d'aménagement en Algérie se heurte à des obstacles divers. Malgré l'engagement de l'Etat dans la dotation du pays en infrastructures de transport (autoroutes, chemins de fer), l'équipement touristique et le redéploiement des activités industrielles (délocalisation vers les hauts plateaux), il semble que cet effort n'est pas suffisant en matière d'atténuation des disparités territoriales.

La politique nationale d'aménagement a évolué dans sa stratégie qui a conduit à l'émergence de nouvelles orientations s'inscrivant dans une optique de développement territorial tel que les systèmes productifs locaux, les pôles de croissance et les projets de territoires. Mais il semble que cette nouvelle stratégie si riche dans son contenu a laissé de côté des territoires

profondément en crise dans lesquels la mobilisation des hommes ne se fait pas : ce sont les territoires sans projet.

Partant de ces constats, il est légitime de s'interroger sur les faiblesses et les lacunes de la politique de l'aménagement du territoire et de son apport limité au développement régional. La présente section a pour objectif de mettre en lumière les insuffisances de la politique nationale de l'aménagement du territoire qu'il s'agisse des options de développement retenues, des structures d'intervention ou des méthodes de travail.

a. Lacunes de l'approche sectorielle :

Plusieurs défaillances marquent la politique de l'aménagement du territoire actuelle, cependant aucune évaluation globale de la politique n'a été établie. La mise en œuvre d'un dispositif d'évaluation des politiques publiques territoriales afin d'introduire d'éventuels réajustements pour une réalisation optimale du SNAT tel que prévu par ce dernier n'a toujours pas vu le jour. En effet, le SNAT 2025 a prévu la création de l'Observatoire National du Territoire qui a pour mission le suivi de l'évolution des espaces d'une part, et la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques territoriales d'autre part, mais six ans passés sans qu'il y ait concrétisation de ce qui a été tracé.

La plus grande lacune de l'aménagement concerne la fonction de coordination. Celle-ci n'est possible que si une coopération entre et avec les politiques sectorielles est assurée et que les acteurs concernés à tous les niveaux soient impliqués, pour s'inscrire dans le contexte de la participation. En d'autres termes, la politique de l'aménagement doit d'une part, viser à intégrer les différentes politiques sectorielles et d'autre part, faire le lien entre les niveaux d'intervention national, régional et communal.

En Algérie, le problème de la coordination sectorielle est interpellant dans la mesure où les objectifs de sectorialité des politiques nationales (Schémas Directeurs Sectoriels) demeurent faibles en termes de rééquilibrage régional et de contribution à l'aménagement du territoire. Par conséquent, l'articulation secteurs et territoires s'impose afin de traduire la politique nationale en vision locale. Dans ce sens, la mise en place par les différents ministères des structures chargées de l'aménagement du territoire est nécessaire vu le caractère transversal de l'aménagement.

Aujourd'hui, aucune coordination interministérielle ne vient, et l'implication des ministères équipementiers sur les différents schémas d'aménagement n'est pas vraiment garantie. Par

exemple, l'approche des questions urbaines est encore essentiellement sectorielle et sans coordination entre les différents départements ministériels qui interviennent sur le territoire.

L'approche sectorielle a ses limites dans l'aménagement du territoire, il est actuellement plus efficace de tendre vers une approche intégrée du développement territorial. Cette notion propose de « penser le territoire à une échelle cohérente et fonctionnelle ; de faire preuve de coopération et de coordination aux différents niveaux de la collectivité pour viser et accomplir des objectifs communs. Elle préconise également d'aborder les projets dans toutes leurs dimensions, notamment en termes d'impacts environnementaux, économiques et sociaux. Elle suppose aussi une vision stratégique articulant les différentes échelles des territoires ».

b. Limites des modèles spatiaux choisis et la question de compétitivité des territoires

Le SNAT a introduit de nouveaux modèles d'organisation et d'aménagement tel que les Zones Intégrées de Développement Industriel, les Technopoles, les parcs et les districts technologiques. Ces modèles expriment la prise en compte du rôle de l'espace dans les coordinations d'acteurs, dans le fonctionnement et l'efficacité des organisations et/ou dans l'alimentation et la diffusion du développement socio-économique. En effet, ces espaces sont conçus pour se déployer au niveau des espaces plus larges et cohérents à savoir les pôles d'attractivité qui ont pour fonction la mise en cohérence des acteurs visant à promouvoir la compétitivité du territoire.

Mais il faut souligner que le concept est récent et s'est introduit dans le cadre de la nouvelle stratégie industrielle de l'Algérie. Les résultats escomptés restent à confirmer d'autant plus que la démarche technopolitaine en Algérie est, à ce jour, dans un stade embryonnaire et se développe timidement. Rappelons que l'ancienne stratégie basée sur le concept des pôles de croissance à la Perroux s'est traduite par une sorte de saupoudrage des investissements et a abouti à des résultats contraires et même pervers à ce qui a été attendu.

D'un autre côté, le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement a choisi à travers le SNAT un modèle de développement métropolitain comme réponse à l'exigence de la compétitivité et l'attractivité des territoires. Toutefois, le schéma national d'aménagement du territoire (SNAT) en optant pour la métropolisation et le renforcement de l'attractivité et de la compétitivité des territoires, essentiellement urbains, s'interdit de réaliser le

rééquilibrage du territoire. Ces choix nous conduisent à s'interroger sur l'état de nos territoires et leur position en matière d'attractivité et de compétitivité.

c. Les limites de la gouvernance territoriale

La faiblesse du dispositif de la gouvernance territoriale apparait clairement dans la politique nationale de l'aménagement du territoire.

Les réflexions sur la gouvernance territoriale sont apparues à la place des démarches territoriales descendantes. Cette notion a vu le jour dans le cadre des recherches des nouveaux modes de gestion territoriale. Elle correspond à la fois à la mise en exergue des mouvements de développement local et aux nouvelles structurations politico administratives dans les États modernes et se situe dans le contexte historique de l'implication croissante des acteurs locaux : privés, publics, associatifs dans les dynamiques de développement, dans leur capacité à se mobiliser et à se prendre en charge.

La gouvernance territoriale offre un cadre cohérent et homogène à l'aménagement du territoire connu par son caractère transversal et interdisciplinaire et confronté à divers problèmes résultant de la compartimentation entre compétences, niveaux d'organisation et secteurs. Les insuffisances de la gouvernance territoriale se manifestent sous plusieurs formes :

4-3-1 Lacunes institutionnelles

L'appareil institutionnel et juridique nécessaire à la mise en œuvre (structures dédiées d'aménagement, code de l'urbanisme, urbanisme opérationnel...) de la politique de l'aménagement en Algérie est insuffisant. Au niveau national, la création institutionnelle de l'ONT a été lancée par le Ministère à travers l'élaboration du projet de décret exécutif portant création et fixant les missions, organisation et fonctionnement de l'Observatoire National du Territoire (ONT) mais qui n'a toujours pas vu le jour. L'ANAAT (L'Agence Nationale de l'Aménagement et de l'Attractivité du Territoire) qui a été créé depuis 1981, et qui participe à l'élaboration des orientations stratégiques de la politique nationale d'aménagement et de développement durable du territoire intervient au niveau national et régional pour la mise en action des schémas d'aménagement de l'espace de programmation territorial.

La Wilaya quant à elle possède des structures de gouvernance comme la Direction de la Planification et de l'Aménagement du Territoire qui prend en charge avec les acteurs locaux, le plan d'aménagement de la Wilaya.

Malgré la pertinence des schémas d'aménagement en termes d'échelles d'analyse et de proposition, ils se confrontent à un vide institutionnel et juridique quant aux acteurs et processus de leur mise en exécution. Le contenu des propositions n'est pas suivi convenablement par des procédures en faveur de leur application et de leur suivi régulier. La majorité des institutions de la gouvernance territoriale (l'Etablissements Publics d'Aménagement (EPAM) et de Sociétés d'Economie Mixte d'Aménagement (SEMA)) sont restées des propositions et n'ont jamais fonctionné.

4-3-2 Faible décentralisation et déconcentration :

La politique nationale d'aménagement du territoire est fortement dominée par la politique volontaire de l'Etat, en partie couverte par la mise en œuvre des Schémas Directeurs Sectoriels de court, moyen et long terme élaborés dans le cadre du Plan de Relance et de Soutien à la Croissance et du plan quinquennal. Une telle démarche fondée sur **la centralité de la décision** constitue l'une des grandes critiques de la politique actuelle de l'aménagement du territoire. Le rôle des collectivités territoriales et du secteur privé reste très limité. Ceci contribue à élargir le fossé entre la planification et l'exécution locale des projets, favorisant des tensions entre les bureaucrates, les urbanistes et les politiques, rendant l'exécution des projets lente et coûteuse.

Le rôle des collectivités territoriales est insuffisant, leurs prérogatives et moyens d'intervention sont très limités. En outre, leurs missions sont restreintes et s'incarnent dans le cadre des PCD doté seulement de 4% du budget de l'Etat.

4-3-3 La participation réduite des acteurs économiques et de la société civile

Appelée à évoluer à partir de 2015, le SNAT prévoit une phase partenariale dans une logique de partenariat public-privé renforcé. La politique actuelle se caractérise par la faible participation des citoyens et de la société civile dans la gouvernance territoriale.

Les entreprises ont évidemment un impact sur l'environnement proche, en particulier sur le tissu économique local (PME-PMI) sous-traitant, mais aussi sur l'emploi, mais elles connaissent une faible implication dans le processus de gouvernance. Il faut noter qu'elles sont insuffisamment consultées, voire faiblement informées.

4-3-4 Besoins des entreprises et offre territoriale

Plusieurs zones industrielles sont réalisées ou en cours de réalisation dans le cadre du programme d'aménagement de 49 parcs industriels. Ce programme répond aux besoins des

investisseurs et comprend la réalisation des services et des infrastructures de qualité. Une telle initiative vient comme réponse au manque des assiettes foncières dont souffraient les investisseurs. Néanmoins, les zones industrielles ne constituent pas l'unique besoin des entreprises. Celles-ci, marquées par leur évolution, rencontrent des difficultés en termes de localisation dans plusieurs parties du pays. En outre, le problème de l'accessibilité se pose dans plusieurs localités. Des interventions au niveau local pour l'amélioration du réseau routier des wilayas ainsi que la desserte des petites villes, des bourgs ruraux et des zones rurales doivent être mis en place afin de répondre aux demandes territoriales des entreprises.

Conclusion

Il est évident que les indices composites définissent, orientent et évaluent l'action publique. De ce fait, le choix d'une méthode dans la construction d'un IC devrait faire l'objet d'une justification théorique cohérente sans laquelle l'indice souffrirait d'un manque de légitimation. Aussi, étant donné son rôle combien prépondérant dans la définition de ce qu'un pays, un territoire ou une ville souhaite être ou devenir, des recherches dans ce champ disciplinaire devraient être encouragées en vue de développer des méthodes permettant de rendre les IC plus robustes.

Dans le cas de notre étude, nous avons construit un indice composite de développement qui nous a permis de classer les wilayas de l'Algérie et de détecter ainsi l'évolution de la configuration spatiale du territoire national entre 2008 et 2013.

D'après nos résultats, il s'est avéré que le territoire national souffre encore des ruptures territoriales, avec un fort niveau de développement enregistré dans un nombre très limité des wilayas. Les wilayas intermédiaires connaissent des niveaux de développement moyens voire sous la moyenne. Et enfin, les wilayas sous développées sont caractérisées par leur faible développement.

Ces résultats conduisent à s'interroger sur l'apport de la politique de lutte contre les disparités. Plusieurs remarques sont soulevées comme points critiques de la politique nationale de l'aménagement du territoire. L'objectif du rééquilibrage du territoire national semble difficile à atteindre malgré l'engagement de l'Etat dans une démarche globale visant à rétablir l'équilibre durable entre les grandes composantes du territoire national et l'adaptation des territoires aux exigences de l'économie contemporaine.

Dans ce travail de thèse nous avons cherché à caractériser l'effet des politiques d'aménagement du territoire dans la lutte contre les disparités spatiales de développement. Nous avons essayé de monter les différentes formes des disparités, des interactions spatiales et de convergence régionale en Algérie en terme de développement pour l'ensemble des wilayas sur la période de 2000- 2014.

L'économie des inégalités est une partie non négligeable de l'économie publique et du domaine de l'aménagement du territoire. Pour apprécier l'efficacité des politiques territoriales, les mesures d'inégalité sont souvent utilisées. Elles permettent notamment de déterminer l'intensité de l'efficacité des politiques économiques.

Au commencement et tout au long de cette thèse , l'hypothèse que les disparités sont inhérentes à tout processus de développement et que l'objet de tout aménagement du territoire est la lutte contre les disparités spatiales, a guidé notre recherche. En effet, les résultats aux quels nous avons aboutis ont confirmé ce postulat.

Les résultats de la partie théorique ont bien démontré que les relations entre acteurs économiques conduisent à des structures spatiales particulières, le plus souvent déséquilibrées et que le développement, dans n'importe quel pays, est toujours marqué, en fonction du lieu, par d'importantes variations d'intensité et de caractère de l'ordre économique.

Ainsi, nous avons conclut dans le premier chapitre que la prise en considération de l'espace dans la pensée économique permet de rapprocher la science économique de la politique économique. Nous avons démontré également que la question des disparités spatiales est complexe et multidimensionnelle. D'après la revue de littérature, plusieurs façons d'évaluation sont mises en évidence. Il semble pertinent de privilégier une approche globale s'appuyant sur les indicateurs de revenu, d'activité et de population.

Le deuxième chapitre qui a fait l'objet d'un survol sur les théories explicatives des disparités spatiales, nous a permis de mettre en lumière les différents modèles pour comprendre l'organisation spatiale des hommes et des activités, notamment les nouveaux modèles inspirés de la nouvelle économie géographique qui expliquent les dynamiques territoriales d'aujourd'hui. Concernant la question de l'aménagement du territoire, nous avons mis en évidence le passage de l'approche traditionnelle de l'aménagement au nouvel aménagement poussé par les effets de la mondialisation, la métropolisation ainsi que les impératifs du développement durable.

Dans le troisième chapitre et à travers le passage en revue de l'expérience algérienne dans le domaine de l'aménagement du territoire, nous avons vu comment l'Etat a pris conscience d'une intervention sur le territoire. Les déséquilibres régionaux hérités de la période coloniale et aggravés durant la période de l'économie planifiée ont fait que la stratégie de l'aménagement du territoire a pris un nouveau souffle s'inscrivant dans le nouveau contexte de la mondialisation, l'ouverture économique et le développement durable.

Dans le quatrième chapitre, nous avons opté pour une approche plus large en termes de développement humain. Notre démarche a pris en considération la mesure des nouvelles inégalités territoriales qui affectent le bien être des algériens : les inégalités de la santé, l'inégalité de l'éducation et les inégalités du niveau de vie.

Cet état des lieux a révélé l'existence de profondes ruptures dans le territoire national. Ces disparités épousent des formes diverses qui se combinent différemment dans l'espace et qui se manifestent en terme de centralisation ; de polarisation spatiale croissante entre régions nanties et espaces handicapés, d'organisation spatiale en centres-périphéries, de clivage entre la ville et la campagne et de littoralisation de l'économie.

Et enfin, dans le cinquième chapitre nous avons complété notre analyse avec la construction d'un indice composite de développement qui nous a permit de classer les wilayas de l'Algérie et de détecter ainsi l'évolution de la configuration spatiale du territoire national entre 2008 et 2013.

D'après nos résultats, il s'est avéré que le territoire national souffre encore des ruptures territoriales. Ces résultats conduisent à s'interroger sur l'apport de la politique de lutte contre les disparités. Plusieurs remarques sont soulevées comme points critiques de la politique nationale de l'aménagement du territoire.

Après cette brève rétrospection, la recherche a relevé des éléments apparaissant pertinents et a permis d'exposer des résultats significatifs à l'égard de l'analyse régionale des wilayas. En guise de conclusion nous souhaitons structurer ces résultats en trois points essentiels :

- La portée et les limites de notre choix méthodologique
- Les principaux enseignements de ce travail
- Et enfin, les apports qu'il est possible d'en tirer dans une perspective de l'aménagement durable du territoire.

1. Portées et limites des choix méthodologiques :

Plusieurs éléments d'analyse ont été développés dans cette recherche. Premièrement, pour cadrer l'importance des inégalités, nous avons fait recours au calcul des indices d'inégalité (GINI, Atkinson et Theil) et leurs décompositions intra et inter-régionales selon le milieu, les régions. Ces indices ont pour avantages leur simplicité et une bonne comparabilité des situations évoluant dans le temps.

Deuxièmement, la manière envisagée pour approcher les inégalités spatiales de développement repose sur le fait que les inégalités spatiales interagissent fortement avec les inégalités sociales. D'où l'intérêt de traiter simultanément la question des inégalités spatiales et celle des inégalités sociales. Au-delà d'une simple approche de la division sociale de l'espace, nous avons mobilisé l'analyse des données afin de rendre lisible l'information complexe relative aux inégalités spatiales.

Nous avons inscrit notre démarche dans une compréhension générale des dynamiques territoriales de l'inégalité. Dans un premier temps, nous avons mis l'accent sur le comportement des entreprises et des ménages. Les résultats de cette première étape auraient été plus pertinents, si nous disposions de plus de statistiques concernant aussi bien les ménages que les entreprises. En effet, l'appréciation du niveau de vie des algériens par wilayas n'était pas possible du fait de l'absence des données relatives à la répartition des salaires et les dépenses de consommation par wilaya. De même pour les entreprises, on a marqué une insuffisance des statistiques relatives à l'emploi et la répartition des secteurs d'activités par wilaya. L'insuffisance des statistiques a minoré le cadrage de l'importance des inégalités en Algérie.

Dans un deuxième temps, nous avons dressé un profil global des wilayas de l'Algérie en se basant sur la construction d'un indice composite. Cette démarche nous a permis de classer les wilayas selon leur niveau de développement et de voir leur évolution entre 2008 et 2013. Toutefois, l'utilisation des indices composites, malgré leur grande ambition de résumer en un chiffre unique la situation de différentes dimensions, reste sujette de vives critiques au niveau national à cause des difficultés méthodologiques soulevées par la construction de ces indices et du fait que le revenu reste la composante la plus déterminante dans la mesure des inégalités.

Il convient de noter aussi que notre ambition de raisonner à grande échelle à partir des enquêtes nationales a imposé certaines restrictions, en particulier pour ce qui concerne

l'omission de quelques variables qui ne sont pas disponibles pour toutes les wilayas (taux de chômage, emploi industriel). Par conséquent, les données dont nous disposons n'ont pas permis de rendre compte de nouvelles formes d'inégalités (inégalité du genre, inégalités culturelles....).

2. Les principaux enseignements :

Notre travail offre une vision globale de l'état des inégalités en Algérie dans la mesure où plusieurs échelles spatiales ont été envisagées (nationale, régionale et départementale). La relecture des résultats présentés dans les chapitres permet de dégager les enseignements suivants :

- Les politiques nationales d'aménagement du territoire ont évolué à travers le temps. Les disparités spatiales héritées de la colonisation ont été quelque peu réduites par l'effort de construction intérieure et d'équipement des campagnes engagé durant la période de grande croissance. De fortes disparités ont cependant subsisté. La stratégie actuelle de l'Etat vise un développement équilibré du territoire et a engagé plusieurs programmes de développement notamment des hauts plateaux et du sud. Cependant, les modèles spatiaux et d'aménagement (ZIDI, Technopoles, pôles d'attractivité...) introduits par le SNAT semblent flous surtout que leurs effets sont encore dans un stade embryonnaire et se manifestent timidement. Aussi l'analyse des différents Schémas d'aménagement du Territoire, Schémas de Développement urbain ou rural et autres Schémas directeurs se sont, pour la plupart, révélés peu efficaces. D'une part, ils sont longs à élaborer (les phases d'étude prolongent jusqu'à 5 ans) chose qui les rend rapidement dépassés par les dynamiques qui étaient à l'œuvre sur les territoires, et en particulier le développement rapide du secteur informel et de l'habitat non réglementaire. Et d'autre part, ils sont lourds à mettre en œuvre, leur construction d'une manière standardisée, les rend rigides pour pouvoir s'adapter aux spécificités des différents territoires et de leurs dynamiques de développement.
- De plus, la notion de gouvernance consensuelle est étrangère au gouvernement actuel. Or, tous les techniciens diront : sans un projet global ou consensus politique, point de projet d'aménagement du territoire. La preuve se voit sur le terrain.
- La configuration spatiale du territoire national semble souffrir de profonds déséquilibres. Comme nous l'avons conclu dans le quatrième chapitre, les inégalités territoriales se manifestent sous diverses formes. Les plus importantes sont les inégalités entre le monde rural et urbain. Le processus de développement des wilayas

de l'Algérie est inégal, il est fortement polarisé (Alger, Oran, Sétif, Tizi-Ouzou) avec une forte concentration des populations et des activités sur les franges littorales, en outre, la stratégie métropolitaine de l'Algérie n'a toujours pas donné les résultats escomptés : la métropolisation en Algérie se réduit à sa dimension démographique, les grandes métropoles n'induisent pas des effets d'entraînement sur les zones périphériques. La dualité rural- urbain caractérise le territoire national. Les comportements des ménages au milieu urbain et rural traduisent d'importantes inégalités : L'examen des dépenses de consommation des ménages a révélé un très grand écart entre les régions rurales et les régions urbaines avec 71% contre seulement 29% dans les régions rurales. Les disparités en termes d'emploi et de salaires se creusent entre la ville et la campagne.

- En ce qui concerne l'activité économique, bien que les secteurs économiques soient bien dispersés sur le territoire national (quotient de localisation assez élevé pour toutes les régions du pays), les inégalités de concentration des entreprises sont prononcées mais connaissent une baisse significative : les écarts observés entre les différentes régions du pays ont considérablement baissé entre 2003 et 2013. Tout de même, le niveau de l'inégalité actuel est moyennement élevé. On constate une forte concentration des entreprises dans les régions nord au détriment des régions des hauts plateaux et du sud. En 2014, nous avons enregistré un taux de création de 71% dans la région nord, 22% dans les hauts plateaux et seulement 8% dans le sud. Malgré les incitations fiscales et financières pour les entreprises pour qu'elles s'installent dans les régions intérieures du pays, les résultats escomptés sont loin d'être réalisés. Les forces d'agglomération, la structure industrielle et la proximité des grands centres semblent les facteurs significatifs des choix de localisation des entreprises.
- La cartographie dégagée de l'analyse des niveaux de développement des wilayas de l'Algérie est riche d'enseignements et présente un outil essentiel et efficace pour l'élaboration des politiques d'intervention de l'Etat. La capitale « Alger » se démarque par sa position qui reflète son rayonnement socio économique. Les autres grandes villes (Oran, Sétif, Tizi-Ouzou, Blida, Constantine, Chlef, Djelfa) n'ont pas encore atteint le niveau qui devrait refléter leur taille.

3. Pistes de réflexion pour un aménagement durable

Dans le contexte actuel de chute des recettes des hydrocarbures, les territoires porteurs de développement doivent être mis en valeur et faire l'objet d'une attention particulière. En effet,

une mise en valeur et en attractivité des territoires à travers le développement des secteurs de l'économie alternative notamment l'industrie et le tourisme semble urgente. Ceci revient à instaurer une culture de « projet du territoire ».

Les chantiers qui se sont réalisés et qui se réalisent actuellement dans le cadre de la mise en œuvre de la politique nationale de l'aménagement du territoire doivent faire l'objet d'une évaluation rigoureuse. Une telle procédure permet de ressortir les points forts et faibles de la démarche adoptée, mais également de rendre compte objectivement de l'adéquation des réalisations aux objectifs.

pour améliorer l'impact des politiques d'aménagement du territoire sur le développement local, la mise en place d'un cadre de cohérence pour coordonner les différentes politiques, par une amélioration de la procédure de contractualisation et une simplification des mécanismes de financement, par une meilleure prise en compte des besoins des territoires ainsi que par une plus grande implication, en leur sein, des acteurs et des populations. Il s'agit en fait, d'améliorer la gouvernance territoriale pour une meilleure prise en compte des réalités locales en impliquant les acteurs économiques, les citoyens et la société civile.

Les systèmes d'information régionaux doivent faire l'objet d'un intérêt particulier de la part des pouvoirs publics. Notre recherche a été limitée par l'insuffisance et l'absence des statistiques. De ce fait, investir dans l'intelligence des territoires paraît bénéfique pour les acteurs et la communauté territoriale afin d'acquérir une meilleure connaissance du territoire, et de mieux maîtriser son développement. Le développement d'une démarche qui repose sur l'observation descriptive et la prospective à long terme, permet d'instaurer une intelligence territoriale en temps réel, susceptible d'informer les stratégies locales de développement ; et de redéfinir les critères de la valeur collective pour donner à chaque territoire sa place dans le projet national et lui permettre de mieux assurer sa trajectoire de développement.

Le contenu des programmes mis en œuvre par le SNAT révèle une conception du développement global, multisectoriel, intégré. Il y a là une véritable évolution culturelle. Cependant, agir sur les inégalités territoriales en tant que telles semble moins pertinent qu'une démarche au moyen d'un « détour territorial qui prend en considération les interactions entre offre territoriale et demande sociale. En outre, la situation encore très fragilisée des régions défavorisées et confrontées aux disparités reflète une certaine limite des politiques sectorielles et un échec certain des politiques de « saupoudrage ».

Il convient donc d'opter pour une logique de « projet de territoire » qui renonce aux catalogues d'actions finançables pour soutenir un projet territorial globalisé.

Enfin, il est évident que la politique nationale de l'aménagement du territoire a pris conscience que la réduction des disparités régionales impose une redéfinition du rôle des espaces économiques. Ceci apparaît clairement dans le texte du SNAT qui a prévu dans sa stratégie la formation de pôles de développement, des activités motrices intégrées au plan économique et spatial, et entraînant une interdépendance entre les régions. Cette politique part du principe que le seul jeu des forces de marché ne conduit pas spontanément à la meilleure affectation possible des richesses et qu'une intervention de l'Etat via une politique affirmée est nécessaire.

Amara, M et al., (2010). Centralité des activités dans la région urbaine de Tunis (1994-2004), Revue d'Économie Régionale & Urbaine, p. 473-509.

Amor Belhedi Les disparités spatiales en Tunisie, état des lieux et enjeux

Antony, G.M et Rao, K. (2007): A composite index to explain variations in poverty, health, nutritional status and standard of living: Use of multivariate statistical methods, Public Health 121, p 578–587.

Arnaud, B. (2011). Les géographes et la justice spatiale : généalogie d'une relation compliquée, Annales de géographie, n°678, p. 115-134.

Auray, J.P. Bailly A, Derycke P.H. et Huriot J.M. (1994). Encyclopédie d'Economie spatiale, Concepts- Comportements- Organisation, Paris, Economica. 427 p.

Aydalot. P. (1964). Crise et espace, Economica, Paris.

Aydalot. P. le concept de région dans la définition de la planification régionale, notes de recherche Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Aydalot. P. (1985). Économie régionale et urbaine, Economica, Paris. 487 p.

Baumont C, Combes p, Deyrick Fet Jayet H (2000), économie géographique, les théories à l'épreuve des faits, Economica, Paris.

Baumont, C et Huriot, J.M. (1996). De Von Thünen à Fuji ta : continuité ou rupture ? Document de travail n° 9601.

Belhedi, A. (1999). Les disparités spatiales en Tunisie, état des lieux et enjeux, Méditerranée, Vol 91 N° 1, p. 63-72

Benachenhou, A. (2004). Algérie : La modernisation maîtrisée, Alger.

Bendjelid, A. (1986). Planification et organisation de l'espace en Algérie, OPU, 134p.

Benko, G et Collignon, B. (2005). La géographie économique au début du XXIe siècle : agglomération et dispersion / Géographie vernaculaire, Bulletin de l'Association de géographes français, 82e année, p. 261-278.

Benko, G. (2008). La géographie économique : un siècle d'histoire, Annales de géographie n° 664, p 23-49.

Bodiguel, J.L et Fialaire, J. (2002). Le renouveau de l'aménagement du territoire, l'Harmattan, 305p.

- Boelhouwer, J. et Stoop, I, (1999).** Measuring well-being in the Netherlands: The SCP index from 1974 to 1997. *Social Indicators Research*, 48(1), 51-75.
- Bouayad-Agha, S et Guillotin, Y, (2006).** Inégalité, Mobilité et Pauvreté : une exploration tridimensionnelle, G.A.I.N.S. et Université du Maine.
- Brunet, R. Ferras, R et Théry, H, (2005).** Les mots de la géographie, 3e éd, la documentation française. 518 p.
- Buisson, M.A et Mignot, D, (2005),** concentration économique et ségrégation spatiale, Ed de Boeck, 368p.
- Campagne. P, Pecqueur, B, Adrian Civici, et al. (2009).** Processus d'`emergence des territoires ruraux dans les pays méditerranéens. : Analyse comparée entre les trois pays du Maghreb, la France et 6 pays méditerranéens du Nord, du Sud et de l'Est. 614p
- Catin, M et Van Huffel, C, (2003).** Inégalités régionales et développement économique : le cas français (1850-2000) *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n° 5.
- Claval, P, (2008).** Les espaces de l'économie, *Annales de géographie* n° 664, p. 3-22.
- Coissard , S, (2007).** Perspectives. La nouvelle économie géographique de Paul KRUGMAN Apports et limites , *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, p. 111-126.
- Corpataux, J et Crevoisier, O, (2007).** Théories économiques et transformation spatiale, *journal of economic geography*, p285-309.
- Côte, M, (1983).** L'espace algérien. Les prémices d'un aménagement, OPU, Alger, 1983. 278 p.
- Côte, M, (1988).** L'Algérie ou l'espace retourné. Ed : Flammarion. 362 p.
- Côte M. (1996).** Pays, paysages, paysans d'Algérie. Paris : CNRS. 282 p.
- Côte M. (1999).** Dynamiques rurales dans le Maghreb profond. Montpellier : Service des publications de l'université paul valery. 202 p.
- Courlet. C, (1994).** Industrie, Territoire Et Politiques, L'Harmattan.
- COUSON, I, (2003).** L'espace: objet ou méthode des sciences humaines, Presses Univ. Septentrion, 222 p.

- Couzon, I, (2003).** Les espaces économiques de François Perroux (1950), Organisation de l'espace et aménagement du territoire dans l'économie et la géographie françaises au milieu du XXème siècle, Revue d'Histoire des Sciences Humaines, n° 9, p. 81-102.
- Da Cunha, A et Ruegg, J, (2003).** Développement durable et aménagement du territoire, Suisse, 350 p.
- Dahmani, M, (1984).** Planification Et Aménagement Du Territoire, quelque éléments théoriques et pratiques, édition n°14 office des publications universitaires ,Alger.
- Dejean, F, (2013).** État de littérature. La « justice spatiale » : revue des savoirs francophones et anglophones », Critique internationale, N° 61, p. 171-183.
- Denis, C, (2009).** The political dimension of inequality during economic development Paper prepared for the first conference of the GDRI DREEM, "Inequalities and development in the Mediterranean countries", 21-23 May 2009, University Galatasaray, Istanbul, Turkey.
- Derycke, P.H, (1988).** L'intégration de l'espace dans la pensée économique encyclopédie d'économie spatiale, Lepetit, 370p.
- Destanne de Bernis (1971).** Le Plan Quadriennal De L'Algérie (1970-1973).
- Dubois, J, (2009).** Les politiques publiques territoriales, PUR, 216p.
- Duez, P, (2011).** La place de l'économie des territoires dans la construction d'une théorie générale intégrant l'espace, revue d'économie régionale et urbaine, n°4, p740-742.
- Éloi. L et al (2013).** Vers l'égalité des territoires en France : Dynamiques, mesures, politiques Rapport à la ministre de l'Egalité des territoires et du Logement. La Documentation française.
- Favreau, L, (2003).** Développement local et lutte contre les inégalités : de quelques innovations québécoises (1980-2000), Revue Interventions économiques [En ligne], 30 | 2003, mis en ligne le 01 mai 2003, consulté le 15 octobre 2012. URL : <http://interventionseconomiques.revues.org/950>
- Ferrera, J, (2012).** Géoéconomie et développement régional, Editions Publibook. 122 p.
- Frémont, A, (1999).** La région espace vécu, Flammarion, 288p.
- Frémont, A, (2003),** L'aménagement du territoire et les disciplines universitaires, La Documentation française, Paris, 103 p.

Fujita, M et Thisse J.F, (1997). Économie géographique : problèmes anciens et perspectives, annales d'économie et de statistique n° 45, P 37-87.

Fukuda, Y., Nakamura, K., & Takano, T (2007). Higher mortality in areas of lower socioeconomic position measured by a single index of deprivation in Japan. Public Health, 121, 163-173

Géneau de Lamarlière, I, (2008). Une relecture des travaux d'Alfred Weber sur la localisation. À l'articulation de l'économique et du socioculturel, Annales de géographie n° 664, p. 50-69.

Girardon, J (2010). Politiques d'aménagement du territoire, 2eme édition, Ellipses, 230 p.

Gumuchian, H. Marois, C et Fèvre V, (2000). Initiation à la recherche en géographie: aménagement, développement territorial, environnement. PUM, Montréal, 425 pages.

Hadeid, M, (2009). Politiques de développement régional dans les Hautes Plaines occidentales algériennes : un bilan mitigé, Développement durable et territoires [En ligne], Varia, mis en ligne le 26 mai 2009, consulté le 27 février 2016. URL : <http://developpementdurable.revues.org/8190>

Havard, S., Deguen, S., Bodin, J., Louis, K., & Laurent, O. (2008). A small-area index of socioeconomic deprivation to capture health inequalities in France. Social Science & Medicine, 67, 2007-2016.

Hubert, B, (1963). Aspects géographiques de la polarisation. In: Tiers-Monde, tome 4 n°16. p. 559-608.

Huriot, J.M, (1997). La théorie économique et l'espace Une réconciliation, document de travail n° 9705.

Isard, W, (1987). Rétrospective et prospective sur la science régionale, interview à la revue internationale des sciences sociales, UNESCO/ Erès, vol 39, n° 2 P 171, 177.

Issaka Dialga, Thi-Hang-Giang Le (2014), Développement d'indices composites et politiques publiques : interactions, portée et limites méthodologiques, document de travail, LEMNA - Université de Nantes

Jeanneaux, P et Perrier-Cornet, P, (2014), Repenser l'économie rurale, Ed Quae, Versailles, 280 p.

Koop, K, Landel, P.A et Bernard Pecqueur (2010). Pourquoi croire au modèle du développement territorial au Maghreb ? Une approche critique , EchoGéo [En ligne], 13 | 2010, mis en ligne le 20 septembre 2010, consulté le 30 mars 2016. URL : <http://echogeo.revues.org/12065>

Krugman, P (1991). Geography and trade, MIT Press, Cambridge, MA, 85 p.

L'économie de A à Z, http://www.alternatives-economiques.fr/l-economie-de-a-a-z_fr_pub_1255.html

Lacour, C. et Puissant, S. (1999). La métropolisation : croissances, disparités, fractures. Paris: Antropos, Economica.

Lai, D. (2003). Principal component analysis on human development indicators of China. Social Indicators Research, 61(3), 319-330. V. Krishnan (2010)

Lajugie, J, Delfaud, P et Lacour, C (1985). Espace Régional Et Aménagement Du Territoire, Dalloz .

Landel, P.A, (2011). L'exportation du « développement territorial » vers le Maghreb : du transfert à la capitalisation des expériences, L'Information géographique 2011/4 (Vol. 75), p. 39-57.

Lapèze, J (2007), apport de l'approche territoriale à l'économie du développement, l'Harmattan, 244p.

Leloup , F (2005), La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ? Géographie, économie, société 2005/4 (Vol. 7). 110 pages

Lussier, R, (1997). Vers une nouvelle démarche d'aménagement du territoire : le cheminement d'un praticien, Cahiers de géographie du Québec, vol. 41, n° 114, p. 323-333.

Madiot, Y, (1996). Aménagement du territoire, Paris, 3ème éd, Armand Colin. 215p.

Makboul, E (2002). Décentralisation et réorganisation territoriale, la lettre du CENEAP, N°48 - Juillet-Août, p 1-4.

MEBTOUL, A, (2004). Enjeux et défis de l'Algérie 2004/2009 face aux enjeux de la mondialisation, Casbah Editions Alger.

- MEBTOUL, A, (2010).** La décentralisation et la régionalisation s'assimilent-elles à l'éclatement de l'Etat Nation. Algérie Focus, 6 juin 2010.
- Mérenne Schoumaker, B. (1994),** Les disparités et les dynamiques territoriales. Bulletin de la Société géographique de Liège, n° 30, p. 5-14.
- Merlin, P, (2007).** L'aménagement du territoire en France, Paris, La Documentation française, 174 p.
- Monod, J et De Castelbajac, P (2010).** L'aménagement du territoire, (15^e éd.) PUF, 128p.
- Mutin, G, (1980).** Implantations industrielles et aménagements du territoire en Algérie. In: Revue de géographie de Lyon, vol. 55, n°1, p. 5-37.
- Pampalon R, Hamel ,D, Gamache,P et Raymond, G (2009).** A deprivation index for health planning in Canada. Chronic Diseases in Canada 29.4, p. 178-191.
- Pecqueur, B, (2007).** L'économie territoriale : une autre analyse de la globalisation, L'Économie politique, n33, p. 41-52.
- Perrin, J.C. (1983).** Contribution à une théorie de la planification décentralisée, dans B. Planque (éd.), Le développement décentralisé (éd.), Paris, GRAL, LITEC. 297p.
- Perroux F, (1950).** Les espaces économiques, Économie appliquée. Archives de l'ISEA, 1, 225-244.
- Perroux, F, (1962).** L'Algérie de demain, PUF, coll Tiers Monde, Paris.
- Perroux, F, (1962).** L'Économie du XXe siècle, Paris, PUF.
- Perroux, F, (1966).** Les blocages de la croissance et du développement. La croissance, le développement, les progrès, le progrès (définitions) Tiers-Monde Vol 7, N° 26, p. 239-250.
- Perroux, F, (1991).** L'économie du XXe siècle, éd. Presses universitaires de Grenoble.
- Piketty, T (2014).** L'économie des inégalités. 7e éd. La Découverte, Paris, 128 p.
- Plassard, F. (1999).** Economie spatiale : Introduction, Université Lyon 2.
- Polèse ,M, (2009).** Economie urbaine et régionale : Introduction à la géographie économique, Economica; 3e édition, 438p.

- Polèse, M et Roy, M, (1999).** La dynamique spatiale des activités économiques au Québec. Analyse pour la période 1971-1991 fondée sur un découpage "centre-périphérie". »Cahiers de géographie du Québec, vol. 43, n° 118, p. 43-71.
- Ponsard, C, (1955).** Économie et espace essai d'intégration du facteur spatial dans l'analyse économique, SEDES p13.
- Ponsard, C. (1988).** L'homo œconomicus et l'espace, l'homme et l'espace, CRDP, Dijon, 73-80.
- Prager, J.L et Thisse, J. F(2009).** Les enjeux géographiques du développement économique, AFD. 141 p.
- Pumain, D, (2007).** Lois d'échelle et mesure des inégalités en géographie, Revue européenne des sciences sociales [En ligne], XLV-138 | 2007, mis en ligne le 01 juillet 2010, consulté le 11 octobre 2012. URL : <http://ress.revues.org/193> ; DOI : 10.4000/ress.193
- Raham D. (2003).** Genèse et évolution du maillage territorial en Algérie. Le cas de l'Est algérien, revue des sciences humaines, n° 20 , Université Mentouri, Constantine.
- Rallet, A, (1984).** Les aventures de l'espace en économie politique. In: Espaces Temps, 26-28, 1984. L'espace en société. Géographies d'aujourd'hui. pp. 118-130.
- Sadoudi, M, (2004).** Développement local et décentralisation en Algérie. In la décentralisation au service du développement local, Novembre, Université Mouloud Mameri, Tizi-ouzou, Algérie
- Sahli, Z, (1985).** Expérience algérienne en matière de développement local : les plans de développement communal. In: Économie rurale. N°166, p52-53.
- Santos, M, (1972).** Dimension temporelle et systèmes spatiaux dans les pays du Tiers Monde, Tiers-Monde, Vol 13 N° 50, p. 247-268.
- Sen, A, (1990).** Welfare, Freedom and Social Choice: A Reply," Recherches Economiques de Louvain, n° 56.
- Sen, A, (2000).** Repenser l'inégalité, Paris, le Seuil. 286p.
- Taleb, N et Ferfera, M, (2013).** Essai de conceptualisation de l'attractivité des espaces ruraux algériens, Les cahiers du CREAD n°103.

- Tessa, A (2006).** La politique d'aménagement du territoire du déclin à la relance (1990-2004), Revue Campus n°1 Janvier 2006.
- Thisse, J.F, (1997).** L'oubli de l'espace dans la pensée économique, revue région et développement, n° 6, p 1-29.
- Torre A., (2014),** Relations de proximité et comportements d'innovation des entreprises des clusters. Le cas du cluster de l'optique en Ile-de-France, Revue Française de Gestion, Juin-Juillet, 242, 49-80.
- Torre A., (2011),** Les processus de gouvernance territoriale. L'apport des proximités, POUR, Juin, N° 209-210, p. 115 - 122.
- Torre A., 2015,** Gouvernance territoriale et conflits d'usages, in WikiTerritorial du CNFPT, <http://www.wikiterritorial.cnfpt.fr/xwiki/wiki/econnaissances/view/Notions>
- Torre A., Tanguy C., (2014),** Les systèmes territoriaux d'innovation : fondements et prolongements actuels, in Boutillier S., Forest J., Gallaud D., Laperche B., Tanguy C., Temri L. (dir.), Principes d'économie de l'innovation, Peter Lang, Collection Business and Innovation, Bruxelles, 514 p.
- Torre, A. (2015),** Géographie, Théorie du développement territorial, Économie, Société 17 (2015) 273-288.
- Torre, A, (2014).** Développement territorial : quoi de neuf ?, pouvoirs locaux trimestriel N° 101.
- Trachen, A, (1985).** Développement et dynamique de l'inégalité. Paris, Économica, 216 p.
- Vuaridel, R. (1959).** Le rôle du temps et de l'espace dans le comportement économique. In: Revue économique. Volume 10, n°6. 809-837.
- Vyas, S. et Kumaranayake, L. (2006).** Constructing socioeconomic status indices: How to use principal components analysis. Advance Access Publication, 9, 459-468.
- Wachter, S, (2002).** L'aménagement durable : défis et politiques, éditions de l'aube datar, 195p.
- Wackermann, G, (2005).** Géographie du développement, Ellipses, 357p.
- Zagorski, K. (1985).** Composite measures of social, economic, and demographic regional differentiation in Australia: Application of multi-stage principal component methods to aggregate data analysis. Social Indicators Research, 16, 131-156.

Zouache, A (2012).Etat, Héritage Colonial et Stratégie de Développement en Algérie”, Les Cahiers du CREAD, n° 100, p. 5-34.

Algérie 2025 (2006), Schéma National d’Aménagement du Territoire : Equilibre durable et compétitivité des territoires, Tome 1.

Nouvelle économie géographique et géographie : quel dialogue ? (2007). L’Espace géographique, Tome 36, p. 193-214.

Banque Mondiale (1982). Algérie le plan de développement quinquennal et les perspectives a moyen terme 1980-84 .

Banque Mondiale (2009) Rapport sur le développement dans le monde.

CGLU (2008). La décentralisation et la démocratie locale dans le monde, Premier rapport mondial. 348p.

Conseil d’Analyse Economique (2001). Aménagement du territoire et développement endogène, Rapport au 18 Janvier 2001, 253p.

CNES (2016), rapport National sur le Développement Humain 2013-2015, ANEP Rouiba, 204 p. www.cnes.dz

CENEAP (2006), Niveau de vie et mesure de la pauvreté en Algérie, mai 2006. www.ceneap.com.dz

Office National des Statistiques : www.ons.dz

Annuaire statistique de l’Algérie n° 30, éd. 2014.

Annuaire statistique de l’Algérie n°26, éd. 2010.

Annuaire statistique de l’Algérie n°22, éd. 2006.

Recensement Général de la Population et de l’Habitat RGPH 1998 et RGPH 2008

Armature urbaine, Collections Statistiques N° 163/2011 Série S : Statistiques Sociales

Enquête Emploi auprès des Ménages 2013,

Enquête sur les dépenses de consommation et le niveau de vie des ménages, 2011.

Bulletin d’information statistique de la PME, N° 23, éd. 2013.

Bulletin d'information statistique de la PME, N° 25, éd. Novembre 2014.

Centre National du Registre de Commerce www.cnrc.org.dz/

Agence Nationale de Développement de l'Investissement www.andi.dz

Agence Nationale d'Intermédiation et de Régulation Foncière www.aniref.dz

Ministère des Finances, www.mf.gov.dz

Ministère de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme et de l'Artisanat, www.matta.gov.dz

Loi n°10-02 du 16 Rajab 1431 correspondant au 29 juin 2010 portant approbation du Schéma National d'Aménagement du Territoire

<http://www.joradp.dz/ftp/jofrancais/2010/f2010061.pdf>

<http://www.statistiques-mondiales.com/gini.htm>.

<http://knoema.fr/atlas/Maroc>

www.afdb.org

http://www.cnrc.org.dz/fr/stats/statistiques_premier_semestre_2014/index.html

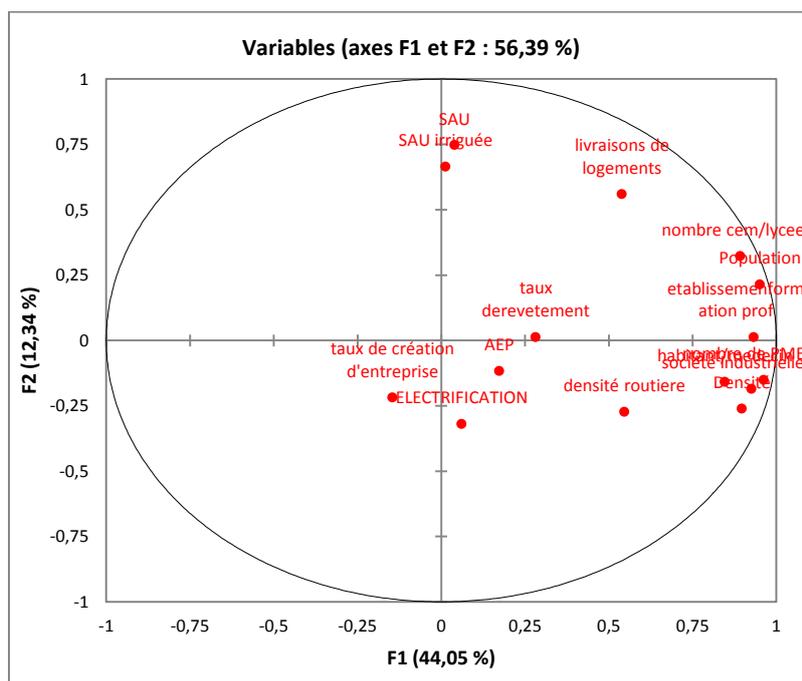
<http://dad.ecn.ulaval.ca/manual/usermanual.htm>.

Annexe 1 : Quotient de localisation des secteurs d'activité par wilaya

Wilayas	PROD IND	ARTISAN	CCE. GROS	IMPORT- EXP	CCE DETAIL	SERVICES
ADRAR	0,9715	0,3410	2,0669	0,1698	2,7548	0,9235
CHLEF	0,9655	3,9741	1,1212	0,3401	0,8315	1,3969
LAGHOUAT	1,1814	1,5315	1,2310	0,2828	1,1823	1,2023
O.E.BOUAGHI	0,6389	1,1388	0,6801	2,0805	0,6223	0,7612
BATNA	0,9381	0,9488	1,0459	1,2474	0,8705	0,9009
BEJAIA	1,0710	1,8295	0,9104	0,8161	1,4258	0,9774
BISKRA	1,0275	0,2664	0,9968	0,6410	1,2853	1,1840
BECHAR	1,1190	0,4935	1,2311	0,2969	1,2245	1,2704
BLIDA	1,0752	0,8601	1,1487	1,1302	0,9722	0,8060
BOUIRA	1,3781	0,9188	1,0664	0,5289	1,1715	0,9245
TAMANR.	0,8401	0,0000	2,2923	0,3050	1,4356	1,1631
TEBESSA	0,8928	0,3561	0,9979	1,6283	0,6217	0,7641
TLEMCEN	0,9844	0,5789	0,9259	0,9562	1,1471	1,0487
TIARET	1,1554	1,5172	1,7247	0,4598	1,0548	0,9794
TIZI OUZOU	1,3987	1,1911	0,8008	0,4767	1,3261	0,9836
ALGER	0,8795	1,1055	0,9170	1,1770	0,9446	1,0226
DJELFA	1,2313	0,2207	1,8012	0,4487	1,0242	0,9375
JIJEL	1,1480	0,2434	1,0419	0,6362	1,4651	1,0270
SETIF	0,9540	0,0737	0,9453	1,5986	1,2022	0,6331
SAIDA	1,4021	0,9816	1,3754	0,1697	1,6011	0,9632
SKIKDA	1,1881	1,0963	0,7090	0,4962	1,2158	1,2161
S.B.ABBES	1,1861	0,5542	1,5489	0,6170	0,7894	0,9800
ANNABA	1,0150	1,0065	0,9321	0,7675	1,3312	1,0981
GUELMA	1,2579	1,2419	0,6119	0,6998	1,0699	1,0686
CONSTANTINE	0,8312	3,2385	1,1823	1,2903	0,9254	0,8507
MEDEA	1,2444	0,3042	1,2507	0,7856	1,0693	0,8523
MOSTAG.	1,1501	0,3521	1,0280	0,6866	1,2135	1,0436
M'SILA	0,9961	0,6239	1,3257	1,2842	0,7674	0,7671
MASCARA	1,0778	0,5874	0,8547	1,0174	0,7995	1,0149
OUARGLA	1,0844	0,2116	1,0578	0,2507	0,7875	1,4852
ORAN	0,9496	0,5037	0,9890	1,1212	0,7455	1,0329
EL BAYADH	1,0658	0,0000	1,7771	0,2808	1,4240	1,1348
ILLIZI	0,9982	0,0000	1,4178	0,1661	1,3336	1,4044
B. B.ARRER.	1,1222	0,3327	0,8505	1,2899	0,7389	0,8086
BOUMERDES	1,2916	0,7084	0,9702	0,7693	0,6721	0,9772
EL TARF	1,2257	0,8279	0,8032	0,7342	1,0842	1,0244
TINDOUF	1,1918	0,0000	1,1909	0,0535	1,1846	1,4055
TISSEMSILT	1,3981	0,8627	1,1424	0,1193	0,9117	1,2187
EL OUED	1,1168	0,0430	0,7145	0,7202	0,8470	1,2319
KHENCHELA	1,2286	3,4960	0,9021	0,4401	0,7976	1,1761

SOUK AHRAS	1,1879	1,0813	0,6743	0,5159	1,2110	1,2148
TIPAZA	1,2219	0,2996	0,9016	0,9802	1,0148	0,8583
MILA	1,1608	0,2847	0,9418	0,8954	1,1618	0,9298
AIN DEFLA	0,9667	0,7183	0,9110	0,3820	1,2962	1,4284
NAAMA	1,2521	2,2957	0,8696	0,5905	1,1076	1,0317
AIN TEMOUCH.	1,2240	0,0000	1,0249	0,5026	1,0898	1,1389
GHARDAIA	1,1321	0,7844	1,3436	0,4581	1,2310	1,1036
RELIZANE	1,0681	0,4008	1,0369	0,8023	0,9255	1,0945

Annexe 2 : projection des variables en 2008.



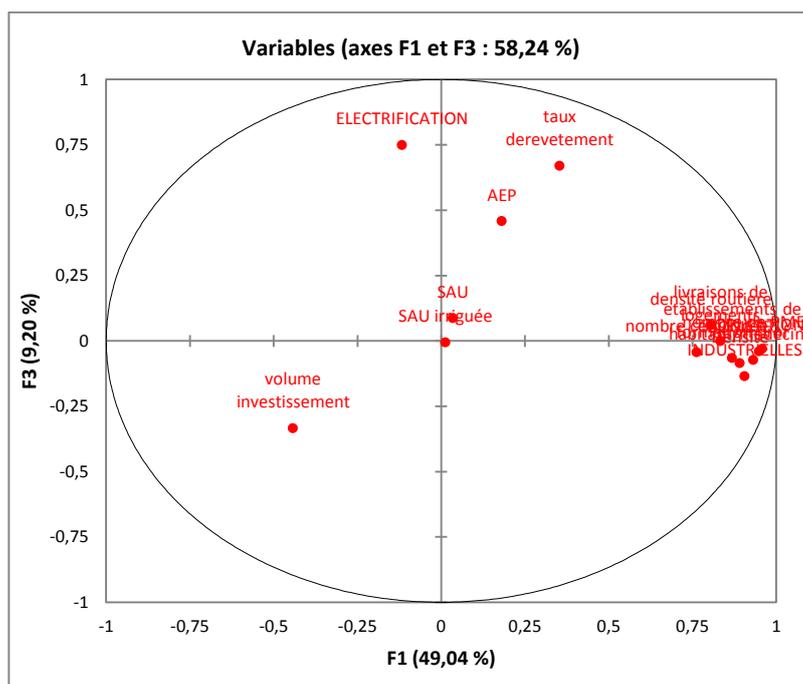


Tableau 1 :	Les principaux auteurs de la pensée économique spatiale	28
Tableau 2 :	Typologie des inégalités	40
Tableau 3 :	Les grands indicateurs socioéconomiques	45
Tableau 4 :	Structure du budget de l'Etat (1965-1968)	91
Tableau 5 :	La part des investissements industriels dans les plans de développement 1963-1979	101
Tableau 6 :	Quelques indicateurs de la situation socioéconomique de l'Algérie (1977-1987)	103
Tableau 7 :	Du développement local au développement territorial	109
Tableau 8 :	Les institutions nationales chargées de l'aménagement du territoire	117
Tableau 9 :	Les programmes d'action territoriale comme réponse aux enjeux du développement du territoire	121
Tableau 10 :	Résultats du redéploiement de la population	122
Tableau 11 :	Prévision des répartitions des emplois et des logements par région	123
Tableau 12 :	Les pôles d'attractivité en milieu rural	125
Tableau 13 :	Budget alloué aux composantes de l'aménagement du territoire en 2015	129
Tableau 14 :	Les différents découpages administratifs de l'Algérie	136
Tableau 15 :	Les espaces de programmation territoriale	137
Tableau 16 :	Evolution de l'indice de Gini en Algérie	138
Tableau 17 :	Evolution de la population du littoral	144
Tableau 18 :	Répartition de la population par strate	145
Tableau 19 :	Indicateurs de l'éducation nationale en 2013.	146
Tableau 20 :	Taux de couverture en infrastructures par région sanitaire en 2006	149
Tableau 21 :	Evolution des dépenses des ménages par dispersion entre 2000 et 2011.	153
Tableau 22 :	Répartition des entreprises par type et par région en 2014	155
Tableau 23 :	Quotients de localisation par région 2014	156

Tableau 24 :	Résultats de calcul des différents indices de l'inégalité	162
Tableau 25 :	Evolution des indices de l'inégalité de la répartition de l'activité économique	163
Tableau 26 :	Décomposition de l'indice de Gini par région	165
Tableau 27 :	Décomposition de l'indice de Theil	167
Tableau 28 :	Décomposition de l'indice de Gini par source	168
Tableau 29 :	Liste des variables socioéconomiques des wilayas	180
Tableau 30 :	Mesure de précision DE KMO et le test de Barlett	184
Tableau 31 :	Valeurs propres	185
Tableau 32 :	Scores des wilayas en 2008	187
Tableau 33 :	Scores des wilayas sur le premier axe factoriel	188
Tableau 34 :	Cordonnées des observations en 2013	190
Tableau 35 :	Scores des wilayas sur le premier axe factoriel en 2013	191
Tableau 36 :	Importance des variables en 2008 et en 2013 après rotation Varmax	196
Tableau 37 :	Indices de développement et rangs des wilayas de l'Algérie	198
Tableau 38 :	Classement des régions en 2013	201

Figure 1 :	Principes de base de la politique national de l'aménagement du territoire	120
Figure 2 :	Evolution des dépenses d'équipement 1999-2015	127
Figure 3 :	Part du volet des infrastructures de base et de l'aménagement du territoire dans le PRSE et le PCSC	130
Figure 4 :	Carte géographique de l'Algérie	
Figure 5 :	Evolution du PIB (1963-2012)	138
Figure 6 :	Evolution de l'IDH en Algérie (1980-2010)	139
Figure 7 :	Répartition de la population et de la superficie	144
Figure 8 :	Répartition des infrastructures sanitaires par région	148
Figure 9 :	Répartition du taux d'AEP et de la couverture en électricité par région	150
Figure 10 :	Répartition de l'accès à internet par région	151
Figure 11 :	Répartition du réseau routier national et la densité routière par région	151
Figure 12 :	Salaires nets moyens mensuels et effectifs par strate géographique 2011	153
Figure 13 :	Taux d'activité et taux de chômage par strate	154
Figure 14 :	Courbe de Lorenz de la concentration des PME algériennes par wilaya en 2014	162
Figure 15 :	Courbe de Lorenz des inégalités de l'emploi entre milieu urbain et milieu rural	167
Figure 16 :	Etapas de calcul de l'indice composite	
Figure 17 :	Corrélation des variables avec les axes factoriels	186
Figure 18 :	Résultats de l'application de l'ACP en 2008	189
Figure 19 :	Résultats de l'application de l'ACP sur les deux facteurs en 2013	192
Figure 20 :	Résultat de l'application de l'ACP en 2008 et 2013	194

Carte 1 : carte géographique de l'Algérie	136
Carte 2 : répartition et évolution de la population	142
Carte 3 : répartition des taux d'analphabétisme en Algérie	147
Carte 4 : dynamique économique des wilayas	157

INTRODUCTION GENERALE	6
CHAPITRE I : L'ESPACE DANS LA PENSEE ECONOMIQUE ET LA	12
QUESTION DES DISPARITES SPATIALES.....	
I - Le concept de l'espace et sa représentation	13
1.1 Genèse du concept.....	13
1.1.1 L'espace physique.....	13
1.1.2 L'espace géographique.....	14
1.1.3 L'espace économique	14
1.2 De l'espace aux territoires	16
1.2.1 Le territoire.....	17
1.2.2 La région	18
II - L'espace dans l'analyse économique : une lente intégration	19
2.1 L'espace chez les mercantilistes	21
2.2 Les classiques	21
2.3 L'évolution des courants traversant la géographie économique	23
III - Les spécificités de l'analyse territoriale en matière des disparités spatiales	29
3.1 Disparité : Un concept difficile à cerner	31
3.2 Les sources des disparités régionales	33
3.3 Les formes des inégalités.....	36
3.4 La mesure des disparités spatiales.....	39
3.4.1 Les sources des données par la mesure de disparité.....	41
3.4.2 Problématique des échelles d'analyse.....	41
3.4.3 Les indicateurs	43
3.4.4 Les méthodes	45
a- l'analyse descriptive.....	47
b- les indices de dispersion.....	47

c- les indices de concentration.....	48
d- les méthodes multidimensionnelles.....	48
e- l'approche par l'économétrie spatiale.....	49
CHAPITRE II : DEVELOPPEMENT REGIONAL ET AMENAGEMENT	55
DU TERRITOIRE	
I- Sur le développement régional	57
1.1 La notion du développement	57
1.2 L'approche territoriale du développement	59
1.2.1 Le concept du développement régional.....	60
1.2.2 Les théories du développement régional.....	61
a- La théorie de la base.....	62
b- La théorie des pôles de croissance	63
c- Les théories du développement inégaux.....	64
- La théorie circulaire et cumulative	64
- Les analyses centres-périphéries	65
- La division spatiale du travail	66
d- Les théories du développement endogène	67
II- Les modèles contemporains pour comprendre les dynamiques territoriales	70
d'aujourd'hui	
III - Aménagement du territoire : cadre d'analyse.....	72
2.1 Aménagement du territoire : un peu d'histoire	73
2.1.1 L'âge préhistorique	73
2.1.2 L'âge classique	73
2.1.3 L'âge actuel de l'aménagement du territoire	75
2.2 Définition de l'aménagement du territoire	75
2.3 L'approche économique de l'aménagement du territoire	78

2.4 De l'approche traditionnelle au renouveau de l'aménagement du territoire	80
2.4.1 La mondialisation et ses effets spatiaux	81
2.4.2 La métropolisation	81
2.4.3 Le développement durable	82
CHAPITRE III : L'EXPERIENCE ALGERIENNE EN MATIERE DE	85
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.....	
I - Trajectoire de la politique nationale dans l'économie planifiée.....	86
1.1 Le modèle colonial de l'aménagement du territoire.....	86
1.1.1 La période post coloniale (1962-1966).....	87
1.2 La période 1967 à 1988.....	89
1.2.1 Plan triennal 1967 à 1969.....	89
1.2.2 Plan quadriennal 1970 à 1973.....	90
1.2.3 Plan quadriennal 1974 – 1977	92
1.3 Une politique dotée d'attribution sans autorité et sans moyens (1979-1990).....	95
1.3.1 Premier plan quinquennal 1980 – 1984.....	97
1.3.2 Deuxième plan quinquennal 1985 – 1989.....	97
1.4 Les défaillances de la politique de l'aménagement centralisé dans l'économie Planifiée.....	97
II - L'aménagement du territoire à l'air de l'économie du marché	100
2.1 La période de transition	100
2.2 La politique contemporaine	102
2.3 Une nouvelle orientation de la politique nationale de l'aménagement territorial	104
2.3.1 Du développement local au développement territorial	104
2.3.2 Les contraintes du développement local en Algérie	106
2.3.3 La question de la régionalisation	110
IV - Mise en action de la politique de l'aménagement du territoire entre efficacité et	113

équité.....	
4.1 Outils et instruments de l'aménagement du territoire.....	113
4.2 Logique d'efficacité socioéconomique de l'AT en Algérie et principe d'équité.....	116
4.1.1 Equité sociale.....	119
4.1.2 L'efficacité.....	121
4.3 Les réalisations des objectifs de la politique de développement régional.....	124
4.2.1 PSRE (2002-2004).....	125
4.2.2 PCSC (2005-2009).....	125
4.2.3 Programme de développement quinquennal 2010-2014.....	127
4.2.4 Programme quinquennal 2015-2019.....	128
CHAPITRE IV : TRENTE ANS D'AMENAGEMENT, DES DISPARITES QUI	131
PERSISTENT : ETAT DES LIEUX.....	
I - Contexte de l'évolution du territoire national	132
1.1 Etat de l'espace algérien et son évolution	132
1.1.1 Découpage administratif en Algérie	135
1.1.2 Contexte macroéconomique de l'évolution de l'espace algérien	137
II - Etat des lieux des inégalités territoriales.....	138
2.1 Choix du découpage spatial	138
2.2 Les disparités naturelles	139
2.3 Dynamique régionale de la population	140
2.3.1 Littoral / intérieur	141
2.3.2 Urbain / rural.....	142
2.4 Les inégalités des conditions de vie	143
2.4.1 L'éducation	143
2.4.2 La santé	146
2.4.3 Les infrastructures de base	147

2.4.4 Le niveau de vie	149
2.4.5 L'activité économique	152
a- dynamique des secteurs économiques	153
III - Dimensions et évolutions des inégalités : analyse des indices des inégalités.....	156
3.1 Présentation des indicateurs de mesure.....	157
3.2 Analyse des indices des inégalités et leur évolution au niveau national	159
3.2.1 Les données	160
3.2.2 Mesure et évolution des inégalités	160
3.2.3 les disparités spatiales entre le milieu urbain et rural.....	165
3.2.4 Les sources des inégalités	167
CHAPITRE V : CONSTRUCTION D'UN INDICE DE STATUT ECONOMIQUE	171
DES WILAYAS DE L'ALGERIE	
I - Cadre méthodologique	172
1.1 Définition de l'indice composite.....	172
1.2 Le choix de la méthode	174
1.3 L'application de la méthode dans le contexte algérien	176
1.3.1 Echelle d'analyse, échantillon et collecte des données	176
1.3.2 Le choix des variables	177
1.4 Les étapes de calcul de l'indice.....	180
II - Résultats et interprétations	182
2.1 Test de pertinence de l'analyse factorielle.....	183
2.2 Identifications des composantes principales	183
2.3 La situation des inégalités en 2008.....	184
2.4 La situation des inégalités en 2013.....	188
2.5 Les groupes typologiques de l'ACP sans le poids d'Alger	192
III - Indices régionaux relatifs au développement et rangs des wilayas en 2008 /2013.	194

IV - Apports et limites de l'aménagement territorial dans le développement régional	202
4.1 Lacunes de l'approche sectorielle	203
4.2 Limites des modèles spatiaux choisis et la question de la compétitivité du territoire ...	204
4.3 Limite de la gouvernance territoriale	205
4.3.1 lacunes institutionnelles	205
4.3.2 Faible décentralisation et déconcentration.....	206
4.3.3 Participation réduite des acteurs économiques et de la société civile	206
4.3.4 Besoins des entreprises et offre territoriale.....	206
CONCLUSION GENERALE	208
BIBLIOGRAPHIE	215
ANNEXES.....	225
LISTE DES TABLEAUX.....	229
LISTE DES FIGURES.....	231
LISTE DES CARTES.....	232
TABLE DES MATIERES.....	233